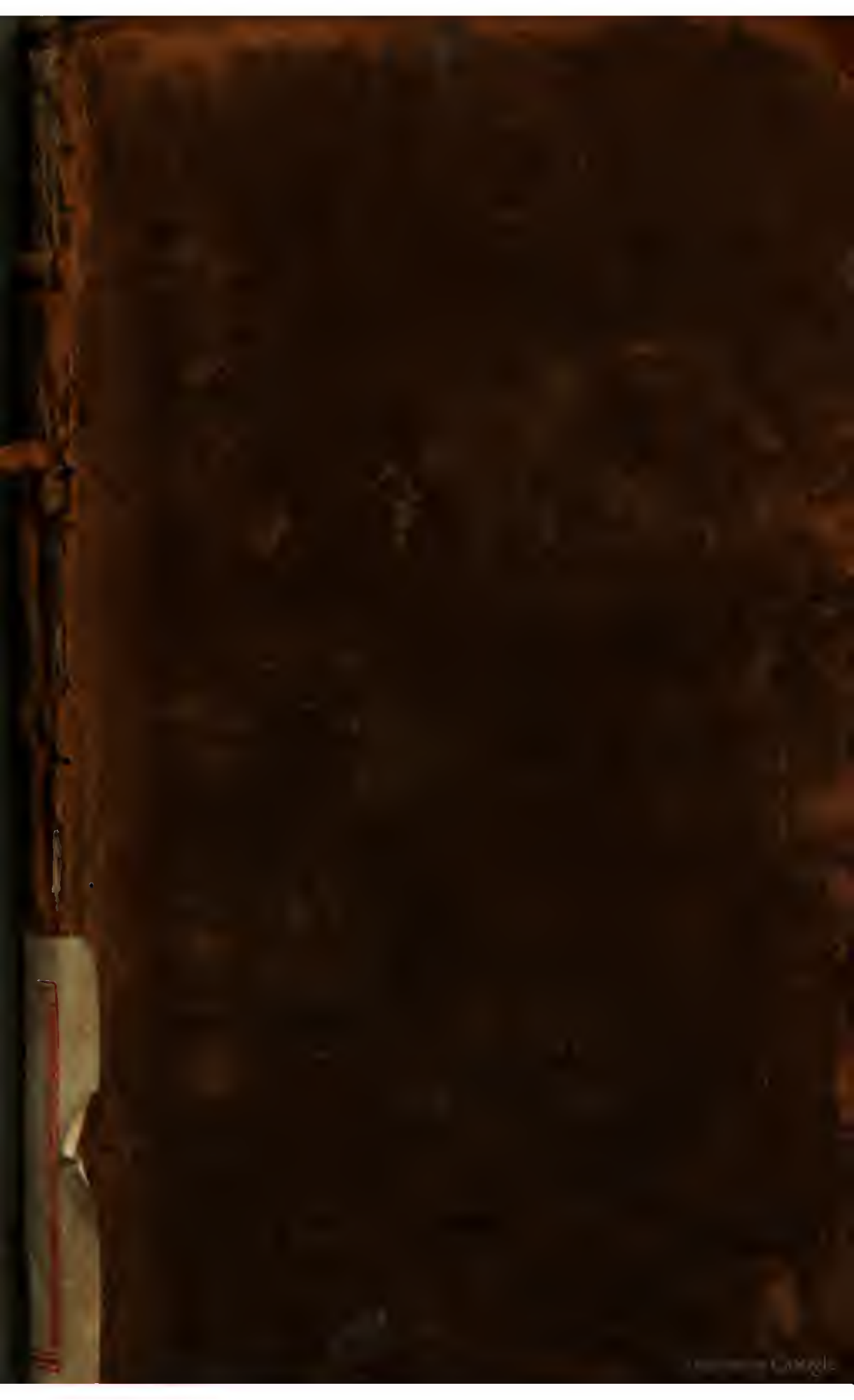

LIV. C. 3.

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LIV
C
3
NAPOLI

HISTOIRE
DE LA
MONARCHIE
FRANCOISE.

Contenant ce qui s'y eſt paſſé de plus remarquable depuis 1654. juſqu'en 1688.

Par Mr DE RIENCOURT, Correcteur des Comptes.

TOME II.

A PARIS,

Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, ſur le ſecond Perron de la ſainte Chapelle.

M. DC. LXXXVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE NAPOLI

HISTOIRE DE LA MONARCHIE FRANCOISE.

Contenant ce qui s'y eſt paſſé de plus remarquable depuis 1654. juſqu'en 1688.

CETTE année fut fort recommandable tant par la ceremonie du Sacre du Roy, qui fut faite à Rheims au mois de Juin avec toute la pompe, & la magnificence poſſible, que par diverſes conqueſtes qui furent faites en la preſence de ſa Majeſté. Avant que de par- 1654

1654. ler, des victoires que nous remportâmes il eſt à propos de dire un mot de ce qui ſe paſſa au Sacre du Roy. Cette ceremonie fut accomplie dans l'Egliſe Cathedrale de Rheims, qui eſt celle de Noſtre Dame. A main droite vis à vis le Fauteüil du Roy on avoit élevé une Tribune pour la Reine & les Princeſſes: de l'autre coſté eſtoient le Nonce du Pape, les Ambaſſadeurs des Rois & des Princes Souverains, le Cardinal Mazarin, & le Cardinal Grimaldy. Il y avoit des ſieges pour les Pairs de France Eccleſiaſtiques & Seculiers, & d'autres ſieges pour des Seigneurs qui repreſentoient les Ducs de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, des Comtes de Thoulouſe, de Flandre & de Champagne. Six Herauts veſtus de velours blanc marchoient les premiers, & les Cent Suiſſes & les Gardes du Corps ſuivoient & precedoient le Roy qui eſtoit veſtu d'une camiſolle de ſatin rouge garnie d'or, ouverte au dos & par les manches: il avoit pardeſſus une robbe de toile d'argent. Sa Majeſté portoit un chapeau de velours noir garni d'un cordon de diamans & d'une

aigrette noire : Elle estoit accompagnée 1654.
de Monsieur le Duc d'Anjou couvert d'une veste d'or & d'argent, & d'un manteau violet doublé d'hermines, ayant un chapeau de velours noir environné d'une Couronne Ducale enrichie de diamans. Le Cardinal Mazarin & deux Pairs Ecclesiastiques suivoient, & le Chancelier avec ses habits de ceremonie. Le Roy se mit devant l'Autel sur le Fauteüil qui luy estoit preparé, & quelque temps aprés la sainte Ampoulle fut apportée de l'Abbaye de saint Remy par le Prieur, revestu de ses habits Pontificaux, & monté sur un cheval blanc, marchant sous un Dais de toile d'argent, porté par quatre de ses Religieux en Chappes & couronnez de fleurs : ils estoient precedez par les Habitans du Village du Quesne, qui ont ce privilege, à cause que leurs Ancestres ont autrefois retiré la sainte Ampoulle des mains de quelques sacrilegues qui l'avoient enlevée. Les Marquis de Coaslin, & de Richelieu, & les sieurs Mancini & Biron, qui representoient les quatre anciens Barons marchoient ensuite portans un étendart blanc cha-

1654. cun, où estoient les Armes de la Couronne & celles de leurs Maisons. L'Evesque de Soissons s'estant approché du Roy qui se leva pour luy faire honneur, luy demanda qu'il plust à Sa Majesté d'octroyer aux Eglises de son Royaume, & aux Evesques la conservation de leurs droits & de leurs Privileges, & se tournant du costé des Princes & Seigneurs, de toute la Noblesse & du Peuple, leur demanda s'ils l'acceptoient pour leur Roy, ce qui est une Ceremonie que l'on observe aux Sacres des Rois. Et chacun ayant fait ses acclamations, ce Prelat prit du Roy, le serment accoustumé, qu'il fit ayant les mains sur les saintes Evangiles. Alors Sa Majesté s'avança devant l'Autel, & se mit à genoux sur un carreau de velours rouge semé de fleurs de lis d'or. Le Comte de Vivonne couvert d'une veste de toile d'or & d'argent trainante, avec un manteau d'écarlatte violette doublé d'hermines, le chapeau de velours noir, & la Couronne Ducale enrichie de diamans, & de pierreries, en qualité de premier Chambellan s'approcha du Roy & luy osta sa robe longue, luy laissant sa camisolle.

L'Eveſque aprés avoir dit quelques prieres benit l'épée royale dans le fourreau, & en ceignit Sa Majeſté, & enſuite l'ayant oſtée du fourreau, il la mit entre les mains de Sa Majeſté, qui la tint la pointe en haut, & l'alla porter ſur l'Autel pour l'offrir à Dieu. Alors l'Eveſque l'ayant repriſe la remit entre les mains du Roy, qui la donna au Mareſchal d'Eſtrées qui repreſentoit le Conneſtable. Au meſme temps lé Prelat prit la Patene du Calice de ſaint Remi ſur laquelle il mit du ſaint Chreſme, & de l'huile de la ſainte Ampoulle avec une éguille d'or, les meſla enſemble, & commença d'oindre Sa Majeſté ſur la teſte, ſur l'eſtomach, & ſur les deux épaules, au ply du bras droit, & du bras gauche, & puis le Duc de Joyeuſe grand Chambellan ayant donné au Roy par-deſſus ſa camiſole la Tunique & le Manteau Royal, l'Onction fut continuée aux paumes de ſes mains, enſuite dequoy on luy donna des gands benits, & la benediction ſe fit auſſi de l'Anneau, avec lequel Sa Majeſté épouſoit le Royaume. L'Eveſque prit le Sceptre Royal ſur l'Autel, le mit en 1654.

1654. la main droite de Sa Majesté, & la Main de Justice en la main gauche, & il posa sur sa teste la Couronne de Charlemagne, & estant accompagné des Ducs & Pairs il conduisit le Roy sur un Thrône au devant du Jubé, & ayant osté sa Mître après luy avoir fait la reverence, il le baisa, comme firent ensuite tous les Ducs & Pairs. Le lendemain Sa Majesté estant vestuë d'un habit de toille d'argent à l'antique, avec la capotte & la toque de velours noir, alla à cheval jusques en l'Eglise de saint Remy avec Monsieur : là elle receut l'Ordre du saint Esprit des mains de l'Evesque de Soissons, & le donna ensuite à Monsieur : le jour suivant elle toucha les malades, qui étoient au nombre de deux mil, & c'étoit l'accomplissement de la ceremonie du Sacre.

Prise de Beffort.

Aussitost que la saison eut permis au Mareschal de la Ferté Senneterre de se mettre en campagne il assiegea Beffort, qui est une Place située prés de Montbeliard. Le Comte de la Suze qui s'en pretendoit Seigneur, & qui estoit dans les interests du Prince de Condé, la défendit avec toute la vi-

gueur que l'on peut ſouhaitter d'un homme de courage, & il reſiſta quelque temps ; mais enfin il ceda aux Armes victorieuſes du Roy, & remit la Ville ſous ſon obeiſſance. Le Comte de Grampré Lieutenant General des Armées de Champagne attaqua d'un autre coſté Wirton Ville ſituée vers Montmedy, qu'il emporta d'aſſaut. 1654.

Sa Majeſté voyant que le Prince de Condé demeuroit toujours dans les intereſts des Ennemis de la France, & connoiſſant qu'il s'opiniâtroit dans ſa rebellion, déſira que le Parlement de Paris, qui eſt la Compagnie des Pairs luy fiſt ſon procês. Il fut informé contre ce Prince à la Requeſte du Procureur General du Roy : & le Parlement ordonna que dans quinze jours aprês la publication de l'Arreſt, le Prince de Condé comparoiſtroit en la Grande Chambre pour répondre ſur tous les Chefs de l'accuſation faite contre luy. Ce Prince ne ſatisfaiſant point à cet Arreſt, le Roy diſpoſa de ſes Gouvernemens : Sa Majeſté donna la Charge de Grand Maiſtre de ſa Maiſon au Prince Thomas, & on établit des Commiſſaires pour regir & gouverner

Le Parlement fait le procez au Prince de Condé.

1654. ſes biens. Toutes ces condamnations prononçées contre le Prince de Condé n'eſtoient que des peines comminatoires : car elles ſeroient demeurées ſans effet s'il ſe fût repreſenté : mais on paſſa plus avant, & le Roy eſtant venu au Palais le 28. Avril, on fit la lecture du contenu aux informations faites contre ce Prince, & il intervint Arreſt, par lequel il fut déclaré criminel de Leze-Majeſté.

Le Comte d'Harcourt ſe retire en Alſace.

Cependant le Comte d'Harcourt s'étoit retiré en Alſace pour quelques mécontentemens particuliers, & il y donnoit quelques marques de ſa mauvaiſe intention contre le ſervice du Roy. Il avoit meſme diſpoſé les principalles Places de cette Province à prendre ſes intereſts, mais le Marcſchal de la Ferté Senneterre qui y commandoit les Troupes de Sa Majeſté, remit toutes ces Places à ſon obeiſſance, & réduiſit par adreſſe & par force tous les Peuples à leur devoir. La priſe de la Ville & Chaſteau de Tanes ne fut pas un des moins conſiderables exploits que noſtre General fit : & enfin comme le Comte d'Harcourt ſe vit deſtitué de tout ſecours, & jugeant

bien qu'il luy estoit dangereux de demeurer davantage separé des interests du Roy, il eut recours à sa bonté, qui se souvenant des services signallez qu'il avoit rendus à l'Estat, & aussi en consideration du Duc d'Elbeuf son frere qui sollicita pour luy, non seulement promit d'effacer de sa memoire tout ce qui s'étoit passé, mais Sa Majesté le rétablit encore dans son Gouvernement d'Alsace, à la reserve toutefois du Gouvernement de Brisac qui fut mis entre les mains de Saint Geniez. 1654.

Au commencement du mois de Juillet l'on forma le siege de Stenay sous la conduite du Marquis de Faber, qui avoit déja donné des preuves de sa valeur & de sa grande connoissance dans la guerre. Cette entrepriſe fut tres-considerable non seulement par les heroïques actions qui y furent faites, mais encore parce que le Roy honora ce siege de sa presence. Chacun croyoit que cette Place estoit imprenable, tant par le nombre de ceux qui la défendoient, que par ses fortifications regulieres, & par sa Citadelle : Mais on connût bien dans la suite Siege & prise de Stenay.

1654. que rien n'eſt capable de reſiſter à la force de nos Armées, & principallement quand elles ſont animées par la preſence de noſtre Souverain. Sa Majeſté commençoit lors ſes premieres Campagnes. Ce ſiege dura depuis le ſecond Juillet juſques au cinq Aouſt que la Ville ſe rendit à compoſition. Dés le trois Juillet on ouvrit la Tranchée, dont la garde fut commiſe au Regiment de Bougy, commandé par le ſieur de Boiſyon Mareſchal de bataille. Le Comte de Grand-Pré qui ſervoit de Lieutenant General ſe ſignala durant ce ſiege : & le Marquis de Faber n'oublia rien de ſes ſoins, & de ſon courage pour le faire réüſſir. Sa Majeſté viſita ſouvent les travaux & les tranchées, quelque peril qu'il y euſt : L'on admira la force avec laquelle elle eſſuyoit des fatigues qui auroient eſté capables de rebuter les autres, & l'on jugea lors que c'eſtoit un Prince capable de former les plus grands deſſeins; & d'executer les entrepriſes les plus hardies Le 22. Juillet aprés avoir fait joüer deux fourneaux, le Regiment de la Marine donna pour faire un logement ſur la contreſcarpe, & ſur

un chemin couvert, ce qui réüſſit de maniere que nous fuſmes maiſtres de toutes les contreſcarpes, & chemins couverts, à la reſerve d'une traverſe entre une grande demi lune, nonobſtant la vigoureuſe reſiſtance des Ennemis : Le ſieur de Guadagne Mareſchal des Camps & Armées, & Meſtre de Camp du Regiment de la Marine donna en cette occaſion des preuves de ſa valeur. Le 25. Juillet la deſcente du foſſé de la demi l'une ayant eſté achevée, le ſieur de Varennes Mareſchal de Camp y fit faire une traverſe à la faveur du canon, & enſuite y attacha le Mineur, & l'on fit joüer des fourneaux qui firent tout l'effet que l'on pouvoit eſperer : Le Roy avec le Cardinal Mazarin vit d'un lieu élevé l'execution de toutes ces choſes. Le 26 l'on fit deux deſcentes dans le grand foſſé de la Citadelle, durant que les Mineurs eſtoient attachez à la demi-lune. Le 28. on fit joüer la mine du Monican qui eſtoit de 18. pieds dans le Roc, & cela donna facilité de faire un ſecond logement ſur cette demi lune. Le ſecond Aouſt le Colonel Molondin & le ſieur de Romanet, 1654.

1654. nonobstant le feu du Canon & des mousquetades, firent un travail de plus de trente pas avec un logement pour dix mousquetaires, & ensuite on attacha le Mineur au bastion, & les fourneaux que l'on avoit fait joüer aux attaques des Gardes firent une grande bresche, laquelle fut augmentée par une batterie de douze pieces, ce qui obligea les Assiegez qui ne pouvoient plus défendre leur bastion miné, de se retirer dans la Citadelle : Mais aussi-tost que nostre grande mine eut joüé, & qu'ils eurent veu les nostres monter à l'assaut avec leur intrepidité ordinaire: Ils demanderent à capituler. La garnison sortit avec armes & bagages, & fut conduite à Mont-medy.

Les Espagnols qui se persuadoient que toutes nos forces estoient occupées au siege de Stenay, assiegerent Arras, dont ils esperoient se rendre maistres ; mais leurs esperances furent trompées. Le Chevalier de Crequi qui depuis fut fait Mareschal de France, trouva moyen de faire entrer du secours dans la Ville, ce qui releva le courage des Assiegez. Comme il y avoit long-temps que le Mareschal de Tu-

Levée du siege d'Arras, formé par les Ennemis.

renne n'avoit receu des nouvelles du Comte de Montdejeu Gouverneur d'Arras, il craignit que cette Ville ne fut preſſée par les Eſpagnols, joint meſme qu'ils avoient fait grand feu de leur Canon, & de leurs mouſqueteries durant huit jours, ce qui le fit reſoudre d'attaquer leurs lignes, & pour executer ce deſſein, il donna ordre à des Troupes qui eſtoient poſtées en divers endroits pour empeſcher les Convois, de ſe rendre au Camp de Mouchy Lepreux. Cependant les Aſſiegez ſe défendoient vigoureuſement. La Ville de Stenay eſtant priſe, l'on donna au Mareſchal d'Hoquincourt le commandement des Troupes qui avoient eſté employées à ce ſiege, & l'on attendit qu'elles fuſſent en eſtat de combattre, & qu'elles euſſent joint l'Armée du Mareſchal de Turenne, pour faire lever le ſiege d'Arras aux Ennemis, ce qui eſtoit une entrepriſe de conſequence, & pour le ſuccês de laquelle l'on devoit tout hazarder. En effet, elle n'eſtoit pas facile à executer, car les Ennemis ſe voyant à la veille d'eſtre attaquez, fortifioient leur camp tous les jours, & ils y avoient fait de grands 1654.

1654. trous, non seulement pour empescher la Cavalerie de passer : mais encore pour y faire perir l'Infanterie, neanmoins on pourveut sagement à tout. Le 19. Aouſt le Mareschal de Turenne passa la riviere de Scarpe à la teste de sa Cavalerie, & se vint poster entre le Camp des Ennemis, & le Mont S. Eloy, & le Mareschal d'Hoquincourt attaqua l'Abbaye avec son Infanterie si vigoureusement, qu'elle se rendit le mesme jour. Le 20 le Mareschal de Turenne reconnut les lignes qui estoient du costé du Mont Saint Eloy, & comme il vit qu'elles estoient gardées par peu de Soldats, & que le Prince de Condé qui commandoit l'Armée Espagnole en ce siege, en estoit si éloigné qu'il estoit difficile qu'il y vinst assez à temps pour la secourir, il se resolut de les attaquer par cet endroit. Le 22. allant reconnoistre le Quartier du Prince de Condé, afin de tenir les Ennemis dans l'incertitude du lieu par où il voudroit attaquer les lignes, il rencontra ce Prince qui sortit à la teste de dix Escadrons, il y eut alors quelque escarmouche où le Duc de Joyeuse fut blessé au bras, de laquelle blessure il mourut peu

peu de jours aprés, & le Marquis de Caſtelnau eut ſon cheval tué ſous luy de deux coups de piſtolet. Depuis ce jour juſqu'au vingt-quatre, les Noſtres ſe diſpoſerent à bien combattre. Dés le matin chacune de nos trois Armées, dont l'une eſtoit commandée par le Mareſchal de Turenne, la ſeconde par le Mareſchal de la Ferté, & l'autre par le Mareſchal d'Hoquincourt, donna par cinq Bataillons de front, à la teſte deſquels eſtoient à quatre pas de diſtance, des gens détachez pour leur fournir des faſcines, & des outils dont l'on pouvoit avoir beſoin. Les Ennemis laiſſerent paſſer à ces gens là pluſieurs endroits, où ils avoient fait des puits & des trous en forme d'eſchiquier de cinq pieds de profondeur, ſans tirer un ſeul coup de mouſquet, mais lors qu'ils les virent arriver ſur le bord du premier foſſé, ils firent une tres-rude décharge ſur eux, laquelle n'empeſcha pas qu'ils ne ſurmontaſſent tout ce qui s'oppoſoit à leur paſſage, & on commença d'arracher les palliſſades & de combler les trous, que les Ennemis avoient faits pour ſe mettre à couvert. En un mot on ruina leurs travaux, 1654.

1654. les retranchemens, & parapets de leurs lignes. L'on avoit commandé à nos Troupes de ne les point paſſer, parce que l'on croyoit que les Aſſiegeans nous attendoient pour ſoûtenir nos attaques, & pour bien combattre : mais comme nous viſmes que les Ennemis ne paroiſſoient point, nous pourſuivîmes, & nous avançâmes juſques à ce que nous trouvâmes une barriere qui nous arreſta : Le ſieur de Bellefons qui commandoit les Enfans perdus l'ayant fait oſter, & ayant par ce moyen ouvert le paſſage, il donna occaſion à tous les Bataillons qui eſtoient entrez dans les lignes d'avancer ſans perdre temps, parce que les Ennemis ne ſe mettoient point en eſtat de nous reſiſter. Cependant les Regimens de Picardie & de la Feüillade ayant ouvert les lignes pouſſerent les Ennemis qui ſe rencontrerent derriere les épaulemens, juſques à la pointe du jour. Alors toute la cavalerie du Mareſchal de Turenne ne trouva point de reſiſtance, le quartier des Lorrains ayant laſché pied, aprés avoir laiſſé entrer le Mareſchal d'Hoquincourt : mais les Troupes du Mareſchal de la Ferté trouverent

beaucoup de resistance : parce que les 1654.
gens qui venoient du quartier de l'Archiduc, & du Comte de Fuensaldagne, pour secourir celuy que le Mareschal de Turenne attaquoit, les rencontrerent, & s'opposerent vigoureusement à leur passage. Tout le bagage mesme des Ennemis qui se trouva dans le Camp servit comme de barriere, pour empescher que nous n'avançassions aussi facilement, que nous aurions souhaitté: Et ce qu'il y avoit encore de fâcheux estoit une ravine fort large qui coupoit la ligne de circonvallation: Et ce fut là où le Mareschal de Turenne qui voulut la passer, fut obligé d'essuyer le feu des Ennemis & de venir aux mains avec le Prince de Condé, qui combattit avec un courage extraordinaire: Nostre Mareschal fut blessé au costé gauche au défaut de la cuirasse: il eut l'avantage d'arrester la fougue & la furie de ce Prince. Cependant le Marquis de Castelnau à la teste de la Cavalerie qu'il soûtenoit, entra dans le Camp des Ennemis, & poussa six Escadrons qui s'opposoient à luy, & il entra dans Arras, aprés avoir forcé une barriere qui estoit puissamment défen-

1654. duë : il en ſortit auſſi-toſt par un coſté avec ce qui luy reſtoit de Cavalerie, & le Comte de Montdejeu par un autre, & ils contraignirent le Prince de Condé de ſe retirer, aprés avoir laiſſé neanmoins derriere luy quelques Eſcadrons pour le ſoûtenir, & pour favoriſer ſa retraite : Ce fut en cette occaſion où l'on redoubla le combat, & où il fut le plus rude & le plus opiniâtré : Car tous ces Eſcadrons furent défaits, & le Comte de Briole qui le commandoit fut bleſſé, & fait priſonnier. Le Prince de Condé ne manqua point de courage ni de prudence, pour faire échaper le reſte de ſes Troupes à la fureur de nos Armes, & pour ſauver en un mot l'Armée d'Eſpagne, qui ne fut jamais ſi expoſée, ni ſi en hazard d'eſtre taillée entierement en pieces. Si cette retraite fut glorieuſe au Prince de Condé, elle acquit auſſi beaucoup de reputation au Vicomte de Turenne & aux autres Generaux, qui dégagerent la Ville d'Arras, & contraignirent les Ennemis de lever le ſiege aprés les avoir battus. L'on remarqua qu'en 1640. au mois d'Aouſt, nous nous nous rendîmes maiſtres de la Ville d'Arras, le feu Roy preſent, & trois

Mareſchaux de France commandans ſes Armées, à la veüe du Cardinal Infant Gouverneur des Païs-Bas à la teſte d'une Armée de trente mille hommes, & au meſme mois en 1654. cette Place avoit eſté ſecouruë auſſi en la preſence de Sa Majeſté par trois Mareſchaux de France, à la veüe de l'Archiduc Leopold Gouverneur General des Païs-Bas, aſſiſté de tous les Generaux d'Eſpagne avec une Armée de trente mille hommes tellement retranchez qu'il ſembloit que ce fuſt une temerité de les aller attaquer, & en la preſence du Prince de Condé qui eſtoit regardé lors comme un Invincible, & comme le Mars de ſon ſiecle: Mais l'étonnement ceſſera quand on fera reflexion, qu'il portoit les Armes contre ſon Prince, & qu'il n'avoit pour ſoldats que des Eſpagnols ou d'autres Nations, qui doivent ceder aux François en courage, & en valeur. Perſonne ne ſera ſurpris d'apprendre que le Roy s'eſt mis en état de ſecourir Arras avec tant de vigueur, & en expoſant ſes Troupes à un ſi grand peril, puis que c'eſtoit pour conſerver une Ville qui eſtoit de ſon ancien Domaine. 1654.

1654. Theodoric premier du nom, de la premiere race de nos Rois, fonda la riche Abbaye de Saint Vaaſt d'Arras, dont nous voyons encore le College, & Saint Loüis par un témoignage d'une affection ſinguliere qu'il avoit pour ſon païs d'Artois, l'érigea en Comté en 1328. pour le donner en mariage à ſon frere Robert, & Loüis XI. aprés la mort de Charles dernier Duc de Bourgogne de la race de France, faiſant ſon entrée dans Arras, fit connoître que cette Ville eſtoit dépendante de cette Couronne. Chacun doit convenir que la levée du ſiege d'Arras ne ſoit une des plus belles actions, qui ayent eſté faites depuis pluſieurs ſiecles, & que la conſervation de cette Place doit eſtre conſiderée comme une ſeconde conqueſte.

La priſe de Stenay & la levée du ſiege d'Arras ne ſuffiſoient pas, pour ſatisfaire à l'ambition de noſtre jeune Monarque. Le Mareſchal de Turenne s'eſtant avancé dans la Flandre, aſſiegea le Queſnoy ſitué dans le Henaut, qui ſe rendit aprés la premiere ſommation. Comme c'eſtoit une Place importante pour ſa ſituation, il fut arreſté qu'on

Priſe du Queſnoy & de Clermont.

la fortifieroit, ce qui fut fait quoique le Prince de Condé fiſt tous ſes efforts pour l'empeſcher. Le Mareſchal de la Ferté aſſiegea enſuite la Ville de Clermont, qui eſtoit gardée par des gens du Prince de Condé, & qui incommodoit fort le païs voiſin, de laquelle Place il ſe ſaiſit ſur la fin du mois de Novembre, aprés avoir reſiſté fort long-temps. Le Roy aprés toutes ces conqueſtes finies retourna à Paris pour rendre graces à Dieu, de ce qu'il luy avoit plû benir ſes premieres campagnes, & les Troupes furent miſes en quartier d'hyver. 1654.

Cependant le Prince de Conty commandoit les Armes du Roy en Catalogne, & dans le Rouſſillon, où il fit quelques progrés : Le 16. du mois de Septembre ce General mit le ſiege devant Puicerda, dans le deſſein d'y faire paſſer à ſes Troupes la ſaiſon de l'hyver. Cette Place eſt de petite étenduë, & ſituée ſur une hauteur irreguliere : mais neanmoins aſſez fortifiée de baſtions & de Ravelins. Noſtre General ne pût continuer le ſiege eſtant tombé malade le deuxiéme jour, & la conduite en fut donnée au Duc de Candale, dont la valeur & l'experience luy eſtoient

Priſe de Puicerda & de pluſieurs autres Places.

1654. connuës : mais il défera l'honneur de ſigner la capitulation des Aſſiegez à ſon Alteſſe eſtant venuë en convaleſcence. Comme les forces des Ennemis eſtoient foibles, & qu'ils n'eſtoient point en eſtat de nous reſiſter : on reſolut d'attaquer trois Places, qui furent reduites à l'obeïſſance du Roy. La premiere eſtoit Urgel dont la conduite fut donnée à Dom Joſeph Marguerit Marquis d'Aiguillar : La ſeconde eſtoit Ripoüil dont le ſiege fut fait ſous les ordres du Comte de l'Iſle, & le Comte de Tilly ſe rendit maiſtre du Château de Belver. Ces conqueſtes eſtant faites, noſtre General arriva devant Montaillart aprés que les habitans eurent témoigné qu'ils eſtoient preſts de ſe mettre entre ſes mains, s'il vouloit avancer avec ſes Troupes, & les portes de cette Place luy furent ouvertes.

Nouveau voyage du Duc de Guiſe à Naples.

Nous avons veu qu'en l'année 1648. les Napolitains s'eſtoient ſoûlevez contre le Roy d'Eſpagne, & que le Duc de Guiſe s'eſtoit mis en eſtat de les ſecourir, ce qui n'avoit pas neanmoins réüſſi : mais ces peuples continuant de ſe plaindre de la domination Eſpagnole, & ſupportant impatiemment qu'on levât

levât ſur eux de nouvelles impoſitions avec violence, renouvellerent leur revolte cette année, ils voulurent venger le ſang de leurs parens, & de leurs amis qui avoit eſté répandu par l'ordre de Sa Majeſté Catholique, & comme ils avoient beſoin d'un Chef pour executer cette entrepriſe, ils ſollicitérent encore le Duc de Guiſe de venir commander leurs Troupes, dans l'eſperance qu'ils luy donnerent que cette expedition auroit un plus favorable ſuccès que la precedente. Et le Conſeil du Roy ayant reconnû que c'eſtoit une occaſion avantageuſe pour la France, arreſta que ce Duc iroit à Naples avec une Flotte de quarante voiles, & aprés avoir abordé à Caſtelmarre, qui n'en eſt pas fort éloigné, il fit ſommer cette Place de ſe rendre : mais le Gouverneur témoigna qu'il eſtoit reſolu de la bien défendre ; cependant aprés avoir quelque temps reſiſté il fut contraint de capituler. Comme le Viceroy de Naples eut eſté averti de la deſcente des Troupes Françoiſes, il mit ſous les armes tout ce qu'il avoit de ſoldats, afin de les joindre & de venir aux mains avec elles, & il ſe donna un combat 1654.

1654. dans lequel nous n'eûmes pas l'avantage, & nous y perdîmes le ſieur du Pleſſis Belliere, ce qui nous fut une perte tres-conſiderable, car c'eſtoit un Capitaine qui avoit donné en pluſieurs occaſions des preuves de ſa conduite & de ſa valeur, & qui avoit merité par ſes belles actions d'eſtre élevé aux plus conſiderables charges de la milice. Quelque tems aprés les François remonterent dans leurs Vaiſſeaux & revinrent en France.

AN 1655. Les Eſpagnols chagrins de ce qu'on leur avoit enlevé le Queſnoy qui leur eſtoit tres-utile, ne cherchoient que l'occaſion de le recouvrer ; mais le Marquis de Caſtelnau Mauviſſiere, ſçût ſi bien pourvoir à la ſûreté de cette Place, y ayant fait conduire pluſieurs Convois, qu'il oſta aux Ennemis les moyens d'executer leur entrepriſe. Ce grand Capitaine averti que quelques Troupes Ennemies ſe retiroient dans la Ville baſſe du Catelet pour faire quelque expedition, y mit le ſiege, & nonobſtant la vigoureuſe reſiſtance de la Garniſon qui eſtoit de trois cens hommes, il l'emporta d'aſſaut, & nos ſoldats y firent une ſi horrible violence, qu'ils paſſerent tout au fil de l'épée,

Priſe de la Ville baſſe du Catelet.

& ce qui échapa à la fureur de leurs Armes, fut consumé par le feu & fut presque reduit en cendres. 1655.

On ne pût assez admirer le courage avec lequel le Chevalier Valbelle se défendit au mois d'Avril sur la mer, entre les Isles de Cabreres & de Mallorque dans son Vaisseau, contre quatre Fregates Angloises dont la premiere re estoit de soixante pieces de Canon de fonte, de trente-six & vingt-quatre livres de balle, deux autres chacune de quarante quatre pieces, & la derniere de trente-six: & quoique le Vaisseau de ce Chevalier François ne fust monté que de trente pieces de Canon, & de deux cens cinquante hommes de guerre, il soûtint vigoureusement durant plusieurs jours les attaques de ces quatre Fregates qui le canonerent sans discontinuer, & par tous les endroits de ses bords, en sorte que son Vaisseau fut percé de tous costez de coups de Canon, il fut dématé, & eut sa poupe emportée, & presque tous les voiles déchirez, ou devorez & consumez par le feu du Canon: Et enfin voyant qu'il ne pouvoit plus tenir ni se défendre, afin d'oster la gloire

Combat Naval entre le Chevalier Valbelle & 4 Fregates Angloises.

1655. à ſon Ennemy de l'avoir entierement vaincu, & auſſi pour empeſcher qu'il ne tiraſt tout l'avantage poſſible de ſon Vaiſſeau, il aima mieux aller échoüer ſur un ban de ſable, & diſputer en cet endroit ce qui luy reſtoit de vie; & ſon action parut ſi pleine de valeur, que ſes Ennemis en reconnoiſſance, luy accorderent la liberté de ſe retirer en France avec le reſte de ſes gens dans une Barque.

On avoit reſolu dans le Conſeil de Guerre, que l'on commenceroit la campagne par le ſiege de Landrecy. Les Mareſchaux de Turenne & de la Ferté ayant amaſſé leurs Troupes, s'approcherent de cette Place, & l'inveſtirent au mois de Juin. La nuit du 26. au 27. la tranchée fut ouverte du côté d'un grand ouvrage à corne : & le 28. les Ennemis firent une ſortie de Cavalerie & d'Infanterie, qui n'eut point grand effet, ayant eſté vigoureuſement repouſſez par le Comte de Liſlebonne. Le 29. le ſieur de Buſſy-Rabutin Meſtre de Camp General de la Cavalerie, releva la tranchée, & au ſignal de deux coups de canon, commença ſur la paliſſade ſon logement,

Siege & priſe de Landrecy.

capable de contenir deux cens hommes, aprés avoir chaſſé les Ennemis de la contreſcarpe ; & le 31. on fit deux deſcentes dans le Foſſé & une Gallerie, par laquelle on attacha le Mineur à la pointe de l'ouvrage à corne. Le 3. Juillet les mines que l'on avoit faites eurent tout l'effet que l'on en pouvoit eſperer : Ce qui facilita aux Aſſiegeans de faire deux logemens ſur les deux pointes de l'ouvrage à corne : Ce fut en cette rencontre que le Marquis de Traſſi fut tué d'un coup de mouſquet, & que le Chevalier de Maupeou Capitaine au Regiment de Mancini, fut bleſſé. Depuis ce temps juſques au 13. on avança toûjours les travaux, nonobſtant la vigoureuſe reſiſtance des Ennemis : mais enfin les Regimens de la Feüillade, la Fere, & la Couronne, qui eſtoient de garde le 13. n'eurent pas plûtoſt favoriſé l'attache du Mineur au logement ſur la bréche, que les Aſſiegez demanderent à capituler. Le lendemain que cette Place fut renduë, le Marquis de Caſtelnau fut commandé avec 500. Mouſquetaires, & quelque Cavalerie pour aller ſur la Sambre ; & s'empara du Chaſteau 1655.

1655. d'Aymeric, qui se rendit à la veuë du canon.

Les Conquestes continuelles qui se faisoient sur les Frontieres de Picardie, attirerent le Roy de ce costé là, qui voulut estre present à toutes les entrepriſes qui s'y firent, & aprés avoir fait la reveuë de son Armée qui estoit de 30000. hommes, il entra dans le Haynault. La marche de nostre Souverain, qui estoit toûjours suivie de la Victoire, nous donnoit de grandes esperances, & jettoit la terreur dans tous les endroits Ennemis par où il passoit. Les Deputez de Thuin & de plusieurs Villes de Liege luy vinrent rendre leurs respects, & luy demanderent la neutralité, qui leur fut accordée en consideration des vivres qu'elles fournissoient à son Armée. Tout faisoit joug aux armes de nostre invincible Monarque, & rien n'osoit leur resister, & principalement quand sa presence animoit ses Troupes, & forçoit pour ainsi dire la Fortune de se ranger de son parti. Dans sa route en passant, on se rendit maistre de Maubeuge, qui est une grande Ville sur la Sambre; on y laissa 500. Dragons & 900. Fantassins & 200. Ca-

Le Roy entre dans le Haynault,

valiers pour la garder, comme une Place avantageuſe pour la communication du Queſnoy. On prit enſuite quelques Places, comme le Chaſteau de Valaucourt, & la Ville de Boüines, ſituée ſur la Meuſe. 1655.

Les Mareſchaux de Turenne & de la Ferté ayant paſſé l'Eſcaut le 13. le Mareſchal de Turenne ſe rendit à Condé qu'il aſſiegea ; & le Mareſchal de la Ferté ſe campa aux environs de ſaint Guillain, ſur la riviere de Hayne, poſte tres-avantageux & bien fortifié : mais comme il vit que le Siege de Condé eſtoit formé, il vint joindre le Mareſchal de Turenne, afin de s'oppoſer aux Ennemis qui auroient eu deſſein de ſecourir cette Place ; cette precaution eſtoit inutile, ils ne ſe mirent point en cet eſtat, & Condé ſe rendit le 19. aprés s'eſtre tres-vigoureuſement défendu, & enſuite on aſſiegea ſaint Guillain qui ne tint pas longtemps ; car les Aſſiegez voyant que Condé n'avoit point eu de ſecours, ils n'en pouvoient point auſſi eſperer. Toutes ces expeditions eſtant faites, le Roy qui connoiſſoit que les Eſpagnols n'avoient aucun deſſein de re-

Priſe de Condé & de ſaint Guillain.

1655. prendre les Places qu'il leur avoit prises, se resolut de retourner à Paris pour y passer l'hyver.

Dés l'année precedente le Duc de Lorraine fut arresté par l'ordre du Roy d'Espagne, qui l'accusoit d'avoir manqué de fidelité envers luy. Le Prince François eut le commandement de ses Armées en sa place; mais il conserva toûjours dans son cœur le ressentiment de l'injure faite à son frere, & ayant trouvé occasion de le faire éclater, il ne la laissa pas échaper : Il se retira avec ses troupes, & quitta le parti d'Espagne, pour servir le Roy de France & se mettre sous sa protection.

Le Duc de Lorraine se range du costé de France.

Le Duc de Modene à cause de quelque mécontentement qu'il avoit de ce que les Gouverneurs du Milanez avoient commis plusieurs violences dans ses Estats, dont il n'avoit pû tirer raison au Conseil d'Espagne, se mit du costé de la France & en demanda l'appuy. Le Marquis de Caracene qui commandoit lors en cette Province pour Sa Majesté Catholique, resolut de faire la guerre à ce Duc; mais le Roy de France envoya des Troupes en son pays sous la conduite du

Comme fait aussi le Duc de Modene.

Prince Thomas, qui empeſcha que l'on fiſt aucun progrès ſur le Duc de Modene. Ce Prince mit le Siege devant Pavie le 25. Juillet, mais ſon entrepriſe ne réüſſit pas : cette diſgrace ne diminua rien de la reputation qu'il s'eſtoit acquiſe dans les armes. L'on ſçavoit bien que le defaut de vivres ſeul l'avoit obligé d'abandonner le Siege, & de ſe retirer. 1655.

Le Prince de Conty fut plus heureux en Catalogne, il prit le Cap de Quiers, & ſe rendit maiſtre de la Ville de Caſtillon. La priſe de la Ville du Cap de Quiers fut fort conſiderable, parce que c'eſt un bon Port de mer capable de contenir une Armée navale, & qui eſtoit fort commode pour la conſervation de la Ville de Roſe. Au mois d'Octobre le Duc de Vendoſme qui commandoit noſtre Armée navale, gagna une Victoire tres-conſiderable ſur les Eſpagnols, dans un combat qui ſe donna prés de Barcelonne. Le Commandeur Paul qui eſtoit un tres-grand Capitaine & tres-habile en la navigation, ſe ſignala en cette rencontre, ainſi que le ſieur Gabaret, & le ſieur Forain, Capitaine dans l'Ami-

1655. ral qui y furent bleſſez.

Le Cardinal Chizy de la Ville de Sienne fut élû Pape à la place d'Innocent X. & fut nommé Alexandre VII. Il avoit eſté Vicelegat à Ferrare, Inquiſiteur à Malthe, & Nonce à Munſter, & à Cologne pour la Paix Generale; & comme ce grand Perſonnage s'eſtoit dignement acquité de tous ces emplois, Innocent X. l'honora du Chapeau de Cardinal en 1652. & de la dignité de Secretaire d'Eſtat, dans laquelle fonction il s'eſtoit acquis une eſtime ſinguliere, en ſorte que ſon rare merite fut recompenſé par l'élevation de ſa perſonne à la dignité Eminente de Souverain Pontife, en laquelle il a fait connoiſtre que ſon choix avoit eſté plus l'effet de ſes rares merites & l'ouvrage de la divine Providence, que de la ſageſſe des hommes. Durant ſon Pontificat il agrandit & orna de pluſieurs ſuperbes baſtimens la Ville de Rome, en faiſant environner la Place du Vatican de magnifiques Galleries, & d'un Amphitheatre. Son humilité & ſa modeſtie le porterent à refuſer une Statuë que les Romains vouloient élever à ſa gloire dans le Capitole.

Election d'Alexandre VII.

Le Roy donna des marques de ſa pieté envers Dieu & de ſon affection envers ſes Peuples, par deux Ordonnances qu'il fit, la premiere contre les blaſphemateurs, & contre les dueliſtes, ce qui n'eſtoit proprement qu'un renouvellement, & une confirmation des anciennes dont la ſuite des temps avoit diminué la vigueur, & la ſeconde Ordonnance contenoit des défences faites aux laquais de porter des épées ſur peine de la vie : Par ces deux dernieres Ordonnances Sa Majeſté obvia à pluſieurs fâcheux accidens que faiſoit naiſtre la fureur des duels, & cette Déclaration détourna quantité de malheurs qui provenoient de l'inſolence des laquais, & elle reprimoit les emportemens que les hommes avoient, en attaquant la Divine Majeſté par leurs juremens & par leurs blaſphêmes. 1655.

Edit renouvelé contre les blaſphemateurs & les dueliſtes.

Le Roy voyant que les Eſpagnols faiſoient tous leurs efforts pour empêcher que les Anglois renouvellaſſent alliance avec la France, & Sa Majeſté eſtant même avertie que le Roy d'Eſpagne faiſoit faire des propoſitions à ces Peuples, dont la ſuite pourroit

1655. estre tres-desavantageuse à son Estat, elle se resolut de le prevenir, & le deux Novembre Le sieur de Bordeaux Ambassadeur extraordinaire de France conclut à Londres le Traité de paix, & de confederation avec l'Angleterre, l'Irlande, & l'Ecosse, dont les principaux articles estoient qu'il y auroit desormais une ferme paix, amitié, alliance & societé entre le Royaume de France, & la Republique d'Angleterre, Escosse & Irlande : que les Sujets de l'un & de l'autre Estat pourroient librement commercer dans tous les Ports, Villes & Havres que bon leur sembleroit, & que les marchands François & Anglois pourroient faire testament où ils se trouveroient, & que l'execution s'en feroit en quelque lieu qu'ils fussent morts, nonobstant le droit d'aubeine, Depuis la signature de ce traité l'on ajouta que les Estats Generaux des Provinces Unies des Païs-Bas y seroient compris s'ils le desiroient, & qu'on leur donnoit trois mois pour faire connoistre leurs intentions.

Traité d'alliance entre la France & l'Angleterre.

Le Roy fit cette paix avec Olivier Cromwel Protecteur d'Angleterre, com-

me nous avons dit, sur l'avis que Sa Majesté eut que les Espagnols vouloient le prevenir contre nous, & l'engager dans leurs interests. Par ce Traité Cromwel estoit obligé de nous donner du secours par mer, & par terre, & nous devions luy faire part des conquestes que nous ferions. L'Hyver de cette année se passa à conserver les Places que l'on avoit prises en Flandres la precedente Campagne, & on employa les soldats à y mener des convois, pour empêcher qu'elles ne retombassent sous la domination des Ennemis. Le temps des divertissemens estant passé, & celuy de faire la guerre estant venu, on se disposa à retourner dans les Païs-Bas. Le Roy qui s'étoit délassé dans les jeux & dans les bals, des fatigues qu'il avoit souffertes en la derniere Campagne donna ses ordres pour aller attaquer les Ennemis. La Flandre devoit estre le theatre de la guerre, & Valenciennes fut la premier Place que l'on assiega, elle fut investie le 15. Juin : le 17. les assiegez qui ne s'estoient point encore mis en estat de se défendre, voyans la diligence avec laquelle les travaux avançoient firent leur premiere sortie sur

AN 1656.

Siege de Valenciennes sans effet.

1656. le quartier du Mareſchal de la Ferté avec 150. chevaux, mais ils furent repouſſez avec la meſme vigueur que celle avec laquelle ils nous avoient attaquez, & quoique la Cavalerie Ennemie fut ſouſtenuë de 900. Fantaſſins, elle fut neanmoins battuë & forcée de ſe retirer avec perte. Le 18. ſur l'avis que nous euſmes que les Ennemis avoient tiré des Garniſons de Cambray, & de Douay 1000. Chevaux & 800. hommes de pied pour jetter dans la Place aſſiegée : Le Comte de Ligneville Mareſchal de Camp, les fit d'abord charger par le Regiment d'Infanterie du Marquis de Vervins, lequel ſouſtenu par les Regimens de Cavalerie du Prince Ferdinand, & du Marquis de Lenoncourt battit les Ennemis, & empeſcha que ce ſecours n'entraſt dans la Place : Le 24. les Aſſiegez firent encore une ſortie avec 300. Chevaux ſur le quartier des Lorrains qui ſouſtinrent leurs efforts avec tant de force, qu'ils les pourſuivirent juſques ſur la contreſcarpe où ils tuerent celuy qui commandoit leur Cavalerie : le 25. nos lignes furent achevées, & on avoit reſolu d'ouvrir le

lendemain la tranchée : Cependant comme les Assiegez avoient retenu l'eau de la mer pour nous incommoder, le Mareschal du Turenne differa jusques à ce que l'on eût travaillé à une digue fort élevée au dessus de la Ville pour avoir la communication des deux Camps, & il fit mesme fortifier de palissades le quartier du Mareschal de la Ferté comme estant le plus exposé aux Troupes Ennemies, que l'on disoit avoir esté tirées de Bouchain, & de saint Amand, pour entrer dans la Place. Le 30. nous gagnâmes le glacis de la contrescarpe : & l'on garnit de soldats quelques redoutes & quelques ponts que nous avions bastis sur l'Escaut au dessus de la Ville pour empescher la sortie des Assiegez : mais toutes ces precautions, tous ces retranchemens & ces digues n'estoient pas capables d'arrester la fureur des Ennemis, & ils firent la nuit du deux au trois Juillet une tres-rude sortie sur la teste de la tranchée où estoient les Gardes, qui les repousserent vigoureusement : Le cinq les Assiegez se voyant fort pressez tirerent un grand nombre de coups de canon, 1656.

1656. & firent des feux au deſſus de leurs Tours, ce qui donna occaſion à Dom Jean d'Auſtriche de ſortir de leurs retranchemens & de donner ſur nos lignes du coſté des Lorrains, mais les ſoins & les ordres du Mareſchal de Turenne empeſcherent que les Ennemis n'euſſent aucun avantage ſur nous, & qu'ils furent forcez de retourner dans leurs poſtes. La digue que nous avions faite empeſchoit que les Aſſiegez ne nous incommodaſſent, & elle eſtoit toujours ſi bien entretenuë, & en un ſi bon eſtat, que l'on y pouvoit paſſer à pied & à cheval. La nuit du huit au neuf le Mareſchal de la Ferté fit joüer en ſa preſence un fourneau à gauche de la contreſcarpe, qui fit un tel effet que les Suiſſes commandez par le ſieur Dumont Capitaine s'en rendirent maiſtres, & y firent un tres-beau logement, & enſuite le Regiment de Piedmont commença à deſcendre dans le foſſé de l'ouvrage à corne : tout reſpondoit aſſez à nos deſſeins, juſques au 16. que les Aſſiegez leverent leurs écluſes, qui rompirent nos digues & nos ponts ſur l'eſcaut, & les inonderent tellement, que le Mareſchal

Mareſchal de Turenne ne pût jamais 1656.
ſecourir le Mareſchal de la Ferté dont
le quartier fut vigoureuſement attaqué par les Ennemis, & quelque courageuſe & opiniâtre reſiſtance que ce Mareſchal fiſt, il ne put empeſcher que ſes lignes ne fuſſent forcées, & que les Eſpagnols n'entraſſent dans la Place avec un ſecours tres-conſiderable, ce qui obligea noſtre Armée de ſe retirer, & de lever le ſiege. Si nous voulons ajouſter foy à celuy qui a écrit la vie du Vicomte de Turenne, il dit que ce General avertit deux fois le Mareſchal de la Ferté de prendre garde à luy, & que les Ennemis le devoient attaquer cette nuit là, & même qu'il luy envoya des gens pour fortifier ſes lignes, mais que la jalouſie qui eſtoit entre eux fut cauſe que ce General mépriſa cét avis & cét offre, ce qui donna occaſion aux Ennemis d'avoir avantage ſur nous. Le Prince de Condé, & Dom Joüan mirent tout en uſage pour ſecourir Valencienne, & ils réüſſirent dans leurs deſſeins. Il faut convenir que nous y fiſmes une grande perte, le Mareſchal de la Ferté fut fait priſonnier, & mené à Rocroy.

1656. Cette disgrace étonna un peu la Cour, quoy que le Vicomte de Turenne eust par sa prudence empesché qu'elle ne fust plus considerable, mais la suite fit voir que nous reparasmes avantageusement cette perte.

La disgrace que nous souffrîmes au siege de Valenciennes fut en quelque maniere reparée par la prise de Valence, qui est une Ville située dans le Milanez. Le siege de cette Place commença le 25. de Juin, & continua jusques au 13. Septembre que les Assiegez demanderent à capituler. Il ne faut pas s'estonner si le siege dura si long-temps, puis que c'estoit la plus importante Place du Milanez : Les Generalissimes estoient les Ducs de Modene & de Mercœur : les Capitaines Generaux, le Comte de Broglio & le Marquis de Ville, qui commandoit les Troupes de Savoye; Le Comte de Quincé & les Marquis de saint André & de Pienne leurs Lieutenans Generaux : Les Sieurs le Feron Valavoir & Preston Irlandois : les Mareschaux de Camp. Le sieur de Palavicini Italien, & le le Marquis de Givry, & le sieur de Letancourt commandoit l'Artillerie. L'Ar-

Siege de Valence.

mée estoit composée de 7000. Che- 1656.
vaux, & de sept mille Hommes de
pied : la Place fut battuë par 20. pieces
de Canon de batterie, & de 10. pieces
de Campagne. L'on esperoit avoir les
Troupes de Modene, qui estoient com-
mandées par les Sieurs de Biron & de
Bas, mais elles furent défaites en
chemin : Cela n'empescha pas que le
siege ne fust continué & poursuivi avec
une vigueur incroiable, & les Assie-
gez n'épargnerent rien aussi pour se
bien défendre, mais malgré leur lon-
gue resistance qui pouvoit rebuter les
personnes les plus courageuses, & les
plus opiniâtres, ils furent forcez de se
rendre, & leur vigoureuse défense ne
servit qu'à augmenter la gloire de nos
Generaux, & de ceux qui se signale-
rent en ce siege. Le Comte de Broglio
fut tué à une des premieres sorties
que firent les Assiegez : On fit le 28.
la distribution des quartiers aprés que
l'on eut construit deux ponts sur le Po,
au dessus & au dessous de la Ville, qui
estoient composez de 40. bateaux cha-
cun : Le Duc de Modene avec lequel
estoit le Comte de Broglio prit son
quartier à main gauche de la Place,

1656. avec les Gardes de ſon Alteſſe Royale, & le Regiment de Navarre : Le Duc de Mercœur eſtoit campé à main droite proche du Po, avec une partie de la Cavalerie & de l'Infanterie de Sa Majeſté : le Marquis de Ville entre les deux ſur la plaine, avec la Cavalerie de ſon Alteſſe Royale, & ſon Infanterie : Le Marquis de Valavoir eſtoit poſté de l'autre coſté du Po, avec le reſte des Troupes du Roy, & celles qui avoient hiverné dans le Montferrat. Comme Valence eſtoit une Place importante à l'Eſpagne, le Cardinal Trivulce ſe mit en eſtat de forcer nos lignes à la teſte de 3000. Chevaux, & de 5000. Hommes de pied, aprés s'être rendu maiſtre de deux redoutes, que l'on avoit élevées à une demi lieüe des lignes : mais il fut repouſſé ſi vigoureuſement qu'on reprit les redoutes, & on le contraignit de ſe retirer, & ainſi ce ſecours ayant eſté défait, nous jugeâmes que la priſe de Valence eſtoit infaillible. Le Comte de Fuenſaldagne fâché de cette diſgrace qu'il apprit en arrivant à Milan, revint joindre l'Armée d'Eſpagne, & aprés avoir fait une ſeconde tentative

trouva le moyen de faire entrer 300. Hommes dans la Place, mais ce ſecours ſe trouva inutile, car nous étions trop avançez, & ce renfort ne fut pas jugé aſſez conſiderable, pour obliger le Gouverneur à ſe défendre davantage, & il ſe rendit peu de temps aprés Je ne parleray point de la marche du Roy en Flandre, Sa Majeſté n'ayant entrepris ce voyage que pour viſiter les Places où ſa preſence eſtoit neceſſaire, & pour faire entrer quelque ſecours dans celles où l'on pouvoit apprehender le ſiege. 1656.

Priſe de Valence.

Quoique le ſiege de Valencienne n'eût pas eſté heureux, le Mareſchal de Turenne ne perdit pas toutefois l'eſperance de faire d'autres conquêtes dans les Païs-Bas, & il tourna ſes armes contre la Capelle, qu'il reprit ſur les Ennemis avec tant de diligence qu'il leur fut impoſſible de la ſecourir : & on peut dire qu'en cette rencontre ils firent deux pertes tres-conſiderables, car ils ne pûrent empêcher que nous ne nous rendiſſions maiſtres de cette Place, & en ſecond lieu quittant le ſiege qu'ils avoient formé devant ſaint Guillain pour venir au ſe-

La Capelle reprise sur l'Espagne.

1656. cours de la Capelle, ils perdirent l'occasion de s'emparer de saint Guillain, car aussitost qu'ils furent décampez l'on y jetta des Troupes, ce qui les obligea de ne plus y songer, & de quitter cette entrepriſe. La priſe de la Capelle estoit de consequence pour nous, parce qu'elle obligeoit tous les lieux circonvoisins à contribuer : & aussi toutes les Villes prochaines ne furent pas plûtost averties de ce siege qu'elles fournirent tous les pionniers necessaires pour achever les Tranchées, & quoique les lignes eussent une grande lieuë de circuit, elles furent achevées en cinq jours.

Entrée de la Reine de Suede dans Paris.

Christine Reine de Suede, fille du grand Gustave, aprés s'estre démise de sa Couronne entre les mains du Prince qui luy devoit succeder, fut à Rome pour y abjurer sa foy, & embrasser la Religion Catholique, & ensuite vint en France, & salua leurs Majestez, qui luy firent tout l'accueil & la reception qui estoit deuë à une Princesse de sa naissance & de son rang. Elle fit une entrée magnifique dans Paris au mois de Septembre, où les Compagnies Souveraines l'allerent sa-

luer, & leurs Chefs la complimente- 1656.
rent. Les Bourgeois au nombre de 15000. en armes l'allerent recevoir au commencement du Fauxboug S. Antoine : Le sieur Veydeau de Grammont Conseiller au Parlement estoit à leur teste comme Colonel General, vestu d'un pourpoint de brocard d'or, avec des chausses chargées de quantité de dantelles d'or, & d'argent, & une garniture de rubans, dont l'abondance & le mélange produisoit un tres-bel effet. Son chapeau estoit orné d'un bouquet de plumes blanches attaché à un cordon de diamants, & il eut l'honneur de complimenter cette Princesse. Le Mareschal de l'Hospital Gouverneur de Paris, le Prevost des Marchands, les Eschevins & Conseillers de ville furent aussi au devant de cette Reine precedez des 300. Archers de la Ville couverts de leurs casaques, & autres Officiers ; Et cette Princesse arriva dans Paris, montée en Amazone, sur un cheval blanc tres-richement équippé : elle estoit vestuë d'un juste-au-corps d'écarlatte, & d'une juppe en broderie d'or & d'argent, avec un chapeau chargé de plumes.

1656. Chacun admiroit ſon port majeſtueux qui ſurpaſſoit toute la haute idée que l'on en pouvoit concevoir. Le Roy envoya le Duc de Guiſe pour luy faire compliment de ſa part. Sa Majeſté ne pouvoit choiſir un Prince mieux fait, & qui puſt mieux s'acquitter que luy de cet honorable employ. Je ne diray rien du merite particulier de cette Reine, ny des grandes connoiſſances qu'elle avoit des Langues, & des Sciences, elle en a donné des marques aſſez convaincantes pour n'en pas douter.

Je finiray ce qui s'eſt paſſé en cette année par une courſe de Bague qui fut faite au Palais Cardinal au mois de Mars; cette Cavalcade eſtoit compoſée de trois Brigades, le Roy eſtoit le chef de la premiere, la deuxiéme eſtoit commandée par le Duc de Guiſe, & le Duc de Candale eſtoit à la teſte de la derniere; ils eſtoient tous ſuperbement veſtus à la Romaine, & avantageuſement montez. La deviſe qui eſtoit ſur l'Eſcu de la premiere Quadrille eſtoient ces paroles, *Ne più ne par*, c'eſt à dire, il n'en eſt pas de plus grand, ny de pareil; ſur l'Eſcu de la deuxiéme eſtoit peinte une Maſſuë avec

avec cette deviſe Latine, *Meque aſſe-* 1656.
ret Aſtris, qui ſignifie, elle me peut mettre parmy les Aſtres, & ſur l'Eſcu de la derniere Quadrille eſtoit un Phœnix regardant le Soleil de deſſus un bucher, avec ces paroles, *Qu'importa que maten, ſi reſſuſcitan*, c'eſt à dire, qu'importe que je meure, ſi je reſſuſcite. Le prix de cette courſe aprés avoir eſté long-temps diſputé, fut enfin remporté par le Comte du Lude.

Dés l'année derniere les Eſpagnols avoient formé le Siege de ſaint Guillain, & ils ne l'avoient quitté que dans l'eſperance de ſecourir la Capelle; ce qui les obligea de l'aſſieger de nouveau, & afin que l'entrepriſe réüſſiſt, ils ramaſſerent toutes les forces de Flandre, qui eſtoient compoſées de plus de 12000. hommes, & commandez par tous les Generaux d'Eſpagne qui étoient en Flandre, & cette Place ne fut priſe qu'aprés que le Comte de Schomberg qui en eſtoit Gouverneur, ſe fut vigoureuſement défendu. Les Ennemis perdirent plus de deux milles hommes en cette occaſion. Condé eut le même ſort, & tomba entre les mains des Ennemis aprés une opiniaſtre reſiſtance. AN 1657.

Priſe de S. Guillain & de Condé par les Ennemis.

1657. La foibleſſe de la Garniſon de Cambray avoit engagé le Vicomte de Turenne à l'aſſieger ; cependant le hazard voulant que le Prince de Condé qui en eſtoit un peu éloigné en fut averti, il marcha ſi à propos & avec une ſi grande diligence, qu'il ſurprit le Vicomte de Turenne, & qu'il l'obligea de ſe retirer, ſans neanmoins aucune perte de ſes Soldats. Toutes ces diſgraces furent avantageuſement reparées par la priſe de Montmidy, une des meilleures Places de Luxembourg ; qui eſt preſque inacceſſible eſtant ſituée ſur un Roc : Le Mareſchal de la Ferté y mit le ſiege le 12. Juin, & il n'eut pas plûtoſt reconnu la Place, qu'il reſolut d'attaquer la Ville Baſſe, afin de ſe rendre maiſtre de la riviere que les Ennemis gardoient ; lequel deſſein réüſſit, & les Aſſiegez ſe retirerent dans la Citadelle. Le Prince de Lignes voulut leur donner du ſecours, mais la conduite de noſtre General l'empeſcha, & meſme l'Infanterie Ennemie fut défaite. Le 22. on ouvrit la tranchée nonobſtant le feu continuel que faiſoient les Aſſiegez ſur nous, & on ſe rendit bien-toſt maiſtre du

Priſe de Montmedy ſur les Eſpagnols.

glacis de la contreſcarpe, aprés avoir 1657.
ſurmonté la difficulté du terrain. Le vingt-neuf le Comte de Soiſſons arriva au Camp, & la premiere nuit il entra en Garde avec ſon Regiment. Ce Prince répondit avantageuſement aux eſperances que l'on avoit de ſon zele, pour le ſervice du Roy, & de ſa vigueur pour ſouſtenir ſes intereſts. Le trente les Aſſiegez avoient repris les logemens que nous avions faits ſur la contreſcarpe de la demi-lune, dont le Mareſchal de la Ferté eſtant averti y courut, & on força les Ennemis l'épée à la main de ſe retirer. Le deux Juillet on augmenta ces logemens, & le huit les Mineurs ayant paſſé ſous un chemin couvert, s'attacherent l'un au baſtion & l'autre à la demi-lune; depuis lequel temps on preſſa les Aſſiegez ſi fortement, qu'on ne leur donna aucun relaſche; & enfin le ſix Aouſt deſeſperant de recevoir de ſecours, & ne pouvant plus ſe défendre, ils demanderent à capituler. Il eſt certain que la mort de Molandry leur Gouverneur, & la preſence du Roy qui vint dans noſtre Camp, furent cauſe qu'ils ſe rendrent plûtoſt qu'il n'auroient

1657. peut-estre fait ; & comme on leur demanda pourquoy ils auoient osé tenir si long-temps devant Sa Majesté, ils témoignerent qu'aussi-tost qu'ils eurent appris son arrivée, ils s'estoient fait honneur de se soûmettre à sa discretion. Les conditions de la Capitulation de Montmedy furent fort avantageuses, & aussi les Assiegez s'estoient défendus en braves-gens.

Durant que nous tenions assiegé Montmedy, les Espagnols attenterent sur Calais, ils esperoient une heureuse issuë de leur entrepriſe, parce que le Comte de Charot qui en estoit Gouverneur, avoit envoyé à Ardres trois cens hommes de la Garnison : Ils firent quelque progrès au commencement & se saisirent de la Basse-Ville, & passerent jusques à la deuxiéme Barriere qui ferme la contrescarpe ; mais ils n'allerent pas plus avant, & ils trouverent par delà une si grande resistance qu'ils furent obligez de se retirer.

Tentative faite inutilement sur Calais par les Ennemis.

La prise que nous avions fait de Montmedy n'estoit point capable de remplir l'ambition de nostre Monarque ; on assiegea Saint Venant, Place située sur la riviere de Lys, dont le

Prise de saint Venant.

Mareſchal de Turenne s'empara, en trois jours d'ouverture de tranchée. 1657.

Dans le temps que l'on aſſiegeoit S. Venant, les Ennemis ſe voulurent rendre maiſtres de la Ville d'Ardres ; mais ils ne furent pas plus heureux en cette entrepriſe, qu'en celle qu'ils avoient faite ſur Calais. Il eſt aſſez extraordinaire que des Peuples qui ſe prevalent d'une ſi grande prudence, prennent ſi mal leurs meſures, qu'ils ſoient obligez de lever deux fois le Siege devant deux Places qu'ils attaquent ; & ils ne previrent pas que le Mareſchal de Turenne n'eſtoit pas beaucoup éloigné d'eux qui ſe diſpoſoit à forcer leurs Lignes. Les Ennemis s'eſtoient emparez de la Ville Baſſe ; mais ils terminerent leurs Exploits en cet endroit. Le ſieur de Rouville qui commandoit dans la Place ſe comporta en cette rencontre avec tout le courage poſſible. Les Aſſiegeans y firent une perte aſſez conſiderable, car un Regiment qui eſtant de Garde ne s'eſtant pas retiré avec le reſte de l'Armée fut taillé en pieces par les Aſſiegez ; & il demeura en cette attaque, plus de quatorze cens hommes. On dit que les Dames

Levée du Siege d'Ardres par les Eſpagnols.

1657. voulurent par leurs heroïques actions, avoir part à la gloire d'avoir chaſſé les Ennemis. Le Mareſchal de Turenne ayant empeſché que cette Ville ne tombaſt entre les mains des Eſpagnols, continua ſes exploits ; Il emporta d'aſſaut quelques Chaſteaux qui pouvoient beaucoup ſervir aux gens du parti contraire ; & aprés s'eſtre ſaiſi de Bourbourg, il aſſiegea Mardik, qui eſt un Fort qui ouvre le chemin pour l'attaque de Dunkerque, duquel il ſe rendit maiſtre en trois jours, parce que ſes principales défenſes ayant eſté abbatuës, la Garniſon demanda à capituler le trois Octobre. Les Ennemis n'ayant pû s'oppoſer à la priſe de Mardik s'efforcerent au mois de Novembre de le regagner, & ils y mirent le Siege, le Mareſchal de Turenne s'étant retiré ; mais tous leurs efforts furent ſans effet, on les ſouſtint avec vivigueur, & ce General qui retourna ſur ſes pas, vint ſi à propos ſecourir les Aſſiegez, que cette Place nous demeura. Pareille diſgrace arriva aux Eſpagnols, qui aprés avoir mis le ſiege devant quelques Villes d'Italie & de Catalogne, furent obligez de ſe retirer.

Priſe de Mardik.

Le Roy ayant eu avis que les Electeurs de l'Empire devoient s'assembler pour élire un Empereur en la place du dernier mort, envoya à Franefort, lieu de l'Assemblée le Mareschal de Grammont, & le sieur de Lyonne en qualité d'Ambassadeurs extraordinaires, qui furent receus avec toute la magnificence possible. 1657.

Ambassadeurs. envoyez à Franefort.

La défaite de la Garnison de Rocroy est assez considerable pour tenir place dans cette Histoire : Le sieur de Montal Gouverneur de Rocroy ayant resolu de tirer raison du refus qu'on luy faisoit de continuer les contributions, sortit le trente Aoust avec neuf cens Chevaux, dans le dessein de passer la riviere de Veste, au passage appellé le Moulin Larchevesque, mais comme il le vit fermé, il alla camper sous les murailles de Cernay, où aprés avoir demeuré quelques heures, il passa à Sillery, & de là fut pour brûler quelques uns des Villages proche de Rheims, de laquelle marche le Comte de Grampré estant averti, sans attendre quelques Troupes qu'il avoit demandées de Damvilliers, Jamets, Stenay & Mouzon, suivit les Enne-

Défaite de la Garnison de Rocroy.

1657. mis dans les lieux par où ils avoient passé, & les joignit au bout de la chaussée de Sillery, aprés avoir passé la riviere de Veste, & quoique le nombre de ses Troupes fût fort inégal aux leurs, il s'avança pour venir aux mains avec eux, ce qu'il fit avec un courage intrepide, & tant de bonheur qu'il les défit entierement : Les Ennemis perdirent en cette occasion beaucoup d'Officiers, & de braves gens, & l'on fit deux cens prisonniers.

Quoique les Ambassadeurs de France ayent toûjours esté en possession de preceder ceux d'Espagne neanmoins il arriva à la Haye une contestation entre eux à cette occasion, & voicy comme les choses se passerent. Le President de Thou que le Roy avoit envoyé Ambassadeur Extraordinaire vers les Estats des Provinces-Unies, en revenant d'un lieu où il avoit rendu quelques visites, voulut passer au travers du Cours qui estoit le droit chemin pour arriver en son Hôtel, il en fut empesché par le Cocher de Dom Estevan de Gavarre Ambassadeur Extraordinaire du Roy d'Espagne, qui le voulut couper à la Barriere, & se mit en estat de le de-

L'Ambassadeur d'Espagne dispute inutilement le pas à l'Ambassadeur de France à la Haye.

vancer, le Cocher de noſtre Ambaſſa- 1657.
deur l'arreſta tout court, ce qui obligea les gens qui eſtoient dans ce Carroſſe de deſcendre, & de mettre l'épée à la main avec tous les gens qui l'accompagnoient, pour tirer raiſon de cette injure, & forcer le Cocher de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne de reculer, & de nous laiſſer le paſſage libre: Cette conteſtation amaſſa beaucoup de perſonnes, qui pour empeſcher qu'elle n'eût plus de ſuite, s'offrirent de la terminer, à quoy cet Ambaſſadeur conſentit pourveu qu'on luy accordât une égalité de marche, ce que noſtre Ambaſſadeur refuſa, ſoûtenant que jamais les Ambaſſadeurs d'Eſpagne n'avoient pretendu preceder les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Tres-Chreſtienne, & que lors que l'on avoit accordé la preſceance à l'Ambaſſadeur de Charles-Quint, ce n'avoit pas eſté comme Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne, mais comme Ambaſſadeur de l'Empereur: Et enfin pour donner quelque ſatisfaction à l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Catholique, on luy promit d'abattre un coin de cette barriere pour luy livrer paſſage par un autre endroit, & on arreſta que le chemin

1657. demeureroit libre à noſtre Ambaſſadeur.

Siege & priſe de la Mothe aux Bois.

Le Mareſchal de Turenne aprés avoir reconnu la Mothe-aux-Bois donna ordre le dix Septembre au Marquis de Caſtelnau d'en former le ſiege, & au Marquis d'Humieres Lieutenant General de ſe tenir ſur les avenuës avec ſes Troupes, pour empeſcher qu'aucun ſecours n'entrât dans la Place: Et le meſme jour la tranchée fut ouverte: Le lendemain on pouſſa juſques à la contreſcarpe, ſur laquelle on fit un logement ſur le bord du foſſé. Enſuite on continua la tranchée qui fut avancée de trois cens pas; & enfin le douze le Gouverneur n'ayant point d'eſperance d'eſtre ſecouru, & eſtant aſſiegé par toute noſtre Armée, ſe reſolut de ſe rendre. Et bien que la conduite du ſiege fût remiſe au Marquis de Caſtelnau, & que la capitulation meſme fût arreſtée avec luy, le Mareſchal de Turenne ne laiſſa pas toutefois d'eſtre preſent à ce qui ſe fit, & de viſiter nos travaux. Auſſitoſt que cette Place fut à nous on la raza, n'ayant pas eſté jugée neceſſaire pour conſerver Saint Venant.

Le Roy d'Eſpagne pour avoir des forces ſuffiſantes afin de faire la guerre dans le Milanez eut recours à l'Empereur, dont il receut un Corps d'Armée compoſé de ſix mille hommes, mais il luy en reſta fort peu, ſoit parce que la pluſpart avoient eſté tuez en diverſes occaſions, ſoit qu'elles ſe fuſſent retirées faute de ſolde, & ce qui en reſtoit avoit eu ſes quartiers d'hyver ſur les Frontieres du Montferrat au Chaſteau de Mouty, & comme il incommodoit fort les Troupes du Duc de Savoye, il l'aſſiegea & s'en rendit maiſtre avant qu'il pût eſtre ſecouru. Les Eſpagnols qui vouloient ſe prevaloir de la meſ-intelligence qui eſtoit entre le Duc de Modene & le Prince de Conty, qui avoit le commandement de nos Troupes dans l'Italie, formerent le deſſein de reprendre Valence: mais le Marquis de Valavoir qui eſtoit dedans, ayant obligé ces deux Princes à terminer ou ſurſeoir leurs differends pour un temps, les obligea de luy donner ſecours, ce qui rompit toutes les meſures que nos Ennemis avoient pris pour ſe ſaiſir de Valence. Nos Troupes ſe reſolurent de tourner leurs armes

1657.

Guerre dans le Milanez.

1657. contre Alexandrie, & de l'attaquer, ce qui fut fait avec beaucoup de vigueur, & cette entrepriſe eut au commencement tout le ſuccés poſſible: mais enfin nous fuſmes obligez de lever le ſiege, parce que les Troupes du Comte de Fuenſaldagne qui n'avoit oſé attaquer nos lignes empeſcherent qu'il ne vint du fourrage au Camp, ce qui fit perdre courage aux ſoldats. Cette diſgrace fut en quelque maniere reparée par la priſe du Chaſteau d'Arras, qui eſt ſitué ſur la riviere du Tanes, & du Chaſteau de Nou qui eſt une Place des plus importantes des Frontieres du Milanez.

Guerre dans la Catalogne & dans le Rouſſillon.

Dom Diego Cavalero General de toute la Cavalerie Eſpagnole voulut ſurprendre Urgel, qui eſt une Place ſituée dans le milieu des Pirenées, & il ſe perſuadoit que ſa marche ſeroit ſi ſecrete, que nos Chefs n'en ſeroient point avertis: mais ſes eſperances furent trompées; car le Marquis de Saint Abre qui commandoit dans le Rouſſillon, & Dom Joſeph Marguerit Gouverneur dans la Catalogne, ayant joint leurs Troupes ſe rendirent à cette Place, & empeſcherent qu'elle ne tombât

sous la domination du Roy d'Espagne: 1657.
Les Ennemis eurent si peu de hardiesse qu'ils n'oserent attendre nos Troupes, quand ils eurent appris leur marche. Le Duc de Candale qui se rendit dans ce Païs-là avec cinq cens chevaux, & cinq cens hommes de pied, fit tout ce qui fut en son pouvoir pour joindre les Ennemis & pour leur livrer combat: mais tous ses efforts furent inutiles, & comme le reste de la Campagne se passa en pluyes continuelles, ce General ne pût satisfaire ses desirs ny faire aucune conqueste considerable, & il fut obligé de s'en retourner, & en passant à Lyon il mourut. Ce qui fut une perte tres-considerable pour l'Estat

Bien que depuis 1635. jusques à present la France ait toûjours remporté sur ses Ennemis des avantages fort considerables, & quoique l'on puisse dire que ce n'a esté qu'un enchaînement de victoires & de conquestes, l'on peut assûrer toutefois qu'en cette année nos Troupes se surmonterent elles mesmes, & que les Generaux firent des actions de valeur inoüies: Ils prirent tant de Villes, & gagnerent tant de Batailles & de si considerables, que leur

AN 1658.

1658. nombre surpasse l'imagination, & étonnera tous les siecles : mais avant que de vous les representer, nous dirons les démarches que l'on fit pour engager les Espagnols à la Paix.

Le Pape Alexandre VII. veut faire la paix.

Aussi-tost que Pape Alexandre VII. fut élevé au Pontificat, il fit tous ses efforts pour reconcilier les Rois de France & d'Espagne, & procurer une Paix stable & solide entre ces deux Souverains : mais tous ses bons offices lors n'eurent aucun effet : Ce grand Chef de l'Eglise ne se rebuta pas, quoique ses sollicitations eussent peu de fruit & de succês : car il redoubla ses instances, & continua de contribuer de tout son pouvoir, pour faire réüssir son genereux & pieux dessein. Les Electeurs envoyerent des Ambassadeurs Extraordinaires à Sa Majesté, pour la solliciter de consentir à faire la Paix avec l'Espagne. Le Comte de Furstemberg, & le sieur Plumen Députez du College Electoral trouverent l'esprit de nôtre Prince tres disposé à entendre des propositions d'accommodement, Sa Majesté mesme les choisit pour les Mediateurs de cette Paix. Ces Ambassadeurs dresserent leurs Memoires,

qu'ils presenterent au Comte de Pigne- 1658.
randa Ambassadeur du Roy Catholique. Le sieur de Lyonne devoit avoir part à cette Negociation, pour les interests de la France : Les services considerables qu'il avoit rendus à l'Estat lors qu'il traita de la Paix d'Italie, luy faisoient meriter cet employ : Quelques empressemens que témoignerent lors les Ambassadeurs d'Allemagne, ils ne pûrent jamais rien obtenir du Comte de Pigneranda, & quoique pour l'interest de sa Nation il deust faire les premieres démarches ou au moins répondre aux genereux sentimens que Sa Majesté avoit de faire la Paix, il fit tous ses efforts pour en empescher la conclusion : En sorte que bien loin de convenir de quelques Articles, on ne demeura pas mesme d'accord du lieu où la conference se devoit tenir : Mais comme nostre Prince eut connû que l'intention des Espagnols n'estoit pas de faire la Paix, s'ils n'y estoient contraints par la force des armes, il resolut de poursuivre ses conquestes, & de mettre ses Ennemis en estat d'accepter telles conditions qu'il leur voudroit donner. Sa Majesté dans ce dessein

1658. s'avança sur la Frontiere de Flandre, & Elle y fit conduire ses Troupes.

Siege & prise de Dunkerque.

Le siege de Dunkerque avoit esté resolu dés l'année precedente, & l'on s'estoit saisi de quelques postes avantageux qui pouvoient défendre les avenuës de cette Place, afin de s'en rendre plus facilement maistre. Le Mareschal de Turenne qui avoit le commandement des Armées de France, bloqua Dunkerque par terre du costé du canal qui regarde Mardik, & de l'autre jusques aux Dunes: L'Armée Angloise composée de dix-huit à vingt Vaisseaux, l'investit par mer, & en empescha l'entrée. La circonvallation faite, on commença d'ouvrir la tranchée le cinq Juin, & le mesme jour les Assiegez firent une sortie de sept cens chevaux, & de neuf cens Fantassins : mais on soustint leurs efforts avec tant de vigüeur qu'ils furent poussez jusques auprés de leur contrescarpe, depuis ce temps on jetta des Bombes dans la Place qui les incommoderent extrememment. Cependant les Espagnols qui prevoyoient que la prise de cette Ville leur estoit importante se mirent en estat de la secourir, & l'on fut averti

que

que le Prince de Condé estoit déja fort avancé ; mais le Mareschal de Turenne qui employoit tous ses soins pour faire réüssir son entrepriſe, se tint sur ses gardes, & n'oublia rien de ce qu'il devoit faire pour se défendre de l'attaque qui luy seroit faite, sans que cela l'empêchât de continuer le siege. Le 8. les Assiegez qui avoient veu que leur premiere sortie n'avoit produit aucun effet, se resolurent d'en faire une seconde avec six cens Fantassins & quatre cens Chevaux, mais avec aussi peu de succês qu'à la premiere : Le Marquis de Crequi qui estoit lors de garde les pousſa vigoureusement jusques à la Barriere : Le Comte de Soissons averti que l'on estoit aux mains voulut avoir part au combat ; il s'y rendit aussi-tost, & il se mesla si avant avec les Assiegez qu'aprés avoir eu son Cheval tué sous luy, il auroit esté fait prisonnier si un de ses Pages ne luy eust presté le sien, & ne l'eust mis en estat de s'échaper de leurs mains. Le Comte de Guiche ne fut pas des derniers a y donner des marques de son courage, & il y receut un coup de mousquet à la main droite, cepen- 1658.

1658. dant nous eusmes l'avantage sur les Ennemis. Quelque temps aprés on donna avis que Dom Juan, le Prince de Condé, & le Mareschal d'Hoquincourt estoient partis d'Ypre pour Nieuport, & qu'ils estoient resolus de tout hazarder pour délivrer Dunquerque, & en effet le lendemain onziéme, on apprit que les Ennemis estoient campez auprés de l'Abbaye aux Dunes, & qu'ils se mettoient en estat de nous attaquer. Avant le grand combat la nuit du treize au quatorze, le Mareschal d'Hoquincourt s'estoit détaché avec soixante Chevaux pour reconnoistre nos lignes, & comme il fut arrivé à une petite redoute, quelques Mousquetaires qui y estoient à couvert tirerent, & le blesserent de cinq coups dont il mourut deux heures aprés dans les lignes où il avoit esté porté. On plaignit la disgrace qui estoit arrivée à ce grand homme d'estre mort les armes à la main contre son Souverain, & la gloire de tous ses grands exploits, fut ternie par cette indigne action L'on pretend que ce Mareschal avant que de mourir, témoigna un grand regret d'avoir pris le parti des Ennemis contre

le ſervice du Roy. Le lendemain matin nos Troupes s'avancerent vers les Ennemis, noſtre Aile droite commandée par le Mareſchal de Turenne où eſtoit le Marquis de Crequi, eut en teſte le Prince de Condé qui ſe défendit avec ſa vigueur ordinaire; il eut un cheval tué ſous luy, ce qui le devoit faire tomber entre les mains des Nôtres: mais ſon Capitaine des Gardes ſe trouva là fort à propos pour luy donner le ſien, auſſi cet Officier fut fait priſonnier avec les Comtes de Boutteville & de Colligny, le Chevalier Guitaut & le ſieur de Meille qui eut la cuiſſe caſſée. Noſtre Aile gauche qui avoit à ſa teſte le Marquis de Caſtelnau ſoûtint les Anglois qui eſtoient commandez par le Milord Loxard, ces Troupes firent des actions extraordinaires, & battirent les Eſcadrons Eſpagnols qui avoient à leur teſte Dom Juan d'Auſtriche, qui ſe défendoit courageuſement la pique à la main, le ſieur de Gadagne ſe ſignala dans la conduite qu'il eut de l'Infanterie, le Comte de Soiſſons combattit avec ſon courage ordinaire à la teſte des Suiſſes. Chacun de nos Generaux & de nos

1658.

Bataille des Dunes.

1658. Officiers s'excitant à faire paroiſtre ſa valeur & ſon adreſſe, & principalement le Mareſchal de Turenne à la conduite & à la valeur de qui l'on doit toute la gloire de cette action. Les Ennemis furent défaits entierement, toute l'Infanterie d'Eſpagne fut taillée en pieces, & jamais victoire n'auroit eſté ſi complette que celle que nous remportâmes à la Bataille des Dunes, ſi nous n'y euſſions pas perdu le Marquis de Caſtelnau qui fut avant que de mourir honoré du Baſton de Mareſchal de France, pour marque de ſes conſiderables ſervices rendus à l'Eſtat. On fit priſonniers trois cens Officiers, & plus de trois mille ſoldats. Durant que nous eſtions aux mains avec les Ennemis proche des Dunes, les Aſſiegez qui ſe vouloient ſervir de l'occaſion firent une ſortie: mais leurs efforts furent ſans effet, parce que le Marquis de Richelieu qui commandoit le gros de reſerve, voyant que ſon ſecours eſtoit inutile dans la Bataille qui ſe donnoit, vint défendre les Troupes qui eſtoient demeurées pour garder les lignes, & il les ſoûtint avec tant de vigueur, que les Aſſiegez furent battus, & repouſſez juſques ſous

leurs murailles La reduction de Dunquerque ſuivit bien-toſt le gain de la Bataille, car les Aſſiegez qui voyoient que l'on s'eſtoit emparé de tous leurs dehors, & que leur Gouverneur avoit eſté tué, & enfin jugeant que les Eſpagnols n'eſtoient plus en eſtat de les ſecourir, ils demanderent à capituler le 23. Juin, & le Roy y fit ſon entrée comme triomphant, & ce Prince aprés y avoir fait chanter le *Te Deum* pour remercier Dieu de tant de proſperitez dont il luy avoit plû le combler, remit la Place entre les mains du Milord Lokard pour ſatisfaire au traité fait avec l'Angleterre, mais en meſme temps il le conjura de laiſſer le libre exercice de la Religion Catholique comme auparavant. Cette precaution & les Articles meſmes de la capitulation, par leſquels on eſtoit convenu que l'on ne changeroit rien en ce qui concernoit la Religion, & que l'on ne toucheroit point aux Egliſes & aux Monaſteres, n'empeſcherent pas que les Eſpagnols ne publiaſſent par tout que le Roy de France qui eſtoit le Roy Tres-Chreſtien avoit mis une Ville ſi devote & ſi Catholique entre les mains 1658.

1658. des heretiques : mais leurs plaintes estoient mal fondées : puis que l'on avoit fait en cette rencontre tout ce dont la plus grande prevoyance humaine estoit capable

Le gain d'une Bataille si considerable, & la prise d'une Ville si importante estoient des avantages assez grands pour animer les Generaux à d'autres conquestes, le Mareschal de Turenne fit marcher ses Troupes vers Bergues Saint Vinox qu'il assiegea, & dont il se rendit maistre en trois jours. Le premier jour les Assiegez se défendirent avec assez de vigueur, neanmoins en trois heures on s'empara de leur contrescarpe, & ensuite l'on pousſa jusques à une demi-lune que l'on gagna : Ensorte qu'il n'y avoit plus qu'un fossé à passer pour s'attacher au corps de la Place. Tous les dehors ayant esté emportez, on battit la porte & un Pont-levis avec quatre pieces de Canon, ce qui mit une telle épouvantedans la Ville que l'on demanda à capituler sur la fin de Juin L'on souhaittoit que la Garnison sortît avec armes & bagages: mais le Mareschal de Turenne refusa ces conditions, & il n'y eut que le Gou-

Prise de Bergue.

verneur qui eut liberté de se retirer où il voulut : toute la Garnison demeura prisonniere. La Ville fut mise entre les mains du Mareschal de Turenne le troisiéme Juillet seulement : parce que depuis que les Assiegez eurent demandé à capituler, ils s'estoient mis encore en estat de se défendre croyant obtenir par ce moyen l'effet de leur demande : mais enfin voyant qu'ils estoient trop vigoureusement pressez ils consentirent à tout ce que nostre General voulut. Plusieurs Places situées aux environs de Bergues suivirent la mesme fortune, & ne délibererent pas longtemps de se mettre sous l'obeïssance du Roy. 1658.

Durant que les armes de France prosperoient, & que chacun témoignoit de la joye de tant de progrès qu'elles avoient faits sur les Ennemis, l'on apprit que le Roy estoit dangereusement malade à Calais, ce qui jetta les François dans une grande consternation: on croyoit que son indisposition estoit venuë, de ce que Sa Majesté dont l'inclination est toute guerriere, avoit visité en cette Campagne le Fort de Mardicq, qui est un lieu mal sain, & Maladie du Roy à Calais.

1658. dont l'air meſme eſtoit corrompu par les maladies des Soldats qui eſtoient en Garniſon. La maladie de noſtre Monarque eſtoit ſi violente, qu'on douta quelque tems de ſon iſſuë, l'on eut auſſitoſt recours à Dieu, l'on fit par tout des prieres publiques, & Paris qui a toûjours donné tant de preuves de ſon affection envers ſes Rois, n'oublia rien en cette rencontre, pour marquer ſon zele. Le Saint Sacrement fut expoſé dans toutes les Egliſes, l'on découvrit la chaſſe de Sainte Geneviéve qui eſt une Patrone dont la protection a toûjours eſté reclamée dans les neceſſitez publiques, & dans nos plus grandes diſgraces, l'on fit des proceſſions generales, pour fléchir la colere divine dont elle paroiſſoit nous menacer, & pour attirer ſur noſtre Prince & ſur nous les effets de ſa bonté, & de ſa clemence : nous fûmes graces à ſa miſericorde, bien-tôt délivrez de la crainte que nous avions. Dieu qui prend un ſoin particulier de ce Royaume, ne permit pas que la mort nous raviſt ce jeune Prince au commençement de ſa courſe, & dont la vie devoit eſtre ſi chere à ſes Peuples, & ſa preſence ſi redoutable

redoutable à ſes Ennemis, en un mot qui eſtoit reſervé pour faire des actions ſi heroïques, & ſi pleines de pieté & de religion, qu'elles ont ſurpaſſé la commune renommée, & qu'elles ont attiré l'admiration de tous les Peuples. Et comme ſa Providence divine avoit fait naiſtre nôtre Monarque pour exaucer les prieres des François, & ſatisfaire leurs vœux; elle l'a auſſi conſervé pour contenter ces meſmes ſouhaits qui ne ſont formez que pour la proſperité de ſa Perſonne ſacrée. 1658.

Noſtre crainte eſtant diſſipée, nous ſongeâmes à chercher de nouvelles occaſions d'avoir avantage ſur nos Ennemis, & le Mareſchal de Turenne, qui ſçavoit ſi bien s'en ſervir, partit de Dixmude le 12. de Juillet à la teſte de quelques Eſcadrons pour augmenter la gloire qu'il s'eſtoit acquiſe en cette Campagne & en pluſieurs autres. Paſſant prés de Nieuport dont il vouloit reconnoiſtre les lieux, Il détacha quinze Maiſtres ſur la Digue, qui rencontrant les Ennemis les pouſſerent juſques à la barriere, & comme nôtre General eut appris que Dom Juan d'Auſtriche eſtoit à Bruges avec une

Dom Juan battu devant Bruges.

1658. partie de ſon Armée, il prit ſa marche vers cette Ville avec 25. Eſcadrons de Cavalerie, & 1000. Hommes de pied, & eſtant arrivé fort proche ſans avoir rencontré aucun des Ennemis, il pouſſa vers la contreſcarpe, où ayant découvert quantité de tentes, chariots & chevaux, il y fit donner ſi heureuſement, que quelque feu qu'il ſe fiſt tant de la contreſcarpe que des demi-lunes, nous nous ſaiſimes de ces tentes, chariots, bagages, équipages & chevaux aprés avoir battu les troupes ennemies qui eſtoient à couvert d'une contreſcarpe : Et Dom Juan d'Auſtriche voyant qu'il n'eſtoit pas en ſûreté de ce coſté là ſe retira à Bruxelles, ſous pretexte d'une grande proceſſion qui s'y devoit faire.

Quoique le Mareſchal de la Ferté n'euſt qu'une Armée de 12000. Hommes il ne laiſſa pas toutefois d'entreprendre le ſiege de Gravelines, qui eſt une Place tres-forte, & dont la Garniſon eſtoit de 3000. Hommes. Le 27. Juillet l'ayant fait inveſtir par le Marquis de Bellefonds, il s'y rendit le 30. Les Aſſiegez ſe mirent auſſitoſt en eſtat de ſe défendre tant par le feu de leur

Artillerie, qu'en faisant lascher leurs Ecluses. D'abord on attaqua vigoureusement le Fort Philippe, & celuy de l'Ecluse : Le Marquis de Bellefonds qui y commandoit s'en rendit maître, & poussa les Assiegez jusques sur la contrescarpe, ensuite l'on travailla à la circonvallation avec une promptitude, & une vigueur extraordinaire. Durant ce temps-là le Mareschal de Turenne estoit aux avenuës pour empescher que l'on ne jettast du secours dans la Place du costé de terre, & quelques vaisseaux Anglois estoient là pour s'opposer au secours qui pourroit venir du costé de la mer. Le 8. on ouvrit la tranchée du côte de la basse-Ville : & on avança le travail de plus de 400. pas : Le neuf on l'avança encore prés de 500. pas, & le dix on poussa jusques à 200. pas de la contrescarpe nonobstant toute la vigoureuse resistance des Assiegez, & mesme sans avoir perdu beaucoup de monde : Le onze on fit un logement de 120. pas sur la contrescarpe : le 13. on s'élargit sur la droite d'environ 150. pas le long de la premiere contrescarpe, pour faciliter le logement d'une tenaille que l'on

1658.

Siege & prise de Gravelines.

1658. avoit prise le jour precedent. La nuit on poussa ce logement jusques dans une redoute, où on logea 300. Hommes, qui y demeurerent nonobstant tous les efforts que les Assiegez fissent pour les en chasser : Depuis on continua toûjours les travaux dont le détail est long, & ne peut estre qu'ennuyeux : le 21. on gagna deux redoutes qui estoient sur la Digue qui separoit le fossé de la Ville, d'avec le canal de la mer, & on emporta le glacis de la contrescarpe du dernier fossé : on abatit ensuite un pont qui servoit de communication d'une traverse qui gardoit l'Ecluse de la Ville, ce qui obligea les Assiegez de se retirer, & d'abandonner cette traverse, & le 22. nous nous étendismes de maniere le long du chemin couvert, que l'on resserra extremément les Ennemis, & qu'on les contraignit de se retirer dans le corps de la Place : en sorte qu'il ne nous restoit plus que de combler le fossé, dresser des batteries sur la contrescarpe pour battre les orillons des bastions, & tirer à la face pour faire le trou du Mineur : ce qui fut executé les jours suivans, & le 27. on at-

tacha le Mineur au baſtion du Châ- 1658
teau, & à celuy du moulin, & enſuite au baſtion des Dunes : ce qui ne ſe fit pas aiſément, car le ſieur de S. Val Capitaine au Regiment de Champagne, ſe jetta tout nud à la nâge dans le Foſſé, & aprés avoir eſſuyé un grand nombre de coups de Mouſquet il conduiſit le Mineur à la face du baſtion, d'où il ne ſortit point qu'il ne l'eût mis à couvert. Cela obligea les Aſſiegez à ſe rendre, parce qu'ils voyoient qu'ils ne pouvoient eſperer aucun ſecours de Dom Juan d'Auſtriche, & qu'ils n'eſtoient plus en eſtat de ſe défendre. Le 28. le Mareſchal de la Ferté ſigna les Articles de la Capitulation de Gravelines avec Chriſtophe Manquez, qui en eſtoit Gouverneur pour le Roy d'Eſpagne. Le Cardinal Mazarin qui ne s'eſtoit point éloigné de cette Place pour donner les ordres neceſſaires durant qu'on la tenoit aſſiegée, y entra aprés qu'elle ſe fut renduë ſous l'obeïſſance du Roy.

Cependant le Mareſchal de Turenne, qui ne laiſſoit point échaper d'occaſion pour avoir avantage ſur les Ennemis, mit le ſiege devant Oudenarde, & il

1658. n'eut pas plûtoſt fait ouvrir la tranchée, & porter des faſcines pour combler le foſſé, que les Aſſiegez qui avoient appris que les Troupes qui venoient à leur ſecours avoient eſté défaites, ſe rendirent à des conditions toutefois qui n'eſtoient pas avantageuſes; car les Officiers, & les Soldats de la Garniſon demeurerent priſonniers de guerre, à la reſerve du Gouverneur à qui l'on donna liberté de ſe retirer où il voudroit.

Priſe d'Oudenarde.

Comme le Vicomte de Turenne eut appris que les Ennemis avoient détaché 3000. Hommes ſous la conduite du Prince de Ligne, & de Dom Franciſco de Pardo pour empeſcher qu'il ne ſe ſaiſiſt de Menein, vers laquelle Place il avoit fait approcher ſes Troupes; il les ſuivit ſi prés qu'il les engagea au combat: nous euſmes au commencement du deſavantage, mais nous nous ralliaſmes, & aprés avoir repris cœur, nous pouſsâmes les Ennemis à noſtre tour: toute leur Infanterie fut défaite, & leur Cavalerie ne trouva ſon ſalut que dans ſa fuite. Cette victoire remportée le Vicomte de Turenne aſſiega Menein le 12. Septembre, dont il

Le Prince de Ligne défait.

se rendit maistre sans y trouver beaucoup de resistance. La prise d'Ypres fut plus difficile que celle de Menein, & le Mareschal de Turenne fut obligé de l'assieger regulierement. C'est une Place importante qu'il ne vouloit pas manquer. Le 19. Septembre nôtre General fit ouvrir la Tranchée, & le 20. l'on se rendit maistre de la contrescarpe, & de la demi-lune, encore que que les assiegez y eussent apporté toute la resistance possible : & le jour d'auparavant ils avoient fait une vigoureuse sortie, mais ils furent vertement repoussez jusques à la palissade de leur contrescarpe, où estant soûtenus par quantité de Mousquetaires ils tuerent beaucoup des nostres : & le 24. voyant que l'on estoit prest de combler le fossé, & de donner ensuite l'assaut, ils demanderent à capituler. La prise d'Ypres fut suivie de celle du Chasteau de Comines, qui se rendit à nous : Le 29. la Garnison fut obligée de se retirer à Armantieres sans armes, excepté deux Officiers ausquels il fut permis de sortir avec leurs épées. 1658.

Prise d'Ypres.

Prise du Chasteau de Comines.

Le Roy ayant recouvré une santé

1658. parfaite se resolut d'aller à Lyon pour y passer l'hyver. Deux considerations l'obligerent à faire ce voyage : la premiere, parce qu'il vouloit estre present à l'ouverture des Estats de la Province de Bourgogne ; & la deuxiéme, parce qu'il avoit eu avis que la Provence estoit menacée d'une rebellion. Sa Majesté passa à Dijon, où ne trouvant pas le Parlement dans toute la soûmission à ses volontez qu'elle auroit souhaitée, elle l'interdit, & ensuite continua sa route vers Lyon, où estant arrivée les Bourgeois luy rendirent tous les témoignages de respect & de tendresse qu'un Souverain pouvoit attendre de ses Sujets. La Ducheſſe de Savoye luy vint rendre visite le 28. Octobre, avec les Princesses ses filles, qui furent reçeües avec toute la pompe & la magnificence qui leur étoient deües. On avoit eu quelque dessein de faire un mariage avec l'aînée qui estoit une Princesse tres-agreable, & dont le portrait ayant plû au Roy, luy avoit fait naistre le desir de voir l'Original, qui n'effaçoit point les belles idées que sa Copie avoit données, & Sa Majesté la trouva digne de ses affec-

Voyage du Roy à Lyon.

tions : mais Dieu ne l'avoit point de- 1658.
ſtinée pour noſtre Auguſte Monarque : comme la ſuite le fera voir. Le Parlement de Dijon fut rétably au commencement de l'année ſuivante par l'Interceſſion du Duc d'Eſpernon Gouverneur de la Province.

Dans le temps que nos Armes faiſoient un grand progrès dans la Flandre, ſous la conduite des Mareſchaux de Turenne, & de la Ferté, elles avoient un pareil ſuccès dans le Milanez ſous le commandement du Duc du Modene. Ce Duc voulut traverſer la riviere d'Adda quoique le paſſage en fût défendu par les Eſpagnols, il ne pouvoit ſouffrir que cette riviere fût une barriere à tous ſes grands deſſeins : & pour venir à bout de ſon entrepriſe, il détacha le ſieur de Baas pour inveſtir Caſtel-Leon, qui eſtoit un Bourg bien fortifié, ſitué prés de cette riviere de l'Adda, dont il ſe ſaiſit aprés s'eſtre quelque temps défendu. Enſuite il joignit le Duc de Modene qui ſe mit en eſtat de livrer combat aux Ennemis afin de paſſer cette riviere. Le onze Juillet ce Prince viſita les poſtes que le Duc de

Affaires du Milanez.

1658. Noailles avoit déja reconûs, & le lendemain il y fit conduire du canon & des barques, & donna tous les ordres neceſſaires pour la bataille : & comme ce Duc vit que les Eſpagnols vouloient combattre derriere leurs retranchemens, il reſolut de les attaquer de l'autre coſté d'Adda, ce qui réüſſit de maniere que les Ennemis y furent battus, & qu'ils y perdirent plus de 400 Hommes qui furent tuez, tant de noſtre mouſqueterie, que du canon, qui fit un tres-bel effet ſous les ordres du ſieur de ſaint Martin qui commandoit l'Artillerie. Cette défaite ne ſuffiſoit pas pour eſtre maiſtre de la riviere, & pour la paſſer, il faloit trouver quelque gué. Le Marquis de Givry Lieutenant General ayant remarqué qu'il y avoit une barque de l'autre coſté de la riviere, donna ordre à ſon Infanterie de l'aborder & de s'avancer : ce qui fut fait quoi qu'ils fuſſent obligez d'eſſuyer le feu que des païſans, qui eſtoient dans le Château de Caſſano faiſoient continuellement ; & quelques-uns avec un courage intrepide, s'eſtant jettez à la nage, à la faveur de noſtre mouſqueterie

furent rompre la chaisne qui tenoit une barque de l'autre costé, & l'amenerent sur le bord d'où ils estoient partis : Ce qui donna facilité au Marquis de Givry d'y faire embarquer cent mousquetaires, qui marcherent avec tant de hardiesse vers les Ennemis, qu'ils les contraignirent d'abandonner leur poste, & enfin le Marquis de Givry ne voyant point d'Espagnols qui se presentassent pour luy disputer le passage : il passa la riviere avec le reste de son Infanterie dans deux barques que l'on attacha de maniere, que cela luy fit un ponton sur lequel ensuite passa la Cavalerie sous la conduite du sieur de la Rabliere : duquel succês le Comte d'Anguichola Colonel d'un Regiment de Cavalerie, donna aussitost avis au Duc de Modene, qui envoya en toute diligence plusieurs Troupes pour nous soûtenir. Et comme l'on vit que les Ennemis ne témoignoient point vouloir venir aux mains, on resolut d'assieger Cassano dont l'on se saisit, & les Espagnols ne pûrent reprendre ce Chasteau ny nous empescher de construire un pont. Le Duc de Modene qui craignoit que 1658.

1658. les Ennemis, qui s'estoient postez proche de Lodi, ne passassent sur le pont de cette Place, & ne vinssent en queüe charger son arriere-garde qui ne marchoit que par défilez, donna ordre au Comte de Duras de se tenir sur ses gardes : mais les Espagnols qui estoient à couvert derriere de bons retranchemens, ne se persuadant point que nous eussions assez de hardiesse de tenter le passage d'une riviere telle qu'est celle d'Adda, ne faisoient aucun mouvement, & ils furent fort surpris quand ils virent que nous estions resolus de tout essuyer, & de surmonter la rapidité de ses flots ; & nostre entrepriſe leur parut si grande & si extraordinaire, qu'ils se contenterent de l'admirer sans oser s'y opposer.

Nostre Armée, après avoir passé la riviere d'Adda avec une hardiesse incroyable, passa le Tesin, & assiegea ensuite Mortare le 7. Aoust : le 9. l'on conduisit le canon à la queuë de la tranchée qui fut fort avancée, & l'Artillerie fit si bien qu'elle renversa celle des Ennemis : le Duc de Modene y donnoit ses ordres. Le 12. on fit un

Prise de Mortare.

logement sur la contrescarpe de la demi lune, & la nuit 3000. Chevaux, qui estoient sortis de Pavie, s'approcherent à la faveur d'un bois pour secourir la Place ; mais ayant esté découverts ils se retirerent. Le 13. les assiegez firent une sortie si vigoureuse, qu'ils pousserent les Suisses qui étoient de garde, mais on les secourut si promptement, qu'on contraignit les Ennemis de se retirer avec une perte de plus de 60. Hommes. On continua depuis ce temps les travaux avec tant de vigueur que l'on s'attacha à la demi-lune, où l'on fit joüer un fourneau qui fit assez d'effet pour nous faciliter le moyen de dresser un logement au pied, & à costé de la bréche : & le 18. nostre ligne de communication s'étant trouvée parfaite, l'on fit encore joüer un fourneau sous la demi-lune, & en mesme temps l'on donna l'assaut à la bréche pour y dresser un logement. Le 19. nous emportâmes la demie-lune avec une vigueur incroyable, & le 20. comme le Duc de Modene avoit reconnû qu'il y avoit au pied des bastions que l'on vouloit attaquer, une palissade en forme de braye 1658.

1658. qui pouvoit nous incommoder, il fit dreſſer une batterie ſur le bord du foſſé, ce qui obligea les Ennemis, qui craignoient qu'on les reduiſiſt à la derniere extremité, de demander le 22. à capituler.

Valence eſtoit une Place aſſez importante en Italie, pour engager les Eſpagnols à s'efforcer de la reprendre ſur nous : ils y firent tous leurs efforts, mais toujours fort inutilement. Le Comte de Fuenſaldagne, qui avoit en vain voulu ſurprendre Valence le 18. Aouſt, ſe mit en eſtat au mois d'Octobre de faire une ſeconde tentative de nuit : Il fit faire en meſme temps cinq attaques qui n'eurent aucun ſuccês. Le Marquis de Valavoir, qui en eſtoit Gouverneur, y pourveut de maniere qu'il rendit tous les efforts des Ennemis inutiles, & quoi que l'obſcurité des tenebres eût dérobé aux yeux les belles actions que les Aſſiegez firent en cette occaſion, elles ont merité neanmoins l'admiration de tous ceux qui les ont connuës.

Entrepriſe ſur Valence ſans ſuccês.

AN 1659. Quoique nous euſſions tous les avantages poſſibles ſur les Eſpagnols, & que durant l'année derniere leurs

forces euſſent eſté extremément affoi- 1659.
blies par les batailles qu'ils avoient
perduës, & par les Places dont nous
nous eſtions rendus maiſtres ſur eux,
les François ſouhaitoient neanmoins
la paix, comme un bien preferable à
tous les avantages que l'on peut rece-
voir dans une guerre. L'eſprit dans le-
quel eſtoit la Reine, de donner quel-
ques marques du ſouvenir qu'elle
avoit pour la Maiſon d'Auſtriche dont
elle deſcendoit, & les tendres incli-
nations que cette Princeſſe avoit con-
ſervées pour le Royaume qui luy avoit
donné la naiſſance, furent cauſe qu'au
milieu de nos victoires & de nos
triomphes on propoſa la paix : & non
ſeulement cette Reine ſouhaita que
l'on en fiſt des propoſitions, mais mê-
me elle voulut, par une ſuſpenſion d'ar-
mes qui fut accordée, arreſter le cours
de nos conqueſtes, & donner des bor-
nes aux grands deſſeins de nos Gene-
raux. C'eſtoit auſſi le ſeul moyen de
procurer la paix, parce que la conti-
nuation de la guerre auroit ſans doute
aigri les eſprits, & ceux qui auroient
eu intereſt à la continuer, auroient
peut-eſtre formé des obſtacles, pour

1659. empeſcher qu'un ſi grand & ſi difficile ouvrage n'euſt eſté achevé. Sur la fin de l'année derniere le ſieur de Lyonne fut dépeſché *incognito* en Eſpagne pour en jetter les fondemens avec Dom Loüis d'Haro. Le ſieur de Lyonne avoit ordre de ſonder les eſprits ſur le mariage du Roy avec l'Infante d'Eſpagne : mais comme ce ſage politique connût que ny l'intention de ſa Majeſté Catholique ny des Eſpagnols n'eſtoit pas de conſentir à cette alliance, parce qu'ils craignoient que la Couronne de France n'écheuſt à ſa Majeſté tres-Chreſtienne, par la mort du Roy d'Eſpagne ſans enfans : Il demeura donc lors aux ſimples propoſitions de la paix. L'affaire s'avançoit beaucoup, & l'on eſtoit aſſez d'accord quant aux articles generaux : mais tout fut rompu quand en France l'on eut appris que Sa Majeſté Catholique vouloit que le Prince de Condé fût compris dans le Traité de paix : c'eſtoit une marque de reconnoiſſance qu'elle vouloit rendre aux ſervices qu'elle en avoit receus, mais le Roy ne deſiroit point que ce Prince y fût admis : Sa Majeſté vouloit diſpoſer des graces qu'elle

Pour-parler de paix.

qu'elle croyoit devoir estre accordées à ce Prince, & elle ne vouloit pas permettre qu'en cela on luy donnast la loy : & en effet il y avoit trop peu de temps que le Prince de Condé avoit cessé de porter les armes contre la France, & ce souvenir ne pouvoit pas estre sitost effacé de la memoire de Sa Majesté. Le Cardinal Mazarin connoissant que cette difficulté n'étoit pas facile à lever, la communiqua au Pape, afin que Sa Sainteté persuadast au Roy d'Espagne de se relascher sur les interests du Prince de Condé, mais elle ne pût rien obtenir. Cependant les Espagnols renouvellerent la guerre contre les Portugais dans laquelle les premiers n'eurent pas beaucoup d'avantage. Le Comte de Fuensaldagne, qui commandoit dans le Milanez, fit sçavoir la foiblesse de ses Troupes, & qu'il ne pouvoit pas faire un grand progrès contre les Ennemis d'Espagne, & ainsi qu'il croyoit que l'on devoit passer outre sur l'article du Prince de Condé. Le Conseil d'Espagne estoit encore averti que depuis la rupture de la derniere Conference avec le sieur de Lyonne, la France avoit fait 1659.

1659. une alliance tres-étroite avec l'Angleterre. Toutes leſquelles conſiderations devoient engager l'Eſpagne à ne point inſiſter ſur ce qui concernoit le Prince de Condé. Cependant Sa Majeſté Catholique ſe croyoit trop redevable à ce Prince pour abandonner ſes intereſts : elle ne vouloit pas manquer à la parole qu'elle luy avoit donnée, & elle s'en fit un ſi grand point d'honneur & de Religion tout enſemble, qu'elle ne conſentit jamais qu'il en fût exclus : Mais comme le Conſeil d'Eſpagne apprit que la Ducheſſe de Savoye avoit ſalué le Roy à Lyon l'hyver dernier avec les Princeſſes ſes filles, & que la Reine d'Eſpagne eſtoit groſſe, il fit reſoudre Sa Majeſté Catholique de conſentir au mariage de ſa fille avec le Roy de France.

Dom Antonio Pimentel fut envoyé d'Eſpagne à Lyon pour renouveller les propoſitions de paix, & pour parler du mariage de l'Infante. Le Roy ayant paſſé preſque tout le temps de l'hyver en cette Ville là, revint à Paris au commencement de mois de Février, où Pimentel ſe rendit peu de temps après, & il arreſta avec le Cardinal

Mazarin & le ſieur de Lyonne les articles de la paix ſans rien conclure entierement : car ſon pouvoir ne s'étendoit pas plus loin, & il ne devoit ſeulement qu'ébaucher un ſi grand ouvrage. Dom Louïs d'Haro comme premier Miniſtre d'Eſpagne, & le Cardinal Mazarin comme premier Miniſtre de France, devoient luy donner la derniere perfection. Le Cardinal Mazarin, à qui la gloire eſtoit reſervée de donner la conſommation à ce Traité de paix, partit de Paris dans ce deſſein le 25. Juin, afin de ſe trouvet à ſaint Jean de Luz, où Dom Louis d'Haro comme eſtant plus éloigné fut plus long-temps à ſe rendre, joint même qu'il attendoit les ordres d'Eſpagne. Ces deux Miniſtres eſtant arrivez avec un train fort ſuperbe & un équipage tres-magnifique, n'appliquerent plus leurs ſoins qu'à donner la derniere main à un ouvrage dont l'accompliſſement & le ſuccès eſtoient attendus de tous les Peuples de l'Europe, & dans lequel l'on peut dire que les Eſpagnols devoient prendre grand intereſt. Ces deux Miniſtres choiſirent, pour le lieu de leurs Conferences, 1659.

1659. l'Isle de l'Hospital qui est environnée de la riviere de Bidassoa, qui separe les deux Royaumes. On remarqua que ce fut l'endroit que François I. choisit pour le défi qu'il envoya faire à Charles-Quint : Il devoit aussi servir pour terminer la guerre entre les Royaumes de France & d'Espagne. L'on fit deux ponts pour traverser cette riviere, & se rendre dans cette Isle où l'on bâtit une grande salle à deux portes de 26. pieds en quarré accompagnée de deux chambres, l'une pour le Cardinal Mazarin, & l'autre pour Dom Louis d'Haro, & des antichambres pour la Noblesse de France & d'Espagne : Et le 13. Aoust, les deux Ministres partirent de saint Jean de Luz pour se rendre dans cette Isle, & ils commencerent leurs Conferences, durant lesquelles ils discuterent premierement les articles de la paix dont on estoit demeuré d'accord à Paris avec Pimentel. Toute la plus grande difficulté qui se presenta, fut à la troisiéme Conference, sur ce qui concernoit le Prince de Condé, le Cardinal Mazarin consentoit qu'il y fût compris, mais il vouloit que pour

ce qui regardoit le rétabliſſement de 1659.
ce Prince dans ſes dignitez & ſes biens, on en laiſſaſt la diſpoſition entiere au Roy : neanmoins aprés pluſieurs conteſtations l'affaire fut terminée à l'avantage du Prince de Condé, & Sa Majeſté fit connoiſtre par-là l'eſtime ſinguliere qu'elle avoit pour Sa Majeſté Catholique avec qui elle deſiroit faire alliance, & qu'elle preferoit cét avantage & le bien de la paix qu'elle vouloit procurer à ſes Peuples, à ſes propres reſſentimens, & à toutes les conſiderations de la Politique. Il y eut 25. Conferences faites, pendant leſquelles la Nobleſſe de France & d'Eſpagne qui eſtoit à la ſuite de ces deux Miniſtres ſe rendit des viſites reciproquement, avec tant de civilité & de courtoiſie qu'il ſembloit que ces deux differentes Nations ne fuſſent plus qu'un meſme Peuple ſoûmis à un meſme Souverain : toutes leſquelles marques d'amitié eſtoient d'heureux preſages pour la ſuite. A la ſeptiéme Conference on dépécha en Eſpagne le Duc de Grammont pour faire compliment à Sa Majeſté Catholique, & luy demander en mariage l'Infante ſa.

1659. fille, pour le Roy de France son Maistre. On peut juger la joye que les Espagnols ressentirent lors, puis que cette demande estoit le presage d'une paix prochaine, & aussi nostre Ambassadeur extraordinaire fut receu à Madrid avec tout l'accueil & la magnificence possible. Nostre Ambassadeur fut d'abord receu par l'Amirante de Castille qui estoit accompagnée de 18. grands d'Espagne, & delà il fut conduit à une salle tres-magnifique avec toute sa Cour : Le Roy se leva au mesme temps que nostre Ambassadeur entra, & quand il eut fait cinq ou six pas il le salua du chapeau, & ensuite nostre Ambassadeur l'approcha avec le respect deu à Sa Majesté Catholique, aprés luy avoir fait un compliment il luy presenta une Lettre de la part de Sa Majesté Tres-Chrestienne, ensuite tous ceux qui l'accompagnoient eurent l'honneur de saluer Sa Majesté Catholique, qui témoigna beaucoup de satisfaction de les avoir veus comme aussi d'avoir reçeu sa Lettre du Roy : Nostre Ambassadeur avant que de partir prit son audiance de congé, & il fut tres-

ſplendidement regalé. Dom Fernandes Ruis Contera, luy apporta des dépêches du Roy d'Eſpagne, & luy témoigna de ſa part la ſatisfaction avec laquelle il avoit receu l'honneur que le Roy Tres-Chreſtien luy faiſoit, & qu'il conſentoit volontiers au mariage de l'Infante avec ſon Maiſtre. 1655.

Durant le voyage de noſtre Ambaſſadeur en Eſpagne on acheva les Conferences pour la paix. Le 29. du mois de Novembre, ces deux Miniſtres en ſignerent le Traité, & les Articles du Contrat de mariage de l'Infante d'Eſpagne avec le Roy de France. Encore que toutes choſes fuſſent arreſtées entre eux, & que Dom Loüis d'Haro en euſt fait chanter un *Te Deum* à Andaye, & le Cardinal Mazarin, à ſaint Jean de Luz : on ne les publia pas neanmoins lors, avec les ceremonies accoûſtumées, & on differa de les rendre publiques juſques au commencement de l'année ſuivante. Le premier effet du Traité de paix fut le recouvrement de la liberté qui fut procurée au Duc de Lorraine qui avoit eſté arreſté à Bruxelles quelques années auparavant par l'ordre du Roy d'Eſpagne.

1659. Aussi-tost que l'on eut commencé les Conferences pour la paix, & que l'on fut assuré de la parole de Sa Majesté Catholique pour le mariage de l'Infante ; Le Roy impatient de voir achever ce grand ouvrage, partit de Paris pour se rendre à Thoulouse avec la Reyne, Monsieur, & Mademoiselle, où se rendit le Cardinal Mazarin, toutes les Conferences estant finies, qui trouva compte de tout ce qui s'y estoit passé, dequoy Sa Majesté témoigna beaucoup de joye, & marqua à ce Ministre la satisfaction qu'elle avoit de la conduite & de la prudence avec laquelle il avoit défendu ses interests, & conclu une affaire du succès de laquelle chacun doutoit. Il ne s'agissoit plus que de ratifier de part & d'autre ce qui avoit esté fait & arresté par les deux Ministres ; mais on attendoit le retour du Duc de Grammont qui avoit esté envoyé en Espagne pour faire la demande de l'Infante au nom du Roy son Maistre : Et aussi-tost que Sa Majesté eut esté renduë certaine par le retour de son Ambassadeur, que l'Infante luy estoit promise, & que son Ambassade avoit eu

Voyage du Roy.

eu tout le succès qu'elle pouvoit esperer ; le Chancelier, aprés avoir receu des mains du Comte de Brienne Secretaire d'Estat, le Traité de Paix, & le Contrat de Mariage du Roy, il en scella les ratifications que Sa Majesté avoit fait expedier pour estre envoyées en Espagne. 1659

Aussi-tost que la nouvelle de la paix fut portée à Rome, le Pape en témoigna sa joye des premiers, comme celuy qui y avoit beaucoup contribué, & qui en avoit même jetté les fondemens. Tout le Sacré College des Cardinaux prit part dans nos réjoüissances : Et la Republique de Venise donna aussi des témoignages publics de sa joye, aprés que l'Archevêque d'Ambrun Ambassadeur Extraordinaire pour la France, luy eut fait part de cette agreable nouvelle. AN 1660.

Le 12. Février de cette année le Chancelier alla au Parlement pour y faire enregistrer le Traité de Paix, & le Contrat de Mariage du Roy avec l'Infante d'Espagne, & le lendemain toutes les Compagnies Souveraines de Paris furent en Corps à Nostre Dame où l'on chanta solemnellement le *Te Deum*, pour rendre graces à Dieu, Traité de Paix & le contrat de Mariage du Roy verifiez au Parlement.

1660. d'avoir permis qu'un si grand ouvrage eust esté achevé à la satisfaction des deux Rois, & le mesme jour on alluma des feux dans toutes les ruës, & places publiques : Chacun donna des marques de la joye, & du contentement qu'il avoit de joüir bien-tost des fruits d'une paix que l'on esperoit estre de longue durée, devant estre affermie par l'alliance de Marie Therese Infante d'Espagne, avec le Roy Tres-Chrestien.

En attendant l'accomplissement de ce Mariage, le Roy fut en Languedoc, & de là en Provence, où le Prince de Condé le vint saluër, & où il luy rendit ses premiers devoirs depuis qu'il fut sorti de la Cour. Sa Majesté passa ensuite à Marseille aprés avoir visité les lieux Saints qui sont aux environs. Cette Ville avoit donné quelques marques de rebellion peu de temps auparavant, mais elle se monstra entierement soûmise en la presence de Sa Majesté, qui usant de generosité & de bonté témoigna vouloir effacer de sa memoire toutes les choses qui s'estoient passées. Le Roy qui avoit de grands empressemens de

Voyage du Roy à Marseille.

voir l'objet de ſes tendreſſes, en un mot celle qui devoit poſſeder ſes affections, & luy eſtre unie par les liens Sacrez du Mariage, s'approcha des Frontieres d'Eſpagne, & pour cét effet paſſa à Avignon, où il exerça tous les actes de Souveraineté : De là Sa Majeſté prit le chemin de la Ville d'Orange, d'où les Habitans luy vinrent preſenter les clefs, & elle ſe rendit enſuite à Perpignan. Cependant le Roy d'Eſpagne partit de Madrid pour ſe trouver ſur les Frontieres de ſon Royaume avec l'Infante ſa fille. 1660.

Les premieres Ceremonies du Mariage du Roy de France avec l'Infante d'Eſpagne ſe firent en l'Egliſe Cathedralle de Fontarabie, par Dom Loüis d'Haro qui épouſa l'Infante en vertu de la Procuration que Sa Majeſté Tres-Chreſtienne luy avoit envoyée. Le lendemain le Duc de Crequy partit pour porter les preſens à la Reine, & le Marquis de Vardes luy fut enſuite faire des complimens de la part du Roy ſon Maiſtre. Toutes ces choſes eſtant faites, le Roy d'Eſpagne partit de Fontarabie avec la nouvelle

1660. Reine, pour aller dans l'Isle de la Conference. Le six Juin se fit l'entreveüe generale des deux Cours, & les deux Rois s'estant rendus dans la salle de la Conference, confirmerent & ratifierent par leurs serments tout ce qui avoit esté conclud & arresté par leurs Ministres : Et le lendemain Sa Majesté Catholique mit l'Infante entre les mains du Roy de France : ce ne fut pas sans douleur ny sans que de part & d'autre il ne fût versé beaucoup de larmes : Le Roy d'Espagne quittoit une Princesse sa fille dont les rares perfect ons, & les éminentes vertus l'avoient renduë aussi recommandable, que l'élevation de sa naissance, & l'Infante se voyoit privée pour toujours d'une Cour où elle avoit esté élevée, & d'un pere qui la cherissoit tendrement. Comme la Ceremonie du Mariage de la Reine ne s'estoit faite qu'en l'absence du Roy & par Procureur, afin de la rendre plus authentique & plus parfaite il fut necessaire qu'elle se fist en sa presence : Et le 9. Juin le Mariage fut celebré à saint Jean de Luz par l'Evesque de Bayonne avec toute la ma-

gnificence poſſible. Le Roy eſtant vêtu d'un habit & manteau de brocart d'or, avec un port majeſtueux, fut conduit à l'Egliſe ſaint Jean marchant entre deux Huiſſiers de ſa Chambre tenant des maſſes d'argent, precedé du Cardinal Mazarin en camail, rochet, & bonnet, & du Prince de Conty, accompagné des Gentilshommes de Bec-à-corbin avec des baſtons peints de bleu, & garnis de fleurs de lys d'or; enſuite marchoit la Reyne veſtuë à la Françoiſe, qui avoit un manteau Royal de velours violet couvert de fleurs de lys d'or, & doublé d'hermines, avec une Couronne royale de diamans: Monſieur venoit enſuite, & la Reyne Mere en mante de deüil. L'Eveſque de Bayonne reveſtu de ſes habits pontificaux, aſſiſté des Diacre & Soûdiacre, s'approcha de leurs Majeſtez qui eſtoient à genoux, & aprés avoir beni deux anneaux avec une piece d'or, il preſenta les anneaux au Roy qui les mit au doigt de la Reyne: Et ſon Eminence qui faiſoit en cette occaſion la fonction de grand Aumônier, preſenta la la piece d'or á Sa Majeſté qui la don-

1660.

Ceremonie du Mariage du Roy à S. Jean de Luz.

1660. na aussi à cette Princesse, & ensuite la Messe fut dite par le mesme Evesque, & chantée par la Musique du Roy. Cette Ceremonie achevée, le Cardinal Mazarin jetta au Peuple quantité de Médailles d'or & d'argent, ayant sur l'un des costez le portrait du Roy & de la Reyne, & sur l'autre estoit gravée la Ville de saint Jean de Luz sur laquelle tomboit une pluye d'or avec cette devise, *Non latior alter.* La Ceremonie du Mariage de leurs Majestez estant finie, elles reprirent le chemin de Paris, & demeurerent au Bois de Vincennes, en attendant la superbe & magnifique Entrée qui se devoit faire dans Paris, comme la Ville Capitale du Royaume & le sejour ordinaire de nos Rois. Le lendemain de la feste de S. Loüis fut choisi pour la pompe de cette action.

Entrée du Roy & de la Reyne dans Paris.

On avoit élevé au bout du Fauxbourg saint Antoine, un Thrône soûtenu de quatre Colonnes couvert d'un Dome, appuyé de quatre autres Colonnes, il estoit ouvert de trois côtez, & il y avoit 20. degrez pour y monter, il estoit tendu de riches tapisseries

avec un Dais magnifique ſous lequel leurs Majeſtez devoient recevoir les complimens & les hommages de leurs Sujets. On avoit conſtruit des arcs triomphaux en pluſieurs endroits & places de Paris. Un au cimetiere ſaint Jean, où l'on voyoit le Parnaſſe avec les neuf Muſes & leur Apollon, & les portraits du Roy & de la Reyne dans un meſme Tableau. Au Pont noſtre Dame il y en avoit encore un, ayant à chaque coſté du Portique une colonne feinte de lapis avec des ornemens d'or ſoûtenus de ſon pied d'eſtail, & des corniches dont la frize eſtoit chargée de trophées d'amours & de cœurs, & au milieu eſtoient élevez pluſieurs figures de marbre feint, dont l'une repreſentoit l'Honneur, une autre la Fecondité, un Amour tenant ſous ſon joug les Armes du Roy & de la Reyne, & une figure de marbre qui marquoit l'Amour mutuel que les cœurs unis par les liens ſacrez du mariage doivent avoir, & au haut eſtoit placé un grand Tableau où la Reyne Mere repreſentoit Junon dans les nuës qui ordonnoit à Mercure & à Iris de porter à l'hymen- 1660.

1660. les Portraits du Roy & de l'Infante d'Espagne. Au Marché neuf on voyoit l'Arc de la paix au haut duquel estoit un grand tableau du Roy sous la figure d'un jeune Hercule, dépoüillé de la peau du lion par de petits cupidons, & couronné des mains de la Vertu, d'une guirlande de mirthe & d'olivier, simbole de l'Amour & de la Paix, ayant sous ses pieds un grand trophée d'armes, qui marquoit la fin de la guerre : l'on voyoit une Pallas sous la figure de laquelle la Reyne presentoit une branche d'olive, qui monstroit plusieurs Nymphes qui marquoient les Villes qui nous estoient demeurées par le Traité de paix. Dans la Place Dauphine paroissoit le dernier Arc de triomphe, dans lequel estoit un tableau du Roy & de la Reyne estant sur un Char conduit par le Dieu de l'Hymen, & tiré par un cocq & par un lion, qui signifioient la France & l'Espagne réünies, ayant à ses côtez la Concorde & la Paix, & en haut on voyoit un Atlas avec des Armes renversées sous ses pieds : & sur ses épaules il portoit un Globe d'azur enrichi de trois fleurs de lis d'or, & au

dessus paroissoit la Renommée qui 1660.
avec deux trompettes publioit l'alliance de France & d'Espagne. La Milice de Paris fut au devant de leurs Majestez dans le meilleur ordre & le plus leste équipage qu'il fut possible : Elle estoit conduite par le Président de Guenegaud son Colonel General, qui estoit monté sur un tres-beau cheval, & richement caparassonné, il estoit precedé de quatre Gentilshommes, & suivi de six Pages & de 24. Estafiers de livrée ayants des pourpoints de satin de couleur Isabelle. Le Roy quelque temps aprés que le Chancelier fut arrivé au Thrône avec la pompe & le cortege que nous décrirons ensuite, sortit du Bois de Vincennes. Sa Majesté estoit vestuë d'un habit tout de broderie d'argent trait, meslé de perles, & garny d'une grande quantité de rubans Incarnat & argent, avec un superbe bouquet de plumes incarnat & blanc, attaché d'une rose de diamans: Elle estoit montée sur un cheval d'Espagne, dont la marche grave & glorieuse monstroit qu'il portoit le plus grand Prince de l'Univers. La housse estoit toute en broderie d'argent, &

1660. le harnois semé de perles. La Reyne suivoit dans une Caleche qui ressembloit à un Char de triomphe ; elle estoit couverte dehors & dedans d'une broderie d'or trait sur un fond d'argent. Les dehors & les costez estoient ornez de festons de relief brodez d'or & d'argent trait : Le Dais estoit aussi brodé dedans & dehors de semblable broderie avec des festons pendans à l'entour. Cette Princesse estoit vestuë d'une robe, enrichie d'or, de perles & de pierreries : Elle estoit parée d'une bonne partie des joyaux de la Couronne, mais l'on peut dire que les charmes dont la nature avoit pourveu nostre Reyne surpassoient tous ces ornemens, & qu'elle éclatoit moins par ses habits magnifiques & superbes, que par la pompe & le brillant de Sa Majesté qui attiroit l'admiration de tous les Peuples. Le Chancelier estoit vestu d'une robbe de drap d'or frisé, sa soûtanne estoit de toile d'or, avec la ceinture de toile d'or, il portoit un chapeau de velours noir brodé d'or, ayant un cordon aussi d'or : il estoit precedé des Officiers de la Chancellerie & des Secretaires du Roy en

robbes de satin & manches pendantes : Les Maistres des Requestes marchoient ensuite en robbes de velours noir avec des ceintures d'or, & les Officiers du Sceau, & aprés suivoit une Haquenée blanche, couverte d'une housse de velours bleu, semée de Fleurs de lys d'or ayant une aigrette blanche sur la teste qui portoit les Sceaux dans une Cassette d'argent vermeil doré, & pardessus il y avoit une gaze d'argent : elle estoit menée par deux Estafiers vestus de pourpoints de satin violet, & de hauts de chausses de velours chamarez d'or, avec des toques de pareille étoffe chargées de plumes violettes & blanches, qui estoient à pied & teste nuë, precedez des quatre Huissiers de la Chancelerie vestus de même ayant des chaisnes d'or au col, & portans des Masses d'argent à la main. Aussi tost que leurs Majestez eurent pris leurs Places sous un Daïs qui estoit preparé sur le Thrône, pour recevoir les vœux & les soûmissions de tous ses Sujets ; le Chancelier fit son compliment avec son éloquence ordinaire, & ensuite se mit au cô- 1660.

1660. té droit du Roy : Le Duc de Boüillon grand Chambellan estoit immediatement derriere : Le Duc de Crequy premier Gentilhomme de la chambre à costé, & le Duc de Tresmes Capitaine des Gardes du Corps ensuite. Et fort proche du Roy estoit assise la Reyne, & à costé Mademoiselle, & Mesdemoiselles d'Orleans, d'Alençon, & de Valois, avec la Princesse de Condé, & la Duchesse de Longueville, & derriere estoient la Duchesse de Navaille premiere Dame d'honneur de la Reyne, & la Comtesse de Bethune sa Dame d'atour. Le Thrône estoit environné des Gardes du Corps, & des cent Suisses jusques aux barrieres qui en défendoient les approches. Le Clergé de Paris composé de tous les Religieux Mendians, & de tous les Curez precedez de grand nombre d'Ecclesiastiques marcha ensuite. L'Université avec les quatre Facultez fut aussi à son tour rendre ses hommages. Le Gouverneur de Paris vestu d'un habit de drap d'or en broderie, accompagné de 12. Pages, de sa Compagnie de 50. Gardes, & precedé de ses 300. Ar-

chers à cheval revestus de leurs Casa- 1660.
ques aux Armes du Roy & de la Ville, marchoit à cheval tenant la droite, & à sa gauche estoit le Prevost des Marchands ayant une robbe de velours rouge cramoisi à boutons d'or, & le cordon d'or au chapeau, son Secretaire estoit proche de luy qui portoit les Clefs de la Ville, & derriere luy les quatre Eschevins, & le Procureur du Roy ayant une robbe de velours rouge tané, qui étoient suivis du Greffier & du Tresorier de l'Hostel de Ville, & des autres Officiers de Ville en manteau de satin; & aprés que le Prevost des Marchands eut fait son compliment, & presenté les Clefs de la Ville à Sa Majesté, ils l'allerent attendre à la porte saint Antoine. Tous les Officiers du Chastelet parurent ensuite chacun en son rang, à la teste desquels marchoit le Chevalier du Guet & sa Compagnie, & les Sergens à Verge à pied tenans un Baston blanc azuré semé de Fleurs de lys d'or. La Cour des Monnoyes, la Cour des Aydes, la Chambre des Comptes & le Parlement furent aussi rendre leurs respects à leurs Majestez en leurs robbes de Ceremonie ordi-

1660. naires & bonnets carrez : Les Presidens à Mortier portans leurs Mortiers attachez à leurs bonnets. Chaque Chef de toutes ces Compagnies fit un compliment. Toutes les harangues estant finies, l'ordre de l'entrée commença. Le magnifique & superbe équipage du Cardinal Mazarin marcha le premier, l'Escurie de Monsieur, celle de la Reyne Mere & du Roy suivirent incontinent aprés. La Compagnie des Mousquetaires, & celle des Chevaux legers se fit paroistre ensuite : Les Pages de la Chambre, les Gentilshommes ordinaires, les Maistres d'Hostel, & les Officiers de la Prevosté de l'Hôtel, & plusieurs Seigneurs passerent en leurs rangs. Cela estant fait l'on vit paroistre le Roy à cheval avec une mine si haute & si relevée, & un port si avantageux, qu'il donnoit de l'admiration à tous ceux qui le regardoient, & l'on pouvoit facilement le reconnoistre entre tous les Seigneurs qui l'accompagnoient : Sa Majesté étoit precedée de sa garde des Cent Suisses, des Herauts d'Armes, & de quelques Officiers de la Couronne qui marchoient immediatement devant

elle : Elle estoit environnée de plu- 1660.
sieurs Princes, & suivie de ses Gentilshommes de Bec-à-corbin. Les Officiers de la Reyne vinrent ensuite : Cette Auguste Princesse parut peu de temps aprés dans un Char tres-magnifique qui soûtenoit un Dais sous lequel elle estoit : Le lendemain de l'entrée leurs Majestez allerent à nôtre Dame rendre graces à Dieu d'une si heureuse alliance, on y chanta le *Te Deum* auquel les Compagnies Souveraines assisterent.

Aussi tost que le Traité de paix fut conclud on songea à son execution, & comme il y avoit quelques difficultez qui se presentoient, pour ce qui concernoit les limites de la Flandre. Les Sieurs Courtin Maistre des Requestes, Talon Intendant d'Artois, & Parmentier Substitut du Procureur General du Roy furent nommez Commissaires, & ils s'assemblerent à S. Omer longtemps, & ensuitte à Arras avec les Commissaires choisis de la part du Roy d'Espagne pour terminer avec douceur tous les differens qui pouvoient naistre à cette occasion.

Commissaires pour l'execution du Traité de paix.

Nous avons veu dans les années

leur & la sageſſe avec laquelle Charles II. ſe comporta pour faire valoir ſon droit : Le General Monke qui avoit demandé que l'on aboliſt la dignité de Protecteur d'Angleterre, afin que les Peuples n'eſtant plus ſous ce Gouvernement, ſouhaitaſſent d'eſtre regis & commandez par un Roy, contribua beaucoup au rétabliſſement de ce Prince. Chacun croyoit que ce Seigneur vouloit qu'on anneantiſt le titre de Protecteur afin de ſe procurer la qualité de Roy, & les Grands interpretant mal ſes intentions, conceurent de la jalouſie au commencement contre luy : Mais enfin ils furent par la ſuite détrompez : ſon deſſein n'eſtoit que de rétablir ſon Roy dans un Royaume dont la violence l'avoit chaſſé : Il reuſſit auſſi, & auſſi-toſt que ce titre de Protecteur d'Angleterre fut oſté, le Cœur des Anglois fut touché pour Charles II. & ſes grandes & Eminentes qualitez firent naiſtre dans leurs ames pour ſa perſonne de bons ſentimens. On effaça l'inſcription injurieuſe à la memoire du Roy ſon pere qui avoit eſté miſe au lieu où ſa Statuë avoit eſté autrefois, & on y ſub- 1660

1660. ſtitua les éloges qu'il meritoit, & enfin Charles II. qui eſtoit informé de tout ayant ſceu que tous les obſtacles eſtoient levez, & que les Anglois eſtoient diſpoſez à le recevoir, il s'avança vers Londres, où il trouva une Armée rangée en bataille, & arrivant au champ de ſaint Georges, il rencontra le Maire de la Ville qui l'attendoit ſous une tante pour luy rendre ſes hommages, & ſes ſoûmiſſions au nom de tous ſes Sujets, & s'eſtant mis à genoux luy preſenta l'épée, qu'il luy remit entre les mains, & ſe rendit enſuite avec pompe à Wittehall. Quelque temps aprés Sa Majéſté Britannique, pour appaiſer tous les troubles, & pour mettre fin à toutes les diviſions qui eſtoient entre ſes Sujets, envoya au Parlement un Acte portant amniſtie ou pardon general, lequel effaçoit de ſon ſouvenir toutes les choſes qui s'étoient paſſées au prejudice de ſon ſervice & de ſa perſonne. Quelques uns de ceux qui avoient eu plus de part dans la conſpiration contre Charles I. furent exceptez dans l'Acte d'amniſtie generale, & le Parlement leur ayant fait le procés, les condemna comme cri-

minels de Leze-Majesté au premier chef. AN 1661.

Le Cardinal Mazarin qui avoit rendu de si considerables services à la France, & qui luy avoit procuré par ses soins une paix tres-avantageuse, ne joüit pas long-temps des fruits de ses veilles & de ses trauvaux : car il mourut au commencement de cette année au Bois de Vincennes. L'on admira la constance avec laquelle ce Ministre envisagea les approches de la mort, il la regarda sans la craindre, & il fit connoistre que les ames aussi grandes & aussi élevées qu'estoit la sienne, devoient estre intrepides en ces occasions : & qu'il y avoit de la foiblesse de courage d'apprehender ce qui est si naturel & si ordinaire aux hommes : & ce que des personnes qui n'estoient point éclairées des lumieres de la veritable Religion avoient mépriſé. Le Roy témoigna beaucoup de regret de la mort du Cardinal Mazarin : sa perte estoit aussi fort considerable, & Sa Majesté qui connoissoit les grands services que son Estat en avoit receus, ne pût aisement en perdre la memoire. L'on pouvoit dire en effet que tout

Mort du Cardinal Mazarin.

1661. tes ſes actions & ſes penſées n'avoient eu pour objet que la gloire & l'agrandiſſement de ce Royaume & l'avantage des Peuples : & auſſi pour reconnoiſſance on luy fit un ſervice magnifique dans l'Egliſe noſtre Dame auquel aſſiſta le corps de Ville. La douleur que l'on eut à la Cour de la mort de ce Miniſtre fut un peu diminuée par la joye que l'on receut du mariage de Monſieur le Duc d'Anjou frere unique du Roy avec la Princeſſe d'Angleterre, & auſſi de celuy de Mademoiſelle d'Orleans, fille aiſnée du ſecond lit de feu Gaſton Duc d'Orleans avec le Prince de Toſcane.

Le Roy qui avoit commis le ſoin des affaires de ſon Eſtat à la conduite du Cardinal Mazarin lors qu'il vivoit, comme à un Miniſtre dont il connoiſſoit le zele & l'inclination, voulut en prendre connoiſſance aprés ſa mort. Ce Prince monſtra par-là qu'il s'eſtoit bien voulu repoſer de tout ce fardeau ſur la prudence de ce fidele Miniſtre, par l'eſtime particuliere qu'il faiſoit de ſes rares merites, plutoſt que par le beſoin qu'il en eût, & il fit connoiſtre à toute l'Europe qu'il eſtoit ca-

pable de former de grands desseins, 1661.
& de les executer avec force & avec courage, & que rien n'estoit au dessus de la vaste estenduë de ses lumieres, & de son genie. Sa Majesté commença lors d'assister au Conseil avec plus d'exactitude qu'auparavant ; Elle voulut estre presente à toutes les deliberations qui s'y faisoient, & entendre les plaintes de tous ceux qui se presentoient. Ce grand Monarque ne se contenta pas que les Magistrats ordinaires par luy établis rendissent la Justice à ses Sujets ; il desira aussi par un esprit d'équité & de bonté la leur rendre luy mesme, & imiter en cela les pieuses actions de ses Predecesseurs. Sa Majesté prit soin de faire religieusement garder les Ordonnances anciennes qui sont établies, pour maintenir la dignité de cette Couronne, & pour procurer le soulagement des Peuples : Elle pourveut même par de nouveaux Reglemens à la necessité des affaires, & afin d'y remedier davantage, elle se resolut d'aller à Nantes où les Estats se tenoient : & là elle fit arrester le sieur Fouquet Sur-Intendant des Finances : Ce qui surprit

1661. beaucoup de perſonnes : car l'on croyoit que ſa fortune eſtoit dans une ſi haute élevation, qu'elle ne pouvoit eſtre ſujette ny expoſée à aucun changement : Et cette diſgrace ſi impréveue fit douter de ſa conduite dans ſa Sur-Intendance : Il s'eſtoit quelque-temps auparavant démis de ſa Charge de Procureur General au Parlement entre les mains du ſieur de Harlay Maiſtre des Requeſtes qui avoit donné des preuves de ſa ſuffiſance & de ſa vertu en pluſieurs emplois dont le Roy l'avoit honoré : & il s'acquita de cette importante Charge avec beaucoup d'honneur & de reputation : & on peut dire qu'elle eſt maintenant remplie par un des premiers Hommes de ce Siecle, ſon fils & ſon digne ſucceſſeur, qui répond avantageuſement à la reputation de ſes Ayeuls, & qui par ſa grande integrité & ſa profonde doctrine ſurpaſſe tous ceux qui l'ont precedé dans cette éminente dignité.

Le ſieur Fouquet Sur-Intendant des Finances arreſté à Nantes.

Aprés la mort du Cardinal Mazarin le Roy voulut avoir connoiſſance de ſes Finances, auſſi bien que de toutes les affaires de ſon Eſtat, & ayant reconnu l'integrité du ſieur Colbert, &

ſa grande capacité dans le maniement des affaires, ſe reſolut de l'employer, & Sa Majeſté luy confia enſuite le ſoin de ſes Finances en qualité de Controlleur General : & afin qu'il en euſt l'adminiſtration entiere, Sa Majeſté ſupprima la charge de Sur-Intendant des Finances, & le ſieur Colbert commença lors d'aſſiſter à tous les Conſeils. La ſuite du temps a fait connoiſtre le merite de ce Miniſtre, & la juſtice du choix que le Roy avoit fait de ſa perſonne : En effet le ſieur Colbe t a ſi bien remedié à tous les abus qui s'eſtoient gliſſez dans les Finances, que l'on peut dire qu'elles ſont dans le meilleur ordre qu'elles n'ont jamais eſté. 1661.

Le ſieur Colbert aſſiſte aux Conſeils du Roy.

Le Comte d'Eſtrade Ambaſſadeur ordinaire de France en Angleterre eut en cette année un démélé à Londres avec le Baron de Batteville Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne. Ce qui donna lieu à cette querelle fut que le 20. Octobre l'Ambaſſadeur de France ayant envoyé ſes domeſtiques & ſes caroſſes au devant de l'Ambaſſadeur de Suede, qui devoit faire le meſme jour ſon entrée en cette Ville-là ; le

Querele des Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne.

& de revenir inceſſament. Le ſieur du Vouldis fut dépeſché vers l'Archevêque d'Ambrun qui eſtoit Ambaſſadeur du Roy en Eſpagne, pour l'informer de l'attentat fait à Londres par le Baron de Batteville, en la perſonne de l'Ambaſſadeur de France, afin qu'il en fiſt ſes plaintes à Sa Majeſté Catholique, & la ſuite nous apprendra la ſatisfaction qui en fut faite. 1661.

Comme le Roy connut qu'il y avoit grande diſette de bled dans ſon Royaume ; non ſeulement il diminua une tres-conſiderable ſomme ſur les tailles, tant pour le reſte de cette année que pour l'année prochaine, mais par un effet d'une bonté ſans égale, Sa Majeſté donna les ordres neceſſaires à ce que l'on pourveût à la neceſſité publique, par des bleds que l'on fit venir de Danzic & autres Royaumes éloignez.

Naiſſance de Monſeigneur le Daufin.

Le premier jour de Novembre, naquit à Fontainebleau Monſeigneur le Dauphin, premier & heureux fruit de l'Auguſte alliance de leurs Majeſtez. Tous les Peuples eurent une joye entiere de cette naiſſance, & on rendit graces à Dieu dans tous les endroits de ce Royaume, de ce qu'il avoit

1661. exaucé les vœux des François. Les cloches du Palais & de la Pompe en annoncerent les premieres nouvelles à Paris, & le meſme jour on chanta un *Te Deum* en l'Egliſe de Nôtre-Dame, où toutes les Cours Souveraines & le Corps de Ville aſſiſterent, & le ſoir on alluma un magnifique feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville, au bruit des Tambours, & au ſon des Trompettes, & enſuite on fit des feux dans toutes les ruës, qui marquoient la joye publique.

Le ſieur du Vouldy qui avoit eſté envoyé en Eſpagne, revint en France ſur la fin de cette année, & apporta des Lettres de Sa Majeſté Cathol que qui témoignoient ſon déplaiſir de ce qui s'eſtoit paſſé.

Le Roy qui ne ſongeoit qu'aux moyens de reformer les deſordres qui s'eſtoient gliſſez dans ſon Eſtat durant le temps de la guerre, ſe reſolut de rechercher les malverſations, & les abus qui s'eſtoient faits dans les Finances, ce qui eſtoit un veritable ouvrage de la paix. Sa Majeſté établit pour cet effet une Chambre de Juſtice qui eſtoit compoſée de quelques Con-

Etabliſſement de la Chambre de Juſtice.

seillers tirez de tous les Parlemens 1661.
du Royaume, des Officiers de la
Chambre des Comptes, Grand Conseil & de la Cour des Aydes. L'évenement à fait assez connoistre le fruit & l'avantage que cette Chambre de Justice a apporté. Le Chancelier comme le Chef de la Justice y presidoit : Elle estoit aussi composée de quelques Conseillers d'Estat ordinaires, & de quelques Maistres des Requestes. Le sieur Talon Avocat General du Parlement y fit les deux premieres années la fonction de Procureur General : & ensuite le Sieur Hotman Conseiller d'Estat, & le sieur Chamillart Maître des Requestes, qui la remplirent à la satisfaction de Sa Majesté, jusques à ce que la Chambre de Justice fut esteinte & supprimée. Elle connut de toutes les malversations & abus qui s'estoient commis dans les Finances depuis 1635. jusques à 1661. & les taxes que les Financiers & comptables ont payées pour joüir du Benefice de l'extinction de cette Chambre de Justice ne s'estendent pas au delà de l'année de son établissement. La déposession de Tresoriers de l'Epargne, &

1661. des Parties Casuelles, & la suppression de leurs Charges furent les premiers effets de cette Chambre de Justice. Le sieur de Bartillat Tresorier de la Maison de la Reine Mere fut choisi pour exercer la fonction de Garde du Tresor Royal par commission, & le sieur Chassepot sieur de Beaumont Tresorier de la Maison du Roy exerça la Charge de Tresorier des Parties Casuelles par commission. Le Roy fit connoistre par ce choix, qu'il vouloit recompenser la vertu & la fidelité de ces bons Officiers.

AN 1662. Il y avoit long-temps que Sa Majesté avoit dessein de reconnoistre les services & le merite de quelques personnes élevez en naissance en les honorant du Collier de l'Ordre du saint Esprit. La longueur de la guerre y avoit apporté de l'obstacle ; mais la paix se trouvant affermie, fut cause que cette bonne & genereuse intention eut tout son effet, & la ceremonie en fut faite dans l'Eglise des grands Augustins de Paris, avec toute la magnificence possible, comme nous la décrirons dans la suite de cette Histoire. Le Roy fit soixante Chevaliers & huit

Nouvelle creation des Chevaliers de l'Ordre.

Commandeurs. Chacun ſcait que l'Ordre des Chevaliers du ſaint Eſprit eſt le plus Noble & le plus conſiderable que jamais aucun Prince ait inſtitué ; Il y a de l'honneur & de la gloire d'être admis dans une Confrairie militaire dont le Roy eſt le Chef, où l'eſprit de Dieu preſide, & où il inſpire ceux qui s'y voüent avec ardeur, & qui y ſont receus dignement. Les principales qualitez requiſes à ceux qui ont l'avantage d'entrer dans cét Ordre, ſont d'eſtre fort zelez au culte de Dieu & de la Religion, & au ſervice de ſon Souverain. Henry III. Roy de France & de Pologne inſtitua cét Ordre, pour marque d'une éternelle reconnoiſſance de pluſieurs graces & bien-faits qu'il avoit receus de Dieu, le jour de la Pentecoſte, qui eſt la Feſte conſacrée en l'honneur du ſaint Eſprit, & parce qu'à pareil jour ce Prince avoit eſté honoré des Couronnes de deux Royaumes : En l'année 1573. de celle de Pologne par les Eſtats de ce Royaume là, & de la Couronne de France l'année ſuivante, comme ſuccedant à Charles IX. Ce Roy voyant que pluſieurs perſonnes ſe laiſ- 1662.

1662. soient emporter aux erreurs du Siecle, crût que cette sainte & Noble Societé seroit capable de les retenir, & en effet quoique par ses Statuts il fût porté que pour y estre admis il faloit faire preuve d'une ancienne & veritable Noblesse : on devoit estre encore de la Religion Catholique : Et ce sage & pieux Prince se persuadoit, que ces considerations empêcheroient que les Grands de son Royaume, dans l'esperance de parvenir à ce degré d'honneur, ne s'engageassent temerairement dans de nouvelles Doctrines, dans la croyance des Religionnaires, & dans leurs intrigues : Il esperoit encore que s'estant fait le Chef & le Grand Maître de cét Ordre, ceux qui y seroient receus, seroient plus étroitement attachez à son service & à sa personne par le vœu & le serment qu'ils feroient devant luy. Et comme l'Ordre de S. Michel depuis quelques années s'êtoit aboli, & avili, Henry III. voulut aussi en relever la gloire par l'établissement d'un Ordre nouveau. Les ornemens & habits des Chevaliers, & les ceremonies de leur reception marquoient par leur magnificence, que

cét Ordre avoit quelque choſe de plus 1662.
élevé, & de plus grand que toutes les dignitez de Chevalerie que conferoient les autres Souverains de la terre. Le Mareſchal de Faber Gouverneur de Sedan, qui depuis quelques années avoit eſté fait Mareſchal de France, eut l'honneur d'eſtre nommé par le Roy pour eſtre fait Chevalier de l'Ordre du ſaint Eſprit : Il ne deſcendoit pas de ces Maiſons dont l'ancienne Nobleſſe eſt un degré pour monter à toutes ſortes d'honneurs : mais ſa gloire en fut plus grande, de ce que ſon ſeul merite, & ſes ſervices avoient engagé Sa Majeſté à l'élever à une ſi haute dignité: Elle luy voulut accorder la diſpenſe des preuves pour la Nobleſſe de trois Races, en conſideration de ce qu'il eſtoit déja Officier de la Couronne, neanmoins il aima mieux faire loüer ſa modeſtie, que de permettre que pour le favoriſer, il ſe fiſt quelque choſe contre les Statuts de cét Ordre : & il crût avoir aſſez d'obligation au Roy par pluſieurs graces qu'il en avoit reçeus, ſans luy eſtre encore redevable de cette faveur.

Le dernier Decembre 1661. le Roy

1662. s'eſtant rendu à l'Hôtel de Luynes prés des grands Auguſtins de Paris ſur les deux heures avec les anciens Chevaliers de l'Ordre du ſaint Eſprit, & ceux qui le devoient eſtre, que l'on appelle Chevaliers Novices, il en partit peu de temps aprés dans l'ordre qui ſuit. Les Gardes de la grande Prevoſté de l'Hoſtel, & les Cent Suiſſes de la Garde du Roy, conduits par leurs Chefs marcherent les premiers, & enſuite les Trompettes & les Tambours, les quatre Herauts d'armes de France precedoient les Chevaliers Novices qui alloient deux à deux, veſtus de toile d'argent, avec les chauſſes retrouſſées à l'antique, le bas de ſoye de gris de perle, le ſoulier blanc, & la mule de velours noir, la toque étoit auſſi de velours noir ayant le bord relevé & attaché d'une agraphe de diamans & orné d'une belle aigrette : leurs cappes de velours noir eſtoient enrichies d'une broderie de ſoye noire relevée de perles & de pierreries. Les Officiers de l'Ordre venoient en ſuite en leurs habits de ceremonie. L'Huiſſier marchoit ſeul portant une Maſſe de vermeil doré,

& le Heraut d'Armes auſſi ſeul : le ſieur de la Baziniere Prevoſt & Maître des Ceremonies de l'Ordre, avoit à droite le ſieur de Nouveau le grand Treſorier, & à gauche le ſieur de de Caſtille Secretaire de l'Ordre, qui marchoient tous trois de front, vêtus de blanc avec les chauſſes retrouſſées, & ayant de grands manteaux de velours violet ſemez de flammes d'or & bordez d'une broderie d'or & de ſoye repreſentant les Chiffres de l'Ordre, avec un petit mantelet pardeſſus de toile d'or à fond vert brodé de colombes d'argent: L'Evêque de Rhodez Chancelier de l'Ordre marchoit ſeul aprés en camail & en rochet le bonnet en teſte, & couvert d'un grand manteau du meſme Ordre : En ſuite les anciens Chevaliers venoient deux à deux, avec des habits de toile d'argent, & ayant les grands manteaux pardeſſus, tous brodez comme les autres : Monſieur alloit ſeul, & deux Huiſſiers de la Chambre portans la Maſſe precedoient immediatement le Roy, qui veſtu comme les autres anciens Chevaliers, faiſoit voir tant de Majeſté, qu'il ſe faiſoit diſtinguer de tous les autres : 1662.

1662. la queüe de ſon manteau eſtoit portée par le Marquis de Bellefond, qu'il avoit choiſi pour ſa naiſſance & pour ſa valeur. L'Archevêque de Roüen, l'Evêque de Liſyeux, l'Evêque ancien de Rennes, & l'Evêque du Mans en camails & en rochets ſuivoient comme Chevaliers Novices. Les Gardes du Corps faiſoient la cloſture avec les 200. Gentilhommes de la Maiſon du Roy portant leurs Becs de corbin. Les Herauts d'Armes eſtant arrivez au Chœur de l'Egliſe ſe rangerent aux deux coſtez de l'entrée, & laiſſerent paſſer les Chevaliers Novices, leſquels s'eſtant avancez juſques au milieu firent leur premiere reverence à l'Autel, la ſeconde vers le ſiege qui eſtoit reſervé pour le Roy, prés de l'Autel, & la troiſiéme aux Reynes qui eſtoient plaçées du meſme coſté, & aux Ambaſſadeurs de Rois & Princes Etrangers aſſis ſur un banc à gauche. Les anciens Chevaliers rendirent leur devoir à leur tour. Le Roy êtant entré fit la reverence à l'Autel, aux Reynes, aux Ambaſſadeurs & aux Chevaliers : Les ſeances eſtant priſes chacun ſe mit à genoux pour commencer la Ceremo-

nie par des prieres à Dieu pour l'avoir agreable, & pour attirer ſes benedictions. Quelque temps aprés les Herauts & tous les Officiers de l'Ordre vinrent au devant du Roy, qui alla prendre ſa place ſur un fauteüil de velours tanné à Fleurs de lis d'or, au coſté gauche de l'Autel, poſé ſur une Eſtrade élevée de deux marches, ſous un Dais : le Chancelier ſe mit à ſa droite, le Treſorier proche, le Secretaire à ſa gauche, & le Maiſtre des Ceremonies devant luy. Les Prelats qui avoient eſté nommez par le Roy pour eſtre receus à l'Ordre s'approcherent, & s'eſtants mis à genoux, le Secretaire donna le Formulaire du Serment au plus ancien qui le lut tout haut, & ils promirent tous de l'obſerver en touchant le Livre des Evangiles, preſenté par le Chancelier: Et s'eſtant levez en ſuite, on leur mit une Soutanelle violette, ornée de la grande Croix de l'Ordre, & le Roy leur donna à chacun le Cordon bleu où la Croix eſtoit attachée, qu'il prenoit des mains du Treſorier du Marc d'or. Cette Ceremonie eſtant faite, on chanta les Veſpres où l'Archevê- 1662.

1662. que de Lyon Officia en habits Pontificaux : Et le lendemain premier jour de l'année lors que tous les Chevaliers de l'ancienne & nouvelle creation eurent pris leurs places dans le Chœur de la meſme Egliſe des grands Auguſtins, l'Archevêque de Lyon celebra la Meſſe Pontificalement à laquelle Sa Majeſté aſſiſta, & enſuite ſe rendirent au refectoire où il leur eſtoit preparé un diſné magnifique : lequel eſtant fini elle aſſiſta en habit violet, & les Chevaliers en habit noir aux Veſpres qui ſe chanterent pour le repos de l'ame des Chevaliers morts.

Le Duc de Lorraine transporta au Roy ſes Duchez.

Le Duc de Lorraine en reconnoiſſance de la liberté que le Roy luy avoit procurée les années dernieres, en le retirant des mains des Eſpagnols, & pour pluſieurs autres conſiderations tranſporta & ceda à Sa Majeſté les proprietez de ſes Duchez de Lorraine & de Bar. Ny le Traité de Munſter, ny le dernier qui s'eſtoit fait pour la paix generale n'avoient pas terminé pluſieurs difficultez qui ſe rencontroient dans la joüiſſance des droits que ce Duc pretendoit, & comme il deſiroit aſſurer le repos de ſes Su-

jets en élevant la gloire des Princes de sa Maison, il avoit fait plusieurs propositions sur ce sujet : Dieu ne luy ayant point donné d'enfant pour heritier de ses Estats, il avoit jetté souvent les yeux sur le Prince Charles son neveu : Il avoit souhaité que le Roy en agréast le mariage avec une Princesse de France, offrant de luy donner ses Duchez, & ce qui en dépendoit à la reserve de quelque somme notable qu'il y prendroit annuellement : Mais l'inclination de ce neveu ny la sienne ne s'estant pû déterminer, il rompit & renoüa plusieurs fois : Enfin il s'opposa formellement aux propositions que l'on continuoit de faire pour le mariage du Prince Charles, & pour la proprieté de ses Estats ; mais il fut fort surpris lorsqu'il fut informé que le Roy s'estant engagé dans le mariage de son neveu, il en vouloit voir l'accomplissement, & que quand même il n'y consentiroit pas Sa Majesté iroit mettre son neveu en possession de ses Estats, lequel coup impreveu fit naistre mille inquietudes dans l'Esprit du Duc de Lorraine, qui craignoit que son frere & son neveu ayant 1662.

esté dépendante de la Couronne Fran- 1662.
çoise, il estoit juste qu'elle y fust reüni e.

Ce Traité ne fut pas plutost enregistré au Parlement, que le Prince Nicolas François en écrivit au Roy, & il remonstra que le transport fait par son frere à Sa Majesté, pouvoit estre nul par plusieurs considerations. La premiere, parce que si les Duchez de Lorraine & de Bar estoient considerez comme des Estats où l'on suivoit la Loy Salique, ils estoient inalienables, & que si l'on suivoit la disposition testamentaire de René Roy de Sicile & Duc de Lorraine, par laquelle ses Estats avoient esté substituez de mâles en mâles, il en faloit tirer la mesme consequence de ne laisser au possesseur que le seul usufruit; tellement que suivant toutes les Loix, le Duc de Lorraine frere n'avoit pû en disposer: Que d'un autre costé si l'on s'arrestoit au droit des femmes qui estoit le plus suivy dans la Lorraine, confirmé par plusieurs exemples, & recemment par celuy de la Ducheſſe Nicole, au nom de laquelle le Duc son mari avoit eu le Gouvernement de ses Estats, ils

1662. devoient retourner en la poſſeſſion du Prince Charles, unique heritier de cette Princeſſe. On ajoûtoit à ces raiſons les grands ſervices que les Ducs de Lorraine avoient rendus à la France. Mais ſans mettre le droit du Roy en compromis eſtant tres-certain & inconteſtable, & Sa Majeſté eſtant en poſſeſſion des Duchez de Lorraine & de Bar, l'on pourroit répondre aux raiſons alleguées dans la Lettre du Prince Nicolas François, que ces Eſtats n'ont jamais eſté reglez par la Loy Salique, & qu'en ce qui concernoit la ſubſtitution de mâle en mâle faite par le Roy de Sicile, elle eſtoit au profit des Rois de France, puiſque Charles d'Anjou, neveu & Succeſſeur de René, n'ayant point d'enfans, fit le Roy Loüis XI. & le Roy Charles VIII. ſes heritiers, & que le feu Roy & Loüis le Grand à preſent regnant ſon fils ont pû ſucceder à leurs droits; que d'alleguer la ſucceſſion des femmes, aprés avoir voulu établir celle des hommes toute ſeule, cette propoſition ſe contrediſoit; qu'au reſte à quelque droit que le Duc Charles tinſt ſes Duchez en ayant eſté dépoüillé

pouillé par le feu Roy, ils ne luy avoient esté rendus que par indulgence, que se trouvant un moyen legitime de les réünir à la Couronne, qui estoit par un Traité, Sa Majesté pour l'interest de son Estat devoit s'en servir, & que les conditions qui estoient accordées aux Princes Lorrains leur estoient fort avantageuses, parce que le Roy leur accordoit l'honneur d'être reputez du sang de France. 1662.

Le Duc de Vandôme en fit ses plaintes à Sa Majesté pour ses enfans : Il la supplioit de considerer que Henry IV. avoit envoyé une Déclaration au Parlement, portant qu'il marcheroit immediatement aprés les Princes du Sang, que conformément à cette Déclaration, Sa Majesté auroit bien voulu luy donner ce rang dans la Ceremonie des Chevaliers de l'Ordre du saint Esprit : Qu'il esperoit aussi que Sa Majesté accorderoit la mesme grace à ses enfans, qui du costé de leur mere avoient ce droit, estant fille de feu Emanuel de Lorraine Duc de Mercœur, laquelle devoit preceder toute la Maison de Guise, & celle du Marquis de Moüy, qui n'estoient que des

1662. puinez : Et qu'enfin il supplioit Sa Majesté de luy permettre & à ses enfans de former leur opposition, & de défendre leurs droits dans les regles de la Justice ordinaire. Le Prince de Courtenay & ses enfans qui ne vouloient perdre aucune occasion de faire connoistre qu'ils pretendoient estre du Sang de France, firent leurs protestations. Les Ducs & Pairs presenterent un Placet au Roy par lequel ils remonstrerent avec tout le respect possible, que la grace accordée aux Princes Lorrains blessoit la premiere dignité du Royaume : Qu'il s'estoit trouvé des exemples comme les Princes du Sang, & les Roys mesmes des autres Royaumes avoient esté precedez par les Pairs au Sacre des Roys, aux Assemblées du Parlement, & autres Ceremonies, quoique ces Pairs n'eussent pas l'honneur d'estre Princes du Sang : Qu'ils esperoient que Sa Majesté ne permettroit pas que sous son Regne, ils souffrissent quelques diminutions en leurs droits ny en leurs rangs. Toutes ces remontrances furent écoutées favorablement du Roy selon sa bonté & sa Justice ordinaire, & il

promit aux uns & aux autres qu'il les conſerveroit & maintiendroit tous dans les droits qui leur pouvoient apartenir legitimement. 1662.

Comme les ſoins de Sa Majeſté s'étendoient ſur tous ſes Sujets, auſſi-toſt qu'elle eut eu avis que dans quelques endroits de la Touraine, & du païs Blaiſois les bleds avoient manqué, & qu'ils s'eſtoient rendus ſi chers qu'il n'y avoit que les riches qui en puſſent avoir : La neceſſité eſtant ſi grande que les pauvres alloient errans par tout, ſe nourriſſant de racines & de toutes ſortes d'herbes, tellement que la pluſpart mouroient de faim, ou pour avoir trop pris de mauvaiſe nourriture. Sa Majeſté envoya des aumônes conſiderables à tous ceux qui avoient beſoin de bled : & comme elle craignoit que la cherté & la diſette de vivres ſe répandît dans toutes les Provinces de ſon Royaume : elle donna les ordres neceſſaires à ce que l'on apportaſt des bleds des païs du Nord, qui furent diſtribuez à prix raiſonnable auſſi-toſt qu'ils furent arrivez : avec défenſes aux marchands de les reſſerrer dans des magaſins.

Le Roy pourvoit à la diſette de vivres arrivée dans ſon Royaume.

1662. Au mois de Mars le Marquis de la Fuente Ambaſſadeur extraordinaire du Roy d'Eſpagne, arriva à Paris, pour deſ-avoüer de la part de ſon Maiſtre l'inſulte que le Baron de Batteville avoit faite au Comte de l'Eſtrade Ambaſſadeur pour le Roy en Angleterre, & il témoigna à Sa Majeſté que le Roy d'Eſpagne ſon Maiſtre eſtoit fâché de ce qui eſtoit arrivé à Londres le 10. Octobre de l'année derniere, entre les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Tres-Chreſtienne & de Sa Majeſté Catholique, & que pour témoigner le déplaiſir du Roy d'Eſpagne ſon Maître il avoit revoqué le Baron de Batteville avec ordre de s'en retourner en Eſpagne, & qu'il luy avoit ordonné d'aſſurer Sa Majeſté Tres-Chreſtienne qu'il avoit envoyé ſes ordres à tous ſes Ambaſſadeurs & Miniſtres tant en Angleterre qu'en toutes les Cours, & autres lieux où ils reſident & reſideront, & dans leſquels pareilles difficultez ſe pourront preſenter pour raiſon de préſeance, de s'abſtenir de s'y trouver, & de ne point entrer en concurrence avec les Ambaſſadeurs & Miniſtres de Sa Ma-

Satisfaction faite au Roy pour ce qui eſtoit arrivé à Londres.

jesté, dans toutes les fonctions & ceremonies publiques où ils assisteront. Laquelle Déclaration satisfit beaucoup le Roy, & cét Ambassadeur retiré, Sa Majesté adressant sa parole au Nonce du Pape, & à tous les Ambassadeurs & Residens qui estoient là, leur dit, *Vous avez entendu la Déclaration que l'Ambassadeur d'Espagne m'a faite, je vous prie de l'écrire à vos Maistres afin qu'ils sçachent que le Roy Catholique a donné ordre à tous ses Ambassadeurs de ceder le rang aux miens en toutes occasions.* Et de cette Déclaration on dressa un Acte qui fut signé par quatre Secretaires d'Estat, afin que la posterité en fust informée, & qu'on ne la pust revoquer en doute. Sa Majesté vouloit que le Roy d'Espagne envoyast cette Déclaration par écrit, & elle fut long-temps sans accepter la satisfaction verbale que Sa Majesté Catholique vouloit faire, & enfin il fut convenu que son Ambassadeur feroit cét aveu & cette Déclaration en presence des Ambassadeurs des Princes Estrangers, & de toute la Cour, afin que comme l'injure avoit esté publique, la satisfaction 1662.

1662. & la reparation fussent aussi publiques ; & que tous les Princes Souverains Estrangers connussent que le Roy d'Espagne se deportoit de la pretention mal fondée qu'il avoit de mettre en concurrence son Ambassadeur avec celuy de Sa Majesté Tres-Chrestienne.

Chacun sçait que les Roys de France sont les plus grands Roys du monde, qu'ils ont toûjours esté estimez tels depuis l'établissement de la Monarchie, & qu'ils ont eu les plus éminentes prerogatives : tous les autres Roys Chrestiens ont marché aprés eux sans difficulté. Les Roys de Castille & d'Espagne ne se sont avisez de former contestation pour le rang, que quand ils se sont veus posseder plus de terres qu'ils n'en avoient autrefois : mais ils ont esté mal fondez, parce que les droits de la Couronne Françoise subsistent toujours, & que les nouvelles Seigneuries du Roy d'Espagne quoique fort amples, ne valent point les diverses Provinces de la France réünies ensemble. Aussi lors que les Ambassadeurs d'Espagne l'ont voulu disputer : Ils ont perdu leur cause devant le Pape, & devant tous les Ro-

tentats de l'Europe : Ils ont eſté ré- 1662.
duits à demander l'égalité, comme ils firent au Concile de Trente, ce qui les exclud de leur préſeance : mais les François s'eſtant toujours ſoûtenus dans un poſte plus haut, les Ambaſſadeurs Eſpagnols ſe ſont contentez de ne ſe pas rencontrer où les Ambaſſadeurs de France eſtoient. Et le déſaveu public que le Roy d'Eſpagne a fait de ce qui eſtoit arrivé à Londres, confirme les Roys de France dans la poſſeſſion du droit de preſeance de ſon Ambaſſadeur ſur celuy d'Eſpagne.

Quoique les Ambaſſadeurs doivent eſtre regardez comme des perſonnes ſacrées, & à qui le droit des gens donne une ſûreté entiere : Cependant une inſulte fut faite à Rome à l'Ambaſſadeur du Roy Tres-Chreſtien, qui doit eſtre conſiderée comme un attentat fait contre toutes ſortes de Loix. Le Duc de Crequy qui avoit eſté envoyé à Rome Ambaſſadeur extraordinaire pour le Roy, fut d'abord fort bien receu : lorſqu'il fut arrivé à Civita-Vechia, il fut traité aux dépens du Pape & ſervi par ſes Officiers : Le Cardinal Antoine fut au devant de luy,

1662. avec deux autres Cardinaux, & plusieurs Seigneurs affectionnez à la France, & aprés avoir sejourné quelques jours il fut conduit à Rome dans le Palais Farneſe où il demeura *Incognito* juſques à ce que tout fut preſt pour ſon entrée : l'onziéme Juin eſtant ſorti de Rome en ſecret, il y rentra avec beaucoup de pompe & de magnificence, pluſieurs Cardinaux allerent au devant de luy avec plus de 200. Caroſſes dont la plûpart eſtoient à ſix chevaux : & en ſuite le Cardinal Antoine l'ayant pris dans ſon caroſſe le mena à l'Audiance ſecrette du Pape qui luy fit beaucoup d'accueil, & dix jours aprés cét Ambaſſadeur fut reçû à ſa premiere Audiance publique avec beaucoup de magnificence. Les François croyoient eſtre en toute ſûreté dans Rome comme dans une Ville Capitale de la Chreſtienté pour ce qui eſt du ſpirituel, qui par ce moyen ſemble eſtre la Ville de tous les Chrêtiens : mais cette agreable tranquillité fut bien-toſt troublée, par des cauſes qu'on veut croire eſtre fortuites & impreveües : Des ſoldats Corſes qui ſont gens qui ſervent à la garde de Rome

Inſulte faite dans Rome à l'Ambaſſadeur de France.

& à escorter les Sbyres dans la Ville aux executions de Justice, prirent querelle contre deux ou trois François de la suite de l'Ambassadeur, & quoi que tout le corps de garde fust ensemble, les François se défendirent si vigoureusement, qu'ils se retirerent sans estre beaucoup blessez, & il y eut un Corse blessé. Les Corses qui ne cherchoient qu'une vengeance aveugle & déraisonnable, donnerent en mesme temps l'allarme à toutes leurs Compagnies composées de 400. hommes, lesquels s'estant assemblez marcherent en armes vers le Palais de nôtre Ambassadeur avec leurs Officiers, leurs drapeaux & tambour battant, comme s'ils eussent esté en pleine guerre, & qu'il eust esté question de faire quelque expedition militaire, ils se saisirent des avenuës de toutes les ruës qui y abouissoient, & lors que le Duc de Crequy parut au bruit sur un balcon à dessein d'appaiser le desordre, & de faire rentrer ses gens qui estoient sortis de son Palais, on tira plusieurs coups de carabines, & de mousquets vers l'endroit où il estoit, & dans toutes les fenestres : Et la Du- 1662.

1662. cheſſe de Crequy venant de viſiter les Egliſes, quoi qu'elle fuſt aſſez éloignée de là, fut abordée par quelques-uns de ces Corſes, qui tirerent pluſieurs coups dans ſon caroſſe, & tuerent un de ſes Pages qui avoit la main ſur la portiere : ce qui obligea cette Dame pour mettre ſa vie en ſûreté de ſe retirer promptement chez le Cardinal d'Eſte Protecteur de la Nation Françoiſe, d'où elle ne put ſortir que ſur les onze heures du ſoir, que ce Cardinal la reconduiſit avec eſcorte. Le deſordre fut ſi grand que ces hommes emportez & violens n'exerçoient pas ſeulement leur fureur ſur tous les François qu'ils rencontroient, mais meſme ſur les Italiens qu'ils croyoient eſtre amis des François. Les loix de l'hoſpitalité ne regnoient plus, elles n'avoient plus de vigueur, & jamais le droit des gens ne fut plus injuſtement violé : & ce qui parut fort ſurprenant c'eſt que ces violences ſe commirent dans une Ville qui doit eſtre l'aſile de toutes les Nations, & où les François devroient eſtre les plus conſiderez, puis qu'ils ont autrefois paſſé les Alpes pour la retirer de la ſervitude où la tenoient les

Lombards ; & les Corſes afin de pouſſer leur cruauté juſques à ſon dernier periode : ils inveſtirent le Palais de l'Ambaſſadeur & y poſerent des ſentinelles, & des gardes durant quelques jours afin de n'y laiſſer entrer aucuns vivres, pour faire perir de faim ceux qui s'y eſtoient retirez afin d'éviter leur fureur. Quelques-uns ſe perſuadoient que la cauſe de ces deſordres venoit de ce que noſtre Ambaſſadeur ne rendoit pas aſſez de civilitez aux Parens du Pape, & entr'autres à Dom Mario Chiſi frere de Sa Sainteté, & que le Cardinal Imperial qui eſtoit Gouverneur de Rome, attaché aux intereſts de leur Maiſon, avoit permis ces violences, pour leur faire ſa Cour. Comme noſtre Ambaſſadeur ſe vit inveſti, & comme tenu priſonnier, il ſongea à ſe procurer la liberté, pour ne point engager l'honneur de ſon Maiſtre, & eſtant ſorti de Rome avec la Ducheſſe ſa femme, & une partie de ſes domeſtiques, il fit ſçavoir aux Cardinaux & aux perſonnes de qualité qui eſtoient dans les intereſts de la France, qu'il y avoit danger pour leurs perſonnes, s'ils reſ- 1662.

c'étoit un crime d'estre de cette Nation, 1662.
& mesme plusieurs pauvres Pelerins François qui estoient venus visiter les saints lieux, ressentirent les effets de leurs violences. Le Peuple n'osoit s'opposer à des Officiers de Justice, qui estoient prépossez pour appaiser les desordres, & pour procurer la tranquillité & la sureté publique. Le Gouverneur de Rome monstroit trop ouvertement sa passion pour en douter, & au lieu de punir les coupables de l'attentat commis en la personne de l'Ambassadeur de France, & faire arrester ceux qui avoient tué de ses gens, il souffrit qu'ils prissent des barques pour se sauver : & il ne les fit publier à ban, que lorsqu'il fut certain qu'ils estoient en sûreté : & on dit mesme qu'il vouloit faire arrester le Cardinal d'Este, parce qu'il avoit pris avec chaleur les interests de la France. On menaça mesme le Duc Cesarini de luy faire son procés, parce qu'ayant esté honoré des Ordres du Roy, il avoit preferé d'offrir son service à son Ambassadeur, qu'au Capitaine des Corses : & enfin pour marquer que la haine estoit grande contre la Na-

1662. tion Françoiſe, c'eſt qu'auſſi-toſt le départ du Duc de Crequy de la Ville de Rome, tous les ſoldats Corſes furent licentiez pour les mettre hors d'eſtat d'eſtre punis ſeverement ſi Sa Majeſté Tres-Chreſtienne le demandoit.

Comme la cauſe de noſtre Ambaſſadeur eſtoit commune à tous les Ambaſſadeurs des autres Cours qui étoient à Rome, ils marquerent eſtre ſcandaliſez de ce qui s'eſtoit fait, ils ſe plaignirent hautement de l'évaſion des Corſes, & de ce que l'on en avoit ſeulement arreſté trois ou quatre, veu qu'ils eſtoient tous coupables, d'avoir violé la dignité de noſtre Ambaſſadeur : L'Abbé Roſpiglioſi fut envoyé vers le Duc de Crequy, mais ſans autre creance que d'une Lettre du Cardinal Chiſy, & comme il fut retourné à Rome ſans avoir rien conclu, tous les parens du Pape jugeant qu'il eſtoit neceſſaire que le Pape y envoyaſt de ſa part : le ſieur Raſponi fut choiſi pour cette commiſſion. Le Cardinal Imperial bien loin de craindre que ſa conduite fuſt blâmée, il crût que ſes ſervices meritoient recom-

penſe, & en effet il obtint la Lega- 1662.
tion de la marche d'Ancone qui depuis quelque-temps avoit eſté abolie : ce qui augmenta le ſujet de plainte du Duc de Crequy, & ſon reſſentiment ; ſe perſuadant que c'eſtoit une nouvelle injure qui eſtoit faite au Roy ſon Maiſtre : & comme Sa Majeſté avoit fait connoiſtre au Pape par une Lettre qu'elle luy avoit écrite, qu'elle avoit ſujet d'eſtre fort touchée de l'injure commiſe en la perſonne de ſon Ambaſſadeur, & de ſes ſujets au prejudice du droit des gens, & du droit d'Hoſpitalité : Sa Sainteté jugea qu'il eſtoit abſolument neceſſaire de luy donner toute ſorte de ſatisfaction, & elle l'aſſura du deſir qu'elle en avoit par un Bref qu'elle luy envoya : Et comme le Pape eut fait aſſembler pluſieurs perſonnes conſiderables & fort affectionnez pour la Juſtice, on luy fit connoiſtre des veritez qui luy avoient eſté juſques alors cachées, & pour commencer à ſatisfaire Sa Majeſté, il ôta au Cardinal Imperial la nouvelle Legation qu'il luy avoit donnée, & le fit démettre du Gouvernement de Rome : & il fut

1662. obligé de se retirer à Genes lieu de sa patrie : Le sieur Conty fut mis à sa place, qui tint une conduite toute contraire à celle qu'avoit tenu le Cardinal Imperial : il rendit la liberté à deux domestiques du Duc Cesarini qui avoient esté empriſonnez sans aucune juste cause, & il rétablit ce Seigneur dans une possession entiere de ses biens : Il fit mesme condamner à mort un Italien qui avoit tué un Gentilhomme du Duc de Crequy. Cependant on souhaitoit en France que Rome fist une satisfaction convenable à l'injure que la Majesté de nostre Roy avoit soufferte en la personne de son Ambassadeur, & aux violences que l'on avoit exercées sur ses Sujets ; c'est ce que la suite nous apprendra.

Dunxerque rendu par l'Anglois.

Durant que ces choses se passoient le Roy qui songeoit autant à l'accroissement de la Religion que de son Estat, voulut retirer des mains des Anglois Dunxerque, qui luy fut rendu moyennant une somme considerable. Sa Majesté ne pouvoit trop acheter une Place si importante & si proche de nous : & il estoit avantageux pour la France, que les Anglois ne

poſſedaſſent pas un Port de mer ſur nos coſtes : Le Roy fut luy même-meſme prendre poſſeſſion de cette Place, & il y laiſſa pour Gouverneur le Comte de l'Eſtrade, dont la valeur & la fidelité eſtoient connües. 1662.

Le repos qui fait naiſtre ordinairement la licence parmy les Peuples avoit donné occaſion à pluſieurs payſans du Boulonnois de ſe revolter, & de prendre les armes, mais ce ſoûlevement fut bien-toſt appaiſé ; car le Roy y envoya quelques Compagnies du Regiment des Gardes, tant Françoiſes que Suiſſes, ſous la conduite du Duc d'Elbeuf, qui châtia ces rebelles : Le ſieur de Machaut Maiſtre des Requeſtes, fut auſſi envoyé ſur les lieux pour faire le procês aux Autheurs de cette rebellion. Revolte dans le Boulonnois.

L'on ne peut mieux finir ce qui ſe paſſa de plus conſiderable en cette année, que par le Carouſel qui ſe fit dans la grande place des Thuilleries. Il y avoit cinq Quadrilles, dont la premiere repreſentoit les Romains, Peuples belliqueux, & avoit le Roy pour ſon Chef : Monſieur eſtoit à la teſte de la deuxiéme, qui repreſentoit les Carouſel.

1662. Perſes : la troiſiéme qui eſtoit conduite par le Prince de Condé repreſentoit les Turcs : Le Duc d'Enguien commandoit la quatriéme, qui repreſentoit les Indiens : Et le Duc de Guiſe conduiſoit la cinquiéme, qui repreſentoit les Sauvages. Cette Ceremonie dura les 5. & 6. jours de Juin, & ſe fit avec toute la magnificence poſſible. Le Marquis de Bellefond, de la Quadrille de Monſieur, receut le premier jour le prix des mains de la Reyne, qui eſtoit une riche Boëte de portrait garnie de diamans, & le ſecond jour le Comte de Sault, de la Quadrille du Prince de Condé receut le prix d'un diamant fort riche, que la Reyne Mere luy donna.

AN 1663. Encore que la France jouiſt d'une paix profonde, & que le Roy n'employaſt ſes ſoins que pour en faire goûter les fruits à ſes Peuples : Il eut avis neanmoins que le Duc de Lorraine vouloit mettre la Ville de Marſal entre ſes mains, & s'en rendre le maiſtre abſolu, ce qui obligea Sa Majeſté dés le mois d'Aouſt, de la faire inveſtir par le Comte de Guiche, & par le ſieur de Pradel, avec les Troupe

qui estoient en Lorraine, & comme le Gouverneur faisoit mine de se défendre, on envoya une Armée pour l'assieger : Sa Majesté mesme se resolut d'y aller, esperant que sa presence feroit changer à ce Gouverneur, & au Duc de Lorraine le dessein de luy resister. On avoit déja commencé quelques travaux pour avancer le siége, mais le Duc de Lorraine au commencement du mois de Septembre envoya au Roy le Prince de Lixen avec des Lettres de sa part qui assuroient Sa Majesté qu'il remettoit cette Place en sa disposition, & le Mareschal de la Ferté y entra le quatriéme jour du mesme mois avec quelques Troupes qui y demeurerent sous le commandement du sieur Faury Lieutenant des Gardes du Corps. 1663.

Le Duc de Lorraine rend Marsal au Roy.

Quoique la paix fut établie dans la France avec l'Espagne nous avions toûjours quelque démélé avec ceux d'Alger, & comme ces Pirates vouloient par leurs courses & leurs brigandages interrompre nostre commerce sur la mer, nous nous trouvâmes engagez pour l'entretenir de combattre contre-eux, & le Duc de Beaufort grand

Victoire sur les Algeriens.

1663. Amiral de France, au mois de Septembre, donna la chasse si vigoureusement aux Algeriens avec le Commandeur Paul, qu'il eut tout l'avantage sur eux.

Les Bourgeois d'Avignon voyant que le Pape n'estoit pas en bonne intelligence avec le Roy de France, & mesme qu'il se mettoit en estat de luy faire la guerre, se souleverent contre le Gouverneur, qui leur avoit esté envoyé de la part de Sa Sainteté, ils arracherent les armes du Pape qui étoient au dessus de la porte du Palais de ce Gouverneur, & y placerent celles de Sa Majesté Tres-Chrestienne, & ils se mirent de cette maniere sous la protection de la France.

Avignon rangée sous la puissance du Roy.

Le Roy qui vouloit faire goûter à ses Peuples les fruits & les avantages de la paix, fit puplier un Arrest du Conseil, par lequel il déchargeoit les tailles de dix millions de livres, & diminuoit trois livres sur chaque minot de sel. Ces premiers effets de la bonté de ce Prince envers ses Sujets, leur en devoit faire esperer encore de plus considerables dans la suitte.

Sur la fin de cette année, les Can-

tons Suisses envoyerent en France leurs Ambassadeurs pour renouveller leur Alliance avec le Roy. Ils firent leur entrée à Paris, où ils furent receus avec beaucoup de magnificence : L'Alliance fut renouvellée quelques jours aprés, dans l'Eglise Nostre-Dame, avec une magnificence & une Ceremonie qui merite d'estre connuë. Le Roy precedé des cent Suisses de sa garde, arriva à la porte de l'Eglise, Sa Majesté fut receuë par les principaux du Chapitre, & conduite au chœur, ayant devant elle quatre Herauts d'Armes, & à ses costez les Huissiers de la Chambre, portant les Masses : Sa Majesté se mit sur un haut tapis, au milieu du Chœur, couvert de velours rouge, semé de Fleurs de lys d'or, sous un riche Dais, accompagnée de Monsieur, du Prince de Condé, & du Duc d'Enguien : Les Evesques estoient en leurs rangs accoutumez, ainsi que les Secretaires d'Estat, le Corps de Ville, les Ambassadeurs & autres Ministres des Princes étrangers, les Ducs & Pairs Mareschaux de France, à la droite du Roy, & les quatres Premiers Gentils-

1663.

Renouvellement de l'Alliance des Suisses.

1663. hommes de la Chambre, ſur un banc au bout : Aprés que les Ambaſſadeurs des Cantons furent aſſis, & que Sa Majeſté les eut ſaluez, la Meſſe fut celebrée par l'Eveſque de Chartres, & enſuite les Secretaires d'Eſtat monterent ſur le tapis, & le ſieur de Lyonne qui a le département des affaires Eſtrangeres, porta le Traité ſur un Carreau ſemé de Fleurs de lys d'or, & le Secretaire de l'Ambaſſade des Suiſſes, le meſme Traité ſur un autre Carreau, & aprés que le ſieur de la Barde Ambaſſadeur du Roy auprés des Cantons eut parlé ſur ce ſujet, le Cardinal Antoine grand Aumônier s'approcha du priez-Dieu de Sa Majeſté, & y poſa le Livre de l'Evangile, ſur lequel elle mit la main avec les Ambaſſadeurs dans le temps que le ſieur Dormeſſon Doyen du Conſeil à cauſe de l'indiſpoſition du Chancelier fit la lecture du Serment, laquelle Ceremonie faite on chanta le *Te Deum* pour rendre graces à Dieu du renouvellement de cette Alliance. Chacun connût que ce fut avec beaucoup de joye & de ſatisfaction, que les Ambaſſadeurs Suiſſes venoient aſſûrer le

Roy de la continuation de l'affection des Treize Cantons pour son service, & Sa Majesté receut aussi ces preuves de bienveillance avec beaucoup de contentement, & elle leur marqua une grande tendresse. 1663.

Depuis que le Roy eut témoigné quelque ressentiment de l'insulte que l'on avoit faite à son Ambassadeur à Rome, on fit courir le bruit que le Pape se disposoit à lever des Troupes pour luy faire la guerre: neanmoins il n'y avoit point d'apparence que Sa Sainteté au lieu de punir les Auteurs de ce crime, voulût faire prendre les armes à ses Sujets pour les proteger & pour les défendre.

AN 1664. Quoiqu'il semble que l'Histoire ne doive traiter que des choses serieuses: Cependant comme la paix ne donne point d'occasion de décrire des batailles ny des prises de Villes: Je croy que l'on peut s'étendre sur des matieres agreables, & sur des sujets capables de donner du divertissement: Et comme il ne seroit pas juste d'exiger que nostre Monarque employast tous les momens de sa vie dans les soins qu'il prend des affaires de son Estat, il est

Balet des Amans déguisez.

1664. neceſſaire qu'il ſe donne quelque relâche dans les plaiſirs innocens. Au mois de Février on danſa dans le Palais Royal le Balet des Amans déguiſez. L'ouverture du Theatre fut faite par une agreable diſpute entre Pallas & Venus : la premiere accompagnée des Vertus & des Arts, & l'autre des Graces, & des Plaiſirs, & Mercure qui les veut accorder propoſa le Roy pour arbitre. Ce Balet eſtoit compoſé de quatorze entrées : La premiere eſtoit de huit Amours traveſtis en Forgerons ſortans de l'antre de Vulcan ; le Theatre ſe changea en une mer, où il ſe donna un combat duquel Marc-Antoine ſortit qui abandonna la Victoire pour ſuivre Cleopatre. La deuxiéme ſe fit avec le Gouverneur d'Egypte, & de toute la Jeuneſſe de cette Province. La troiſiéme eſtoit d'Amours déguiſez en Rameurs, qui danſoient de joïe d'avoir ſceu vaincre Marc-Antoine le grand Conquerant. La quatriéme repreſentoit une troupe d'Amours qui pour mettre Proſerpine en la puiſſance de Pluton, avoient emprunté le viſage & les habits de ſes Compagnes. La cinquiéme eſtoit d'Amours traveſtis en Jardiniers.

En

En la sixiéme paroissoit Pluton accompagné de ses Demons, aussi déguisez en Amours. La septiéme où le Palais d'Armede servoit de decoration, nous faisoit voir d'autres Amours cachez sous la figure de Bergers, qui essayoient de retenir un guerrier auprés d'une belle dont il estoit passionné : mais que la victoire entraisnoit & dégageoit de ses fers. En la huitiéme on découvroit des Amours vestus comme les Nymphes de Flore. La neuviéme estoit d'une bande de petits Amours qui sortoient precipitamment d'un Palais que l'on demolissoit. Des Sauvages de la Colchide, ravis de la beauté d'une machine qui descendoit le long d'un Fleuve, faisoient l'ornement de la dixiéme Entrée. Dans la onziéme paroissoit une Amante de Jason, qui avoit quitté sa couronne pour le chercher. Dans la douziéme on voyoit l'embrasement de Troyes, d'où sortoient des guerriers travestis en Amours, tenans des flambeaux à la main. En la treiziéme & la quatorziéme estoient des Amours déguisez en Grecs, qui aprés la prise du Chasteau de Priam disputoient pour le partage du butin. 1664.

Le Pape avoit differé jusques alors

1664. de faire justice au Roy de l'injure qu'on luy avoit faite à Rome en la personne du Duc de Créqui son Ambassadeur. Mais enfin le traité d'accommodement fut fait le 12. Mars entre les sieurs Rasponi & de Bourlemont, & ratifié peu de temps aprés par Sa Majesté. Ce traité contenoit plusieurs articles, dont je ne rapporteray que les principaux. Le Pape promettoit moyennant l'execution du present accord revoquer l'Incameration de Castro, & de pourvoir aux pretentions du Duc de Modene: Le Cardinal Imperiale devoit venir en France pour se justifier auprés du Roy de ce qui avoit esté fait à Rome tant à la personne de son Ambassadeur, qu'à ceux de la Nation Françoise. Dom Mario devoit declarer par écrit qu'il n'avoit eu aucune part à cette action: ce qui devoit estre accompagné d'un Bref qui rendoit témoignage de cette verité. Le Cardinal Chigy Neveu du Pape, devoit estre envoyé vers le Roy en qualité de Legat *à Latere* pour l'execution du Traité. Toute la Nation Corse fut declarée incapable de servir dans l'Estat Ecclesiastique. Il estoit convenu & arresté que l'on éleveroit à

Traité de Pise.

Rome une Pyramide vis-à-vis le lieu du corps de Garde des Corſes, avec une Inſcription contenant le decret rendu contre eux. Dom Auguſtin néveu du Pape devoit en ſatisfaction de ce qui eſtoit arrivé, venir au devant de noſtre Ambaſſadeur; & la Signora Dona Berenice, belle-ſœur du Pape au devant de l'Ambaſſadrice, pour chacun leur témoigner le déplaiſir que Sa Sainteté avoit des choſes qui eſtoient arrivées. Le Roy promettoit auſſi de ſon coſté oublier le paſſé, & de remettre Avignon en la poſſeſſion du Pape, à condition que les habitans joüiroient d'une pleine & entiere ſûreté, & ne ſeroient point inquietez ny pourſuivis pour tout ce qui eſtoit ſurvenu depuis le 20. Aouſt dernier. 1664.

Sa Majeſté qui n'a point d'autre penſée que celle d'enrichir ſon Royaume & de l'aggrandir, entendit la propoſition qui fut faite par quelques-uns des plus conſiderables Marchands de Paris, touchant l'établiſſement du commerce dans les Indes Orientales, laquelle propoſition ne fut ſeulement pas approuvée du Roy: mais il témoigna encore qu'il en ſouhaittoit une prompte execution, comme devant eſtre tres-

Etabliſſement du commerce des Indes Orientales.

1664. utile & tres-avantageuse à ses sujets. Sa Majesté accorda mesme quelques Privileges, & quelques prérogatives à ceux qui entreroient en cette Compagnie. Cet établissement fut verifié dans toutes les Cours Souveraines.

Le Cardinal Chigy vint en France en qualité de Legat *à Latere* du Pape au commencement du mois de Juin, pour satisfaire au Traité fait à Pise, duquel nous avons parlé. Ce Cardinal aprés avoir salüé le Roy à Fontainebleau, & s'estre acquitté de sa commission fit son entrée dans Paris le neuviéme Aoust en la maniere qu'il suit. Son Eminence aprés avoir dîné en l'Abbaye de Saint Antoine, se plaça sous un Dais vêtuë d'une soutanne de Tabis rouge, avec un Surplis & le camail pardessus, le Bonnet rouge en teste, estant accompagnée du Duc de Montausier & des Introducteurs des Ambassadeurs & des cinq Prélats de la Legation en camail, rochet, & mantils, elle receut les processions de tout le Clergé regulier & seculier, à qui elle donna la benediction. Aprés ces processions, le Prevost des Marchands, les Eschevins & les Officiers de Ville arriverent en cette

Le Cardinal Chigy vient en France.

Abbaye, & enſuite le Prevoſt des Marchands fit ſon compliment au Legat: Ce qui fut ſuivi des Harangues des Chefs du Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aydes, Cour des Monnoyes & du Chaſtelet. Leſquelles Harangues finies ſon Eminence prit ſa marche pour entrer dans Paris eſtant precedée par le Corps de Ville qui avoit à ſa teſte ſes trois cens Archers, & elle eſtoit accompagnée de pluſieurs grands Seigneurs de la Cour, & entre autres du Prince de Condé & du Duc d'Enguien: Elle entra au bruit des Canons dans Paris; en chappe de camelot rouge, le Chapeau de Cardinal ſur ſa teſte, & montée ſur une belle Mule blanche, harnachée en broderie d'or, & enſuite vint à l'Egliſe de Noſtre Dame, où elle fut receüe par l'Archeveſque en habits Pontificaux, à la teſte de ſon Clergé. Le Cardinal Imperial alla enſuite à Fontainebleau faire ſes complimens au Roy, auquel il témoigna qu'il n'avoit eu aucune part à tout ce qui s'eſtoit paſſé à Rome, qu'il n'eſtoit jamais ſorty du reſpect qui eſtoit deu à un ſi grand Monarque, qu'il n'en manqueroit point auſſi envers toutes les perſonnes qui ap- 1664.

1664. partiendroient à Sa Majesté, & qu'il feroit ensorte qu'elle n'auroit jamais occasion de se plaindre de sa conduite.

L'Armée du Turc faisoit en cette année un grand progrès en Hongrie, elle estoit si puissante, que rien ne luy pouvoit resister, elle s'estoit déja emparée de plusieurs Villes qui devoient arrester le cours de ses victoires, & elle estoit parvenuë assez prés de Vienne : Les forces ordinaires de l'Allemagne n'osoient s'opposer à une si grande Armée : Le Roy y envoya quelques Troupes dont il choisit les Commandans. Sa Majesté voulut imiter par cette action ses Predecesseurs, qui n'avoient jamais perdu aucune occasion de secourir l'Empire & de prendre les Armes contre le Grand Seigneur comme l'Ennemy juré des Chrêtiens, & qui avoient contribué de tout leur pouvoir pour les détruire. Aussi-tost que les François furent arrivez en Allemagne, on vit changer les affaires de face, & la victoire qui avoit toûjours esté inseparable des Ennemis, commença lors à pancher du costé des François : en effet, quoique leur nombre fut fort inégal à celuy des Infidelles, ils

Progrès du Turc en Hongrie.

les défirent entierement au premier combat qui se donna proche de la Riviere de Raab en Hongrie : Cette victoire surprit tellement les Ottomans qu'ils reconnûrent bien que ceux avec qui ils estoient venus aux mains, avoient des forces toutes extraordinaires & comme surnaturelles : & l'avantage que les François eurent dans cette premiere rencontre, osta l'esperance à ces Infideles de faire de plus considerables conquestes, & les fit resoudre d'écouter des propositions de Paix qu'ils avoient auparavant rejettées. 1664.

La gloire de cette fameuse action est deüe à la conduite & à la valeur du Mareschal Duc de la Feüillade, qui y fit l'office de brave Soldat & de grand Capitaine, & dont l'exemple fit tant d'impression sur les François, qu'avec un petit nombre ils arrestèrent la fureur de tres-puissans Ennemis.

Sa Majesté ayant eu avis que les costes d'Alger estoient fort tourmentées par les courses continuelles des Corsaires qui se vouloient rendre maîtres de cette mer, & qui interrom-

1664. poient le commerce de la Navigation, elle y envoya plusieurs Vaisseaux, tres-bien équipez sous la conduite du Duc de Beaufort en qualité de grand Admiral de France, qui remporta plusieurs victoires sur ses Ennemis, & il y avoit lieu d'esperer que ce grand Capitaine rendroit cette mer libre & nettoyée de tous ces pirates, ce qu'il executa aussi avec beacoup de prudence & de courage, il s'empara de la Ville & du Port de Gigery en Barbarie, nonobstant l'opiniâtre resistance des Barbares.

Prise de Gigery par le Duc de Beaufort.

Les Maures qui ne pouvoient souffrir le voisinage des François firent tous leurs efforts pour les chasser de leur païs, & aprés avoir fait plusieurs tentatives inutilement, ils en firent une derniere au mois de Septembre dans laquelle ils ne furent pas plus heureux que dans les premieres, & ils furent si vigoureusement soûtenus & repoussez, qu'ils furent contraints de se retirer. Le Duc de Beaufort & les Officiers Generaux François se signalerent en cette occasion, & firent connoistre que rien ne pouvoit resister à la bravoure de nostre Nation.

Défaite des Maures.

Le

Le Roy dont le deſſein a toûjours eſté de maintenir la Religion Chreſtienne en toute ſa pureté, de conſerver la Paix dans l'Egliſe, & empeſcher qu'aucune Doctrine nouvelle ſe gliſſe dans ſon Royaume, qui puiſſe cauſer quelque méchant effet, & ſurprendre les eſprits foibles, alla au Parlement pour y faire enregiſtrer une Bulle du Pape qui condamnoit la Doctrine des Janſeniſtes, & Sa Majeſté répondant au zele & à la prevoyance de Sa Sainteté fit une Declation portant défences d'agiter davantage des queſtions, que les plus ſages & les plus habiles en ces matieres avoient crû eſtre d'une dangereuſe conſequence. AN 1665. Affaire des Janſeniſtes.

On danſa au commencement de cette année le Balet de la Naiſſance de Venus, qui devoit eſtre un ſujet fort convenable pour la naiſſance de Madame Anne de France & tres-propre pour le temps de la paix, qui eſt la ſource des Ris & des Jeux : Ce Balet eſtoit diviſé en douze Entrées, en la premiere paroiſſoit une vaſte mer couverte de Tritons qui annonçoient la naiſſance de Venus, qui ſe montroit ſur un trône de Nacre environné de douze Nereïdes, & on Balet de la naiſſance de Venus.

1665. voyoit enſuite briller l'Etoille du point du jour accompagnée des heures, qui avertiſſoient la Déeſſe, que les Dieux l'attendoient dans le Ciel, où elle fut receüe avec un delicieux concert. En la deuxiéme Entrée les Divinitez de la mer luy vinrent rendre hommage. En la troiſiéme, les Vents s'avancerent avec empreſſement pour s'acquitter auſſi de leurs reſpects. En la quatriéme, Caſtor & Pollux parurent qui aſſurerent que la Paix regnoit ſur la mer. En la cinquiéme, les Zephirs annoncerent la naiſſance de Venus au Printemps, & aux jeux, & aux ris. En la ſixiéme, un des Zéphirs avec Flore témoignoit la réjoüiſſance publique. En la ſeptiéme, Jupiter deſcendit qui enleva Europe. En la huitiéme paroiſſoient Apollon, l'Amour & Daphné convertie en Laurier, qui eſtoit délivrée de la pourſuite d'Apollon. En la neuviéme Bachus épouſoit Ariadné en l'Iſle de Naxe. En la dixiéme, le Theatre fut changé au Temple de Paphos conſacré à Venus, où ſa figure paroiſſoit, & l'on fit un Sacrifice. En la onziéme, ſix Poëtes vinrent adorer cette Déeſſe. Et en la derniere Her-

cule, Jason, Achilles & Alexandre reconnoissans la puissance de Venus, danserent avec Omphale, Médée, Brisеis & Roxane. 1665.

Quoique la paix regnast dans ce Royaume, & que les François y joüissent d'une paix heureuse & profonde: cependant sur mer nos vaisseaux ne laissoient pas de combattre sous le commandement du Duc de Beaufort, contre les Vaisseaux Algeriens, & il se donna au mois d'Avril un combat sous le fort de la Goulette, proche de Thunis, dans lequel nous eûmes tout l'avantage : Les Vaisseaux Amiral, le Vice-Amiral, & le Contre-Amiral des Barbares furent brûlez & coulez à fond : On pretend que cette perte fut tres-considerable, car le Vaisseau Amiral estoit neuf, & monté de six cent des meilleurs hommes des Ennemis, & de cinquante pieces de canon; le second Vaisseau qui perit estoit monté de quatre cens hommes, & de trente quatre pieces de canon, & il y avoit pour plus de cent quatre vingt mil livres de marchandises.

Victoire sur les Vaisseaux Algeriens.

Quoique le Roy eût fait enregistrer au commancement de cette année une

1665. Bulle du Pape qui condamnoit la Doctrine des Janseniſtes, & encore même que Sa Majeſté par une Declaration envoyée au Parlement eut fait défences de plus agiter ces queſtions, comme eſtant capables d'imprimer dans les eſprits des maximes peu orthodoxes, elles ne laiſſoient pourtant pas d'eſtre traitées, & il ſe formoit toûjours quelque nouvelle caballe de gens qui adheroient à cette Doctrine, & qui la publioient meſme en Chaire & l'enſeignoient dans les Ecoles. Ce qui obligea Sa Majeſté au mois de May de faire publier une autre Declaration, portant que ſon intention eſtant de reünir tous ſes Sujets dans une uniformité de Doctrine appuyée ſur les Conſtitutions des Conciles, & ſur les Deciſions des Papes, & que quelques ſoins que ſa prevoyance euſt apporté, elle n'avoit pû arreſter le cours de cette pernicieuſe Doctrine, condamnée par le ſaint Siege : Sa Majeſté vouloit & entendoit que tous les Chefs de party, ſignaſſent un Formulaire que les Prelats de l'Egliſe Gallicane avoient dreſſé, lequel ſeroit auſſi ſigné par tous les Eccleſiaſtiques du

Affaire des Janſeniſtes.

Royaume seculiers & reguliers, avec injonction aux Archevesques & Evesques de faire executer dans trois mois cette Declaration dans leurs Dioceses : Qu'il seroit procedé contre les refractaires conformément aux Constitutions Canoniques, & aux Loix du Royaume, & que leurs Benefices demeureroient impetrables : Enjoint aussi à tous les Archevesques & Evesques de signer ce Formulaire, & en cas de refus, qu'ils y seroient contraints par saisie du revenu de leur temporel, avec défences à l'avenir de vendre les œuvres de Jansenius. 1665.

La France n'est pas moins feconde en Saints qu'en Heros ; Et si les derniers par leurs courageuses actions contribuent à rendre le Royaume fleurissant, & à le garentir des insultes de ses Ennemis étrangers: Les interceſſions des premiers servent à nous défendre contre les attaques des malins esprits, à vaincre nos passions & à nous faire obtenir des graces, & des benedictions celestes. François de Sales Evesque de Genêve, s'estoit rendu digne par l'integrité de sa vie, & par tous ses ouvrages remplis de pieté & de doctrine. Canonisation de S. François de Sales.

1665. qu'on le sanctifiast, mais on avoit besoin des soins, & de la puissance de nostre Monarque, pour obtenir à Rome sa Canonisation, qui fut accordée aux merites, & aux vertus de nostre Saint, & aussi à la poursuite officieuse que Sa Majesté en fit vers le Pape, qui en fit faire la Ceremonie dans sa Ville, au mois de May, avec toute la pompe & la magnificence possible.

Jonction des mers. La jonction des Mers Oceane & Méditerrannée ayant esté jugée possible, le Roy qui ne laisse point échaper d'occasion, pour contribuer à la grandeur de son Royaume, & à la commodité de ses Sujets, envoya cette année les ordres necessaires pour executer une entrepriſe si hardie, mais aussi si digne de luy, de sa gloire, & de la grandeur de son ame.

Grands jours de Clermont. Sa Majesté qui vouloit faire connoistre à toute l'Europe, qu'elle sçavoit aussi bien rendre la Justice à ses Sujets que triompher de ses Ennemis, fit une Declaration contenant l'établissement des Grands Jours dans la Ville de Clermont en Auvergne. Les Peuples reçeurent par ce moyen

sur les lieux, une prompte, & exacte justice, sans estre obligez de l'aller chercher en des jurisdictions éloignées. 1665.

Nous gagnâmes sur mer une victoire au mois d'Aoust, contre les Corsaires d'Afrique sous la Fortereſſe de Serſilles, prés d'Alger, aussi considerable que celle que nous avions remportée au commencement de cette année contre les Algeriens, & toutes deux sous la conduite du Duc de Beaufort. Dans ce dernier combat, ainsi que dans le precedent, nous nous rendismes maistres des Vaisseaux Amiral, Vice-Amiral & Contre-Amiral : Le Commandeur Paul se signala en cette occasion, & plusieurs autres Officiers y donnerent des marques de leur courage. Bataille gagnée sur mer.

La mort de Philippes IV. Roy d'Espagne, qui arriva en cette année affligea beaucoup toute la Cour, & le 28. Novembre, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, le Clergé, l'Université & l'Hostel de Ville de Paris, assisterent aux Obseques qui furent faites pour ce Prince dans l'Eglise Nostre-Dame, avec tou- Mort du Roy d'Espagne.

AN 1666.

te la magnificence & la pompe qui peuvent estre desirez en cette occasion.

La France ne fut pas moins exempte de disgrace que l'Espagne, & si sur la fin de l'année precedente ce Royaume là se vit privé de la personne de son Roy, pour qui ses Sujets avoient des sentimens de respect & de tendresse tout ensemble, nous eûmes aussi le le malheur de perdre au commencement de cette année Anne d'Austriche sa sœur, & Mere de nostre Roy, qui avoit esté l'un des principaux ornemens de la Cour de France, ses delices & l'objet de ses respects & de ses affections durant sa vie: Aprés sa mort nôtre Souverain luy rendit les derniers devoirs, & marqua la reconnoissance qu'il avoit des soins, & des bontez qu'il avoit toujours receus de cette sage & vertueuse Princesse: & il donna les ordres necessaires à ce qu'on luy rendît tous les honneurs qui luy estoient deûs. Je ne puis passer sous silence l'inscription Latine qui fut mise sur le Cercueil de cette Reyne.

Mort d'Anne d'Austriche.

Et soror & conjux, & mater natâque Regum:

Nulla unquam tanto ſanguine digna fuit. 1666.

Elle eſtoit fille de Roy, ſœur de Roy, Eſpouſe & mere de Roy, & enfermoit en ſa perſonne toutes les qualitez dignes d'un ſi grand nom, & d'une naiſſance ſi élevée & ſi auguſte. Chacun admira ſa vertu durant ſon mariage avec Loüis XIII. & les Siecles admireront auſſi ſa force & ſon courage dans le temps de ſa Regence. Cette Reyne ſçut vaincre les ennemis eſtrangers de cét Eſtat, & les domeſtiques : Elle ſoûtint avec vigueur & avec avantage meſme les guerres eſtrangeres & les inteſtines, & ſa ſageſſe en toutes occaſions n'éclata pas moins que la fermeté de ſon ame, & ſon intrepidité. Sa vertu ne ceda point à la fureur des tempeſtes, & la grandeur de ſon courage parut autant dans les temps difficiles & pleins de troubles, que durant le calme & la bonnace.

Le 12. Février on fit à ſaint Denis un ſervice pour cette Reyne, auquel le Parlement aſſiſta en Robes rouges, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, la Cour des Monnoyes, le

1666. Chaſtelet, l'Univerſité, le Corps de Ville, & l'Election en Robes de deüil. On avoit élevé au milieu du Chœur un Mauſolée ſur une Eſtrade de cinq degrez, ſouſtenuë de quatre pilaſtres, reveſtus de velours noir, à galon d'argent, chargez d'écuſſons en broderies aux Armes de France & d'Eſpagne, & des pentes de meſme étoffe, à creſpines d'argent : le haut de cette ſuperbe machine eſtoit une Couronne environnée d'une infinité de cierges qui formoient une pyramide de luminaires, & au haut de chaque pilaſtre il y avoit comme un pot de feu qui jettoit continuellement de groſſes flâmes : Le Corps de la défunte eſtoit deſſous ce ciel lumineux, couvert d'un Poële fort riche, ſur lequel eſtoit la Couronne, & le Manteau Royal, de velours bleu ſemé de Fleurs de lys d'or : Quand il fut queſtion de mettre le Cercueil au lieu deſtiné, les gardes de la Reyne défunte l'enleverent de deſſus l'Eſtrade, les quatre coins du Poële eſtans ſoûtenus par le premier Preſident, & trois Preſidens à mortier du Parlement, & l'Oraiſon funebre fut prononcée par

l'Evesque d'Amiens. Il se fit encore un service à Nostre Dame pour la Reyne Mere, où les Compagnies Souveraines de Paris assisterent. 1666.

Comme l'on n'estoit pas tout à fait content de la Cour d'Angleterre : Le Roy le troisiéme Février fit publier une Ordonnance dans Paris, portant injonction à tous les Anglois non naturalisez qui s'estoient établis en France, & qui s'y trouveroient, d'en sortir dans trois mois, durant lesquels ils avoient liberté de se défaire de leurs effets & de faire leurs affaires : La mes-intelligence qui estoit entre les Anglois & les Hollandois, à l'occasion de leur commerce dans les Indes, & de quelques terres que ces Peuples y possedoient proche les uns des autres, engagea le Roy qui estoit lors dans les interests des Hollandois, d'envoyer un Ambassadeur au Roy d'Angleterre. Mais comme Sa Majesté Tres-Chrêtienne reconnût que ce Prince ne l'avoit pas favorablement écoûté ; elle se resolut de se joindre avec ces Peuples contre luy, & de luy déclarer la guerre : ce qui fut fait, mais sans qu'elle eust beaucoup de suite : Guerre contre l'Anglois.

1666. Ce n'eſt pas que nous ne remportâmes ſur les Anglois une victoire fort conſiderable dans l'Iſle de S. Chriſtophle en l'Amerique, ſous la conduite du Commandeur de Sales, ſous l'autorité de la Compagnie des Indes Occidentales.

Les Services conſiderables que la France à receus en diverſes occaſions de Henry de Lorraine Comte d'Harcourt, Pair & Grand Eſcuyer, Chevalier des Ordres du Roy, & Gouverneur d'Anjou, luy doivent donner place dans cette Hiſtoire, & nous ne pouvons nous diſpenſer de dire que ſa mort qui arriva le 25. Juillet, cauſa beaucoup de douleur à toute la Cour. Ce Prince fit paroiſtre ſon courage en la fameuſe bataille de Prague Ville Capitale de Bohême : Il s'eſtoit ſignalé en pluſieurs Sieges que feu Loüis XIII. avoit formez contre les Religionnaires, entr'autres à ceux de ſaint Jean d'Angely, de Montauban, de l'Iſle de Ré, & de la Rochelle : & en qualité de General d'un puiſſant Armement Naval qui ſe fit en 1636. Il reprit ſur les Ennemis les Iſles de ſaint Honnorat & de ſainte Margue-

Eloge du Comte d'Harcourt.

ritte. On peut encore ajoûter à son Eloge les exploits qu'il fit au secours de Cazal, dans le combat de la Route, à Lusers, en la reduction de Turin, en Catalogne dans la bataille de Liorens, & en la prise de Balaguier aprés le passage de la Segre. 1666.

Le Roy rétablit en sa premiere splendeur l'Ordre de Nostre-Dame, sous le titre de Mont-Carmel, & de saint Lazare de Jerusalem, & en fit Grand Maistre le Marquis de Nerestan.

L'Archevesque de Paris fit en cette année une Ordonnance par laquelle il regla le nombre des Festes, qu'il desiroit estre observées en son Dioceſe, plusieurs en ayant esté retranchées pour donner la liberté aux artisans, de vaquer à leurs ouvrages, & par ce moyen éviter l'oisiveté, occasion de débauches, & aussi pour survenir davantage aux besoins de leurs familles. Ordonnance pour les Festes,

Sur la fin de cette année l'on dansa à saint Germain en Laye, un Balet, composé de treize entrées. On commença par un Dialogue en l'honneur du Roy, entre les Divinitez du Parnasse, & les Arts que Sa Majesté fait fleurir avec tant de gloire : Dans la Balet des Muses, dansé à S. Germain,

1666. premiere entrée pour Uranie une des neuf Muſes, on repreſenta les ſept Planetes : Dans la deuxiéme, pour Melpomene, on fit paroiſtre les amours de Pyrame & de Thisbée : En la troiſiéme, eſtoit une piece comique en faveur de Thalie : La quatriéme, pour Eutrope eſtoit compoſée de Bergers & de Bergeres : Dans la cinquiéme, pour Clio, on voyoit la bataille qui fut donnée entre Alexandre & Porus : La ſixiéme, en faveur de Calliopée, eſtoit danſée par cinq Poëtes : Dans la ſeptiéme, paroiſſoit Orphée qui par la douceur de ſa Lire inſpiroit les paſſions à ceux qui l'entendoient : La huitiéme, pour Erato eſtoit danſée par ſix Amans : La neuviéme, pour Polemnie, eſtoit compoſée de trois Philoſophes, & de deux Orateurs : La dixiéme, eſtoit de quatre Faunes, & d'autant de femmes ſauvages en faveur de Terpſicore: Dans la onziéme, toutes les Muſes danſoient avec les filles de Pierus : La douziéme, eſtoit compoſée de trois Nymphes qu'elles avoient choiſies pour decider leur diſpute, & dans la derniere paroiſſoit Jupiter qui venoit

punir les Pierides pour n'avoir pas obey au Jugement qui avoit eſté rendu. AN 1667.

Je m'arreſterois long-temps à vous faire connoiſtre les avantages que nos Armes remporterent ſur les Iroquois dans la nouvelle France ſous la conduite du Marquis de Tracy, au commencement de cette année, s'il ne ſe preſentoit pas à ma plume d'autres exploits beaucoup plus conſiderables à décrire, qui ont eſté faits dans la Flandre en la preſence de nôtre Souverain : & je me contenteray de dire que nos Armes ont humilié l'orgueil des Iroquois, & qu'elles les ont contraints d'abandonner leurs Fortereſſes où ils ſe croyoient invincibles : & ces Peuples connurent que les François ne pouvoient eſtre arrêtez dans l'execution de leurs deſſeins, ny par la rapidité des rivieres, & des fleuves, par l'épaiſſeur des bois, ny par la hauteur des montagnes, que leur courage leur faiſoit ſurmonter toutes ces difficultez, & que rien n'eſtoit capable d'étonner leur intrepidité. Victoire ſur les Iroquois.

La Mort de Philippe IV. Roy d'Eſpagne fit reſoudre le Roy d'aller aux Pais-Bas, pour mettre la Reyne ſon

1667. Epouſe en poſſeſſion des Eſtats qui luy appartenoient, avec cette precaution toutefois qu'il ne fut rien entrepris qui pût donner atteinte au Traité de ſaint Jean de Luz, & noſtre Souverain, pour faire connoiſtre à toute l'Europe la ſincerité de ſes intentions, fit publier un manifeſte contenant les raiſons qui établiſſoient le droit de la Reyne ſur les Pays-Bas.

Le Roy porte ſes Armes dans les Pays-Bas.

La premiere expedition fut le Siege de Bergue, ſous le commandement du Mareſchal d'Aumont, qui s'en rendit maiſtre en ſept jours. Le Gouverneur avoit paru vouloir ſe défendre, ſe confiant ſur quelques troupes étrangeres, & ſur quelques Officiers reformez Eſpagnols, qui s'eſtoient trouvez dans la Place, neanmoins auſſi-toſt qu'il vit que les noſtres s'eſtoient emparez de la contreſcarpe, & des demi-lunes, il ſe rendit ſans faire d'efforts davantage.

Priſe de Bergue.

Aprés la priſe de Bergue le Mareſchal d'Aumont attaqua Furnes, que Dom Jean de Tolede qui en eſtoit Gouverneur, défendit quelque-temps avec aſſez de vigueur, mais il ſe rendit aprés trois jours de tranchée ouverte, lors

lors qu'il vit que nos soldats estoient attachez aux demi-lunes, & qu'il pouvoit estre forcé le lendemain. 1667. Prise de Furnes.

La prise de Tournay suivit peu de jours aprés celle de Bergue. Le Roy le 21. May fit passer l'Escaut à ses troupes sur un pont de batteaux, dans le dessein d'assieger Tournay dans les formes, qui estoit déja investi par les Troupes Lorraines, & par douze cens Chevaux détachez de l'Armée du Mareschal d'Aumont : Le 22. on disposa deux fausses attaques, l'une à la gauche des gardes, l'autre à la droite du Regiment de Picardie, les soldats ayant à leur teste le Mareschal de Gramont en qualité de Colonel du Regiment des Gardes, & allerent à découvert attaquer la contrescarpe où ils firent un logement, aprés s'estre rendus maistres de la palissade. Le Roy voulut prendre part aux fatigues de ce siege, & passa plusieurs nuits au Bivovac. Sa Majesté estoit accompagnée de Monsieur, qui suivant son exemple s'exposoit aussi aux perils, parce que les Assiegez faisoient un feu prodigieux de leur canon, & de leur mousqueterie. Ces deux Augustes & precieuses person- Prise de Tournay.

1667. sonnes ne receurent neanmoins aucune disgrace. La resistance des Assiegez ne dura pas long-temps : car ils se rendirent quelques jours aprés : la Ville fut la premiere qui demanda à capituler, & le lendemain le Gouverneur qui s'estoit retiré dans le Chasteau connoissant qu'il ne pouvoit resister aux forces de nostre Monarque, se remit aussi à sa discretion. Sa Majesté entra dans Tournay le 25. Juin avec toute la magnificence possible : il estoit precedé de deux Compagnies des Mousquetaires en Casaque bleüe chamarées d'or & d'argent & en buffles, suivis des Chevaux legers de sa Garde, en Casaques rouges enrichies de six rangs de galon d'or & d'argent, ayant tous leurs chapeaux ornez de plumes blanches, & d'une partie des Gardes du Corps. Sa Majesté estoit accompagnée d'un grand nombre de Seigneurs richement vêtus, & suivie de l'autre partie des Gardes du Corps & des Gens d'Armes, aussi fort lestes & en bon équipage.

Le deux Juillet, le Roy qui avoit fait former le Siege devant Doüay alla reconnoistre la Place, & ayant

aperceu qu'il y avoit de la Cavalerie Ennemie qui n'eſtoit pas éloignée de luy, il détacha 200. Maiſtres du Regiment Colonel ſous le commandement du ſieur Mazel avec un Eſcadron pour le ſoûtenir, & ils donnerent ſi vigoureuſement ſur cette Cavalerie qu'ils la pouſſerent juſques ſur la contreſcarpe, nonobſtant le grand feu du canon & de la mouſqueterie qui eſtoit tiré de la Place : on ouvrit le troiſiéme la tranchée, & le quatriéme Sa Majeſté y deſcendit avec une intrepidité admirable, & y donna les ordres qu'elle jugea à propos : l'Artillerie de la Place faiſoit un feu continuel, & on tiroit inceſſamment tant ſur noſtre tranchée que ſur noſtre batterie, ſans que cela fiſt diſcontinuer les travaux pour un moment. Le ſix le Marquis de Caſtelnau avec ſon Regiment, ayant paſſé le foſſé de la contreſcarpe, & fait ſon logement ſur le foſſé de la Place ſomma le Gouverneur de ſe rendre, & le lendemain ſa Capitulation fut ſignée. 1667. Priſe de Doüay.

Le Mareſchal d'Aumont qui avoit demeuré huit ou dix jours au Pont à Treſein pour favoriſer le ſiege de

1667. Doüay, receut le 23. Juillet un renfort composé des Regimens d'Infanterie de Champagne, des Royaux, d'Orleans, & du Royal du Rousſillon, & des brigades de Cavalerie commandées par le Marquis de Peguillen Mareſchal de Camp le tout ſe montant à 2000. Chevaux & à 4000 Fantaſſins, avec leſquelles Troupes ce Mareſchal aſſiegea Courtray qui ſe défendit depuis le 13. juſques au 19. qu'il ſe rendit. Le quatriéme Aouſt le ſiege fut formé devant l'Iſle, il fut regardé fort important tant à cauſe de la ſituation de cette Place, entre Gand, Anvers & Bruxelles, qu'à cauſe de ſa Garniſon qui eſtoit compoſée de deux mille hommes de pied, & de cinq cens chevaux, & l'on craignoit l'inondation par la levée des Ecluſes: Toutes ces conſiderations neanmoins ne furent point capables d'empeſcher noſtre Souverain d'executer cette courageuſe & difficile expedition. Depuis le quatre juſques au vingt, on continua les travaux avec toute la vigueur & la diligence poſſible. Le vingt le ſecond bataillon des Gardes Françoiſes à la droite, & le Regiment d'Auvergne, & un autre à

Priſe de Courtray

Et de l'Iſle.

la gauche monterent la tranchée : A la pointe du jour du vingt-un une batterie de vingt-quatre pieces de gros canon, commença de tirer sur les dehors de la Place, ce qui étonna fort les Assiegez ; & en effet, il fit un tel effet, qu'outre qu'il abbattit & ruina ces dehors, il démonta tout le canon de la Place, à la reserve de quatre pieces ; ensorte qu'il ne restoit plus que la mousqueterie. Le vingt-deux on pousſa si avant & mesme si heureusement le travail, que l'on arriva à cent pas du glacis. Le vingt-quatre sur la minuit on attaqua la contresçape avec tant de vigueur, que les Gardes, & les Regimens de Picardie & Orleans, y firent des logemens sur le haut de la paliſſade, & mesme ils se servirent de la Caponniere pour se loger dans un chemin couvert d'où ils voyoient le fossé du corps de la Place. Le vingt-six les Assiegez sortirent avec cavalerie & Infanterie : mais ils se retirerent apres une legere escarmouche, de peur d'estre coupez & battus, & le mesme jour les demilunes furent attaquées d'un costé par les Gardes, & de l'autre par les deux Compagnies des Mousquetaires, & em- 1667.

1667. portées aprés un combat fort rude, ce qui fit resoudre les Assiegez de se rendre, & le Roy le vingt-huit y fit son entrée, la Garnison Espagnole en estant sortie un peu auparavant : Elle estoit composée de huit cent Chevaux & de dix-sept cent Fantassins qui furent conduits à Ypres. Les prises d'Oudenarde & d'Alost suivirent la reduction de l'Isle, à l'égard de la Ville d'Alost elle fut entierement démolie, il n'y resta aucune Tour, Porte, ny murailles, & la pluspart des fossez furent comblez & remplis. Dieu favorisoit tellement les entrepriſes du Roy que ses Armes avoient un succès égal en toutes rencontres. S'il prenoit des Villes, il gagnoit aussi des Batailles, & la défaite des Troupes du Comte de Marsin & du Prince de Ligne, qui venoient pour secourir l'Isle, en fut un témoignage certain. Le Marquis de Crequy, le Comte de l'Isle-bonne, & le Marquis de Bellefonds se signalerent en cette occasion.

Défaite du Comte de Marsin.

Aussi-tost que le sieur de la Barre Lieutenant General pour le Roy en l'Amerique eut eu avis le neuf May que le Chevalier de Saint Laurens

Gouverneur de l'Isle de Saint Christophle y estoit reduit à une fâcheuse necessité de toutes choses, parce que les Anglois l'y tenoient comme assiegé depuis six semaines, il y arriva avec une Flotte de dix-sept Navires, & de deux Brulots, & aprés avoir joint la Flotte Angloise, il donna combat entre Nieves & Radoute, dans lequel il eut tout l'avantage, les Ennemis y perdirent plus de quatre cent hommes qui furent tuez, sans comprendre cent cinquante qui furent noyez; & quatre cent qui furent faits prisonniers, & nous ne perdîmes que cent hommes. 1667.

Victoire sur les Anglois en l'Isle S. Christophle.

Au mois de Septembre l'on publia dans Paris la Paix faite entre la France & l'Angleterre, avec les ceremonies accoûtumées, les Estats Generaux des Provinces-Unies faisoient la meilleure partie de ce Traité, dequoy leur Ambassadeur à la Cour de France témoigna beaucoup de joye par un beau feu d'Artifice qu'il fit tirer devant son Hôtel.

Paix avec l'Angleterre.

La Cour de France a toûjours pris tant de part à ce qui est arrivé à la Cour de Rome, que l'on ne peut se dispenser de faire mention des chan-

1667. gemens considerables qui y arrivent, & pour cet effet, nous dirons que le Cardinal Julio Rospiglioſi fut éleu à la place d'Alexandre VII. ſous le nom de Clément IX. Il eſtoit ſorti d'une famille tres-noble de Piſtoye dans les Eſtats du Duc de Florence : Il fut employé par Urbain VIII. pour eſtre Auditeur de la Legation du Cardinal Barberin, il l'envoya Nonce en Eſpagne, où il receut tant d'honneur & de marque de conſideration de Sa Majeſté Catholique, qu'elle luy fit nommer une de ſes filles ſur les fonts de Baptême. Durant le Conclave tenu pour l'Election d'Alexandre VII. le Sacré College luy déféra le Gouvernement de Rome ; & ce Pape eſtant éleu, il le fit Cardinal aprés l'avoir fait ſon Secretaire.

Clement IX. ſuccede à Alexandre VII. Pape.

AN 1668. La rigueur de la ſaiſon n'empeſcha pas que le Roy ne ſe diſpoſaſt pour ſe mettre en poſſeſſion de la Franche-Comté qui luy appartenoit ; & pour cet effet, Sa Majeſté envoya le ſix Février le Prince de Condé devant la Ville de Bezançon Capitale de cette Province : Les habitans témoignerent d'abord qu'ils vouloient bien ſe ſoûmettre à Sa Majeſté

Priſe de Bezançon.

Majesté & mesme de la recevoir, mais comme dans une Ville Imperiale, neanmoins ils se rendirent purement & simplement à l'obeïssance du Roy, quand on leur fit connoistre que leur Ville avoit cessé d'estre Ville Imperiale par le Traité de Munster, & qu'on luy conserveroit ses Privileges. Cette Place s'estant ainsi renduë, le Duc de Luxembourg se presenta devant Salins qui aprés s'estre défendu quelque temps se soûmit à la domination du Roy. 1668.

Sa Majesté qui vouloit continuer ses Conquestes se resolut de mettre le siege devant Dole, ce qui fut executé le dix Février, & apres avoir donné tous les ordres necessaires, elle envoya le Comte de Chamilly l'un des Mareschaux de Camp de son Armée, pour sommer les habitans de se rendre, avec promesse de leur conserver leurs Privileges s'ils se soûmettoient volontairement : mais en mesme temps avec menaces de ne leur donner aucun quartier s'ils resistoient. Le Comte de Chamilly n'ayant receu aucune réponse qui le satisfist, s'en retourna; & le Roy le douze fit attaquer la contrescarpe par trois divers endroits : Les nostres Prise de Dole.

1668. s'y comporterent en cette occasion avec leur vigueur ordinaire, & les Assiegez soûtinrent nos efforts avec beaucoup de courage. Le Marquis de Villeroy se signala en cette attaque par la prise d'un Drapeau qu'il emporta sur les Ennemis : Nous y perdîmes le Marquis de Fourilles Capitaine aux Gardes qui y fut tué. Le lendemain Sa Majesté qui desiroit épargner cette Ville, envoya le Comte de Grammont pour representer au Parlement la necessité qu'il y avoit de se rendre, ou d'estre exposé à la fureur d'une puissante Armée, & commandée par un Roy en personne, que la victoire accompagnoit par tout, & que Sa Majesté conserveroit à tous les Bourgeois de Dole leurs Privileges: Qu'il y avoit non seulement de la temerité de resister à des Troupes si fortes : mais mesme qu'il y avoit du peril : Et enfin ce Parlement connut si bien qu'il estoit de son interest d'accepter les conditions qu'on luy proposoit, que l'on donna satisfaction entiere au Comte de Grammont, qui emmena des ostages au Roy pour l'asseurance de la reduction de la Place. Les conditions de la capitulation furent

signées le quatorziéme. La Ville de Gray fut ensuite assiegée, & comme les habitans jugerent qu'ils ne pouvoient pas resister à une Armée commandée par Sa Majesté, & dont les desseins avoient toûjours esté favorisez & secondez de la fortune : ils se rendirent à son obeïssance ; & l'on peut dire que le mois de Février suffit au Roy pour ranger la Franche-Comté sous ses loix, & le treiziéme Mars les Compagnies Souveraïnes de Paris receurent Lettres de Sa Majesté pour se trouver le lendemain à Nostre-Dame afin de rendre graces à Dieu de toutes ces conquestes, & le soir on fit des feux dans toute la Ville. 1668.

Prise de Gray.

La Ceremonie du Baptême de Monseigneur le Dauphin faite au mois d'Avril est trop remarquable pour n'être point décrite dans ses circonstances les plus particulieres. Le Cardinal de Vendôme en qualité de Legat *à Latere* du Pape, eut l'honneur de tenir sur les fonts de Baptême ce jeune Prince au nom de Sa Saintеté, avec la Princesse de Conty qui representoit la Reine d'Angleterre, laquelle ne put assister à cette solemnité à cause de son indis-

Baptême de Monseigneur.

1668. position. Cette ceremonie fut faite à Saint Germain en Laye dans la Cour du vieux Chasteau. Au milieu il y avoit une élevation de quatre marches sur laquelle on avoit posé une grande Cuvette d'argent pour servir de fonts, qui estoit de cinq pieds de long sur quatre ou environ de large & quatre de haut, elle estoit au dessous d'un Dais de brocart d'argent de dix-huit pieds de long, sur quatorze de large, élevé de trente pieds avec la pente de quatre pieds de haut en broderie d'argent, & ornée de Dauphins entrelassez de palmes & de fleurs de lis, au dessus de la campane estoit une corniche dorée portant quatre grands Dauphins d'argent qui soûtenoient une Couronne d'or fermée de cinq pieds de long, sur quatre de large : Cette machine paroissoit soûtenuë par un Ange suspendu qui tenoit une épée : à quelque distance de là, estoit un Autel magnifiquement orné : Il estoit fermé par quatre colomnes de l'ordre Corinthien, de dix-huit pieds de haut, avec des contrepilastres. Monseigneur le Dauphin arriva vestu de brocard d'argent, ses chausses retroussées, coupées par

bandes, couvertes de dantelles d'ar- 1668.
gent, avec une toque de meſme brocard, ornée de plumes blanches avec un cordon de diamans, ayant un manteau auſſi de brocard d'argent orné de dantelle auſſi d'argent, & doublé d'hermine; Monſieur étoit en habit de Chevalier de l'Ordre avec ſon Collier, la Mareſchale de la Mothe Gouvernante des enfans de France ſuivoit. Le Cardinal Legat en chape marchoit enſuite precedé de ſes Officiers, dont il y en avoit un qui portoit la Croix devant luy, la Princeſſe de Conty en deüil eſtoit de l'autre coſté, & pluſieurs Princeſſes & Dames de la Cour aſſiſterent à cette Auguſte ceremonie, & ſe firent diſtinguer tant par l'éclat de leurs beautez, que par le brillant de leurs pierreries, & la magnificence de leurs habits. Les reverences faites, le Cardinal Antoine Grand Aumônier de France en habits Pontificaux s'eſtant rendu à l'Autel avec l'Eveſque d'Orleans premier Aumônier du Roy, les autres Aumôniers en ſurplis, & deux Archeveſques & ſix Eveſques, auſſi pontificalement vêtus, le Cardinal Legat donna à Monſeigneur le nom de Loüis, nom qui ne

1668. peut estre que d'un presage fort heureux, & qui a esté imposé à de grands Saints & d'Illustres Heros, & en même temps les Heraults d'Armes crierent trois fois vive Monseigneur le Dauphin.

Les Espagnols qui vouloient arrester le cours des conquestes du Roy demanderent une suspension d'armes, ce que Sa Majesté leur accorda jusques à la fin du mois de May : ce qui leur donna occasion de faire une paix avec le Portugal, & se procurer ensuite un accommodement avec la France, duquel l'on pretend que le Pape fut Mediateur.

Paix avec l'Espagne.

Durant que ces choses se passoient, la Ville de Soissons estoit si affligée de maladie contagieuse & les Villages circonvoisins, que le sieur de Lamoignon Conseiller au Parlement y fut envoyé avec le sieur Parmentier Substitut de Monsieur le Procureur General, pour donner les ordres necessaires, de laquelle commission ils s'acquitterent l'un & l'autre avec beaucoup d'exactitude, & avec tout le succès que l'on en pouvoit esperer. L'on ne peut assez exprimer les soins que l'Evesque de Soissons employa lors pour survenir aux necessitez

La peste à Soissons.

& aux besoins qu'avoient ceux qui estoient attaquez de cette dangereuse maladie.

Quoyque le Roy dans son expedition de la Franche-Comté eust employé beaucoup de personnes capables de porter les Armes, il se presenta neanmoins quantité de Noblesse pour aller au secours de Candie, qui estoit assiegée par les Turcs, il y avoit plusieurs années sur les Venitiens. Cette Noblesse partit avec le Comte de saint Pol, le Duc de Roannez & quelques autres Chefs, & elle arriva au siege au commencement de cette année : elle y donna des témoignages de la valeur ordinaire de la Nation : Le Duc de Beaufort fut declaré par un Bref du Pape General des Troupes Ecclesiastiques en Candie. Ce Prince répondit avantageusement aux grandes esperances que l'on avoit conceuës de sa personne aux dépens même de sa vie. Cependant toute la vigoureuse resistance des Assiegez, & le secours que la France y envoya, n'empescha pas que cette Isle ne tombast en la puissance du Turc. Les Articles de la reduction de cette Isle furent signez entre le Grand Seigneur & la Republique

AN 1669.

Voyage des François au secours de Candie.

1669. de Veniſe le 16. Septembre. Ce Traité fut fait avec tout l'avantage que cette Republique pouvoit eſperer en cette occaſion, elle eut la liberté de retirer toutes ſes munitions de guerre & de bouche : Elle eut pouvoir d'enlever 320. pieces de Canon, tous les gens de guerre avoient liberté de ſortir avec armes & bagages, & les priſonniers faits de part & d'autre durant tout ce ſiege devoient eſtre rendus.

Je ne puis paſſer ſous ſilence l'action hardie des François dans une ſortie qu'ils firent ſur les Turcs auſſi-toſt qu'ils furent arrivez au ſiege de Candie: Quoique les Aſſiegez fuſſent preparez à les recevoir, en ayant eſté avertis par une Sentinelle qui s'eſtoit jettée dans leur Camp le jour precedent. Les François neanmoins qui avoient à leur teſte le Comte de ſaint Pol, les Ducs de Chaſteau-Thierry & de Roannez, donnerent avec tant de vigueur & de courage qu'ils ſe rendirent maiſtres de quatre Redoutes de ces Infideles, & de tous les boyaux qui s'eſtendoient vis-à-vis la pointe du baſtion : Ce qui ne s'executa pas ſans qu'il en couſtaſt la vie à beaaucoup des Noſtres ; mais les

Sortie des François ſur les Turcs

Ennemis connûrent que s'ils avoient toûjours eu à combattre contre nostre Nation ils n'auroient peut-estre pas fait tant de progrès dans l'Isle de Candie : ce n'est pas que les Venitiens ne se défendissent en braves gens : mais il faut aussi convenir que le grand nombre des Ennemis qui les attaquoient ne leur donnoit pas la facilité de se défendre comme ils auroient souhaité, & comme leurs bonnes intentions le leur pouvoient inspirer. Les Turcs furent surpris de voir que trois cens hommes en quoy consistoient les François en attaquoient plus de trois mille avantageusement retranchez, & que mesme ils les forcerent dans leurs retranchemens : mais leur nombre n'estoit pas suffisant pour faire un progrès assez considerable pour remettre les affaires des Venitiens qui estoient en mauvais estat : le siege de Candie estoit trop avancé, & les Ennemis s'estoient rendus maistres d'un trop grand nombre de Places, pour esperer que sans un tres-puissant secours, on pût empêcher qu'elle ne fût entierement reduite sous leur puissance 1669.

La connoissance de ce qui se passe

1669. en France ne doit pas tant nous occuper, que nous ne fassions aussi quelque mention des choses les plus considerables qui arrivent chez nos voisins & nos Alliez. Il survint au mois de Mars un tremblement de terre en Sicile prés de la Ville de Catania, si grand que les maisons des environs sembloient estre détachées de leurs fondemens, & un Village mesme en fut abîmé de telle maniere, qu'il n'en demeura aucun vestige. Ce tremblement continua toûjours de telle force, que les habitans prés de Catania se virent obligez de s'y retirer, pour éviter les fâcheux accidens qui en pouvoient arriver: Et comme l'on estoit en peine d'où pouvoit venir ce tremblement de terre, qui produisoit d'étranges revolutions & changemens, l'on s'apperçût que la cause venoit de ce que le Mont Etna s'estoit ouvert à deux mille proche de Catania, & qu'il vomissoit environ à deux mille de circonference des feux & des pierres enflammées d'une prodigieuse grosseur, qui aprés s'estre élevées en l'air tomboient comme une pluye de feu accompagnée d'orages, qui fit de surprenans

Tremblement de terre en Sicile.

& de fâcheux effets dans les païs cir- 1669.
convoisins.

Le 17. Avril le Roy fut au Parlement accompagné des Pairs & Mareschaux de France, & autres Officiers de la Couronne pour y porter plusieurs Edits, entre autres concernant la suppression de la Chambre de Justice, la creation des Controlleurs des Exploits, & la suppression de sept Offices de Secretaires du Roy, & le mesme jour Monsieur les alla porter à la Chambre des Comptes, accomgagné des sieurs d'Aligre & de Seve Conseillers d'Estat, & Monsieur le Prince de Condé fut à la Cour des Aydes, accompagné des sieurs Pussort & Hotman aussi Conseillers d'Estat.

Edits de suppression de Chambre de Justice;

Sur la fin de l'année un Envoyé du Grand Seigneur appellé Soliman Mustaferaga fut fort bien receu du Roy: Le sujet de son Ambassade n'a esté connu que de ceux qui doivent avoir part aux affaires de l'Estat. Il est neanmoins curieux de sçavoir les titres avec lesquels cet Ambassadeur saluë Sa Majesté. *Au plus haut, majestueux Monarque de la croyance de* JESUS, *le choix d'entre les Princes glorieux de la Religion*

Envoyé du Grand Seigneur au Roy.

1669. *du Messie, l'Arbitre de toutes les Nations Chrestiennes, Seigneur de Majesté & d'honneur, Patron de loüange & de gloire, l'Emperenr des François*, LOÜIS, *que la fin de ses jours soit scellée de bonheur :* Eloges qui marquoient l'estime singuliere que le Grand Seigneur faisoit de Sa Majesté Tres-Chrestienne.

Casimir Roy de Pologne vint cette année en France, & il receut tous les accueils imaginables dans toutes les Villes par où il passa. Le quatriéme Novembre il fit sa premiere entrée en l'Eglise de l'Abbaye de Saint Germain des Prez lez Paris, en qualité d'Abbé, & il fut magnifiquement receu de tous les Religieux revestus de leurs chappes, il prit sa place dans sa chaise Abbatiale qui estoit ornée de brocard d'or, avec un Dais & un Fauteüil où estoient ses Armes : Et ensuite le *Te Deum* fut chanté en réjoüissance de ce que ce Prince prenoit possession de son Abbaye.

Le Roy Casimir vient en France.

AN 1670. Avant que de décrire les expeditions militaires qui furent faites cette année : Je vous feray voir la magnificence du divertissement qui fut pris par leurs Majestez durant le Carnaval. Le

sujet qui avoit esté choisi estoient deux Princes Rivaux, qui par une belle & ingenieuse émulation regaloient une Princesse qu'ils aimoient, de tout ce que l'imagination pouvoit inventer de plus galant & de plus digne d'elle. On découvroit sur le Theatre du costé droit Apollon dans les airs, aprés avoir terrassé à coups de fléches les Cyclopes, & le Serpent Python, & du costé gauche paroissoit ce mesme Dieu au haut du Parnasse au milieu des neuf Muses, & repandant des fleurs sur les Arts qui estoient au pied de cette Montagne. Ensuite paroissoit une mer si naturellement representée que les yeux y estoient surpris: Les Dieux de plusieurs Fleuves estoient élevez au haut de quelques rochers que l'on appercevoit, lesquels Dieux estoient appuyez sur de grosses Urnes, & l'on voyoit aussi des Tritons rangez aux deux côtez avec des Amours montez sur des Dauphins, & au milieu Eole paroissoit sur des nuages commandant aux vents de se retirer dans leurs cavernes, excepté le Zephir, qui seul devoit avoir part à cette feste, son souffle estant agreable. On voyoit ensuite Neptune sur une coquille portée

1670.

Divertissement fait au Carnaval.

1670. par quatre chevaux marins, accompagné de quelques Divinitez de son Empire. Cette Scene faite le Theatre se changea en un payſage où eſtoit repreſentée l'agreable & délicieuſe vallée de Tempé, & dans cette décoration on joüa une Comedie des plus belles & des plus galantes qui pouvoit eſtre deſirée, dont le ſujet eſtoient les amours d'un Berger, & d'une Bergere. Je paſſe ſous ſilence tous les autres intermedes, & changemens de Theatre qui parurent tres-ſurprenans aux yeux des Spectateurs, & tres-agreables en meſme temps, tout répondoit à la grandeur de la paſſion de ces deux Princes rivaux, & à leur magnificence.

Les avantages conſiderables que nos Armes avoient toujours remportez ſur les Algeriens, & les grands preparatifs qui eſtoient faits contre-eux, les avoient tellement intimidez qu'ils ſe reſolurent de chercher noſtre alliance, & le deux Mars le Vicomte de Cicé aporta au Roy les articles d'un nouveau Traité de paix que le Marquis de Martel Lieutenant General commandant l'Armée Navale de Sa Ma-

Paix avec ceux d'Alger.

jesté sur la mer Mediterrannée, avoit conclu avec ces Peuples : En execution de ce Traité tous les Esclaves François furent mis en liberté, & remis entre les mains de ce Lieutenant General, ainsi que quelques Vaisseaux dont ils s'estoient emparez, & on luy abandonna mesme un Navire que nous avions pris sur eux. 1670.

Le Roy avec toute sa Cour partit de S. Germain en Laye au commencement du mois de May pour le voyage de Flandre. Le dessein de Sa Majesté estoit de visiter toutes les conquestes qu'elle avoit faites les années precedentes : & elle s'en retourna aprés avoir passé par Oudenarde, Courtray, l'Isle, Dunquerque, & Graveline. La presence de nostre Monarque qui n'estoit point attendu en ces endroits, alarma beaucoup ses Ennemis, mais leur crainte fut bien-tost dissipée par l'assurance qu'il leur donna de ne vouloir faire aucune entreprise contre eux.

Le Roy visite ses Conquestes.

Madame qui avoit laissé la Cour à l'Isle, en partit pour aller en Angleterre. Le desir que cette Princesse avoit de voir le Roy de la Grande

Voiage de Madame en Angleterre.

1670 Bretagne ſon frere, fut le pretexte de ſon voyage. Il ſembloit que Madame preſſentoit qu'il n'y avoit point de temps à perdre, pour donner à Charles II. ſon frere des témoignages de ſon affection pour une derniere fois, puiſqu'elle mourut peu de mois aprés ſon retour d'Angleterre en France. On peut dire que ſa mort fut d'autant plus ſenſible à toute la Cour, qu'elle fut fort impreveüe. C'eſtoit une Princeſſe qui avoit un merite particulier, elle eſtoit pourveüe de connoiſſances qui la diſtinguoient de celles de ſon ſexe, & qui l'élevoient au deſſus d'elles : on luy fit un Service à S. Denis avec beaucoup de magnificence, auquel les Cours Souveraines de Paris aſſiſterent.

Execution de Sarazin.

L'action Sacrilege d'un nommé Sarazin eſt ſi extraordinaire qu'elle merite d'avoir place dans cette Hiſtoire. Ce Scelerat par une impieté ſans exemple, & par une fureur inouïe & qui ne peut eſtre inſpirée que par le Demon, aſſaſſina dans l'Egliſe Noſtre Dame de Paris, un Preſtre celebrant la Meſſe à l'Autel de la Vierge, & profana la ſainte Hoſtie : pour punition

tion duquel crime il fut condamné d'estre brûlé vif aprés avoir eu le poing droit coupé, ce qui fut executé. Et pour reparer & expier en quelque maniere l'injure faite & commise à la Majesté Divine, on fit des prieres de quarante heures, par le mandement de l'Archevesque de Paris : toutes les Eglises de cette Ville furent en procession, à Nostre-Dame, & toutes les Compagnies Souveraines y marquerent aussi leur devotion, y allant en Corps avec leurs habits de Ceremonie. 1670.

Le Roy qui n'estoit point satisfait du Duc de Lorraine, soit qu'il n'eût pas tenu sa parole pour l'execution des Traitez conclus avec luy, ou qu'il eût entretenu une intelligence secrete dans toutes les Cours voisines contre le service de son Estat, se resolut d'envoyer en Lorraine le Mareschal de Crequy, avec des Troupes, afin d'obliger ce Prince de tenir une conduite plus reguliere, & qui fust moins prejudiciable à la France : Pont-à Mousson se rendit aussi-tost au Mareschal de Crequy, sans oser soûtenir le siege, & ensuite on s'employa Expedition en Lorraine.

1670. à la démolition de ſes murailles. Ce Mareſchal reduiſit encore ſous l'obeiſſance du Roy ſon Maiſtre, Eſpinal, Chaſté, & Longwy aprés s'eſtre quelque-temps défendus, & il obligea le Duc de Lorraine de ſortir de cette Principauté, & de chercher un aſyle pour ſe refugier.

Le bruit de la Renommée a toujours porté ſi loin les actions Heroïques de noſtre Souverain, qu'elles ont engagé les Rois des Provinces les plus éloignées de la terre non ſeulement de les connoiſtre, mais encore d'envoyer à Sa Majeſté des Ambaſſadeurs pour luy marquer l'eſtime & la conſideration ſinguliere qu'ils en faiſoient. Sur la fin de cette année il arriva en France un Ambaſſadeur du Roy d'Arda qui eſt un des plus puiſſans Princes de la Guinée. On croit que le pretexte de cette Ambaſſade eſtoit un Traité de commerce que ce Souverain vouloit faire avec noſtre Monarque, à cauſe des François qui ſont établis dans l'Iſle de la Martinique : ce qui ne ſe pouvoit faire ſans que Sa Majeſté en eût avis, & le ratifiât. La maniere avec laquelle cét Ambaſ-

Ambaſſadeur de Guinée en France.

sadeur aborda le Roy au Palais des Thuilleries est singuliere. Aprés avoir fait les reverences accoustumées jusqu'au bas du Trône, il monta trois degrez, & se prosterna trois fois le ventre contre terre battant des mains, & mettant ses doigts sur ses yeux pour marquer qu'il ne pouvoit soûtenir l'éclat de la Majesté de nostre Souverain, & qu'il n'osoit pas mesme l'enviſager ny le regarder en face, & en cette posture il dit à son interprete que la haute reputation de Sa Majesté avoit obligé son Maistre de l'envoyer vers elle pour luy faire offre de ses Terres, de ses Ports, & de tout ce qui estoit en son pouvoir, s'estimant heureux de faire alliance avec un aussi grand & aussi puissant Prince que l'Empereur des François, & ensuite il mit une Lettre du Roy son Maître entre les mains du sieur de Lyonne Secretaire d'Estat. 1670.

La reception que le grand Seigneur fit au Marquis de Nointel Ambassadeur de France merite d'estre connüe à cause des choses singulieres qui s'y passerent. Tout s'estant trouvé prest le 10. Novembre pour son entrée à

Reception de l'Ambassadeur de France à Constantinople.

1670. Constantinople, il se rendit à la pointe du jour sur des Vaisseaux où il fut receu par un Commandant d'une Escadre de quatre Navires, le Chiaoux Bachy vint aussi luy témoigner la joye que le Kaimacan avoit de son arrivée, & que le Grand Seigneur son Maître avoit donné tous les ordres necessaires, pour luy faire rendre tous les honneurs qui estoient dûs à l'Ambassadeur de l'un des plus grands Roys du monde, & dont les glorieuses actions estoient connües de tous les Peuples, & ensuite le Marquis de Nointel accompagné du sieur de la Haye, débarqua au bruit de trois décharges de la mousqueterie de chaque Vaisseau, & de cent coups de canon, & arriva en la Place, où il trouva la Cavalerie & Infanterie Turque rangées en bel ordre : plusieurs trompettes richement vestus precedoient, & cent Mousquetaires à pied suivoient : L'on vit ensuite paroistre pareil nombre de Janissaires, que l'on distinguoit par une grande canne d'Inde qu'ils portoient, & par un riche ornement de teste qui leur est particulier : Quatre-vingt Chiaoux du Grand

Seigneur marchoient derriere, bien montez, & ayant de beaux turbans. 1670.
Enſuite l'on vit la maiſon de l'Ambaſſadeur qui eſtoit compoſée de grand nombre de Valets de livrée, & autres Domeſtiques : Le Marquis de Nointel eſtoit monté ſur un tres-beau Cheval que le Grand Seigneur luy avoit envoyé, dont la houſſe eſtoit d'un tiſſu d or, & la têtiere d'argent vermeil doré, garni de turquoiſes. Pluſieurs Officiers & Volontaires, & toute la Nobleſſe Françoiſe qui s'étoit débarquée des Vaiſſeaux, fermoient cette Cavalcade ; & noſtre Ambaſſadeur accompagné du ſieur de la Haye arriva avec ce cortege au Palais de France, dans la Cour duquel on trouva cinquante Mouſquetaires avec autant de Janiſſaires rangez en double haye, qui témoignerent par leurs ſalves la joye que chacun avoit de l'arrivée de noſtre Ambaſſadeur, & il receut le lendemain les complimens de tous les Ambaſſadeurs & Reſidens, du Chiaoux Bachy & de pluſieurs autres grands Officiers de la Porte.

Dés cette année chacun jugea que la France devoit avoir la guerre avec AN 1671.

1671. la Hollande, parce qu'au mois de Janvier le Roy défendit à ſes Sujets de charger des eaux de vie ſur les Vaiſſeaux Hollandois dans toutes les coſtes & ports maritimes de ſon Royaume, & Sa Majeſté impoſa meſme un certain tribut ſur quelques marchandiſes, & épiceries dont les Vaiſſeaux Hollandois qui abordoient en France pouvoient eſtre chargez.

Comme la paix donnoit quelque relâche aux grands ſoins que noſtre invincible Monarque prenoit de ſon Eſtat, & à l'execution de ſes hauts deſſeins, il voulut bien prendre le divertiſſement d'une feſte qui ſe fit à Chantilly au mois de May : elle fut ſi ſolemnelle & faite avec tant de pompe & de magnificence que je croy qu'elle ne peut eſtre paſſée ſous ſilence.

Régal de Chantilly.

Leurs Majeſtez eſtant arrivez dans le jardin de Chantilly à la nuit, trouverent un berceau de feuillages qui eſtoit ouvert par quatre portiques, dont les impoſtes eſtoient ornez de feſtons & de fleurs, & enfoncé de quatre niches garnies de caiſſes de citronniers & d'orangers, qui rendoient ce lieu tres-agreable : tren-

te lustres, & pareil nombre de giran- 1671.
doles, jettoient tant de clartez, qu'elles produisoient un veritable jour : Du milieu de cette agreable feüillée sortoit un jet d'eau qui s'élevoit en une haute pyramide, & estoit reçeüe & renvoyée par trois napes à coquille de l'une à l'autre : au bout on servit une collation tres-magnifique qui fut accompagnée de concert de voix & d'instrumens agreables : cette collation fut encore suivie d'un soupé qui en surpassoit la magnificence, par l'abondance & la delicatesse des viandes, qui y furent servies, & dans une politesse extraordinaire : & le soupé fini on eut le divertissement d'un tres-beau feu d'artifice, qui termina les plaisirs de cette premiere journée : le lendemain leurs Majestez prirent le divertissement de la pêche, de la promenade & de la chasse, où elles eurent aussi toute la satisfaction, & le contentement qu'elles pouvoient desirer.

Comme le Roy employoit la meilleure & la plus considerable partie de son temps dans ce qui pouvoit contribuer ou à sa gloire ou à l'utilité de

1671. ſes Peuples. Peu de jours aprés ce Régal, il alla à Dunkerque viſiter les nouveaux travaux qu'il y faiſoit faire, & Sa Majeſté voulut eſtre preſente à tous ces ouvrages, afin de les rendre parfaits, & auſſi pour encourager ceux qui y eſtoient employez. L'on peut dire en effet, qu'ils ſurpaſſent l'imagination, & que les fortifications de Dunkerque ſont dignes de l'admiration des ſiecles preſens, & meſme des ſiecles à venir.

Le Roy fait faire des travaux à Dunkerque.

Le Contrat de Mariage de Monſieur avec la Princeſſe fille de l'Electeur, fut ſigné le ſix Novembre par leurs Majeſtez, pour la ratification des Articles qui avoient eſté ſignez par Son Alteſſe Electorale. & le Marquis de Bethune, au nom du Roy & de Son Alteſſe Royale : C'eſt une Princeſſe qui outre ſa grande naiſſance a des qualitez excellentes qui la font admirer de toute la Cour, & auſſi ces deux Illuſtres Eſpoux vivent en une union parfaite.

Mariage de Monſieur avec la Princeſſe Palatine.

AN 1672. Cette année fut remarquable par la guerre que le Roy declara aux Hollandois, aprés avoir trouvé les moyens de les deſ-unir d'avec le Roy d'Angleterre

Guerre d'Hollande.

terre, & le Roy de Suede, Sa Majesté engagea l'Anglois de leur faire la guerre par mer, aprés luy avoir promis de de la leur declarer par terre. Comme il n'est pas permis aux Sujets de penetrer dans les secrets du Prince, Sa Majesté se contenta de leur faire connoître en general qu'elle avoit des motifs suffisans pour ne plus regarder ces peuples que comme les Ennemis de son Estat. Si cette declaration de guerre surprit fort les Hollandois, celle que le Roy d'Angleterre leur denonça de son costé ne leur causa pas moins d'étonnement : Chacun de ces deux Monarques avoit ses raisons particulieres, & estoient d'intelligence : L'Electeur de Munster se mit aussi de la partie, & il s'engagea dans les interests de ce Royaume. Les Rois de France & d'Angleterre trouverent beaucoup de facilité dans l'execution de leurs desseins. La Republique de Hollande estoit divisée en elle-mesme par la difference des interests qui y regnoient. Il y avoit trois partis, dont le Prince d Orange estoit Chef de l'un, Jean de With de l'autre, & le troisiéme n'en avoit point, parce qu'il croyoit qu'il estoit 1672.

1672. de la dignité de la Republique de ne reconnoiſtre aucun Chef. Le premier parti vouloit rendre le Prince d'Orange auſſi puiſſant que ſes Predeceſſeurs avoient eſté : Le ſecond avoit deſſein de l'exclure de toutes ſortes d'emplois pour s'établir ſur ſes ruines : Et le troiſiéme jugeoit que l'élevation, & l'abaiſſement de l'un ou de l'autre luy devoient eſtre indifferente, parce qu'il croyoit que la Republique eſtoit aſſez floriſſante pour n'avoir pas beſoin ny du ſecours du Prince d'Orange, ny de la fortune de With pour ſe conſerver & ſe maintenir dans le meſme éclat & la meſme ſplendeur qu'elle eſtoit. Cependant l'on peut dire, qu'auſſi-toſt que les Hollandois ſe virent attaquez par ces deux Rois, ils jugerent qu'il faloit preferer le Prince d'Orange à With, & le ſouvenir des genereuſes & belles actions des Predeceſſeurs de ce Prince, à la valeur & à la conduite duquel ils devoient leur liberté, les fit reſoudre d'avoir recours à luy, & de le faire Chef de leurs Troupes : Ils le proclamerent Capitaine General de leur Eſtat ; mais comme les Hollandois avoient beſoin de beaucoup de Garniſons pour conſer-

ver leurs Places, on peut dire que le Prince d'Orange se vit lors General sans Armée. A l'égard de With estant devenu suspect à plusieurs, & principalement à la populace, il fut assassiné, qui est un sort qui arrive ordinairement à ceux qui veulent s'élever par des voyes injustes au dessus des autres, & qui se veulent rendre Chefs de parti. 1672.

Nostre Flotte sous la conduite du Comte d'Estrées en qualité de Vice-Admiral de l'Escadre de France, fut aussitost joindre les Vaisseaux Anglois qui s'assemblerent entre Portmouth & le Cap Sainte Helene, & bien que la Flotte Ennemie fut composée de quatre-vingt six Vaisseaux de guerre, de trente Brulots, & de plusieurs Galeres, elle n'eut pas neanmoins tout l'avantage qu'elle se promettoit dans un combat qui se donna le sept Juin, & même elle parut quitter la partie en se retirant la premiere.

Le Duc d'York qui commandoit la Flotte Angloise se signala en cette action, tant par son grand courage, que par sa presence d'esprit, & son intrepidité en des occasions où les plus

1672. hardis ne ſont pas exempts de crainte. Le Comte d'Eſtrées n'y parut pas moins, & il montra que les François ne cedent point en valeur aux autres Nations, & qu'ils ſçavent gagner des Batailles ſur la mer & ſur la terre également. On a remarqué que ce Vice-Admiral tint toûjours en eſchec l'Eſcadre de Zelande, & empeſcha qu'elle ne tombât ſur la Flotte Angloiſe, & meſme ſur la fin du combat ayant pris le vent ſur les Hollandois, elle les contraignit de plier & de ſe retirer dans leurs Ports, enſorte que nous demeurâmes Maiſtres de la mer.

Défaite de la Flotte des Hollandois.

Toutes les grandes expeditions de noſtre Monarque ont toûjours eſté entrepriſes avec une ſi meure deliberation, concertées avec une conduite ſi ſage, & ſi reguliere, & executées avec un courage ſi heroïque, qu'elles ont toûjours eſté ſuivies d'un heureux ſuccês: Et l'on peut dire que ce qui ſe paſſa en Hollande durant cette Campagne, parut ſi extraordinaire & ſi au deſſus de la penſée des hommes, qu'il a remply d'étonnement l'eſprit de tous ceux qui l'ont appris, & les Ennemis ont eſté forcez d'avoüer, qu'ils ne

reconnoiſſoient plus l'état où ils avoient eſté auparavant. En effet, la conqueſte des Païs-Bas fut ſi prompte, qu'elle ne donna preſque pas le loiſir aux vaincus de faire reflexion ſur la grandeur de leur défaite, & ſur le nombre conſiderable des Villes qu'ils perdirent. 1672.

Le Roy qui vouloit eſtre preſent à toutes les entrepriſes qui ſe faiſoient, ſe mit en marche, & le vingt-huit il détacha de ſon Armée le Vicomte de Turenne avec trois mille Chevaux pour aller inveſtir Burich, dans le temps que le Prince de Condé aſſiegeoit Vezel, ce qui fut auſſi-toſt executé par l'un & par l'autre de ces deux Lieutenans Generaux avec toute la diligence poſſible.

Siege & priſe de Burich.

Burich eſt une Place défenduë par ſix baſtions & quatre demi-lunes : mais auſſi-toſt qu'elle ſentit les approches de la Gendarmerie du Roy, & des quatorze Compagnies de ſes Gardes, elle ſe rendit aprés s'eſtre un peu défenduë. La Ville d'Orſoy ne tint que quatre jours de tranchée ouverte. Le quatriéme Juin on aſſiegea Rimberg : on fit quatre attaques, deux veritables & deux fauſſes, le Duc de Roannez

Priſe d'Orſoy & de Rimberg

1672. Lieutenant General, & le Chevalier de Lorraine Mareſchal de Camp, eſtoient aux deux premieres, les deux fauſſes furent commandées par le Comte de Saint Geran & le Marquis de Mouſſy Colonels. Ces attaques eurent un tel ſuccês qu'on ſe logea ſur la contreſcarpe. Le Gouverneur n'ayant pû obtenir paſſeport pour faire conduire ſa femme à Emmeric, tenta de la faire ſortir de la Ville avec ſon bagage ſur deux Fregates, chacune armée de huit pieces de Canon : mais les gens de noſtre parti qui furent commandez avec ſix petites pieces de Canon pour leur couper chemin, les obligerent de prendre terre & de ſe ſauver : Les Aſſiegez connoiſſant qu'ils ne pouvoient reſiſter aux vigoureuſes batteries de noſtre Canon, & de noſtre mouſqueterie, ſe rendirent à diſcretion.

Quant au ſiege de Vezel, le Prince de Condé ne fut pas plûtoſt arrivé devant cette Place, qu'il fit dreſſer une batterie ſur le bord du Rhin, pour en oſter la communication, & ce Prince aprés avoir pris encore quelques precautions, fit faire les lignes, & attaqua ſi vigoureuſement le Fort de la Lippe,

Priſe de Vezel.

qui estoit une Place qui pouvoit in- 1672.
commoder dans le siege, qu'il l'emporta. La prise de ce poste jetta une telle crainte dans l'ame des Assiegez, qu'ils députerent deux des leurs, vers nostre General pour le prier de surseoir les attaques jusques au lendemain midy, & le lendemain ces Deputez demanderent que leur Ville fût déclarée neutre, & pour fortifier leurs pretentions, ils representerent qu'ils estoient Sujets de l'Electeur de Brandebourg, & que les Estats Generaux n'avoient dans la Place que les portes, les murailles, les remparts, & les fortifications, sans y exercer aucune Jurisdiction : mais cette proposition ne fut point écoutée, & le Prince de Condé continua ses attaques, il fit travailler à la tranchée, & porter des fascines à la saignée du fossé, & disposer toutes choses pour faire passer le Mineur, & l'on poussa si loin la tranchée, que l'on gagna la contrescarpe où on se logea : ce qui obligea les Assiegez de demander à capituler. La nouvelle de la reduction de Vezel fut receuë fort agreablement du Roy qui estoit au siege de Rim-

1672. berg : C'eſt une grande Ville conſiderable par ſa ſituation, eſtant en un lieu plat, à deux cens pas du Rhin, que l'on fait entrer dans les foſſez quand on veut. La liberté de conſcience fut accordée aux Habitans, & le Gouverneur, & la Garniſon qui eſtoit au nombre de treize cens Hommes de pied ſortit tambour battant & enſeignes déployées avec bagages. Les Forts de Rées, Emmeric & pluſieurs autres Places ſe rendirent à l'obeiſſance de Sa Majeſté preſque auſſi-toſt que ſes Armées parurent, quoiqu'il y euſt des Troupes en aſſez grand nombre pour ſe bien défendre.

Comme le Roy avoit deſſein de pouſſer ſes conqueſtes dans l'Iſle de Batave, & que les Ennemis faiſoient mener du canon pour fortifier les bords du Rhin par où l'on pouvoit le paſſer, Sa Majeſté reſolut de prevenir leur deſſein, & pour cet effet elle fit avancer vers ce Fleuve quelques Troupes avec douze pieces de canon afin de ſoûtenir un pont de bateaux de cuivre : mais comme l'on n'avoit pas de pontons ſuffiſans pour faire paſſer nos Troupes en grand nombre, l'on cher-

Paſſage du Rhin.

choit quelque endroit guayable par 1672.
où elles paſſaſſent ſans peril. Le Comte de Guiche qui ne cherchoit que l'occaſion de ſe ſignaller aſsûra au Roy qu'il avoit trouvé un gué vers Tolhuis, ce qui donna occaſion à Sa Majeſté d'ordonner à deux mille Chevaux de le ſuivre, & dix hommes furent détachez du Regiment des cuiraſſiers : & quoi que cét endroit que le Comte de Guiche vouloit hazarder de paſſer fût tres-perilleux, neanmoins animé par la preſence de Sa Majeſté, & par la gloire qu'il vouloit remporter en cette occaſion, il tenta & monſtra le chemin aux autres, qui le ſuivirent avec une hardieſſe incroyable, du nombre deſquels étoient pluſieurs Volontaires & grands Seigneurs, comme les Ducs de Vivonne & de Coaſlin, & les Comtes de Saulx, de Lyonne, de Chauvigny & de Nogent qui fut noyé, & comme ils eſtoient preſts d'arriver ſur le bord, trois Eſcadrons Ennemis vinrent pour les forcer de retourner du coſté d'où ils eſtoient partis, mais leurs efforts furent ſi vigoureuſement ſoûtenus, qu'ils ſe trouverent obligez de ſe re-

1672. tirer, & de les laiſſer paſſer, & ils ne pûrent aſſez admirer leur entrepriſe. Le Prince de Condé qui vouloit avoir part à la gloire de cette action ainſi que les Ducs d'Enguien, de Longueville & de Boüillon paſſerent auſſi-toſt ſur un petit batteau, & le Duc de Longueville à la nage ſur ſon cheval, pour aller ſoûtenir ceux qui eſtoient déja paſſez, & qui avoient trouvé les Ennemis qui faiſoient quelque reſiſtance : Les Ducs d'Enguien & de Longueville ayant pris les devans, coururent à toute bride vers une barriere où il y avoit des Ennemis poſtez, ſur leſquels ils commencerent à faire des décharges, aprés quoy ces gens demanderent quartier, mais le Duc de Longueville qui apparemment ne les avoit point entendus, franchit cette barriere, & vint à eux pour les forcer, & mettre main baſſe, avec le Duc d'Enguien, ce qui les deſeſpera tellement, qu'ils tirerent ſur ces deux Princes, & par malheur le Duc de Longueville receut un coup duquel il fut tué ſur le champ. Le Prince de Condé qui vouloit moderer l'ardeur de ces deux Seigneurs,

& empêcher qu'ils ne s'engageaſſent trop avant, & meſme en des endroits où il y avoit peu d'avantage à recevoir, courut à eux, mais il arriva trop tard, & il fut meſme bleſſé d'un coup de mouſquet au poignet gauche. 1672.
Diverſes paſſions agiterent ce Prince en meſme temps, car s'il eut la joye de voir ſon fils ſans bleſſure, pour lequel il avoit une tendreſſe extrême, & qui répondoit ſi glorieuſement à cette haute reputation que ſes grandes actions luy avoient acquiſe, il eut la douleur d'aprendre la mort de ſon neveu qui devoit relever la gloire de ſa Maiſon, qui en eſtoit les delices & les eſperances, & qui avoit donné des preuves de ſon courage en pluſieurs occaſions, & entr'autres à la conqueſte de la Franche-Comté, & au ſiege de Candie, en un mot qui avoit par tous ſes beaux exploits merité d'eſtre nommé Roy de Pologne. Le Comte de Guiche qui eſtoit paſſé le le premier, accompagné de pluſieurs braves Officiers & bons Soldats, pouſſa vigoureuſement tous ceux qui s'oppoſerent à luy : Le Duc de Boüillon, & les autres Seigneurs avec leur

1672. ſuite acheverent de vaincre les Ennemis en ſorte que leur déroute fut entiere. Une grande partie de noſtre Armée eſtant paſſée, le Roy fit jetter un pont ſur le Rhin, qui fut neanmoins fort inutile, car outre qu'on l'avoit franchi, & paſſé comme vous avez veu, c'eſt que Sa Majeſté apprit que les Ennemis avoient abandonné Yſſel, de peur d'eſtre ſurpris par derriere, ce qui l'engagea de rebrouſſer chemin.

Le paſſage du Rhin qui fut regardé comme une des entrepriſes les plus hardies qui ayent jamais eſté formées & executées, donna lieu aux Conqueſtes de pluſieurs Places tres-importantes de la Hollande, comme la ſuite nous l'aprendra. Il faut convenir que dans tous les Siecles paſſez, nos Hiſtoriens ne nous fourniſſent point un exemple d'une expedition ſi courageuſe, & ſi ſurprenante que le paſſage du Rhin. Le Vicomte de Turenne aſſiegea Arnheim, qui ſe rendit aprés s'eſtre quelque-temps défendu, & enſuite il attaqua le Fort de Nimegue, ſitué ſur le Veluve, qu'il reduiſit à l'obeiſſance du Roy, aprés

avoir tenu ſept ou huit jours, & cette reduction contribua à ſe rendre enſuite maiſtre de la Ville qui en eſt ſeparée par la Riviere du Wahal, aprés avoir ſouffert un long ſiege ; dont j'obmets les circonſtances pour paſſer à d'autres conqueſtes. 1672. Priſe de Nimegue.

Comme les priſes des Villes en Hollande ſuccedoient les unes aux autres, le Vicomte de Turenne attaqua le Fort de Skin, poſte tres-avantageux & preſque imprenable à cauſe de ſa ſituation, lequel ſe rendit aprés quatre heures de tranchées ouvertes : on regarda cette conqueſte comme importante : Car le Fort de Skin eſt une Place ſituée à l'endroit où le Rhin ſe ſepare en deux branches, de l'une deſquelles il forme le Wahal. Cependant le Roy marcha avec Monſieur vers Doesbourg, Place ſituée ſur la bouche du Canal de Druſus où il entre dans l'Iſſel, que le Prince Maurice & les Eſtats avoient fortifiée afin de défendre le Veluve. Le vingt Juin Sa Majeſté fit faire la tranchée par quatre bataillons des Gardes Françoiſes commandez par le Duc de Roannez en qualité de Colonel. Les Aſſiegez firent Priſe du Fort de Skin. Priſe d'Oesbourg.

1672. tout le feu poſſible pour interrompre nos travaux : mais ils ne pûrent empeſcher qu'ils ne fuſſent continuez : & & nous euſmes le 21. noſtre revanche par une batterie de douze pieces de Canon, qui incommoda fort les Aſſiegez, & enfin le Gouverneur témoigna aprés s'eſtre défendu quelque temps, qu'il vouloit capituler : mais il demeura priſonnier de guerre avec tous les Officiers & ſoldats de la Garniſon, parce qu'il ſembloit qu'il y avoit eu de la temerité de ſoûtenir un ſiege devant une Armée auſſi puiſſante qu'étoit celle du Roy, & principalement lorſque Sa Majeſté la commandoit en perſonne.

Auſſi-toſt que le Vicomte de Turenne ſe fut rendu Maiſtre du Fort de Skin, il entra en l'Iſle de Bomel, dont il aſſiegea la principale Place, devant laquelle l'Armée d'Eſpagne avoit eſté en danger de perir ſous la conduite du Comte Charles de Mansfeld : mais elle ne reſiſta pas long-temps à nos armes victorieuſes.

Priſe de Bomel.

La gloire des conqueſtes eſtoit partagée, & bien que tout s'executaſt ſous les ordres du Roy, la priſe de

quelques Villes estoit regardée comme l'ouvrage de la prudence & de la valeur des Generaux qui en avoient pris la conduite. Monsieur assiegea Zutphen, une des Villes Capitales du Païs de Gueldres, située sur l'Yssel, fortifiée de neuf bastions presque tous revestus de quatre demi-lunes, & de deux ouvrages à corne, avec un avant fossé de huit toises de largeur. Le Comte d'Armagnac grand Escuyer se rendit à ce siege avec le Chevalier de Lorraine son frere, qui y donnerent des marques d'une valeur si ordinaire & si naturelle à leur ancienne & Illustre Maison. Le vingt-deux Juin la tranchée fut ouverte par trois batteries du Regiment de Normandie, & elle fut portée à trois cent toises. Les Assiegez qui vouloient nous obliger de sortir de nos retranchemens, afin de les abbattre plus commodément, firent beaucoup plus de bruit qu'à l'ordinaire de leur Artillerie, & aussi plus de feu de leur mousqueterie : mais le Chevalier de Lorraine qui découvrit ce dessein, tint ferme, & resista à toutes les attaques des Ennemis, ce qui donna lieu d'avancer la tranchée de deux cent toi- 1672.

Prise de Zutphen.

1672. ſes proche de l'avant foſſé. Le 24. on ſe rendit maiſtre de l'écluſe pour ſaigner le foſſé, ce que les Aſſiegez s'efforcerent d'empêcher, mais fort inutilement, & le 25. ils demanderent à capituler, & le lendemain ſon Alteſſe Royale y fit ſon entrée. Deventer qui eſt une Place forte, grande & ornée de beaux édifices, & Metropolitaine de tout le Païs d'Ouveriſſel, qui eſt ſitué au milieu du Veluve, & la Capitale de la Province ſe ſoumit à l'obeiſſance du Roy, avant la fin du mois de Juin & pluſieurs autres, comme Veiſet petite Ville ſur le rivage de la Meuſe, Tongres à trois lieües de Liege, Maſeich, Sittart, Fauquemont, Loquen, Borquelo, Dorternein, Voltz, Brennooſn, Haſſelt, Onnen, Campen, Zemol, Mayden, Narden, Elbourg, Hardervich, Hatten, Amersford, Vœrden, Arnhen Ville ſituée ſur le Rhin, & la Capitale de la Seigneurie de Veluve, Wageninghen, Rhimen, Dueſtoden, & Wich Place bien baſtie ſur le bras du Rhin, & une des plus anciennes du Païs d'Utrech, & au mois de Juillet on s'empara des Forts de Grave & de Ganep,

Priſe de Deventer & de pluſieurs autres Places.

Ganep, & de quelques autres postes assez avantageux. Toutes ces considerables expeditions estant faites, le Roy revint à saint Germain en Laye chargé de gloire, & en une si parfaite santé, que les grandes & penibles fatigues que Sa Majesté avoit souffertes dans cette Campagne n'avoient pû l'alterer. 1672.

Amsterdan Capitale de Holande, où estoient renfemées toutes les richesses des Païs-Bas, se vit presque reduite sous la domination du Roy : mais lorsque toutes ces grandes conquestes furent faites, l'Armée qui estoit sous la conduite du Vicomte de Turenne n'estoit plus composée que de 8000. Hommes, avec lesquels ce sage General ne voulut point s'engager dans l'execution d'un si grand dessein : joint que l'Electeur de Brandebourg gagné par les Hollandois parut à la teste de 15000. Hommes ; ce qui donna quelque mouvement dans l'Empire qui témoignoit vouloir prendre le parti des Hollandois : & le Vicomte de Turenne pour en éviter les suites aprés avoir receu un renfort de Troupes se mit en estat de re-

1672. pousser vigoureusement l'Electeur de Brandebourg, jugeant que de l'avantage que nous pourrions avoir, ou de la disgrace qui nous arriveroit, les Princes Allemans formeroient leurs resolutions : Cela réüssit, car le Vicomte de Turenne aprés avoir chassé le Marquis de Brandebourg jusques au dela du Vesel : il le passa aprés s'estre assuré des Villes où il avoit laissé Garnison pour le pousser encore plus loin : ce qui embarassa si fort son ennemi, qu'il prit le parti de se retirer sur ses Estats, croyant que le Vicomte de Turenne ne le poursuivroit pas, mais aprés avoir donné quelque repos à son Armée qui estoit fatiguée à cause de la grande marche qu'elle avoit faite, il pousſa jusques dans les Estats de Brandeboug qu'il désola, en laissant vivre ses Troupes en abondance. L'Electeur de Brandebourg pour ne les avoir plus sur les bras proposa la paix, laquelle fut acceptée, aprés que le Duc de Neufbourg fut demeuré garand de son execution. Cét accord surprit fort les Hollandois qui avoient avec leurs Alliez fait tous leurs efforts pour la traverser.

Durant que toutes ces choſes ſe 1672.
paſſoient en Hollande de la part des Armes de France. L'Eveſque de Munſter qui eſtoit dans nos intereſts fit de ſon coſté quelques exploits ſur les Hollandois & s'empara de Grol, qui eſt une des princip. les Villes du Duché de Gueldres, ſituée ſur le Slinck, & de Coverden, aprés la reduction deſquelles Places, il s'efforça de ſe rendre maiſtre de Groeninghem, mais inutilement, car c'eſt une Ville tres-avantageuſement ſituée, & l'on remarque meſme qu'elle ne peut eſtre minée à cauſe de la quantité de ſources & de ruiſſeaux qui l'arrouſent de toutes parts, & qui ſont retenuës par des Ecluſes: elle eſt entre le Lavers & & l'Eins deux grandes rivieres, par le moyen deſquelles elle a communication avec la mer.

Le 9. Juillet les Troupes de cet Eveſque l'inveſtirent, auſſi-toſt les Aſſiegez leverent leurs Ecluſes, en ſorte que tout le tour de la Ville fut inondé & de 17. baſtions dont elle eſtoit défenduë, on ne la pouvoit attaquer que par trois des plus élevez, où l'eau ne pouvoit atteindre: ce fut

1672. aussi par cet endroit que les Troupes de ce Prelat se resolurent de faire leurs batteries, & elles travaillerent à la tranchée avec tant de diligence qu'au 15. jour de Juillet elles avancerent jusques à la contrescarpe. Les Assiegez qui se défendoient avec toute la vigueur possible firent le vingt-cinq une sortie de trois cens hommes sur le quartier des Troupes de l'Electeur de Cologne qui estoient jointes à celles de l'Evesque de Munster qui les étonna d'abord : mais elles reprirent courage & obligerent les Assiegez de se retirer. Le vingt-sept les Assiegeans continuerent leurs travaux, & gagnerent la contrescarpe, & s'y logerent sous le fossé. Les Assiegez n'oublierent rien pour leurs défenses, & ils s'efforcerent de faire couler l'eau dans le Camp de leurs Ennemis : Ils firent mesme rendre des chaisnes dans l'eau pour empescher qu'on ne les approchast de ce costé-là. L'Evesque de Munster de son costé foudroyoit la Place avec une si grande quantité de bombes, que beaucoup de ses plus beaux Edifices en furent abbatus : & comme l'on ne faisoit joüer ces ma-

Siege de Groeningh.

chines que la nuit, elles jettoient une plus grande frayeur dans la Ville des Assiegez, & elles faisoient mesme un si considerable fracas, qu'elles rempliſſoient les ruës du débris des maisons. L'Evesque de Munster pour témoigner à ses Ennemis qu'il ne leur vouloit donner aucun quartier, fit élever un Etendart rouge : mais les Assiegez en firent placer un pareil sur les ramparts de leurs Villes, afin de luy faire connoistre qu'ils ne le craignoient pas, & qu'ils en useroient de mesme envers ses Troupes : En effet, l'Evesque de Munster aprés avoir tenu cette Ville long-temps assiegée, fut obligé de se retirer. 1672.

Siege de Groening. levé.

Les Hollandois aprés la prise de Woerden voulant conserver le reste de leurs Villes, lascherent leurs Ecluses, ce qui estoit un remede tres-fâcheux & qui incommodoit fort le Païs, neanmoins il étoient en quelque maniere en sûreté par ce moyen : Le Prince d'Orange forma une Armée de seize mille hommes à laquelle se joignirent quatre mille Espagnols que le Gouverneur des Pais-Bas luy avoit envoyez ; & comme ce Prince avoit du courage, il voulut en donner des marques, &

1672. pour cet effet, il se resolut d'assieger quelque Place : Ce qui mit dans l'embarras le Duc de Luxembourg, qui commandoit nos Troupes devant Utrech ne sçachant contre quelle Ville ce Prince tourneroit ses Armes : mais ayant connu qu'il en vouloit à Narden & qu'il s'estoit declaré pour l'assieger : Il s'y rendit avec une diligence incroyable : il n'avoit neanmoins que trois mille hommes, ce qui n'estoit pas assez considerable pour s'opposer à l'Armée des Ennemis qui estoit fort puissante, & qui avoit déja mis deux Forts en estat pour s'opposer au Duc de Luxembourg : mais comme il avoit mandé au Marquis de Genlis de luy amener du secours, il marcha droit à Camprit, où il croyoit que les Ennemis avoient rompu le Pont, à quoy heureusement n'ayant pas songé, il fit passer ses gens dessus : mais comme il ne voyoit point paroistre le Marquis de Genlis, il s'arresta & delibera sur ce qu'il avoit à faire : mais enfin emporté par l'empressement & la passion des jeunes Officiers qui ne craignoient point le peril, & qui se vouloient signaler : Il continua sa route, & aprés

estre arrivé assez proche des Ennemis, 1672.
il fit sonder l'endroit proche la digue, & n'ayant trouvé que trois pieds d'eau il le passa, aprés avoir ordonné à une partie de ses Troupes de demeurer proche d'un Fort, dont il facilita l'attaque & la prise mesme, ayant enlevé avec vigueur une Maison qui leur empeschoit le passage : Tout nous réüssissoit jusques alors : mais comme cette entrepriſe se faisoit la nuit, nos gens devoient se servir de l'obscurité : cependant ils mirent le feu à un Moulin qui estoit proche du Fort qu'ils avoient forcé, ce qui fit du jour aux Ennemis, qui nous découvrant à leur aise, tiroient sans manquer leurs coups, ce qui nous mit un peu en desordre, mais le Duc de Luxembourg y pourveut si bien par sa conduite & par sa valeur, que s'exposant le premier aux attaques les plus rudes, il les engagea comme malgré eux, & pour éviter la honte d'abandonner leur General de le suivre, ce qui étonna de maniere nos Ennemis, qu'aprés s'estre inutilement efforcez de nous resister, & voyant tous leurs Forts emportez, ils abandonnerent leurs retranchemens & se

1672. retirerent : ce qui donna occasion au Duc de Luxembourg de jetter promptement du secours dans la Place, où il entra. Cette disgrace fut tres-sensible au Prince d'Orange, & pour se vanger de l'injure qu'il venoit de souffrir, il voulut surprendre le Duc de Duras qui estoit avec un Camp volant du costé de Tongres : mais il traversa la Roer, & comme il desoloit & ruinoit tout ce qu'il rencontroit sur son passage, il ôta aux Ennemis le dessein de le poursuivre. La faute que les Ennemis firent fut que les Espagnols qui avoient l'avant-garde devoient marcher contre le Duc de Duras aussitost qu'il eut passé cette riviere de Roer : mais ils voulurent attendre que l'arriere-garde eût joint l'avant-garde, ce qui donna du temps aux nostres de se retirer.

Le sieur Ricous premier Aide de Camp du Duc d'Enguien eut ordre du Roy de brûler le pont de Strasbourg dans le mois de Novembre sur l'avis que Sa Majesté eut que les Troupes de l'Electeur de Brandebourg avoient dessein d'y passer le Rhin. Ce fut une action des plus hardies & des plus vigoureuses

Pont de Strasbourg brûlé.

vigoureuſes qui ſe ſoient faites depuis 1672.
pluſieurs ſiecles, nos Troupes ſous le commandement du Comte de Sault forcerent enſuite le Fort d'Arnheim, & elles enleverent un quartier des Ennemis ſous la conduite du Marquis de Mouſſy.

Les Hollandois qui vouloient reparer l'injure qu'ils avoient ſoufferte au ſiege de Naerden formerent le deſſein de s'emparer de Charleroy dont le ſieur de Montal qui en eſtoit Gouverneur eſtoit ſorti pour ſe jetter dans Tongres qui eſt une Place dont la ſituation eſt fort avantageuſe, & que les Ennemis avoient feint de vouloir aſſieger; La conduite de cette expedition fut donnée au Prince d'Orange, & au Comte de Marſin : mais tous leurs projets furent inutiles : Car le ſieur de Montal rentra dans Charleroy à la teſte de cent Maiſtres aprés avoir paſſé au travers des Troupes Ennemies, & auſſi aprés avoir forcé une Garde avancée qui vouloit luy reſiſter; & il empeſcha que cette Ville ne tombaſt entre leurs mains : nous nous preparions à faire lever ce ſiege, mais la prompte retraite du Prince d'Orange, nous exem-

Levée du ſiege de Charleroy.

1672. pta de cette peine. Cette seconde disgrace luy fut beaucoup plus sensible que la premiere ; car il croyoit avoir si bien pris ses mesures, qu'il esperoit se rendre maistre de Charleroy. Je ne puis mieux finir les exploits considerables que les François firent cette année que par la prise de Bodengrave par le Duc de Luxembourg, poste important par les soins que les Ennemis avoient pris depuis six mois de le fortifier. Il fut assiegé le 29. Decembre dans un tres-rude temps, mais c'estoit celuy qui estoit le plus commode, parce que si les eaües n'avoient esté glacées, il n'auroit pû rien entreprendre sur cette Place qui n'êtoit environnée que de marais.

Prise de Bodengrave.

Les Ennemis ne défendirent pas long-temps Bodengrave, car aprés avoir soûtenu quelques attaques ils l'abondonnerent : on dit que les soldats firent un grand carnage, & que toute la prévoyance des Officiers ne pût empescher les excês qu'ils commirent lors que l'on emporta cette Place, sans le dégel qui arriva le Duc de Luxemboug auroit pousſé plus loin ses conquestes, & la Haye qui est un

lieu si charmant que l'on peut appel- 1672.
ler les delices de la Hollande, ne pouvoit éviter une pareille disgrace que Bodengrave, si cet accident ne l'avoit mis en sureté. On dit que les Hollandois imputerent toute leur infortune & tout le malheur qui estoit arrivé à Bodengrave, au Colonel Pinvin auquel ils firent faire le procès, & le firent condamner d'avoir la teste tranchée. Un accident survint à nos Troupes qui fit voir qu'elles sont à l'épreuve de tout, & qu'elles ne craignent ny l'eau ny le feu. Avant que d'arriver à Bodengrave on devoit passer sur le pont de Simanverdan, comme le Duc de Luxembourg connut que les Ennemis ne paroissoient plus dans ce poste, il y fit mettre le feu, & ensuite marcha droit à Bodengrave, mais le feu prit si promptement aux maisons qui estoient sur le bord du Canal, proche d'un pont de bois, qu'il s'y attacha, & osta toute communication entre nos Troupes qui estoient avec ce General, & celles qui n'estoient point encore passées. Le Marquis de Souches qui estoit resté, se vit fort embaraſſé avec 5000. Hom-

1672. mes qu'il avoit, & il n'osoit hazarder de les faire passer sur ce pont qui estoit en feu ; & dans l'incertitude où il estoit, il se resolut de les poster entre quelques retranchemens que les Ennemis avoient abandonnez, en attendant l'ordre du Duc de Luxembourg : mais comme il avançoit il aperceut sur le Canal quatre Fregates Ennemies, qui venoient à luy avec du canon, au feu duquel il se voyoit exposé, ce qui l'obligea de prendre la resolution de passer sur ce pont avec ses soldats au milieu des flammes, sans craindre d'en estre devoré, & aussi sans apprehender d'estre accablé par les débris de ce pont que le feu consumoit, & par cette action intrepide il se garantit de l'attaque des Ennemis & alla joindre son General.

Comme les Princes d'Allemagne connurent l'estat fâcheux de la Republique de Hollande, ils resolurent de luy donner secours, & ils ne permirent pas seulement que les Hollandois levassent des Troupes dans leurs Estats, mais mesme l'Empereur à la Diette de Ratisbonne se plaignant que le Roy avoit fait quelques hostilitez dans

l'Empire, déclara qu'il luy faloit faire la guerre, & par ce pretexte il donnoit occasion aux Princes d'Allemagne de suivre leur esprit, & d'agir suivant leurs passions, & mesme de couvrir la jalousie qu'ils pouvoient avoir de la grandeur de cette Monarchie. Les Espagnols qui avoient differé de se déclarer ouvertement à cause des desavantages qu'ils avoient reçus, ne feignirent plus de se monstrer nos Ennemis & de nous faire la guerre, & aprés avoir fait publier un Manifeste ils jetterent des Troupes dans Mastrick, par le siege de laquelle Ville ils croyoient que le Roy devoit commencer sa campagne; ce qui obligea Sa Majesté de faire cinq ou six Corps d'Armée qu'elle envoya aux lieux qu'elle jugea necessaires, afin de prevenir par sa prudence ordinaire aux desseins que plusieurs Ennemis qui s'étoient déclarez contre luy, pouvoient former. 1672.

Le Vicomte de Turenne dés les mois de Janvier & de Fevrier, s'étoit emparé d'Unna, de Haut, de Camen & d'Altenau Villes de la Marke de Brandebourg, & ensuite nostre General se rendit maistre de Soüest, AN 1673.

1673. grande Ville & bien fortifiée, & d'Hoexter Place ſituée ſur la riviere de Veſel. Cette conqueſte fut eſtimée d'autant plus conſiderable, que dans cette Ville il y a un tres-beau pont de pierre qui donnoit la liberté du paſſage aux François de l'autre côté de la riviere de Veſer, ce qui incommoda fort les Troupes de l'Empereur, & de ſon Alteſſe Electorale de Brandebourg, qui ſe voyant chaſſée de ſon Païs de la Marke, & ne ſçachant de quel coſté ſe tourner fit ſes efforts pour obtenir une ſuſpenſion d'armes, qui luy fut accordée en particulier, laquelle fut cauſe que nos Troupes & celles de l'Electeur de Cologne, & de l'Eveſque, de Munſter, ſortirent de la Marke, & du Comté de Ravensberg & autres Païs qui appartenoient à l'Electeur de Brandebourg, qui de ſon côté fit retirer les ſiennes des Eſtats de Cologne & de Munſter.

Pour revenir aux affaires de Hollande, le Roy dont le courage ne peut avoir de bornes, & qui conçoit toujours de hautes entrepriſes, avoit formé il y avoit long-temps le deſſein d'aſſieger

Maſtrick ſur les Hollandois, & Sa Majeſté voulut l'executer cette année. C'eſt une des plus importantes Places du Brabant Hollandois, & qui eſt le paſſage de la Meuſe, riviere tres-conſiderable : elle eſt fameuſe par deux longs ſieges qu'elle a autrefois ſoûtenus, l'un ſous le Prince de Parme, qui ne put s'en rendre maiſtre qu'en deux mois, l'autre ſous le commandement du Prince d'Orange en 1633. qui la prit pour les Hollandois ſur le Roy d'Eſpagne, & dont ils avoient toujours eſté depuis en poſſeſſion, & laquelle Ville ils avoient beaucoup fortifiée afin de la faire ſervir de Boulevart pour défendre leurs autres Provinces : Cependant elle ne reſiſta pas long-temps, comme la ſuite nous l'apprendra en peu de paroles, mais l'eſtonnement ceſſera quand on dira que Sa Majeſté eſtoit preſente à cette expedition, qu'elle y contribua de ſes ſoins & de ſes ordres ; Qu'il n'y avoit point de Soldat ny d'Officiers qui faiſant reflexion que toutes ſes actions eſtoient regardées de ſon Prince, ne ſe ſurmontaſt ſoy meſme, afin de meriter de luy un favorable

1673.

Siege & priſe de Maſtrick.

1673. accueil, que chacun regardoit comme la plus considerable recompense de ses travaux.

Dés le sixiéme Juin le sieur de Montal avoit fort serré Mastrick par un pont de bateaux qu'il avoit fait construire du costé de la Meuse, & le Comte de Lorge continua de l'investir de deça la Meuse, & quelques jours aprés le sieur de Piloy qui commandoit un détachement de 3500. Chevaux, & le sieur de la Tulée avec quelques autres Troupes estant arrivé devant la Place on commença dés le huit de faire travailler aux lignes de circonvallation, sept mille Payſans que le Comte de Montal avoit fait venir de Liege, ce qui surprit fort le sieur Fariau qui commandoit dans Mastrik, parce qu'il croyoit que nous devions tourner nos Armes contre Bruxelles : & il commença lors à songer serieusement à se bien défendre, il fit mesme une sortie sur nous dés ce jour-là avec 150. Chevaux par la porte de Tongres, & le lendemain encore à la faveur de quelques redoutes, dans lesquelles sorties plusieurs des nostres furent tuez au commence-

cement : mais nous eûmes ensuite nô- 1673.
tre revanche ; car aprés nous estre reconnus nous poussâmes vigoureusement les Assiegez, & ils y perdirent le Marquis de Vervic, neveu du Comte de Broüay, qui eut d'abord un bras cassé d'un coup de mousqueton, & qui en receut ensuite un autre dans les reins. Le Comte d'Auvergne, & le Duc de la Feüillade se signalerent en cette occasion. Le Roy arriva le 10. au Camp, accompagné de Monsieur, avec la Gendarmerie, & une partie de l'Infanterie, ce qui releva le courage des Officiers & des Soldats, parce qu'ils estoient persuadez que soûtenus par les soins de Sa Majesté, & animez par sa presence ils feroient des actions surprenantes, & dignes d'elle.

Depuis ce temps l'on continua les travaux, & l'on pressa le siege le plus promptement que l'on pût, nonobstant les escarmouches continuelles des Assiegez, & leurs frequentes sorties, les lignes furent achevées le 14. depuis lequel jour on fit provision de fascines, de planches, de gabions, & de tout ce qui estoit necessaire pour

1673. ouvrir la tranchée le 17. ce qui s'executa aux deux endroits que Sa Majesté avoit marquez à la droite de son quartier par deux bataillons des Gardes Françoises, & un des Suisses, & à la gauche par un bataillon du Regiment de Picardie, & deux du Regiment Royal, l'un commandé par le Duc de la Feüillade Lieutenant General, & l'autre par le Marquis de Vaubrun Mareschal de Camp : Et ces six bataillons montant à quatre mille huit cens Hommes, estoient soûtenus de huit Escadrons tirez des Gardes du Corps, des Gens d'Armes, & des Chevaux Legers, sous la conduite du Chevalier de Haute-feüille Brigadier de la Cavalerie. Les Ennemis firent le plus grand feu qu'ils pûrent de leur Artillerie : ce qui nous incommodoit fort : parce que leurs cavaliers sur lesquels leur canon estoit posé estoient fort élevez, & leur donnoient lieu de mirer les soldats qui travailloient : Cependant cela n'empêcha pas que la tranchée ne fût avancée de plus de deux cens pas.

Le 18. nos trois batteries furent en estat d'incommoder fort les Assiegez à

leur tour ; & aprés avoir tiré juſques à trois mille huit cent coups, elles renverſerent deux des trois Cavaliers que les Ennemis avoient élevez ſur le rempart, enſorte qu'il ne leur en reſtoit plus qu'un dont ils ne ſe ſervirent pas long-temps. Le meſme jour l'on pouſſa la tranchée plus de neuf cent pas, & on avança juſques à ſix cent pas de la contreſcarpe, nonobſtant toute la reſiſtance des Aſſiegez, & le Roy accompagné de Monſieur les alla viſiter ſur la nuit, pour marquer qu'il vouloit avoir part aux travaux qui ſe faiſoient, & quoique cet endroit fuſt fort dangereux, Sa Majeſté & ſon Alteſſe Royale y marquerent une intrepidité incroyable. Le 19. nos batteries recommencerent leur feu, qui fut ſi violent, & fit un tel effet, qu'il abbattit la plus-part des dehors des Aſſiegez, & demonta leur Artillerie. Les 20. 21. & 22. on continua les tranchées fort prés de la contreſcarpe, & l'on fit des lignes de communication d'une tranchée à l'autre, ce ne fut pas neanmoins ſans perdre beaucoup de ſoldats, & quelques Officiers : & comme il y avoit pluſieurs fourneaux deſſous le gla- 1673.

1673. cis de la contreſcarpe, Sa Majeſté fit faire à la teſte de la tranchée des puits de dix-pieds de profondeur à deſſein d'y conduire des galleries pardeſſous terre pour aller éventer ces fourneaux. Il ne ſe paſſoit point de jour que l'on ne fiſt quelque ouvrage nouveau, & que l'on n'eût quelque avantage ſur les Aſſiegez. Le 27. le ſieur de Caſtelan Ingenieur fit joüer un fourneau à la pointe d'un Redan au milieu de la contreſcarpe de l'ouvrage à corne qui ouvrit aux noſtres un paſſage de dix toiſes du coſté de la contreſcarpe, & cela nous facilita le moyen de nous rendre maiſtre de l'ouvrage à corne, parceque les paliſſades qui eſtoient dans le fond du foſſé ayant eſté coupées avec des haches, nous montâmes ſur l'ouvrage à corne dont les fraiſes avoient eſté emportées par le canon: Et ce fut en cette occaſion où le choc fut rude, parce que les Aſſiegez de leur coſté faiſoient un feu continuel de leur Artillerie & de leur mouſqueterie. Ils n'épargnerent ny bombes, ny grenades, ny les Canons chargez de cartouches, qui faiſoient un fracas épouvantable. Le Marquis de Fourille qui comman-

doit l'attaque droite, & le Comte de Lorge qui conduiſoit la gauche, s'y ſignalerent, ſoit par les ordres qu'ils donnerent fort à propos, & par leurs ſoins à ce qu'ils fuſſent bien & promptement executez, ſoit meſme par leurs exemples : les Soldats & les Officiers y combattirent vaillamment, & chacun fit bien ſon devoir ; ſi nous perdîmes beaucoup de monde en ces deux attaques, les aſſiegez y en perdirent auſſi conſiderablement, & la reduction de la Place ſuivit bien-toſt cette journée, car le 30. le Gouverneur demanda à capituler. Le Roy qui eſt un Prince qui ſçait bien uſer des avantages que la fortune & ſa valeur luy donnent, & dont la moderation dans la proſperité, n'éclatte pas moins que la force de ſon courage dans les occaſions où elle eſt neceſſaire, accorda aux Aſſiegez des conditions fort honorables, & meſme Sa Majeſté donna des éloges au Gouverneur de s'eſtre défendu avec tant de vigueur, rendant au merite & à la vertu de ſon Ennemy la loüange qui luy eſtoit deüe. Le Comte d'Eſtrades fut fait Gouverneur de Maſtrix. Le 1673.

1673. Roy aprés s'eſtre rendu maiſtre de cette Place, & aprés l'avoir reparée auroit porté ſes Armes ſur les autres Places du Brabant Hollandois, ſi les Ennemis n'euſſent laſché les Ecluſes : mais cela obligea Sa Majeſté de marcher d'un autre coſté : & comme ce qui ſe paſſoit en Allemagne luy donnoit quelque inquietude & pouvoit requerir ſa preſence, il s'approcha de la frontiere tant pour engager ceux de Strasbourg, à ne pas favoriſer ſes Ennemis, que pour ſe montrer en Lorraine, où les peuples ſe plaignoient que les Intendans & Gouverneurs abuſoient de leur autorité, & qui au lieu de l'employer à leur avantage, & pour leur ſoulagement, s'en ſervoient à leur ruine.

Durant que ces choſes ſe paſſoient le Roy de Suede témoigna vouloir ſe rendre Mediateur d'une Paix entre la France, l'Empire & les Païs-Bas. Cologne avoit meſme eſté acceptée pour le lieu de la conference. Les Plenipotentiaires de France, s'y eſtoient rendus au mois de May, ainſi que ceux de l'Empereur, des Rois d'Eſpagne, & d'Angleterre, & de quelques Electeurs & des

Hollandois : Mais comme les Plenipo- 1673.
tentiaires de ces peuples n'avoient point de Procurations assez amples, ils furent obligez de s'en retourner vers les Estats de leurs Maistres pour en avoir de suffisantes ; & cependant Sa Majesté Tres-Chrestienne ne laissa pas de continuer ses conquestes tant sur mer que sur terre, comme nous l'apprendrons dans la suite.

Quoique les Armes de France eussent beaucoup de succês sur terre, elles ne prosperoient pas moins sur mer, & dans le mois d'Aoust nos forces jointes avec celles des Anglois eurent quelque avantage sur les Hollandois dans un combat qui se donna prés de Texel. Le Comte d'Estrées Vice-Admiral de France, & le Prince Robert Admiral d'Angleterre se signalerent en cette rencontre : le premier commandoit avec le Pavillon blanc, & le second avec le Pavillon rouge. La victoire en fut plus considerable, parce que l'Amiral Ruiter & l'Amiral Tromp, qui passoient pour les plus grands Capitaines qui fussent sur mer se trouverent en cette occasion.

Bataille gagnée sur mer sur les Hollandois.

Le Roy jusques alors n'avoit point

AN 1674. regardé les Eſpagnols comme ſes veritables Ennemis : mais auſſi-toſt que le Gouverneur des Pais-Bas pour l'Eſpagne commença des actes d'hoſtilité dans toutes les Frontieres ſur ceux de noſtre Nation, Sa Majeſté ne delibera plus de declarer la guerre au Roy d'Eſpagne : Elle envoya en meſme temps des Troupes ſous le commandement du Duc de Navailles, qui executa avec beaucoup de ſuccês tous les ordres qui luy furent donnez. Il prit d'abord la Ville & le Chaſteau de ſaint Amour, & le Chaſteau de l'Aubeſpine, en veuë de trois Compagnies qui ſe preſenterent pour y entrer, & enſuite aprés avoir paſſé la riviere d'Ougnon avec un courage intrepide, & s'eſtre ſaiſy de Peſme, de Mornais, & du Château d'Oigny, il mit le ſiege devant Gray qui ſe rendit à compoſition. Toutes ces expeditions furent achevées au mois de Février, nonobſtant les incommoditez fâcheuſes de la ſaiſon. Le Duc de Navailles aſſiegea Vezoul qui ne reſiſta pas long-temps, n'ayant pas receu le ſecours qu'il attendoit. Cette conqueſte eſtoit fort importante, parce que cette Place couvroit toute la

Priſe de Gray & de Vezoul.

la Lorraine, & donnoit au Roy le Baillage d'Amont qui eſt compoſé de plus de cinq cent Villages, & le rendoit maiſtre de la moitié de la Franche-Comté. Noſtre General ſe ſaiſit encore de Lyon le Saulnier, & Orgels, poſtes tres-conſiderables du coſté de Breſſe, & auſſi des Places de Gys & de Poligny, qui augmenterent le nombre de ſes conqueſtes. 1674.

Nous avons veu que le Roy de Suede vouloit ſe rendre Mediateur d'une Paix entre le Roy de France, l'Empereur, le Roy d'Eſpagne, les Païs-Bas & quelques Electeurs de l'Empire. Mais l'on fit une inſulte au au mois de Mars à Guillaume de Furſtemberg Plenipotentiaire de l'Electeur de Cologne, qui fut enlevé par le Marquis de Grana au lieu meſme où les Conferences de Paix ſe tenoient: Laquelle injure aigrit fort le Roy contre l'Empereur, parce qu'elle avoit eſté faite par ſon ordre: Et Sa Majeſté commanda à ſes Ambaſſadeurs de témoigner à ceux du Roy de Suede qui eſtoit Auteur de la Mediation, qu'ils avoient ordre de ſe retirer, & que leur Maiſtre eſtoit reſolu de vanger par la

L'Empereur fait enlever le Plenipotentiaire de l'Electeur de Cologne.

1674. force des Armes l'insulte qui avoit esté faite au Plenipotentiaire de l'Electeur de Cologne, en la personne duquel le droit des gens avoit esté violé, & Sa Majesté mesme se servit de cette occasion pour engager le Roy de Suede dans ses interests. Il sembloit lors que la France allo t estre exposée à de puissans Ennemis, & qu'elle avoit plus besoin de secours que jamais : Car le Roy d'Angleterre aprés avoir tenté inutilement de faire une descente en Hollande, se vit obligé de faire la Paix, ce qui relevoit l'esperance des Hollandois, qui nous voyant seuls sur mer se promettoient d'entrer en ce Royaume par les costes de la Normandie & de la Bretagne : Les Espagnols avoient fait un Traité avec le Chevalier de Rohan, qui s'estoit engagé de leur mettre entre les mains Quillebeuf, par le moyen des grandes habitudes, & des intelligences qu'il disoit avoir en Normandie ; mais il leur promettoit ce qu'il ne pouvoit pas faire, & son credit estoit si peu considerable, que l'on n'avoit pas lieu de craindre que cette Ville fût livrée par son moyen aux Ennemis : ils avoient paru neanmoins

Trahison du Chevalier de Rohan punie.

assez credules, que de se fier à sa parole, & que de luy faire tenir beaucoup d'argent, mais il fut bien-tôt puni de sa trahison ; car peu de temps ensuite il fut arresté & conduit à la Bastille, & aprés avoir esté convaincu de son crime, il fut condamné d'estre décapité, ce qui fut executé vis-à-vis la Bastille où son procês luy avoit esté fait : Le Roy avoit donné ordre d'arrester la Truaumont qui estoit complice de cette trahison, mais il ne souffrit point le supplice deu à son crime ; car il fut tué en se défendant, le Chevalier de Preau, & la Marquise de Villars qui avoient eu part à cette conspiration, eurent aussi la teste tranchée, & un Maistre d'Escole Hollandois qui estoit de leur intrigue, & qui recevoit leurs lettres, fut pendu. Les parens ny les amis du Chevalier de Rohan ne voulurent point s'hazarder à demander sa grace au Roy, se persuadans que le crime estoit trop énorme pour esperer de l'obtenir. 1674.

Comme l'Ambassadeur d'Espagne qui s'estoit trouvé en une Diette generale que firent les Cantons Suisses à l'occasion des conquestes dans la Fran-

1674. che : Comté eut fort insisté sur un passage que le Roy son Maistre demandoit sur leurs Terres pour y faire passer des Troupes, & aprés mesme que cet Ambassadeur eut fait tous ses efforts pour les persuader de se joindre, afin de secourir cette Province ; l'Ambassadeur de France fit connoistre par de tres-puissantes raisons, que ces demandes ne pouvoient estre écoutées, comme n'estant point justes & raisonnables; Premierement parce que l'Espagne avoit rompu la Paix avec la France sans aucun pretexte ny fondement legitime : Que le Roy de France au contraire ne s'estoit mis en possession que des biens qui appartenoient legitimement à la Reine, aprés la mort de Philippes IV. & enfin qu'il y avoit si long-temps que l'Alliance des Suisses avec la Couronne de France estoit contractée, qu'il n'y avoit pas lieu de croire que rien fust capable d'y donner atteinte ; & que suivant mesme les Articles du dernier Traité de Confederation, il estoit expressément porté, que les uns ny les autres ne pouvoient accorder de passage à aucunes des parties sur leurs Terres en cas de

rupture. Ce qui fit resoudre les Cantons Suisses d'establir une Neutralité à l'égard du Comté : Nostre Ambassadeur fit ce qu'il pût pour faire revoquer cét arresté, disant que c'estoit borner le cours des victoires du Roy, qui estoit en estat de se rendre bien-tost le maistre de la Franche-Comté : Neanmoins la Cour de France accepta cette proposition, à condition que si elle n'estoit point agréé dans le 25. Mars par Sa Majesté Catholique, le Roy auroit liberté de poursuivre ses conquestes comme auparavant : Et comme le Roy d'Espagne n'accepta point cette neutralité, Sa Majesté Tres-Chrestienne envoya des Troupes dans le mois d'Avril, sous le commandement du Duc d'Enguien pour investir Besançon la Capitale de la Province : Le 25. ce Prince mit toutes choses en estat, en attendant l'Armée du Roy qui se rendit au Camp le deux May. Le Baron de Soye qui commandoit dans la Ville avec trois mille Hommes, fit le 30. Avril une sortie sur nous fort vigoureuse, en laquelle il fut aussi vigoureusement repoussé. Aussi-tost que

1674.

Siege & prise de Besançon & de la Citadele.

1674. Sa Majesté fût arrivée devant la Place, elle en visita tous les dehors & les fortifications, elle donna tous les ordres necessaires pour attaquer la Ville qui est divisée en haute & basse Ville, & aussi la Citadelle en mesme temps. Cette Place est située sur un rocher fort escarpé, où l'on ne peut aborder que d'un costé : la face qui regarde la Ville a deux bastions ; l'autre face vers la campagne à deux demi-bastions, elle est entourée d'un fossé, & couverte d'une demi lune à droite, & d'une tour à l'antique à gauche : Et quoi que le Roy reconnût en visitant cette Citadelle, qu'elle estoit située sur un rocher tres-escarpé, & qu'elle se pouvoit défendre d'elle mesme, neanmoins il découvrit, qu'il y avoit des endroits qui la commandoient, & là Sa Majesté y fit dresser deux batteries le quatriéme May, qui incommoderent extremément les Assiegez : mais ils ne laissoient pas de se défendre vigoureusement, & de faire joüer incessamment leur artillerie. On dit même que le cinq il fut tiré un coup de canon de la Ville, qui passa à douze pas prés de Sa Majesté, & que bien

loin que cét accident fist quelque impression sur la fermeté de son courage, qu'au contraire il l'anima davantage à poursuivre sa conqueste. Le six la tranchée fut ouverte par deux bataillons des Gardes Françoises, commandez par le Duc de la Feuillade leur Colonel, avec le Chevalier de Lorraine Mareschal de Camp. Le Duc d'Enguien imitant les actions du Prince de Condé, se trouva à cette ouverture de tranchée : & Monsieur voulut aussi y estre present : Le neuviéme, la tranchée fut poussée jusques à 35. pas de la riviere du Doux, & ce ne fut pas sans peine, soit parce que les Assiegez faisoient sur nous un feu continuel, soit à cause que le terrain y est difficile estant plein de rochers : Le 10. on fit joüer trois nouvelles batteries, ausquelles on ajouta des bombes, qui firent tant d'effet qu'elles démonterent quatre pieces de canon Ennemies. Les Assiégez se mirent en estat de nous attaquer, mais les nostres les previnrent avec tant de courage, qu'ils les battirent, & les pousserent sur leur contrescarpe. Le lendemain on avança 1674.

1674. tellement cette tranchée, que le même jour on fut en estat de faire un logement sur la contrescarpe. Le 12. les Assiegez firent encore un effort, dans une sortie qu'ils firent sur nous, laquelle n'eut pas beaucoup d'effet. Le 13. on acheva de faire une place d'Armes à la teste de la tranchée pour battre la face droite d'une demi-lune : & enfin le 14. May les Assiegez pour prevenir l'assaut demanderent à capituler. Le Roy accorda aux Habitans de la Ville de Bezançon la confirmation de leurs privileges : mais à l'égard de la Garnison elle demeura prisonniere de guerre : Comme la Citadele resistoit encore, le 16. l'on résolut de renouveller les attaques avec encore plus de vigueur qu'auparavant, & l'on changea les batteries pour pointer le canon droit contre le fort S. Estienne & la Citadelle, lequel fit un effet si grand que le 22. ceux qui estoient dedans firent battre la chamade, & envoyerent au Roy pour luy témoigner qu'ils se rendroient à telles conditions qu'il plairoit à Sa Majesté leur accorder : la Garnison eut liberté de sortir avec armes & bagages:

bagages : & quoi que le Prince de Vaudemont se fût retiré dans la Citadelle pour la défendre, Sa Majesté le receut neanmoins avec toute la courtoisie possible : elle le traita même à souper, & parce qu'elle apprit que le Roy d'Espagne luy avoit envoyé une Commission pour estre Colonel en Flandres : elle luy accorda des Passe-ports pour aller à Bruxelles. 1674.

Quoique la prise de Bezançon comme la Ville Capitalle de la Franche-Comté dût tenir lieu d'une conqueste considerable, le Roy neanmoins desira encore y ajouter la reduction de Dole, qui a toujours passé pour une Place tres-importante, & qui avoit sceu autrefois arrester le cours des victoires d'un Prince dont la valeur égaloit la naissance. Dole fut investi le 26. May par les ordres de Sa Majesté qui partit de Bezançon le 25. & le 27. elle arriva au Camp & aprés avoir reconnû la Place, elle disposa toutes choses pour le siege. Nostre Monarque s'estoit proposé de l'attaquer par le mesme endroit par lequel il s'en étoit rendu maistre la premiere fois; Siege & prise de Dole.

1674. mais Sa Majesté ayant connu que le front de la Place estoit en tres-bon estat de ce costé-là, & que l'avantage de sa situation causeroit une perte tres-considerable des soldats qui seroient commandez pour passer le fossé, & qu'il estoit mesme difficile d'y attacher le Mineur, elle resolut d'attaquer Dole entre deux bastions par le front de la porte de Besançon, soit parce que c'estoit l'endroit le plus facile, soit mesme parce que la contrescarpe n'y estoit pas achevée. Dans le temps que les Generaux marquoient les quartiers de l'Armée, les Assiegez firent une sortie sur nous avec quelque vigueur, mais elle fut bien-tost ralentie & affoiblie par l'ardeur des nostres qui les repousserent l'épée à la main jusques dans leur Ville : Le lendemain le Roy envoya un Trompette au Marquis de Bergo Minco de la Maison de Spinola, qui en estoit Gouverneur, pour le sommer de se rendre, puis qu'il n'y avoit pas lieu d'esperer du secours ; mais comme le Gouvernement de tout le Comté luy estoit promis, il témoigna qu'il luy estoit si glorieux de se

voir attaqué par une Armée commandée par un auſſi puiſſant Monarque que Sa Majeſté, il luy demandoit la liberté de ſe défendre en galant homme & de toutes ſes forces ; & que c'eſtoit par ce moyen ſeul qu'il pouvoit donner des preuves de ſa fidelité envers ſon Prince. Cette fiere réponſe détermina Sa Majeſté Tres-Chrêtienne à preſſer le ſiege, & le 28. on commença la tranchée qui fut ouverte par deux bataillons des Gardes Françoiſes commandez par leur Colonel General, avec le Chevalier de Lorraine Mareſchal de Camp, & par la premiere Compagnie des Gardes du Corps, ayans à leur teſte le ſieur de Brazac Enſeigne. La tranchée ne fut pas plûtoſt ouverte, que l'on commença une batterie de quatorze pieces de Canon, qui fut épaulée de deux bonnes places d'armes pour la ſoutenir, à la faveur de laquelle on avança le travail de 600. pas : Le 29. on prepara deux autres batteries, l'une pour battre la courtine, & l'autre pour inſulter les flancs de quelques baſtions : La nuit ſuivante on gagna la contreſcarpe ſur laquelle nous fiſmes un lo- 1674.

1674. gement ; mais nous n'y demeurâmes pas long-temps ; car les Assiegez firent une sortie si vigoureuse qu'ils nous en chasserent : mais ensuite les nostres les en ayant chassez à leur tour l'épée à la main, ils reprirent leurs postes, & s'y maintinrent : ce qui fut un surcroist de gloire pour les Assiegeans On avoit resolu d'attacher le Mineur le 30. cependant l'execution de ce dessein fut differée, jusques à ce que l'on eût démonté le canon que les Assiegez avoient posé dans un flanc bas, pour nous incommoder dans la descente du fossé. Le premier Juin comme nostre Mineur estoit prest de s'acquitter de sa commission, il trouva que les Assiegez contreminoient de leur costé, ce qui l'obligea de mettre le feu à un baril de poudre, pour faire sauter le Mineur des Ennemis : Cela ne s'executa pas si bien qu'un des nostres ne fût enterré dans les débris, & deux blessez : & ainsi nostre mine fut éventée : Les 4. & 5. on battit dans le Fossé, & à l'attaque qui devoit estre faite pardessus la contremine, tant pour favoriser la descente de nos soldats, que pour aider le

Mineur qui n'estoit éloigné que de 1674.
deux toises du bastion : Le six nostre Mineur ayant rencontré la galerie des des Assiegez fit joüer une fougade pour la crever, ce qui réüssit & fit une grande ouverture au bastion, & cela donna facilité à nos soldats de chasser les Ennemis du logement qu'ils avoient fait : & comme ils estoient en peine de l'estat auquel estoit leur bastion, ils userent d'un stratageme assez singulier pour le connoistre, ils descendirent une bierre couverte de fer blanc & perçée par dessous, dans laquelle il y avoit un homme, & comme cette machine parut nouvelle, & que l'on ne pouvoit bien deviner ce que ce pouvoit estre, on tira plusieurs coups dessus, qui obligerent les Assiegez de la retirer, aprés avoir donné neanmoins assez de temps à cet homme d'observer les choses dont ils vouloient estre instruits, mais ayant sceu l'estat où leur bastion estoit ils l'abandonnerent. Nous avions preparé un second fourneau pour faire sauter ce bastion : Ce qui obligea les Assiegez qui en prevoyoient la suite de battre la chamade en faisant des cris lamen-

1674. tables, & de demander à capituler. Ce fut un bon augure pour Monseigneur le Dauphin, puisque cela se fit le jour qu'il arriva au Camp, accompagné des Princes de Conty & de la Roche Suryon, & l'on connût que si la fortune s'estoit toûjours fort déclarée pour le Roy, qu'elle avoit couronné en tant d'occasions, elle favoriseroit aussi ce jeune Prince, qui marchoit sur les pas de Sa Majesté, & qui se mettoit en estat de suivre ses traces, & d'imiter ses glorieuses & heroïques actions. Nos armes toujours victorieuses forcerent ensuite Salins de se rendre aprés huit jours de tranchée ouverte : le Duc de la Feuillade continua en ce siege de donner des marques de sa valeur : ce fut en effet luy qui monta presque toutes les tranchées.

Si les Armes de France prospererent en Franche-Comté sous les ordres de nostre Invincible Monarque, & sous le commandement de ses Lieutenans Generaux; elles n'eurent pas un moindre succès en Allemagne sous la conduite du Mareschal de Turenne, dont la valeur & l'experience estoient si con-

nuës, & dont les grandes actions ont toûjours avantageusement répondu à sa haute reputation. Le 15. Juin nôtre General qui suivoit toujours les Ennemis pour les joindre, fut fort content d'apprendre que le Duc de Lorraine & le Comte de Caprara étoient venus jusques à Zaintzin au delà du Rhin entre Heilderberg & Hailbron, où ils avoient mis leurs Troupes en bataille sur un côteau au pied duquel estoit située une petite Ville du même nom, dans laquelle ils avoient fait entrer leur Infanterie, & leurs Dragons pour la défendre : La Cavalerie estoit sur deux lignes, la premiere composée des Troupes Imperiales avec celles de Suze & du Palatinat, & l'autre des Troupes de Lorraine : elles estoient couvertes de cette petite Ville, & avoient devant elles un ruisseau que l'on ne pouvoit pas facilement passer à gué. Aussi-tost que le Mareschal de Turenne fust arrivé proche de Zaintzin afin de prevenir la jonction du Prince de Bournonville avec ceux qu'il vouloit combattre, il mit ses Troupes en bataille, dans une plaine, vis à vis la hauteur que les

1674.

Bataille de Zaintzain.

1674. Ennemis occupoient, la Ville & le ruisseau estant entre leur armée & la nostre, cela fit resoudre nostre General d'attaquer Zaintzin ce qui fut executé avec beaucoup de succês, & cette Plãce fut emportée sans avoir perdu que peu de gens de nostre costé, & ensuite l'on donna bataille qui fut tres-rude & tres-opiniatrée de part & d'autre. Le Duc Charles commandoit l'Aile gauche, & le Comte Caprara conduisoit la droite. Ces deux Generaux firent en cette occasion tout ce que l'on peut desirer de deux grands & valeureux Capitaines, mais enfin les François eurent l'avantage, & sur les sept heures du soir les Ennemis se voyans battus se retirerent, quelques efforts que leurs Officiers fissent de les rallier, & ils abandonnerent le champ de bataille & leur bagage. Le Vicomte de Turenne n'oublia rien de ce que son grand courage, & son experience consommée en l'art de la guerre luy inspirerent : on remarqua que ce General fut mélé dix fois avec les Ennemis : Il en demeura plus de deux mille tuez sur la Place, sans compter les prisonniers ny les blessez, on leur

enleva plusieurs drapeaux, & étan- 1674.
dars. Ce qui rendit la victoire plus signalée & plus illustre pour nous, c'est que le nombre des François n'étoit que de 10000. Hommes, fatiguez de la longue & precipitée marche qu'ils avoient faite, & tres-mal postez, & au contraire les Ennemis estoient au nombre de quinze mille, frais, reposez, & retranchez dans un lieu fort avantageux, ayant mesme un ruisseau non gayable devant eux, & estant épaulez d'une petite Ville où nous fûmes obligez de les forcer, avant que de pouvoir donner combat, & aller à eux en plain champ de Bataille. Il faut aussi que l'on avoüe à la gloire de la Nation Françoise, que jamais elle ne se comporta avec plus de courage qu'en cette rencontre. Un chacun chercha à se distinguer: le Chevalier de Vendôme comme Volontaire y donna des preuves de sa valeur & s'y signala, ainsi que le Comte d'Auvergne, & le Chevalier de Boüillon son frere, le Marquis de la Ferté Senneterre, & le Prince de Guimené, sans toutefois rien diminuër de la loüange qui est deüe aux autres Seigneurs & Officiers

1674. qui y ont auſſi bien fait leur devoir.

Aprés cette Bataille les Ennemis avancerent juſques au Necre qu'ils paſſerent pour joindre le Duc de Bournonville qui eſtoit en marche avec les Troupes des Cercles. Le Mareſchal de Turenne qui connoiſſoit la force & le courage de ſes Troupes, ne vouloit pas les attendre au delà du Rhin, & & comme il eſperoit que le Roy luy envoyeroit du ſecours, il repaſſa en deça ſans rien entreprendre qu'il ne fuſt arrivé. Ce qui s'eſtoit paſſé à la Bataille de Zaintzin ne ſatisfit pas le Prince Palatin, parce que ſon Païs eſtoit gâté par les deux partis; & voyant qu'il eſtoit en proye, il pria l'Empereur d'en faire retirer ſes Troupes pour les faire paſſer en Alſace du coſté de Strasbourg, ou d'aſſieger Philisbourg: Mais l'un & l'autre de ces deux propoſitions eſtoient difficiles à executer: Ce qui fit reſoudre cet Electeur de propoſer à nos Ennemis de donner encore combat: A quoy le Duc de Bournonville & le Comte de Caprara ne voulurent point entendre: car ils vouloient ménager les Troupes de l'Empereur. Le Vicomte de Turenne qui fut informé de

cette resolution passa le Rhin afin de joindre les Ennemis, qui ne se voyant point en sûreté au delà du Necre, passerent encore Mein, & comme nostre General connut qu'il estoit inutile de les poursuivre, il demeura dans une partie du Palatinat qui est située au delà du Rhin, & il donna tant de crainte à l'Electeur Palatin, qu'il sortit d'Heidelf Capitale de ses Estats, & laissa ce Païs en proye, qui estoit le plus beau & le plus agreable de l'Europe, & qui fut ruiné en quinze jours : Et ce qui fut encore de plus fâcheux, c'est que les Regimens Anglois mirent le feu à vingt-cinq gros Villages, & à quatre ou cinq petites Villes qui furent reduites en cendres : Cet accident mit cet Electeur en une si grande colere, qu'il écrivit au Vicomte de Turenne une Lettre un peu forte, témoignant vouloir s'en vanger, & luy proposant de choisir un lieu pour se battre en duel contre luy : Mais ce sage General luy répondit sans s'émouvoir, que cette action avoit esté faite sans sa participation, qu'il avoit la derniere douleur des choses qui s'estoient passées, & que ceux qui en avoient esté les

1674.

Lettre de l'Electeur Palatin au Vicomte Turenne.

1674. auteurs avoient esté punis : Qu'il pouvoit neanmoins luy dire que le cruel traittement que l'on avoit fait aux Anglois, avoit tellement animé leurs Compagnons, qu'ils avoient pousſé leurs reſſentimens juſques ſur les choſes inanimées, & que dans la premiere chaleur de leur tranſport ils ne s'eſtoient pas donné le temps d'examiner ceux qui avoient exercé ces violences & ces cruautez, qui eſtoient telles que l'eſprit humain ne pouvoit pas ſe les imaginer : Puis que l'on en avoit pendu les uns à des arbres, l'on avoit arraché les entrailles du ventre aux autres, & pluſieurs avoient eu les pieds brûlez. Que ſi le poſte où Sa Majeſté l'avoit mis luy pouvoit permettre d'accepter ſon défi, il ne le refuſeroit pas, eſtimant à honneur de meſurer ſes armes avec les ſiennes : Mais cette réponſe ne parut pas ſatisfaire entierement l'Electeur Palatin, & ce qui le chagrinoit davantage, eſtoit la lenteur de ſes Alliez à luy donner ſecours, quoy qu'ils euſſent des Armées nombreuſes.

Je paſſeray ſous ſilence les priſes de Faucony, de Luxeüil, & de Lune dans

la Franche-Comté sous le commande- 1674.
ment du Marquis de Resnel, & mesme toutes les occasions où les Ennemis ont eu du desavantage, parce qu'outre qu'elles sont en trop grand nombre, c'est que si l'on en faisoit le détail, il sembleroit aux Etrangers qu'on leur imposeroit, & qu'on leur voudroit faire passer de simples escarmouches, pour de veritables Combats.

Cependant je ne sçaurois sans diminuer la gloire qui est deüe à nostre Nation, obmettre ce qui se passa à la Bataille de Senef. Il est vray que nous y fismes une perte tres-considerable: Mais nous avions à combattre trois Armées jointes ensemble, celle de l'Espagne, fortifiée de celle de l'Empereur, & de celle de Hollande, commandées par les Comtes de Souches & de Monterey, & par le Prince d'Orange, & nous attaquâmes les Ennemis retranchez dans des postes tres-avantageux. Le 9. du mois d'Aoust toutes ces trois Armées qui composoient plus de soixante mille hommes, firent avancer leur Aile gauche à Arken, & leur droite au bois de Busseray où elles camperent, laissant devant elles

1674. Senef qui eſt un Village ſitué dans le Brabant où elles demeurerent le dixiéme, & le lendemain elles en partirent prenant leur route vers Haiſne Saint Pierre, & Haiſne Saint Paul : elles marchoient ſur trois Colomnes, dont le bagage formoit la troiſiéme, & le Prince de Vaudemont commandoit un Corps qui eſtoit compoſé de ſix mille Chevaux pour la plus grande partie de l'Arriere-garde d'Eſpagne, & il devoit favoriſer la marche de toutes les Troupes & demeurer en Bataille durant qu'elles défileroient; il y avoit encore quelques Troupes qui eſtoient poſtées à la teſte du Village de Senef pour ſoûtenir cette Arriere-garde.

Bataille de Senef.

Auſſi-toſt que le Prince de Condé fut averti de toutes ces choſes, il ſongea à profiter de cette occaſion, & à attaquer les Ennemis par l'endroit le plus facile, eſtant perſuadé qu'ils ne pouvoient pas défiler ſi ſerrez, qu'il n'y euſt quelque jour pour les combattre : il fit pour cet effet paſſer la riviere de Pilton aux bataillons de Navarre, de la Reine & de la Ferté, & à un bataillon de Fuſeliers, avec quatre petites pieces de Canon pour eſtre à la

teſte : A l'égard des Gardes du Corps, 1674.
Gens-d'armes, Chevaux Legers de la Garde, & les Cuiraſſiers qui eſtoient campez avec le Corps de reſeve auprés de Goüy ſur le ruiſſeau de Freſſignan, ce General les poſta dans un fond d'où les Ennemis ne les pouvoient appercevoir, & comme il voulut eſtre ſuffiſamment informé de leur route, il donna ordre au Marquis de Choiſeüil Mareſchal de Camp de gagner une hauteur, & de prendre garde aux mouvemens des Ennemis.

Le Prince de Condé jugeant qu'il avoit beau, fit avancer les Dragons ſous le commandement du Marquis de Rannes, & du Chevalier de Tilladet, qui chaſſerent les Ennemis de cette hauteur, & les forcerent de ſe retirer avec perte dans le Village de Senef, où les Noſtres animez par cet avantage les allerent attaquer avec tant de vigueur qu'aprés avoir ſoûtenus long-temps nos efforts, nous les contraignîſmes de ſortir du poſte où ils eſtoient : Mais nous y perdîmes de braves gens & en grand nombre. Cette expedition faite noſtre General détacha le Chevalier de Fouille avec une partie de la Ca-

1674 valerie, avec ordre de passer un défilé pour charger la Cavalerie Ennemie qui estoit en Bataille, & il faloit passer un pont pour aller à elle, neanmoins ce courageux Officier executa avec vigueur ce qui luy avoit esté ordonné, mais ce fut aux dépens de sa vie, & de plusieurs qui le suivoient. Aussi-tost que les Ennemis eurent veu deux Escadrons de nostre Cavalerie passez, toute la Cavalerie d'Espagne vint fondre sur eux. Comme la plaine estoit un peu étroite en cet endroit, nous nous défendîmes, & le Marquis de Rochefort qui fit volte face soûtint vigoureusement ce rude effort, & il donna temps par ce moyen aux deux autres Escadrons de nostre Cavalerie de passer, avec lequel secours nous pousâmes les Ennemis. Nos Troupes ainsi heureusement passées trouverent les Ennemis postez sur une hauteur au delà d'un défilé qu'ils occupoient soûtenus d'un grand Corps de Cavalerie. Le Prince de Condé à la teste des Gardes du Corps passa le défilé, aprés avoir forcé quelques bataillons des Ennemis qui s'opposoient à son passage, & aussi-tost il apperceut la Cavalerie Ennemie

Mort du Chevalier de Fourille.

Ennemie qui vint à luy, & qui malgré toute nostre vigoureuse resistance renversa quelques-uns de nos Escadrons: mais nos François bien loin de perdre courage, qu'au contraire ils voulurent reparer la perte qu'ils venoient de faire: Et en effet, aprés s'estre ralliez ils battirent les Ennemis, & les pousserent jusques dans la plaine où ils trouverent un grand nombre de leur Cavalerie & Infanterie qui estoit en Bataille, ayant son Aile droite couverte d'un bois, & à gauche des hayes fort épaisses qui leur servoient de retranchemens, & où il estoit tres-difficile de les aborder: Cependant nous ne laissâmes pas de les attaquer lors que nous nous vîmes en nombre suffisant pour cet effet: & durant ce temps le Prince de Condé avec le Duc d'Enguien qui l'accompagnoit dans tous les endroits, & qui vouloit imiter ses grandes actions, attaqua avec quelques Escadrons des Gardes trois Bataillons Ennemis qui estoient dans la plaine, & lesquels il défit entierement, & le Regiment des Gardes du Prince d'Orange fut passé au fil de l'épée, nous nous rendîmes maistres du bagage des 1674.

1674. Hollandois, de leurs poudres, de leurs munitions, & de l'argent qu'ils conduiſoient pour la ſolde de leurs Troupes: Et comme rien ne nous arreſtoit, nous fûmes juſques au Village Dufay, où les Ennemis s'eſtoient retirez. Il faut convenir que c'eſtoit un poſte tres-avantageux pour eux: car dans ce Village il y avoit un Chaſteau & une Egliſe où ils s'eſtoient retranchez: Le Prince de Condé aprés avoir fait reconnoiſtre ce poſte par le Duc de Luxembourg, reſolut de l'attaquer, & d'y forcer les Ennemis, le ſieur de la Mothe Brigadier l'attaqua par la gauche du coſté du Marais avec les Regimens d'Enguien, Condé, Conty, & Auvergne, & les Gardes Françoiſes donnerent à la droite ſous le commandement du ſieur de Rubantel; chacun s'y comporta avec une intrepidité extraordinaire, & ſe ſurmonta ſoy-meſme. Ce fut en cet endroit où fut tué le ſieur de Luzancy Capitaine aux Gardes qui avoit donné en tant d'occaſions des preuves d'une valeur peu commune, & qui avoit toûjours ſi avantageuſement répondu à ſon nom & à l'ancienne nobleſſe de ſa Maiſon,

Mort du ſieur de Luzancy Capitaine aux Gardes.

plusieurs autres Capitaines des Gardes dont le courage estoit connû ; n'eurent pas un meilleur sort : Ce combat fut un des plus rudes de tous ceux qui se soient donnez depuis plusieurs siecles, il dura cinq heures, mais quelque perte que nous y fismes nous eusmes la gloire de forcer les Ennemis dans un lieu de difficile accês, & où ils estoient retranchez : Ces choses estant faites on se remit dans la plaine où nous vinsmes encore aux mains avec les Ennemis : Le Duc de Luxembourg avec quelques Escadrons des Gardes du Corps pousſa leur Cavalerie jusques à leur bagage, & il y tailla en pieces un Bataillon qui le défendoit : le combat dura encore long-temps & eut diverses reprises, dans lesquelles nous attaquâmes les Ennemis avec beaucoup de vigueur, quoique toujours postez fort avantageusement : & c'est cét avantage qui contribua à la perte de beaucoup des nostres, mais qui en augmenta la gloire : on fit sur les Ennemis 3500. prisonniers, & il en fut tué plus de 3000. sans compter les blessez, ny ceux qui furent mis hors de com- 1674.

1674. bat : La perte qu'ils firent leur fut si considerable, & les affoiblit tellement, que le lendemain ils se retirerent à Haîne S. Pierre, & à Haîne S. Paul, mais les nostres retournerent dans leur Camp, & ainsi demeurerent victorieux. Il est certain que le commencement de la bataille de Senef fut tres-heureux aux Armes des François, & qu'au premier choc les Ennemis perdirent plus de deux mille Hommes, outre l'équipage : & nous n'en perdismes pas cent. Jamais le Prince de Condé n'avoit pris ses mesures si justes, & l'on pouvoit dire qu'il avoit pousſé la victoire où elle pouvoit aller, mais la grandeur de son courage l'anima de maniere qu'il s'engagea à poursuivre les Ennemis, mesme dans des lieux de difficile accês, & à les attaquer d'une maniere hardie & intrepide, au milieu même des hayes qui les couvroient, comme nous le venons de voir par le recit des choses qui se passerent en ce combat.

Comme les Armes de France étoient separées en plusieurs endroits, elles faisoient des progrês differens : & le Marquis de Chamilly Gouverneur de

Grave, ayant eu avis que quelques Hollandois s'eſtoient emparez d'une Iſle ſur la Meuſe, vis à vis le Village de Mork, qui eſt de Cleves, pour y faire un pont afin d'incommoder la Place, les alla attaquer, & les contraignit de ſortir, aprés avoir perdu beaucoup de leurs gens: Cela fit connoiſtre que les Ennemis en vouloient à Grave. Le ſieur Rabenhault Lieutenant General des Armées des Eſtats d'Hollande eut la conduite de ce ſiege, qui dura trois mois, aprés leſquels il laiſſa le commandement au Prince d'Orange, qui ne pût ſe rendre maître de cette Place, qu'aprés y avoir encore reſté plus de quinze jours, & le Marquis de Chamilly qui y commandoit, ne ſe rendit qu'avec des conſiderations tres-avantageuſes. Quoique j'obmette les principales circonſtances de ce ſiege, & les belles actions qui s'y firent; Il faut dire neanmoins à la gloire des Hollandois, que de leur part ils s'y comporterent avec tout le courage poſſible, mais du coſté des François l'on ne peut pas ſoûtenir un ſiege plus long-temps ny ſe défendre avec plus de vigueur

1674.

Priſe de Grave ſur nous.

1674. que celle qu'ils firent paroistre en cette occasion, & sans esperance d'aucun secours.

Les Armées Confederées qui n'avoient jusques alors fait aucun progrês considerable se resolurent de mettre le siege devant Oudenarde, mais le Prince de Condé qui observoit toutes leurs actions, aprés avoir reçu le secours que le Mareschal d'Humieres luy devoit amener, marcha vers les Ennemis avec tant de diligence qu'ils se resolurent de se retirer, ensorte que leurs desseins demeurerent inutiles & sans effet.

Le siege d'Oudenarde levé par les Ennemis.

L'Armée des Ennemis qui estoit composée de 50000. Hommes aprés avoir fait feinte d'en vouloir à Philisbourg se mit en estat de passer le Rhin, le Vicomte de Turenne qui connoissoit le dessein fit ce qu'il pût pour l'empêcher, mais il fut bien surpris quand l'Electeur de Mayence donna passage aux Ennemis dans sa Ville au préjudice de la parole qu'il avoit donné au Roy : on s'en plaignit, mais l'action estoit faite, & l'Electeur s'excusa en disant qu'il avoit esté surpris, & que ne croyant donner passage

qu'aux Soldats malades & aux équi- 1674.
pages, toute la Cavalerie sur ce pretexte y estoit passée: L'Infanterie passa ensuite sur un pont que l'on fit proche de Mayence, & comme leur dessein estoit d'entrer dans la Lorraine, le Vicomte de Turenne se retrancha sur leur passage, & quoi qu'il n'eust que 20000. Hommes les Ennemis ne l'oserent attaquer: Cependant une si nombreuse Armée se trouvoit dans des quartiers si resserrez qu'elle ne pouvoit subsister, ce qui fit resoudre les Ennemis de repasser le Rhin, aussi dans l'esperance qu'ils avoient que les Habitans de Strasbourg leur donneroient passage sur leur pont: le Vicomte de Turenne d'abord avoit crû qu'ils en vouloient à Philisbourg, mais comme il eut reconnû qu'ils se vouloient saisir du pont de Strasbourg, il envoya le sieur Machault Intendant de l'Armée aux Magistrats, pour leur remonstrer le peril auquel ils s'exposeroient, si au prejudice de leur parole ils donnoient passage à nos Ennemis sur leur pont; il envoya mesme le Marquis de Vaubrun pour s'en saisir avant que les Ennemis en fussent les maî-

1674. tres, mais tous ſes efforts furent inutiles, & le Comte de Caprara s'eſtant avancé avec 1000. Dragons & 3000. Chevaux s'empara du pont, par l'intelligence des Habitans de Strasbourg, laquelle infidelité fut fort blâmée à la Cour, mais il n'eſtoit pas temps d'en témoigner ſon reſſentiment, & le Roy envoya enſuite des Troupes au Vicomte de Turenne, ce qui luy fit former des deſſeins hardis, & dont l'execution n'eſtoit reſervée qu'à ſa ſage conduite, à ſon experience, & à ſon courage. Cependant les Ennemis s'eſtoient avancez du coſté d'Enſeim, ce qui ſurprit noſtre General qui les attendoit, & qui croyoit qu'ayant veu avancer quelque Cavalerie, le reſte venoit à luy pour combattre; mais il les vouloit à ſon tour ſurprendre davantage : car comme ils ſe fioient ſur leurs forces, & qu'ils ſe tenoient en repos dans leur Camp, il avoit deſſein de les attaquer tout endormis; cependant la pluye continuelle qui dura durant toute ſa marche, fut cauſe que les Ennemis eurent aſſez de temps pour ſe preparer au combat, le grand nombre devoit

étonner

eſtonner le Vicomte de Turenne, car il n'avoit que 25000. Hommes, & il en avoit à combattre 50000. Cependant ſon entrepriſe luy fut heureuſe, & il eut l'adreſſe de ne combattre que par détachemens, afin que le grand nombre ne l'accablaſt point, & qu'il eût toujours des Troupes fraîches pour donner ſur l'Ennemy. L'action la plus conſiderable ſe fit proche d'un bois où les Ennemis s'eſtoient retranchez, & où ils ſe défendirent long-temps, mais enfin nous les y forçâmes, & nos Dragons non ſeulement les chaſſerent de ce poſte, mais ils le conſerverent encore, quoi que le Duc de Lorraine euſt fait tous ſes efforts pour y entrer avec ſa Cavalerie de l'aîle gauche : le Vicomte de Turenne eut un cheval bleſſé ſous luy en paſſant d'un Bataillon à un autre : La nuit qui ſurvint finit le combat, & nous nous retirâmes aprés nous eſtre rendus maîtres de dix canons, les Ennemis y perdirent plus de trois mille Hommes, le champ de bataille eſtoit ſemé de cuiraſſes, & de toutes ſortes d'armes qu'ils y avoient laiſſé : le Chevalier de Boüillon, & le Milord de Du- 1674.

1674. ras se signalerent en ce combat, & on remarqua que le Comte de Lisle-bonne fils du Duc d'Elbeuf, quoi qu'agé seulement de 14. ans demeura toujours à la teste du Regiment Colonel, s'exposant au plus grand feu des Ennemis.

La conduite du Vicomte de Turenne & la valeur de nos Officiers, & de nos Soldats, balançoient le grand nombre de nos Ennemis, & le chagrin qu'ils eurent de voir que tant de forces réünies ensemble ne pouvoient obtenir aucun avantage sur nous, les fit resoudre de n'entreprendre rien de considerable que les Troupes du Marquis de Brandebourg fussent arrivées. Ce secours augmenta l'Armée de nos Ennemis, mais il ne fit point changer leur mauvaise fortune. Nostre General sçavoit si bien se servir de tous les postes où il se mettoit, & des forces des Troupes qu'il avoit, qu'il n'attaquoit jamais ses Ennemis sans estre seur de les battre, & qu'il ne les attendoit aussi jamais sans estre certain qu'il se retireroit toujours avantageusement du combat, & la bataille de Mulhausain en est aussi une

preuve où le sort luy fut encore heureux, quoy que l'inégalité des Troupes ne deust pas le luy faire esperer, & bien que le combat fut entrepris en une saison si fâcheuse, qu'elle ne permettoit pas de se mettre en Campagne. Les grandes pertes que les Ennemis avoient souffertes dans toutes les batailles qui s'estoient données diminuerent si considerablement leur nombre, que lors que leurs Troupes repasserent le Rhin à Strasbourg, elles ne se trouverent pas monter à plus de 20000. Hommes : Mais les Allemands faisoient de grands preparatifs, & assembloient beaucoup de nouvelles forces, afin de reparer les disgraces qu'ils avoient souffertes. 1674. Bataille de Mulhausen.

Le Comte de Schomberg eut le Commandement de l'Armée de Catalogne, & le sieur le Bret estoit son Lieutenant General : Il s'excita quelque jalousie entr-eux, parce que le sieur le Bret pretendoit, qu'il devoit commander en chef nos Troupes ; & cette mes-intelligence fut cause que nous ne pûmes faire de grands progrês, joint aussi que nostre Milice estoit nouvellement levée, ainsi peu Affaires de Catalogne.

1674. experimentée, au lieu que les Troupes Espagnolles estoient aguerries. Ces considerations obligerent le Comte de Schomberg à ne rien entreprendre d'important ; Il eut mesme besoin de toute sa conduite & de sa valeur pour sauver nos Troupes d'un lieu où le sieur le Bret les avoit un peu inconsiderement engagez.

Les affaires de ce Royaume n'avoient pas un moindre succès en Italie qu'en Allemagne, en Hollande & qu'en la Franche-Comté. Au mois de Novembre le Senat, & la Ville de Messine, envoyerent des Députez vers Sa Majesté pour recevoir les Messinois en sa protection & au nombre de ses Sujets : Cette Députation avoit esté precedée de plusieurs conquestes, & exploits tres-considerables que les François avoient fait dans la Sicile, sous les ordres du Commandeur de Valbelle, avec le secours que les Messinois donnoient eux mesmes pour s'emparer des plus fortes Places de ce Royaume, afin de s'affranchir de la domination d'Espagne qui leur avoit toujours paru fort rude, & à laquelle ils ne vouloient plus estre soûmis.

Comme les François ne perdent aucune occasion de faire des progrès sur leurs Ennemis, & que toute la rigueur de l'hyver ne pust diminuer l'ardeur de leur courage ; Ils en donnerent de nouvelles preuves au commencement de cette année en Sicile, s'estant rendus maistres sous la conduite du Marquis de Valavoir, & du Chevalier de Valbelle, de plusieurs Places considerables, qui restoient encore en la possession des Espagnols, & qui incommodoient fort Messine, & dont nous n'avions pû encore nous emparer, & par ces conquestes les Messinois se trouverent délivrez de la domination des Espagnols. Le Vicomte de Vivonne partit de France avec des Vaisseaux de guerre, trois brûlots, & diverses frégates, chargées de munitions de bouche pour l'expedition de la Sicile, où il ne manqua pas de donner des témoignages de sa valeur & de sa conduite, & de soûtenir la gloire de la Nation Françoise, & la grandeur de sa reputation : Car aussi-tost qu'il eut abordé les costes de Sicile il remporta une Victoire tres considerable sur

1674.

AN 1675.

1675. les Eſpagnols ſans avoir perdu de ſon coſté que fort peu de gens. Il ne reſta plus aux Ennemis aprés le combat que quinze Vaiſſeaux, l'un deſquels eſtoit démaſté, & tous les autres hors d'eſtat de ſervir : Et quatre de leurs meilleurs navires coulerent à fond durant la nuit. Cette défaite des Eſpagnols allarma ſi puiſſamment quelques Habitans des environs de Meſſine qui s'eſtoient déclarez pour eux, qu'ils ſe rangerent du parti des François, & demanderent une Amniſtie au Duc de Vivonne.

L'action du Marquis de Chamilly Gouverneur d'Oudenarde, en l'attaque du Fauxbourg de Gand, merite place dans noſtre Hiſtoire. Comme il cherchoit les occaſions de ſe ſignaler, le ſept Avril il ſe reſolut d'attaquer ce Fauxbourg, ce qu'il fit avec un tres-grand courage, quoi qu'il fut fortifié d'une fort bonne paliſſade, & de grands foſſez de terre relevez ; il força les retranchemens & pouſſa juſques à l'extremité de ce Fauxbourg, renverſant tout ceux qui s'oppoſoient à la fureur de ſes armes, & y jetta une ſi grande épouvante que les Habitans

Attaque du Fauxbourg de Gand par Chamilly.

se retirerent promptement dans la Ville abandonnant leurs maisons & tous leurs biens, ensorte que nos gens y firent un tres-considerable butin. 1675.

Bien qu'il soit difficile de faire mention de tous les exploits considerables que le nostres firent durant cette année sur les Ennemis en toutes sortes de rencontres à cause de leur grand nombre : Je ne puis neanmoins passer sous silence la reduction du Chasteau de Dinan Place située sur le bord de la Meuse dont le Mareschal de Crequy se rendit maistre le 19. May.

Reduction du Chasteau de Dinan.

Le Roy qui ne peut souffrir que la gloire de vaincre ses Ennemis, & de remporter des conquestes sur eux soit tellement partagée avec les Generaux de ses Armées qu'elle ne luy soit aussi commune, ainsi que les soins & les fatigues, se mit en campagne aussi-tôt que la saison le luy eut permis, & Sa Majesté fit assieger Huys, qui est dépendant de l'Evesché de Liege, & situé sur le bord de la Meuse, sous les ordres du Mareschal Rochefort Lieutenant General. Les lignes de circonvallation furent achevées le 2. Juin, ainsi qu'un pont de bateaux qui

Siege & prise de Huys.

1675. fut dressé sur la Meuse au dessous d'Huys, afin, que l'Armée du Roy qui estoit campée proche, pût avoir communication avec les Troupes qui estoient devant la Place. Le mesme jour on dressa deux batteries chacune de six pieces qui se trouverent le lendemain en estat de faire tout l'effet que l'on desiroit, & que l'on s'estoit promis: elles abbattirent les Fortifications qui défendoient le Château d'un costé, & dés le mesme jour les nostres y firent un logement nonobstant la resistance des Assiegez. Le lendemain le Roy s'avança proche du Camp, & commença à donner ses ordres au Marquis de Rochefort. Le cinq on attacha le Mineur qui mina entierement ce qui défendoit le Chasteau, ce qui obligea les Ennemis à faire quelque effort: sur le soir ils se mirent en estat de nous chasser des postes avantageux où nous estions, & d'attaquer la tranchée: mais nous les soûtinsmes si vigoureusement que nous les pousâmes dans la Place avec une perte considerable des leurs: & même si heureusement que le lendemain le Gouverneur qui connût que l'on étoit prest à faire sauter un bastion qui

estoit situé sur un roc demanda à capituler. 1675.

Le Marquis de Rochefort aprés avoir laissé une bonne Garnison à Huys, & & aprés en avoir reparé les brêches il en partit le 9. Juin pour arriver devant Limbourg qu'il investit. C'est une Place bien fortifiée, Capitale du Duché du mesme nom, & dans laquelle il y avoit une Garnison de deux mille cinq cent hommes, & douze pieces de canon. Le 13. on commença à travailler aux lignes de circonvallation, & le mesme jour le Prince de Condé, & le Duc d'Enguien arriverent au Camp avec huit Escadrons de Cavalerie, & le lendemain le Mareschal de Créquy, s'y rendit avec trois mille Chevaux, & dés le mesme jour on ouvrit la tranchée qui fut poussée jusques au pied de la contrescarpe, où le 16. on fit un logement : on arracha la nuit les palissades d'une demi-lune nonobstant le feu continuel de l'Artillerie & de la mousqueterie des Assiegez, qui estoit capable d'ébranler le courage des plus intrepides. Le dix-sept on attacha le Mineur au Corps de la Place, aprés s'estre rendu maistre de tous les dehors

Prise de Limbourg.

1675. d'une demi-lune, les Mineurs ayant fait une bréche capable d'y faire paſſer quinze hommes de front, on donna un aſſaut dont le ſuccés obligea le Gouverneur de ſe rendre le vingt. En ſorte que la Ville & le Chaſteau furent pris aprés ſept jours de tranchée ouverte. Le Prince d'Orange avec un grand nombre de troupes s'eſtoit mis en marche, pour ſecourir Limbourg : mais la vigueur avec laquelle on preſſa ce Siege, rendit ſes deſſeins inutiles. Le Roy ayant appris la route du Prince d'Orange, décampa le 9. d'auprés Viſet pour le rencontrer, & pour venir aux mains avec luy, mais comme ce Prince ſceut que la Ville de Limbourg s'eſtoit renduë, il ne paſſa point plus avant, & il avoit preveu qu'il luy auroit eſté deſavantageux de combatre contre un Souverain, dont le nom ſeul fait trembler ſes ennemis, & à qui il eſt ſi ordinaire de les vaincre.

Les Armes de France ne proſperoient pas moins en Catalogne, qu'en Allemagne, & dans les Païs-Bas. Les priſes de Figüiers, de Baſcara, de Mont-jour & d'Amputias, & la re-

Expedition en Catalogne.

duction de plus de quatre-vingt autres Places sous le commandement du Duc de Schomberg en furent des preuves certaines. 1675.

Nous avons veu l'année precedente que les Messinois avoient député vers le Roy quelques-uns des plus considerables d'entre eux, pour le supplier de les vouloir prendre en sa protection, & de les reconnoistre pour ses veritables sujets : mais ces peuples afin de témoigner à Sa Majesté davantage leur zele, & luy marquer plus particulierement l'obligation qu'ils luy avoient de les avoir affranchis de la domination d'Espagne, ils luy presterent nouveau serment de fidelité entre les mains du Duc de Vivonne, laquelle ceremonie fut faite avec beaucoup de pompe & de magnificence par les Jurats & Senateurs de Messine au nom de tous les habitans, le 28 Avril en la grande Eglise de Messine.

Ce qui s'est passé à Messine.

On ne peut assez admirer la Providence Divine, & les effets miraculeux que Dieu permet qu'ils se fassent par l'interceſſion de ses Saints. Comme les pluyes continuelles ruinoient les biens de la terre, ce que l'on croyoit estre

1675. un effet de la colere Divine, on arresta de descendre la Chasse de Sainte Geneviéve dont la mediation a toûjours esté tres-favorable aux Parisiens, & le 17. Juillet on la porta processionnellement dans l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, à laquelle ceremonie assisterent le Chapitre accompagné de ses Filles, les Chapitres de Saint Honoré, de Saint Germain l'Auxerrois, de Saint Marcel, & de Saint Estienne des Grecs, les Religieux, Cordeliers, Jacobins, Augustins & Carmes des grands Convents, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, la Cour des Monnoyes, & la Ville, & l'Archevesque officia & dit la Messe. Et on remarqua que dés lors il sembloit que le Ciel qui se devoit fondre en eau, respecta la Chasse de cette Sainte, en suspendant & arrestant la pluye, qui depuis cessa de continuer.

Descente de la Chasse de Sainte Genevié-ve.

Le Roy ne fut pas plûtost de retour à Versailles de ses conquestes, qu'il voulut recompenser la vertu & le courage des principaux Officiers qui s'y estoient signalez, & pour cet effet, le deuxiéme Aoust Sa Majesté honnora de la dignité de Mareschal de France,

Nomination de plusieurs Mareschaux de France.

le Comte de l'Eſtrades, le Duc de Navailles, le Comte de Schomberg, les Ducs de Duras, de Vivonne, de la Feüillade, de Luxembourg, & le Marquis de Rochefort. 1675

Comme la plus grande paſſion qui faiſoit agir le Vicomte de Turenne étoit le deſir de la gloire, il cherchoit toutes les occaſions d'en acquerir, & il n'en laiſſoit échaper aucune, quoy que jamais il n'y ait eu de General dont la reputation ait eſté plus illuſtre & plus étenduë. Le vingt-ſix Juillet il avoit donné tous les ordres neceſſaires dans l'Alſace pour faire des prieres publiques dans l'Armée, parce qu'il avoit deſſein de livrer Bataille aux Imperiaux prés de Strasbourg, & en effet Montecucully ne ſçavoit plus dequoy faire ſubſiſter ſes Troupes, ne recevant plus de cette Ville tous les ſecours qu'il avoit accoûtumé d'en tirer, il faiſoit chercher des fourages par tous les endroits ſans en pouvoir trouver : Cela auſſi n'eſtoit pas facile, à cauſe que le Païs où eſtoient ſes Troupes eſtoit le theatre de la guerre depuis pluſieurs années : & le Vicomte de Turenne voyoit bien qu'il faloit que l'Ennemi

Mort du Vicomte de Turenne.

1675. donnaſt Bataille ; où qu'il ſe reſolût de voir perir de faim ſon Armée, & comme les Ennemis eſtoient incommodement poſtez, noſtre General jugea qu'infailliblement il auroit avantage ſur eux & qu'ils ne pouvoient luy échaper : mais Dieu dont les ſecrets ſont impenetrables, permit que ce grand Homme aprés avoir donné tous ſes ordres pour parvenir à ſon deſſein, en voulant reconnoiſtre avec Saint Hilaire Lieutenant de l'Artillerie une hauteur ſur laquelle il vouloit poſer une batterie, receut un coup de Canon qui termina ſon illuſtre vie. Le bruit de cette mort ne fut pas plûtoſt répandu dans toute l'Armée, qu'il y eut une conſternation generale, chacun croyant que cette diſgrace devoit eſtre la fin de ſa vie. On repaſſoit dans ſon ſouvenir toutes les tendreſſes que ce General avoit marquées à chacun des Soldats en particulier : Que les ſiecles ne produiſoient pas tous les jours des Hommes de ſon merite ſi diſtingué, de ſon caractere, & de ſa grandeur d'ame ſi deſintereſſée pour luy, ſi zelée pour le ſervice de ſon Prince, & ſi pourvoyante au bien & à la commodi-

té meſme de ſes Troupes : Chaque Soldat le regrettoit non ſeulement comme ſon General ſous les ordres & le commandement duquel il avoit tant de fois combattu & tant de fois remporté la victoire : mais il le pleuroit encore comme ſon veritable pere, puis qu'il avoit reſſenty en tant d'occaſions les effets de ſes ſoins & de ſa bonté plus que paternelle. On remarqua que les Soldats pour témoigner la douleur qu'ils avoient de la perte de ce grand homme voulurent en porter le deüil. 1675.

Le nombre des heroïques actions du Vicomte de Turenne luy avoit acquis tant de reputation qu'il paſſa pour un des plus grands & des plus accomplis Capitaines qui fuſt jamais, & ſans dérober la gloire à ceux qui l'ont precedé, on peut dire qu'il poſſedoit effectivement toutes les qualitez qui ſont à deſirer dans un General d'Armée. Toute la Cour fut ſenſible à cette perte, & le Roy meſme en témoigna beaucoup de déplaiſir : Sa Majeſté afin de marquer l'eſtime particuliere qu'elle avoit pour la vertu de ce grand Homme, pour faire connoiſtre la ſatisfaction qu'elle avoit des ſervi-

1675. ces considerables, qu'il avoit rendus à son Estat, en un mot pour honorer sa memoire elle voulut que son corps fust enterré à S. Denis, lieu ordinaire de la Sepulture des Rois & des Enfans de France, & on luy fit un magnifique Service dans l'Eglise Nostre-Dame, auquel les Cours Souveraines assisterent. A cette occasion on fit en sa loüange les Vers qui suivent, & qui meriteroient d'estre gravez sur son tombeau.

Pour le prix glorieux de ses fameux exploits,
TURENNE *a son Tombeau parmy ceux de nos Rois,*
LOÜIS *par cet honneur couronne sa vaillance,*
Et fait voir aux Heros des siecles à venir,
Que Sa Majesté met tres-peu de difference,
Entre remplir le Trône, & le bien soûtenir.

Les Ennemis ne furent pas plûtost avertis de nostre disgrace, qu'ils voulurent en tirer avantage; mais le Comte de Lorge leur fit connoistre par son maintien

maintien qu'il ne les craignoit pas, & animé par les forces de son propre courage & par l'exemple du Vicomte de Turenne son oncle, dont toutes les illustres actions passées luy estoient presentes, il se comporta en cette occasion d'une maniere qu'il fit voir que le nom seul de ce Heros estoit encore capable de vaincre ses Ennemis apres sa mort. Le combat fut opiniâtré & long & l'évenement mesme en fut quelque tems douteux, mais comme les Ennemis connurent par tout de la resistance, & que nos soldats vouloient vanger sur eux la mort de leur General, ils se retirerent aprés avoir fait une perte tres-considerable : Car l'on pretend qu'il y eut plus de 6000. des leurs tuez ou faits prisonniers ; & le Comte de Lorge fit repasser le Rhin à ses Troupes sans que les Imperiaux osassent détacher aucun parti pour les venir attaquer, & il les conduisit en Alsace pour y attendre les ordres du Roy. 1675.

Cependant le Mareschal de Schomberg continuoit ses progrês dans le Roussillon, & il s'empara de la Forteresse de Bellegarde, sur les Espa-

1675. gnols aprés ſept jours de Tranchée.

Prise de Bellegarde dans le Rouſſillon.

Quoique les François ſoient accoutumez à vaincre, & que leur valeur jointe à la prudence de leurs Chefs, leur doive faire eſperer de remporter toujours l'avantage ſur leurs Ennemis, ils ſont quelquefois obligez de ceder à leur grand nombre, & comme Dieu ne fait pas continuellement des miracles, il ne faut pas s'eſtonner ſi ces Peuples épreuvent quelquefois des diſgraces que toute la prudence des hommes ne peut prevoir, comme celle qui arriva le onze Aouſt au Mareſchal de Crequy, par la mort du ſieur Vignory Gouverneur de Treves, que ſon cheval renverſa deſſus le pont dans le foſſé au bruit d'un coup de piſtolet qui fut tiré : Il avoit ordre de luy amener toute la Garniſon qui eſtoit compoſée de 5000. Hommes & comme ce Gouverneur n'avoit découvert ce ſecret à perſonne, ſon Lieutenant ſe vit obligé de rentrer dans la Place n'eſtant point informé du rendez-vous, enſorte que le Mareſchal de Crequy eſtant privé du ſecours qu'il attendoit, il fut contraint de ceder aux Ennemis, dont le nombre ſurpaſ-

Avantage des Ennemis ſur les François.

soit beaucoup celuy de ses Troupes, & comme il fut averti que Treves estoit investi par les Ennemis & que sa presence suppléeroit au défaut du Gouverneur qui venoit d'estre tué, il s'y retira. 1675.

Les Ennemis se rendirent maistres de cette Place aprés que les Assiegeans eurent perdu beaucoup de monde. Le Mareschal de Crequy s'y défendit avec une vigueur non commune, & qui pensa mesme oster l'esperance aux Ennemis de faire réüssir leur entrepriſe. L'on croit que les Ennemis ne se seroient pas rendus sitost maistres de Treves si Bosejourdan, qui estoit un des Capitaines de la Garnison n'en eust facilité la reduction par l'intelligence qu'il avoit avec les Ennemis : S'il n'eust corrompu la Garnison, & obligé de se rendre sans se défendre comme elle auroit pû : Il eut mesme l'insolence de s'en vanter au Mareschal de Crequy qui de colere le pousſa dans le fossé ; Ce traistre prit cette occasion pour aller trouver les Ennemis, & leur donner des lumieres pour venir plus facilement à bout de leur dessein, dont ils se servirent à nostre Prise de Treves par les Confederez.

1675. déſavantage, il leur demanda retraite laquelle ils luy refuſerent, & il fut enſuite arreſté à Mets où par la perte de ſa vie il expia ſon crime.

Les Imperiaux délivrez de la crainte dont la preſence du Vicomte de Turenne les tenoit ſaiſis, & croyant que ſa mort avoit fait changer le ſort des armes, & avoit engagé la fortune d'abandonner noſtre parti pour ſe ranger du leur, & flattez meſme de grandes eſperances par la priſe de Treves ſe reſolurent de mettre le ſiege devant Hagueneau le 20. Aouſt ſous la conduite du Comte Montecuculli, mais l'iſſüe de leur entrepriſe ne répondit point à ce qu'ils s'eſtoient promis; car les aproches du Prince de Condé dont la valeur & l'experience eſtoient connus, & qui avoient même eſté ſouvent fatales aux Ennemis les obligerent de ſe retirer ſans l'attendre, & ſans oſer hazarder le combat. Le ſieur Mathieu qui commandoit dans Hagueneau ſe défendit avec beaucoup de courage, & monſtra aux Ennemis qu'il n'eſtoit pas ſi facile de s'en rendre maiſtres qu'ils ſe l'eſtoient propoſé.

Le Duc de Vivonne Mareſchal de France & Viceroy de Sicile, aprés s'eſtre ouvert glorieuſement l'entrée dans Meſſine par la force des armes, ſe reſolut de s'emparer de toutes les Villes qui pouvoient troubler la tranquilité des Meſſinois. Il aſſiegea au mois de Juillet, Agouſta, qui eſt une Place importante, parce qu'elle peut faciliter l'entrée dans la Sicile, elle eſt ſituée dans une Iſle qui a 900. toiſes de long & 300. de large : Elle a quatre baſtions, & la mer paſſe tout autour. Noſtre General s'en rendit maiſtre aprés qu'elle ſe fut défenduë 12. jours pour la conſervation de laquelle Place il y fit entrer les Regimens de Cruſſol, & de Louvigny, avec cinquante pieces de canon qui eſtoient dans le Navire Eſpagnol qu'il avoit pris ſur les Ennemis dans le dernier combat Naval. 1675.

Quelques ſeditions furent preſque en meſme temps excitées dans les Villes Capitales de la Bretagne, & de la Guyenne : mais elles furent bien-toſt éteintes par les punitions ſeveres & exemplaires qui furent faites des ſeditieux, & par la diligence des Gou- Sedition en Bretagne & en Guyenne.

1675. verneurs des Provinces. Le Roy transfera le Parlement de Rennes à Vannes, & celuy de Bordeaux à Condom, sur ce que Sa Majesté crût que ces Compagnies n'avoient point aporté tous leurs soins, pour apaiser ces mouvemens au moment de leur naissance.

Les fatigues que le Roy avoit souffertes cette derniere Campagne, & les grandes applications de Sa Majesté pour les affaires de son Royaume avoient alteré sa santé, & causé une fiévre double tierce, dont elle avoit eu quelque accês : mais Dieu permit que cette santé qui est si chere à ses Peuples fut bien-tost rétablie: Et le Prevost des Marchands avec les Eschevins le 26. Octobre, allerent au nom de la Ville de Paris en marquer leur joye.

Le Comte de Montal Mareschal de Camp des Armées du Roy connoissant l'avantage que nous pouvions tirer de la prise de la Ville de Thuyn qui a un pont sur la Sambre, & qui couvre le Païs d'entre cette Riviere & la Meuse, resolut de s'en rendre maistre, & pour cet effet il l'assiegea sur la fin du mois d'Octobre avec tant de vigueur qu'el-

Prise de la Ville de Thuyn.

le se rendit, à condition qu'elle ne 1675.
seroit point obligée de nourrir la Garnison que le Roy envoyeroit, & que Sa Majesté conserveroit les Privileges des habitans.

Quoique les Armes du Roy ayent toûjours eu tout le succès possible, & que Dieu les ait favorisées continuellement de sa protection, Sa Majesté neanmoins témoigna aux Ennemis qu'elle ne desiroit continuer la guerre qu'autant qu'ils se montreroient opiniâtres à la soûtenir, & qu'autant que ses interests legitimes le pourroient permettre : Elle fit publier un memoire en maniere de Manifeste au mois de Novembre qui justifioit ses intentions : Qu'elle avoit occasion de se plaindre que la foy publique, & le droit des gens avoient esté violez en la personne du Prince Guillaume de Furstemberg Plenipotentiaire de l'Electeur de Cologne son Allié, que cette injure luy avoit esté si sensible, qu'elle avoit crû ne pouvoir se dispenser d'en témoigner son ressentiment, qu'elle avoit neanmoins de sa part apporté toutes les facilitez pour reprendre à Nimegue le Traité de Paix :

Conferences pour la Paix.

1675. Qu'elle estoit encore dans ces sentimens, afin que toute l'Europe connût que les peuples qui gemissent sous le poids d'une tres-cruelle guerre, dont ils sont accablez depuis quelques années, ne peuvent se plaindre de leur malheur, qu'à ceux qui ne veulent pas contribuer de leur costé à ce que leurs maux finissent, & qu'elle veut bien en donnant quelque chose à l'entremise du Roy d'Angleterre, & aux prieres de l'Evesque de Strasbourg envoyer incessamment des Ambassadeurs à Nimegue : & pour cet effet le sieur Colbert Maistre des Requestes, & le Comte d'Avaux eurent ordre de partir incessamment pour assister aux conferences qui s'y devoient faire pour la Paix.

Quoique la prise de Philisbourg faite par les Imperiaux sur nous, soit tres-importante, je ne puis neanmoins la passer sous silence faisant profession d'estre un veritable Historien, & ne voulant rien diminuer de la gloire & des actions de nos Ennemis. Chacun sçait qu'en 1633. les Espagnols se rendirent les maistres de cette Place par la lâcheté de son Gouverneur. Les

Prise de Philisbourg sur Nous.

Suedois

Suedois la remirent en 1634. entre les mains de Loüis XIII. & comme ce Prince n'en pût achever les fortifications à cauſe de la rigueur de l'hyver les Imperiaux la ſurprirent le 23. Janvier 1635. Le Duc d'Enguien aprés avoir défait les Bavarrois à Fribourg, reprit Philisbourg au Mois de Septembre de l'année 1644. & comme les Armées du Roy eſtoient occûpées en differents endroits, les Imperiaux qui tenoient cette Place bloquée depuis tres-long-temps l'aſſiegerent dans les formes le 16. May 1676. & aprés s'eſtre défenduë quatre mois elle ſe rendit à compoſition. 1675.

Nous commencerons à deſcrire ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable durant cette année dans ce Royaume, par le combat naval qui ſe donna le huit Janvier, entre le ſieur du Queſne Lieutenant General des Armées de France ſur mer, & la flotte des Hollandois commandée par le Lieutenant Amiral Ruiter. Les Ennemis avoient eu un tres-grand avantage ſur nous, en cette occaſion : mais il n'y avoit rien de plus contraire à la verité comme il parut par une lettre que l'Admi- AN 1676

Combat Naval entre le ſieur du Queſne & l'Amiral Ruiter.

1676. ral Ruiter meſme écrivoit aux Eſtats de Hollande du 9. Janvier, par laquelle il finit en leur mandant qu'il avoit convoqué le matin tous les grands Officiers & Commandans pour ſçavoir le dommage que les Eſtats avoient receu qui ſe trouvoit conſiderable, & auſſi pour connoiſtre le nombre des morts & des bleſſez. Les Hollandois eurent encore moins d'occaſion de tirer avantage du combat qui ſe donna le vingt-deux Avril, dans lequel l'Amiral Ruiter fut tué, ce qui leur fut une perte tres-conſiderable. L'Armée Navale du Roy eſtoit compoſée de trente Vaiſſeaux & de neuf Brulots, & ſeparée en trois Eſcadres, l'Avant-garde eſtoit commandée par le ſieur d'Almeras Lieutenant General : Le Corps de bataille eſtoit conduit par le ſieur du Queſne, qui eſtoit ſoûtenu par le Marquis de Preüilly, & le Chevalier de Tourville Chefs d'Eſcadre, & le ſieur Gabaret auſſi Chef d'Eſcadre eſtoit à la teſte de l'Arriere-garde. L'Armée des Ennemis eſtoit de trente-ſix Vaiſſeaux de Guerre, & de neuf Galeres auſſi diviſée en trois Eſcadres. Le Lieutenant Amiral Ruiter comman-

Mort de l'Amiral Ruiter.

doit l'Avant-garde, l'Amiral d'Espa- 1676.
gne commandoit le Corps de Bataille, & on avoit mis le Vice-Amiral de Hollande à l'Arriere-garde. Les Avant-gardes des deux Armées Navales commencerent le combat qui fut fort opiniâtré durant quelques heures. Le feu fut si grand du costé des Vaisseaux François sur ceux des Ennemis, que cinq seroient tombez entre nos mains si des Galeres ne les avoient dégagez: & cela donna un grand avantage aux nostres : mais il auroit esté plus considerable sans la mort du sieur d'Almeras Lieutenant General, laquelle disgrace fut cause que l'on donna quelque relasche à Ruiter : mais le Chevalier de Valbelle, à qui le commandement appartenoit, releva bien tost le courage des nostres, & poursuivit si vigoureusement son Vaisseau qu'enfin ce grand Capitaine y perdit la vie. Nostre Corps de Bataille & nostre Arriere-garde ne marquerent pas moins en cette occasion de vigueur que l'Avant-garde, & quoy qu'ils combattissent plus tard, ils ne firent pas toutefois moins de progrès que l'Avant-garde.

Aprés avoir parlé de quelques expe-

qui de l'aller former ſous les ordres neanmoins de Monſieur, ce qui s'executa le deuxiéme May, & la nuit du 6. au 7. on ouvrit la tranchée qui fut fort avancée. La Cavalerie de la Garniſon de Valenciennes attaqua la grande garde du Camp qu'elle pouſſa quelque pas, mais le ſieur de la Grave Lieutenant Colonel du Regiment des Dragons ſurvint qui ſouſtint les efforts de cette Cavalerie, de maniere qu'elle fuſt obligée de ſe retirer en deſordre. Le 7. les Aſſiegez voyant qu'ils ne pouvoient empeſcher nos travaux abandonnerent la Ville baſſe aprés y avoir mis le feu, le 8. nous nous approchâmes de la contreſcarpe: Cependant ſon Alteſſe Royale n'oublioit rien des ſoins qu'elle pouvoit donner pour faire avancer le ſiege, elle viſitoit les Gardes, les lignes, & les tranchées. Le 9. nous attaquâmes la contreſcarpe avec tant de courage & de ſuccês que nous contraignîmes les Aſſiegez de l'abandonner, & nous y fiſmes un bon logement. Comme le Roy fut averti que le Prince d'Orange n'eſtoit pas éloigné de Bouchain à la teſte de cinquante mille hommes, le dix le Ma-

1676.

Siege & priſe de Bouchain.

1676. reſchal de Schomberg eut ordre d'aller au Camp pour connoiſtre les mouvemens des Ennemis, & d'en donner avis en cas qu'ils fiſſent mine de vouloir ſecourir la Place : mais l'on ne vit point que le Prince d'Orange ſe diſpoſaſt à donner combat, & quoique Sa Majeſté euſt approché de luy, & euſt fait meſme connoiſtre en faiſant tirer trois coups de Canon, qu'elle ne cherchoit que l'occaſion d'en venir aux mains avec les Ennemis, neanmoins ils éviterent de combattre, & par ce moyen le Prince d'Orange priva le Roy & Monſieur de la gloire de le vaincre. Et le lendemain les dehors de Bouchain ayant eſté emportez, le foſſé paſſé, on attacha le Mineur au Corps de la Place, ce qui obligea le Gouverneur de demander à capituler, craignant l'iſſuë d'un aſſaut general, & voyant bien qu'il ne pouvoit eſperer de ſecours.

Le Marcſchal de Vivonne faiſoit cependant de ſon coſté de grands progrês en Sicile ſur les flottes d'Eſpagne & de Hollande, compoſées de 27. Vaiſſeaux, dix-neuf Galeres, & quatre Brûlots. Suivant l'avis de ce

General on attaqua la teſte par neuf Vaiſſeaux, ſept Galeres & cinq Brûlots, dans le temps que noſtre Armée donnoit ſur le Corps de bataille, & s'attachoit à l'arriere-garde, ce qui fut exactement & vigoureuſement executé : Les Ennemis ſoûtinrent long-temps nos efforts, en tirant de leurs bords un nombre infiny de coups de Canon, mais comme ils virent qu'il leur eſtoit impoſſible de nous reſiſter, & craignans l'éfet de nos Brûlots, Ils ſe reſolurent de couper les cables de pluſieurs de leurs Vaiſſeaux, & de ſe ſauver en les faiſant échoüer ſur les coſtes voiſines. Toute leur precaution neanmoins n'empêcha pas que trois de nos Brulots ne s'attachaſſent à trois de leurs Vaiſſeaux qu'ils brûlerent, durant lequel temps nôtre Armée eſtant tombée ſur le corps de bataille, & ſur l'arriere garde des Ennemis, où eſtoient les Amiraux d'Eſpagne & de Hollande, on fit un grand feu de part & d'autre, & chacun ſe défendant dans ſon bord avec une intrepidité ſans exemple, le combat fut long-temps opiniâtré : mais le Duc de Vivonne profitant du deſordre où

1676. Combat naval en Sicile le 2. Juin.

1676. estoient les Ennemis, & tirant avantage du vent nous assura la Victoire. Cependant deux de nos Brûlots aborderent l'Amiral d'Espagne, auquel on mit le feu, le Vice-Amiral, & le Contre-Amiral de Hollande n'eurent pas un meilleur sort : Quatre de nos Brûlots qui s'attacherent à sept Navires dont les cables venoient d'estre coupez, y mirent le feu qui les consuma entierement. Le sieur du Quesne dont la reputation estoit fort connüe, & les sieurs Gabaret & de Valbelle se signalerent en cette action, que l'on peut dire estre une des plus illustres depuis la fameuse bataille de Lepante.

La prise d'Aire par l'Armée du Roy sous la conduite du Marescha d'Humieres dans le mois de Juillet qui se rendit aprés cinq jours de tranchée ouverte, fut encore une conqueste tres-signalée. Chacun doit convenir que c'est une Place qui fait la communication & le commerce de saint Omer, & de Cambray, & qui est fortifiée de sept bastions, de plusieurs grands ouvrages avec des contrescarpes, & qui est entourée de fossez larges & profonds : En 1641. Aire tint

Prise d'Aire.

plus de cinq semaines lorsque le Mareschal de la Meilleraye l'assiegea, & l'Armée des Espagnols se ruïna entierement, lorsqu'elle la reprit sur nous. 1676.

Les Ennemis suportans impatiemment que nos Armes prosperassent toûjours, & fissent continuellement des conquestes se resolurent pour reparer en quelque maniere leurs pertes d'assieger Mastrik, mais leurs esperances furent vaines, & aprés avoir demeuré devant la Place depuis le sept Juillet jusques au 25. Aoust, ils furent obligez de se retirer à leur confusion, & mesme avec une perte tres-considerable de leurs Troupes.

Levée du Siege de Mastrick par les Ennemis.

Je passeray sous silence tout ce qui s'est fait en ce siege non seulement afin que je ne me rende point suspect, mais mesme parce que l'on en voit des relations exactes & fort circonstanciées, tant dans les relations de ce temps que dans le Mercure Hollandois. La levée du siege de Mastrik sur le Prince d'Orange ne peut estre qu'à la gloire de nostre Nation, & à la confusion de nos Ennemis : & fait connoistre qu'ils prennent aussi mal leurs mesures pour faire réüssir leurs

1676. desſeins, que noſtre Invincible Monarque en prend de juſtes pour donner tout le ſuccês poſſible à ſes grandes entrepriſes.

La dignité de l'Ordre du ſaint Eſprit a toûjours eſté en ſi grande conſideration, meſme parmy les Nations étrangeres, que les Souverains des Royaumes éloignez ont tenu à honneur de le recevoir. Le Roy de Pologne ayant témoigné à noſtre Monarque le deſir qu'il avoit de prendre l'Ordre du Saint Eſprit, Sa Majeſté luy envoya le Marquis de Bethune, un des Commandeurs du meſme Ordre comme ſon Ambaſſadeur Extraordinaire qui le luy confera au nom de Sa Majeſté Tres-Chrêtienne, & la Ceremonie en fut faite le vingt-ſix Novembre.

Ordre du S. Eſprit donné au Roy de Pologne.

Nous finirons les conqueſtes que les Armes du Roy firent cette année par la priſe de la Scaletta, de la Tavormina, & du Chaſteau de la Molle par le Duc de Vivonne General des Galeres de France dans la Sicile, au mois de Novembre.

Le Roy voulant continuer toujours ſes conqueſtes, mit le ſiege devant

Valenciennes le quatre Mars, & Sa Majesté y donna tous les ordres necessaires. Avant que de parler des choses les plus remarquables qui se sont passées durant ce siege, j'en feray voir l'importance en vous décrivant succinctement la situation de Valenciennes & ses fortifications. Cette Ville est considerable par son grand commerce, elle est peuplée de nombre d'habitans propres à porter les armes: Les remparts, les bastions, qui la défendent, la riviere de l'Escaut, & le ruisseau de la Roncelle, qui la partagent en plusieurs endroits, contribuent beaucoup à la rendre de difficile accês, & presque imprenable, parce que les Assiegez se peuvent commodement servir de cette riviere & du ruisseau pour inonder les Païs des environs. Dés le 28. Février le Duc de Luxembourg avoit investi Valenciennes, le quatre Mars le siege fut fait en forme, & on ouvrit la tranchée le huit: Chacun des assiegez étoit si disposé à se bien défendre, que l'on apprit le mesme jour par des lettres que portoit un Italien à Mons, que la Bourgeoisie & la Garnison estoient

AN. 1677.

Siege & prise de Valenciennes.

1677. réſoluës à ſouffrir les dernieres extremitez auſquelles un ſiege le plus opiniâtre peut reduire, plutoſt que de ſe rendre : quelques jours aprés on continua d'avancer la tranchée, & pour aſſurer le travail on fit des places d'armes. Le 12. noſtre canon fit tant d'effet qu'il démonta une partie de l'artillerie de Aſſiegez. Monſieur vint le meſme jour au Camp, & logea au quartier du Roy. Depuis ce temps juſques au 17. que Sa Majeſté avoit reſolu d'inſulter la contreſcarpe : On avançoit toûjours les travaux, & nos batteries ruïnerent quelques défenſes, & quelques dehors de la Place. On attaqua vigoureuſement la contreſcarpe, & on emporta les paliſſades de la berme de l'ouvrage couronné, ce qui obligea les Aſſiegez de ſe retirer dans une demi-lune revêſtüe qui eſtoit à la gorge, & enfin ſe voyant forcez de tous coſtez, & nos ſoldats meſmes eſtans entrez dans leur Ville, ils ſe rendirent à la miſericorde du Roy, qui empêcha le deſordre.

En d'autres temps la priſe d'une Ville auſſi importante & auſſi conſiderable qu'eſtoit Valenciennes, auroit

rempli toute une campagne, & auroit 1677.
satisfait à l'ambition de nos Generaux, mais pour monstrer la puissance de nostre Roy, ses Armées attaquerent en mesme temps deux puissantes Villes, Cambray sous les ordres de Sa Majesté : & S. Omer sous le commandement de Monsieur. C'est en ces deux sieges qui eurent un heureux succès, que l'on remarqua la foiblesse de nos Ennemis. Mais afin d'éviter toute sorte de confusion, nous commencerons par le siege de Cambray, & ensuite nous ferons voir le gain de la bataille de Mont-Cassel remportée par son Alteſſe Royale, laquelle victoire fut suivie de la reduction de S. Omer.

Chacun sçait que Cambray est une des plus fortes Places de toute la Flandre, & que sa Citadelle la rend presque imprenable : Cette Ville est située sur l'Escaut, ancien patrimoine des François, puisque Clodion, Second Roy de France s'en rendit maistre en 445. Elle fut depuis le partage du Roy Charles le Chauve en 843. & en 870. elle devint l'occasion de la guerre entre les Roys de France, les Empereurs,

Siege & prise de Cambray.

1677. & les Comtes de Flandres. Baudoüin Premier s'en saisit, & la donna à Raoul son fils. Charles-Quint s'en empara par l'intelligence qu'il avoit avec l'Evesque : Ce Roy y mit une bonne Garnison, & y fit construire une forte Citadelle. Cette Ville tomba en la puissance du Duc d'Alençon, frere de Henry III. quand il fut fait Comte de Flandres en 1582. & il la mit entre les mains de Jean de Montluc, sieur de Balagny, qui s'attacha quelque temps aux interests des Liegeois contre le service de France ; mais il se reconcilia avec Henry IV. qui le fit Prince de Cambray, en l'honorant de la dignité de Mareschal de France en 1594. Mais les Espagnols la reprirent en son absence l'année suivante, & ils l'ont possedée toûjours depuis, jusques en 1677. qu'elle ne pût resister aux forces de nostre Monarque, & ainsi elle est retournée à ses anciens Maistres. La Ville, comme il a esté dit, est située sur la riviere de l'Escaut qui la traverse d'un costé ; La Citadelle est sur un lieu fort élevé d'où elle commande à toute la Ville ; ses fossez sont taillez dans un Roc, & ses mu-

railles ſont défenduës par cinq baſtions qui ſont encore défendus par des demi-lunes, & d'autres fortifications, & les murailles de la Ville ſont reveſtuës de bons baſtions, & environnées de foſſez fort larges & fort profonds. Le Roy fit faire le 22. Mars la circonvallation de Cambray, qui fut achevée le 25. Noſtre Armée eſtoit diviſée en quatre parties : le quartier de Sa Majeſté eſtoit au deça de l'Eſcaût, celuy du Duc de Luxembourg à ſa droite, celuy du Mareſchal de Lorge, à ſa gauche, & celuy du Mareſchal de Schomberg de l'autre coſté de l'Eſcaut : Auſſi-toſt que l'artillerie fut en eſtat de joüer, & que l'on eut pointé le Canon devant la Place : Les Chanoines de l'Egliſe Cathedrale envoyerent deux des leurs au Roy pour le ſupplier de commander aux Officiers de ſon artillerie de ne point tirer ſur l'Egliſe de Noſtre-Dame, ce que Sa Majeſté par une grande bonté, & par un effet de ſa pieté leur accorda. 1677.

La tranchée fut ouverte le 18 & elle fut avançée de 500. pas, ſans avoir perdu qu'un ſoldat, & le 29. on la pouſſa de 150. pas proche de la con-

1677. treſcarpe ſans avoir perdu que fort peu de Soldats & de Cavaliers. Le 30. une batterie de dix pieces de Canon qui eſtoit au quartier du Mareſchal de Schomberg fit un ſi grand feu qu'il incommoda fort les Aſſiegez, & favoriſa le travail de nos Soldats qui avancerent encore la tranchée.

Le Prince d'Orange ayant eu avis que Monſieur de ſon coſté aſſiegeoit S. Omer aſſembla un Corps d'Armée derriere Dendermonde que l'on pretendoit eſtre compoſé de trente mille hommes, ce qui obligea le Roy de détacher deux Bataillons du Regiment de la Reine, autant des Regimens de Lyonnois, Bourgogne, Languedoc, & du Regiment de Dragons qui eurent ordre d'aller joindre Monſieur ſous le commandement du Duc de Luxembourg. Cependant la tranchée avança juſques à quarante pas de la contreſcarpe, nonobſtant le grand feu des Aſſiegez. Le premier Avril le Mareſchal de Schomberg & le Marquis de Renel Lieutenant General eſtant de jour firent un logement ſur les deux Angles ſaillans, & ſur l'Angle rentrant de la contreſcarpe, ſans que les Aſſiegez

gez eussent fait en cette occasion beaucoup de resistance, parce que cela s'executa la nuit. Le second Avril le signal donné sur les dix heures du soir, on attaqua trois demi-lunes avec tant de vigueur & de courage, que l'on se rendit maistre de deux dans lesquelles on fit un logement, nous n'eûmes pas le mesme avantage dans l'attaque de la troisiéme, parce qu'elle estoit proche de la contrescarpe, neanmoins on ne laissa pas que de s'emparer d'un ouvrage à corne couronné, ce qui étonna tellement les Assiegez qu'aprés avoir appris que l'on avoit attaché le Mineur au Corps de la Place, ils demanderent à capituler, à condition toutesfois qu'on leur donneroit vingt-quatre heures pour se retirer dans la Citadelle, durant lequel tems ils joüiroient d'une suspension, ce qui leur fut octroyé, & le six les Assigez livrerent une des Portes de leur Ville aux Troupes du Roy, qui accorda aussi à sept ou huit Dames de qualité la permission de se retirer à Mons, ensorte qu'il ne restoit plus que la Citadelle qui tenoit encore; mais cette suspension estant expirée, on recom- 1677.

1677. mença de tirer avec plus de force qu'auparavant. Dés le soir l'on ouvrit la tranchée entre la Ville & l'Esplanade de la Citadelle sans que les Assiegez fissent aucune sortie, se contentant seulement de faire beaucoup de feu de leur Canon & de leur Mousqueterie : Le six on dressa deux batteries de sept & cinq pieces de Canon qui firent un grand effet, & pour avoir la communication de deux attaques l'une dans la Ville & l'autre dehors, on fit une Gallerie dans le fossé, on se servit d'une fausse Porte qui estoit au pied du rempart, & l'on poussa une ligne de trois cent pas pour aller à la Citadelle. Depuis le sept jusques au dix-sept que le Gouverneur de la Citadelle se rendit, on continua le siege avec beaucoup de vigueur, & les Ennemis ne cesserent de se défendre, que quand ils reconnûrent qu'ils ne pouvoient plus resister, que le feu que l'on avoit mis à une mine avoit fait une ouverture de vingt pas de front à un bastion, & enfin quand ils apperceurent que dans une demi-lune nostre Canon avoit fait une bréche de plus de quarante pas.

Durant que toutes ces choses se

passoient, Monsieur continuoit le siege de Saint Omer. C'est une grande Ville & bien fortifiée, ayant d'un costé la riviere de l'Aa & des marais, & de l'autre un costeau défendu par un Chasteau flanqué de bons bastions, & entouré de fossez extremement larges & profonds. Son Alteſſe Royale le 29. Mars donna les ordres neceſſaires pour attaquer le Fort des Vaches qui couvroit l'endroit le plus foible de la Place, ce qui fut executé avec succês. Les Ennemis firent la nuit suivante une sortie de quatre cent hommes, mais ils furent repoussez jusques à leurs paliſſades : La nuit du cinq Avril le Regiment de Conty ouvrit la tranchée au Fort des Vaches, qui fut si bien conduite que nous n'y eusmes que quinze Soldats bleſſez, & en meſme temps on dreſſa une batterie de dix pieces de Canon qui fit un si grand feu qu'il empescha que l'Artillerie des Ennemis ne nous incommoda plus, comme elle avoit fait auparavant. 1677. Siege de S. Omer.

Cependant Monsieur eut avis que les Troupes du Prince d'Orange marchoient en toute diligence pour jetter du secours dans S. Omer, ce qui l'o-

1677. bligea de laiſſer quelques Troupes pour garder les Forts & les lignes ſous la conduite du Marquis de la Trouſſe Lieutenant General, & du ſieur Stoupe Mareſchal de Camp, & pour ſoûtenir l'effort des Aſſiegez en cas qu'ils les voulaſſent attaquer, & Son Alteſſe alla prés de Mont-caſſel. Le dix les deux Armées eſtoient en preſence, ſeparées ſeulement par deux petits ruiſſeaux, par des Hayes vives & par quelques ourragans qui partageoient des prez & des Jardins Le onziéme Avril Dimanche des Rameaux, les Ennemis aprés avoir avancé leur Artillerie paſſerent le premier ruiſſeau & poſterent pluſieurs Troupes de Cavalerie prés d'un Moulin, ce qui obligea Monſieur de détacher quelques bataillons pour eſcarmoucher avec les Troupes avancées, & il commanda meſme au ſieur de la Frezeliere Lieutenant General de l'Artillerie de faire rouler du Canon de ce coſté-là, qui fit un grand feu qui incommoda tellement les Ennemis qu'ils furent forcez d'abandonner le poſte où ils eſtoient. Le Prince d'Orange pour fortifier ſon Aile droite dégarnit la gauche, duquel mouvement Son Al-

Bataille de Mont-Caſſel.

teſſe Royale voulant prendre avantage 1677.
reſolut de donner Bataille, on peut dire toutefois que les Ennemis eſtoient fort avantageuſement poſtez, puis que pour aller à eux, il faloit paſſer un ruiſſeau qui les défendoit & des hayes qui les couvroient, c'eſt ce qui donna occaſion à Son Alteſſe Royale d'étendre ſes Troupes afin d'approcher les Ennemis plus facilement. Son Armée eſtoit ſur deux lignes avec le Corps de Bataille, le Regiment Colonel des Dragons eſtoit à la droite hors de la ligne, les deux Compagnies des Mouſquetaires du Roy, ſix Eſcadrons de Gendarmeries eſtoient à l'Aile droite de la premiere ligne, le Regiment des Dragons Dauphins eſtoit à coſté hors de la ſeconde ligne, les Dragons de Liſtenois eſtoient hors de la premiere ligne de l'Aile gauche, la Brigade du Chevalier de Grignan, compoſée de ſix Eſcadrons de ſon Regiment & de quelques autres, faiſoient la ſeconde ligne de l'Aile gauche, le Corps de Bataille eſtoit compoſé des Dragons de Phimarcon, de quatre Eſcadrons & de quatre Bataillons, l'Artillerie eſtoit commandée par le ſieur de la

1677. Freziliere : La premiere ligne marcha à deux heures aprés midy ; & passa en plusieurs endroits le ruisseau qui la separoit des Ennemis : Le Mareschal d'Humieres fit charger en mesme tems cinq Escadrons des Ennemis par la Gendarmerie, & les deux Compagnies des Mousquetaires aprés avoir passé un défilé, & mis pied à terre attaquerent deux Bataillons qu'ils défirent, la Gendarmerie battit aussi les cinq Escadrons qui se mettoient en estat de couvrir l'Infanterie : le Mareschal d'Humieres pour attaquer la seconde ligne des Ennemis fit mettre nos Troupes en Bataille dans un endroit plus étendu dont une partie estoit occupée par douze Bataillons & quatorze Escadrons des Ennemis, ce qui ne se fit pas aisement, & sans qu'il se fist un rude combat. Ce fut en cette occasion où les Mousquetaires donnerent des marques de leur courage : Le Regiment des Gardes du Prince d'Orange soûtint quelque temps l'effort de nos Troupes : mais enfin elles le taillerent en pieces : celles qui estoient vers le milieu de la ligne n'avoient pas le même avantage ; ce qui obligea Mon-

sieur pour les remettre de faire avancer les Bataillons de la seconde ligne, & d'animer par sa presence & par ses menaces mêmes ceux qui avoient commencé à plier. Son Alteſſe montra en cette occasion que la valeur est naturelle au au Sang des Bourbons, & que suivant les exemples de Sa Majesté, elle ne pouvoit rien faire qui ne fust digne d'Elle, & de la grandeur de son courage. Le gain de la bataille fut un effet de la prudence & de la valeur de Monsieur. Ses premiers ordres avoient esté heureusement executez : La fortune se déclaroit pour nous, mais son caprice la voulant faire changer de parti, le courage de son Alteſſe Royale & ses soins, & un secours de 5000. Hommes que le Roy avoit détachez de son Armée devant Cambray, la forcecerent de se ranger de nouveau de nostre costé ; Nos Troupes se rallierent & recommencerent à combattre avec plus de vigueur qu'auparavant, & arracherent la victoire des mains de nos Ennemis, qui voyant la bataille perduë furent obligez de prendre la fuite. Nous demeurâmes maistres du champ de bataille, & de 13. pieces de canon. 1677.

mandez par le Comte d'Estrées, Vi- 1677.
ce-Amiral de France. Les vents ayant
esté contraires, nostre Escadre ne pût
arriver que le 15. Février à deux lieües
du fort de l'Isle de Tabaco, le Com-
te d'Estrées fit mettre à terre vingt sol-
dats pour faire des prisonniers; & ils
ne trouverent qu'un Negre, qui leur
marqua que les Ennemis estoient sur
leurs gardes, & qu'ils estoient avertis
que les Vaisseaux des François s'ap-
prochoient, & il leur assura mesme
que ce fort n'estoit point encore tout
à fait achevé, ce qui faisoit naistre
plus d'esperance de s'en rendre maî-
tre : neanmoins cela ne se trouva pas
veritable; car on connût qu'il estoit
gazonné, & palissadé, & mesme mu-
ni de quelques pieces de canon. Cela
n'empêcha pas que le 23. on ne se re-
solust de l'attaquer, aprés neanmoins
avoir pris toutes ses precautions &
toutes ses mesures. Le Comte d'Es-
trées ayant connû que la rade de Ta-
baco estoit mauvaise, (en ce que les
Vaisseaux n'y pouvoient pas demeurer
long-temps,) resolut d'entrer dans
le port avec son Escadre : Cette en-
trepriſe n'estoit pas facile à executer,

1677. car les Ennemis avoient des Vaisseaux de guerre, & un brulot, & leurs batteries estoient disposées de maniere, qu'on ne pouvoit pas entrer dans le Port sans estre exposé : on ne laissa pas toutesfois d'hazarder d'y entrer; & comme les Vaisseaux estoient dans un lieu fort estroit, & par consequent tres-pressez, & mesme qu'ils estoient mêlez avec les Vaisseaux Ennemis, il se fit en cette occasion un tres-rude combat. Un de nos Vaisseaux fut brûlé, mais cette incendie causa non seulement celles de deux Navires Ennemis qui estoient proches, mais encore de deux Flustes, sur lesquelles les Ennemis avoient mis leurs femmes & leurs enfans. Les Canoniers du principal Vaisseau, monté par le Comte d'Estrées, mirent le feu dans un Navire qu'il abordoit; on craignoit pour nostre Vaisseau, neanmoins le feu ne pût venir jusques à luy : nostre Vice-amiral fut blessé à la teste & à la jambe ; nos Vaisseaux souffrirent beaucoup, mais nous eusmes tout l'avantage sur nos Ennemis : Cependant le sieur Heroüart combattoit sur terre, & attaquoit le fort, qui fut emporté

de vive force, en ſorte que cette vi- 1677.
ctoire nous rendit maiſtres de l'Iſle de Tabaco. La perte que nous fiſmes en cette occaſion fut conſiderable, nous y perdiſmes le ſieur Gabaret, & beaucoup de nos Vaiſſeaux furent brûlez ou dématez, ou échoüez; mais celle que les Ennemis y firent fut bien plus grande; de tous leurs Vaiſſeaux qui eſtoient au nombre de quatorze aucun ne fut en eſtat de ſervir, dix furent brûlez, la fregate de Raſmus coulée à fond, l'Amiral & le Vice-Amiral échoüa dans un banc de ſable, & une petite Fregate. Tous leurs Capitaines moururent ou furent bleſſez, ils y perdirent 700. Matelots, & 400. Soldats, une de leurs Fluſtes brûla ſans que l'on put rien ſauver des richeſſes immenſes qu'ils avoient tirées de l'Iſle pour tranſporter ailleurs; la plus grande partie de leurs vivres fut perdüe, & toutes leurs maiſons ou caſes dans l'Iſle furent brûlées.

Quoique dans tous les endroits où le Roy porte ſes Armes il n'y ait pas des matieres pareilles pour former ſes triomphes, neanmoins nous pouvons dire que la victoire que le Mareſchal

1677. Duc de Navailles remporta sur l'Armée d'Espagne commandée par le Comte de Monterey Viceroy de Catalogne, est assez considerable pour avoir place dans cette Histoire. Sur la fin du mois de Juin, le Duc de Navailles ayant appris que les Ennemis fortifiez de leurs Garnisons, de quelques Régimens d'Infantetie, d'un grand nombre de Gentilshommes & de Volontaires marchoient dans le dessein de venir aux mains avec luy, voulut les prevenir, & pour cet effet il décampa du lieu où il estoit, & se mit en presence des Ennemis le premier Juillet, s'estant saisi auparavant d'un petit Village au pied du Chasteau de Villarnadal pour passer plus facilement le col de Bagnols, ce qu'il ne pût neanmoins executer sans estre exposé au feu du Canon & de la mousqueteric des Ennemis. Les deux Armées demeurerent sous les Armes jusques au troisiéme Juillet, sans qu'il se passa rien de considerable: mais ce jour-là les Espagnols s'avancerent pour attaquer nos Troupes qui n'estoient separées d'eux, que par un petit ruisseau. La fiere contenance avec laquelle nous

Victoire remportée sur les Espagnols en Catalogne.

les receusmes les étonna & les arresta 1677.
sur le bord de ce ruisseau, sans oser rien entreprendre que de faire passer quelque Cavalerie & quelque Infanterie derriere un petit bois qui estoit à la droite de nos Troupes : Cependant l'Artillerie faisoit un grand feu de part & d'autre, & nous eûmes l'avantage que la nostre démonta quelques pieces de Canon des Ennemis Le Mareschal de Navailles connoissant qu'il avoit disette de fourrage & d'eau, se resolut de continuer sa route vers le col de Bagnols; le bagage estant party nostre General se mit en marche, ses Troupes disposées neanmoins de maniere qu'elles estoient en estat de resister si elles estoient attaquées, le premier défilé estoit passé à la pointe du jour sans que les Ennemis s'en fussent apperceus; mais comme quelques Espions leur eurent donné avis de nôtre marche, ils joignirent nostre Arriere-garde au second défilé entre S. Clement & Epoüille. Neanmoins ils ne se mirent point en estat de nous attaquer; mais aprés que nous eûmes passé le ruisseau & le défilé Dorline entre Epoüille & le col de Bagnols, le

1677. Comte de Monterey fit marcher deux cens Gentilshommes qui estoient soûtenus par un Regiment de Dragons & par quelques bataillons, & occupa une hauteur que nous venions de quitter, & son détachement descendit par un chemin creux & environné de rochers: Cependant nostre Infanterie faisoit feu & tiroit sur ce détachement, le Comte de Monterey qui avoit trouvé plus de difficulté qu'il ne croyoit, voulut faire charger nostre Aile droite pour avoir occasion de faire glisser quelque Infanterie sur la gauche, pour se saisir d'un Moulin, mais le Duc de Navailles qui connoissoit ce dessein fit avancer trois pieces de Canon qui firent un si grand feu qu'elles éloignerent les Ennemis, & ensuite le sieur de Gassion Lieutenant General, & quelques Mareschaux de Camp & Commandans de la Cavalerie, monterent sur une hauteur avec dix Escadrons & attaquerent l'épée à la main les Ennemis, qu'ils défirent, & nous les obligeâmes de repasser le ruisseau avec une perte assez considerable. Ce combat dura prés de six heures, & il fut fort sanglant & & tres-desavanageux pour les Enne-

mis, les Regimens d'Arragon, de Medina Sidonia, de Monte-leone, de Palme, & celuy des Allemans furent entierement défaits; les Regimens de Grenade & de la Coste furent tres-mal-traitez, ensorte que la perte du costé des Espagnols s'est trouvée monter à plus de 3500. hommes: il y a eu plus de six cens prisonniers, le Comte de la Fuente Mestre de Camp du Regiment d'Arragon mourut de ses blessures, comme aussi le Vicomte de Saint Georges qui commandoit les Allemans, & plusieurs autres principaux Officiers: nous ne perdîmes que deux cens hommes, il n'y eut que quatre cens blessez, & nous demeurâmes maistres du champ de bataille, où nous restâmes quelque temps aprés que nous eûmes gagné la victoire, les Ennemis ayant esté obligez de se retirer. 1677.

Les Ennemis ont pris toûjours si mal leurs mesures dans toutes leurs entreprises qu'elles ont tres-rarement réüssy. Le siege de Charleroy avoit esté résolu dans les Conseils de l'Empereur, du Roy d'Espagne, & du Prince d'Orange, afin d'arrester le cours des conquestes de nostre Invincible Monar- Levée du siege de Charleroy sur le Prince d'Orange.

1677. que : le Prince d'Orange eut le principal commandement des Troupes, & ce fut luy qui donna tous les ordres, & qui prit tous les soins necessaires pour faire avoir un heureux succès à cette expedition : mais la disette des vivres qui estoit dans son Camp, la vigoureuse resistance des Assiegez, & l'approche mesme de nos Troupes commandées par le Duc de Luxembourg, obligerent les Ennemis de lever le siege & de se retirer.

Nous passerons sous silence le combat que le Mareschal de Créqui donna aux Ennemis prés de Koeberg au mois d'Octobre pour parler du siege de Fribourg dont l'issuë nous fut fort heureuse, ainsi que de tous les autres que nous avions formés. Ce n'est pas que ce qui se passa dans cette bataille ne nous fut fort avantageux, car les Ennemis y furent tres mal traittez, bien que leur nombre excedast beaucoup le nostre. Le Comte de Choiseüil Lieutenant General, & le Marquis de Renty Mareschal de Camp se signalerent en cette occasion.

Fribourg est une Ville d'Allemagne, située sur la petite riviere de Treiseim,

sur une hauteur, lors qu'on l'assiegea il y avoit deux murailles qui l'enfermoient, & elle estoit défenduë par une Citadelle à quatre bastions, & par quelques autres fortifications, & l'Empereur y avoit une forte Garnison. 1677.

Siege & prise de Fribourg.

Le Mareschal de Créquy assiegea cette Place le 10. Novembre, & le mesme jour le Comte de Schomberg Mareschal de Camp à la teste de trois cent hommes soûtenus de quelques Brigades, attaqua deux redoutes sur la hauteur de la Citadelle qu'il emporta l'épée à la main: & on ouvrit la tranchée ensuite, qui fut poussée fort prés du fossé: Cependant nostre Artillerie que l'on fit joüer, fit un si grand effet, qu'elle ruina des flancs & des embrasures, d'où l'Artillerie des Assiegez nous incommodoit fort. La nuit du 11. au 12. on ouvrit deux sapes à droit & à gauche pour faciliter la descente dans le fossé: Le mesme jour nostre Artillerie battit si vigoureusement les murailles qu'il y eut dix-huit toises de breschе, & ensuite on somma le Gouverneur de se rendre, ce qu'il refusa aprés avoir connu que la breschе estoit difficile à approcher estant élevée, &

1677. les fossez estant fort profonds, & il crut qu'avant qu'ils fussent remplis, & que l'on eust pû monter à la bresche, il pourroit encore se défendre, ce qui obligea nostre General de presser le siege plus vigoureusement. On avança fort la tranchée, & l'on fit au commencement un logement sous le pont, mais comme le Mareschal de Créquy vit que les Ennemis ne travailloient point sur la bresche, il se resolut d'y faire un logement, ce qui fut executé avec une hardiesse extraordinaire: & comme quelques Officiers commandez avec plusieurs Soldats avoient poussé les Assiegez jusques à la porte de la seconde enveloppe, nostre General donna ordre aux Regimens de la Frezeliere & d'Orleans, d'entrer dans la Place par la bresche, ce qu'ils firent, & mirent des Officiers & des Soldats dans les maisons qui estoient le long du fossé. Le Comte de Schomberg emporta avec deux bataillons un ouvrage de terre qui couvroit une redoute qui nous incommodoit fort, & aprés avoir fait tirer quelques coups de Canon, il mena des gens jusques au pied, & força les Assiegez qui la

défendoient de se rendre prisonniers. 1677.
Nous avions tenté de faire des logemens proche le parapet du revestement du fossé, mais le feu continuel que les Ennemis faisoient empeschoit que nous ne pûmes pas les achever. Ce qui obligea le Mareschal de Créquy d'ordonner que l'on preparast des fascines en grand nombre, des sacs à terre, & des piquets & autres outils pour jetter l'Escarpe dans le fossé, lequel travail épouvanta tellement les Assiegez, qu'ils demanderent à capituler, & la Ville fut reduite le 17. Novembre sous la domination du Roy.

Le sieur Boham qui commandoit les Troupes auxiliaires de Pologne pour le Roy, aprés avoir attendu quelque temps inutilement le Comte Vesselini General des Troupes des Hongrois mécontens en Hongrie, resolut de passer la petite riviere de Batron pour se poster dans un lieu avantageux, afin de faciliter la jonction des Troupes Polonoises, qui estoient un peu éloignées de luy, & de tirer de crainte la Noblesse de Comterek, & de Berchf, & d'Oguela, que l'on menaçoit parce qu'elle avoit promis d'entrer dans

1677. nostre parti, & qu'elle avoit favorisé le passage de nos Troupes, & il se rendit entre le Chasteau de Nialap, & le Tebisek, où il estoit resolu d'attendre les Ennemis. Et il n'y fut pas plûtost arrivé qu'il apprit qu'ils venoient avec un Corps de quatre mille Chevaux, & mille Fantassins dans le dessein de l'attaquer; ce qui obligea nôtre General de se tenir sur ses gardes, & de se mettre en estat de recevoir vigoureusement les Imperiaux, ce qu'il fit avec beaucoup de succès. Les Ennemis eurent au commencement du combat quelque avantage : mais enfin nous remportâmes la victoire, & la trahison qui avoit esté meditée parmy nos Troupes n'eut point le succès que les Imperiaux s'estoient promis. Nos Troupes & les Hongrois revenans à la charge, effrayerent tellement les Imperiaux par la vigueur avec laquelle ils leur lançoient des Fléches, & leur portoient des coups de sabre, qu'ils lascherent pied; & se renverserent les uns sur les autres, sans oser davantage resister : nous les poursuivîmes jusques à prés de deux lieiies du champ de bataille. La victoire fut si considerable

Défait des Ennemis en Hongrie proche de Nialap.

que l'on pretend que la perte des Ennemis, auroit esté entiere sans la nuit, & sans le bois qui faciliterent leur retraite. 1677.

Nous finirons les conquestes que les Armées du Roy firent cette année par la prise de Saint Guillain au mois de Decembre. La rigueur de la saison, & les marches de nos troupes conduites avec beaucoup de precaution & de secret furent cause que le Duc de Villa-Hermosa, & le Gouverneur de la Place n'en eurent aucun soupçon. Le Mareschal d'Humieres qui commandoit à ce siege fit ouvrir la tranchée le cinq de trois costez, sur des digues qui estoient défenduës par des redoutes : le 7. on attaqua une redoute fort proche de la Place qui fut emportée. Le neuf comme nostre General eut avis que les Ennemis estoient à à trois lieües de Mons, il se mit en estat de les bien recevoir s'ils venoient pour forcer nos lignes ; cependant on pressoit vigoureusement le siege, & le dix tous les dehors ayant esté emportez de vive force, on se prepara pour un assaut general, ce qui obligea le Gouverneur de la Place de se rendre. Prise de S. Guillain.

AN 1678. Dans le temps que les Souverains écoutent des propositions de Paix, ils font la guerre avec plus de force, non seulement afin de mettre leurs Ennemis plus en estat de recevoir des conditions désavantageuses, mais encore pour faire sur eux des conquestes qui demeurent, & qu'on ne leur puisse ravir. L'Armée Navale du Roy commandée par le Comte d'Estrées Vice-Amiral au commencemencement de cette année, se saisit des Isles de Gorée au Cap-Vert, & de Tabago dans l'Amerique sur les Hollandois, & le Chevalier Lezy Gouverneur de la Cayenne s'empara du Fort d'Orange, & de toutes les habitations qui estoient possedées par ces mesmes peuples sur la riviere d'Oüyapogue, avantage tres-considerable, puisque ces conquestes ne se firent qu'aprés que les François eurent vaillamment combattu contre leurs Ennemis. Dans la premiere expedition les Hollandois perdirent le General Binck qui estoit un homme d'un merite distingué & d'une valeur singuliere, 15. Vaisseaux, & 400. pieces de Canon : Un grand nombre de leurs plus braves Officiers, & 3000. hommes y furent tuez.

Au commencement du mois de Mars le Roy fit assieger Gand par le Mareschal d'Humieres, lorsque les Espagnols y pensoient le moins: car le Duc Villa-Hermosa se doutoit si peu que l'on en vouloit à cette Place, qu'il jetta dans Ypres la plus grande partie de la Garnison de Gand. C'est la Capitalle de Flandres, elle est coupée par des rivieres, & des canaux; car l'Escaut, le Lis, & la Live, & divers canaux partagent la Ville, & les environs en plusieurs Isles, ce qui rend la Communication des quartiers de cette grande Place tres-difficile: elle est mesme défenduë par une contrescarpe, d'un large fossé, de bons remparts, & de plusieurs bastions. Les Gandois se vantent d'avoir eu Jules Cesar pour fondateur de leur Ville, Gand si enclin à la revolte contre ses Souverains, & qui a sceu autrefois armer cinquante mille Hommes, sous les Artevelle ses Chefs, n'a pû resister plus de dix jours à la presence de nostre Monarque, & à la puissance de ses Armes. Le siege ne fut pas plûtost formé que l'on jetta des ponts sur les trois rivieres, & 1678.

Siege & prise de Gand.

1678. sur les canaux, les 2. & 3. Mars; & comme les Escluses qui furent lâchées commençoient à inonder nostre camp, l'on fit des digues qui facilitoient la communication des quartiers: & tous nos travaux furent conduits avec tant de soin de nos Officiers, & tant d'adresse, que nostre camp n'en fut que legerement incommodé, les eaux prenant leur cours dans l'Escaut. L'Armée du Roy estoit composée de soixante & douze Bataillons, & de quatre vingt quinze Escadrons qui estoient dans le camp, & de cinquante que l'on avoit mis entre le Lis & l'Escaut. Le six on ouvrit la tranchée, & quoique les pluyes continuelles la rempliſſoient, & ainsi rendoient les travaux penibles, on ne laissa pas de se saisir d'un Chasteau qui joignoit un Fauxbourg, & que l'on ne s'emparast d'une demi-lune qui couvroit la porte de Courtray. Le sept on poussa la tranchée jusques à une autre demi-lune dont nous nous rendismes les maîtres; & enfin le neuf les Assiegez voyant la resolution avec laquelle on les attaquoit, demanderent à capituler: mais comme ils souhaittoient une Treve

pour

pour trois jours, durant lesquels ils esperoient d'estre secourus du Duc de Villa-Hermosa, Sa Majesté continua le siege, & le 12. le Gouverneur demanda à se rendre, quand il connût que huit pieces de canon estoient preparées pour emporter la contrescarpe, & passer le fossé, & enfin qu'il ne pouvoit recevoir du secours. 1678.

La prise de la Ville d'Ypres suivit bien-tost celle de Gand, car ayant été assiegée le 17. Mars, elle se rendit le 25. La conqueste de cette Place fut jugée aussi importante, & aussi glorieuse pour les Armes du Roy que celle de Gand, & le Mareschal d Humieres eut encore la conduite de ce siege sous les ordres de Sa Majesté. Ypres est une Ville des Païs-Bas en Flandre, elle tire son nom d'un torrent qui passe au milieu : Cette Place est située dans un endroit qui est de tres-difficile accez, & c'est ce qui la rend forte. Le 18 la tranchée fut ouverte qui fut poussée fort loin, & l'on fit des places d'armes & des communications : le canon de la Citadele nous incommoda tellement le 20. que joint à une sortie que firent les Assiegez, Siege & prise d'Ypres.

1678. nous fusmes obligez de cesser le travail, pour quelque temps, mais ensuite on le reprit, & on repoussa les Ennemis si vigoureusement qu'on les força de se retirer dans leur Ville : Depuis ce temps on continua les travaux avec beaucoup de succês. Le 24. les Ennemis furent fort surpris quand ils reconnurent que nous avions poussé deux boyaux jusques à 15. pas de la contrescarpe, & que quelques ingenieurs, & quelques Officiers avoient passé jusques à la palissade ; le même jour le Roy fit attaquer vigoureusement les contrescarpes de la Ville, & de la Citadelle : il y avoit 12. mortiers en batteries, chacun des Officiers y fit bien son devoir, les Assiegez de leur costé firent une tres-grande resistance, & le sieur de Rubantel emporta ces contrescarpes, ce qui obligea le Gouverneur le 25. de demander à capituler.

Comme nos Armées estoient separées en plusieurs endroits, les Generaux qui les commandoient faisoient à l'émulation les uns des autres, des expeditions differentes. Le Mareschal Duc de Navailles, qui commandoit les

Troupes du Roy en Catalogne, reſolut d'aſſieger Puicerda, qui en eſt la Ville Capitale, ſituée en une plaine ſur la riviere de Segre : Cette Place eſt tres-forte eſtant ſituée ſur le haut des Monts-Pyrenées, & défenduë par un bon Chaſteau, qui eſt bâti ſur un Roc. Le Prince de Conty s'en rendit maiſtre en 1654. mais elle fut abandonnée aux Eſpagnols par le Traité des Pyrenées, qui la fortifierent dans toutes les formes ; car ils y avoient ajoûté ſept baſtions revêtus, un ouvrage à corne, & un couronné, avec un chemin couvert, reveſtu & paliſſadé. La conqueſte de cette Place fut conſiderée comme tres-importante parce qu'elle a dans ſa dépendance plus de 80. Villages, & que par ce moyen le Roy eſt maiſtre du Comté de Cerdaigne qui eſt une Province tres-fertile : Elle luy aſſura la poſſeſſion du Rouſſillon, & couvrit les Frontieres du Languedoc, & Païs de Foix, & aprés la priſe de Barcelone, celle de Puicerda doit eſtre regardée comme la plus conſiderable : Le 29. Avril la tranchée fut ouverte de Puicerda, quoique le Duc de Navailles n'euſt

1678.

Siege & priſe de Puicerda.

1678. pas encore tout son canon : Le 2. May l'on poussa la tranchée de 300. pas ; & l'on s'avança mesme à 150. pas prés de la contrescarpe, quoique les Assiegez firent un feu continuel de trente pieces de canon, & de leurs mousquets qui portoient une fois plus loin que les mousquets ordinaires. Le 3. l'on attaqua la contrescarpe, & le chemin couvert, ce qui fut executé avec une vigueur extraordinaire. Comme les Ennemis défendoient le chemin couvert avec beaucoup d'opiniâtreté nous y redoublâmes nos forces, & nous chassâmes ce qu'il y avoit de Cavalerie : on passa au fil de l'épée ce que l'on y rencontra d'Infanterie, & on força le reste des Ennemis qui resistoient encore, de se retirer dans la Ville ; & enfin l'on fit un logement sur la contrescarpe. Depuis ce temps jusque au 7. nous avançâmes nos travaux ; mais le sept on eût avis que le Comte de Monterey se preparoit dans la plaine de Vuchl, pour secourir les Assiegez, ce qui obligea le Duc de Navailles de se tenir sur ses gardes, & de presser davantage le siege, & le 8. on dressa deux batteries, cha-

cune de deux pieces de Canon pour 1678.
battre la courtine, & donner sur des maisons qui estoient élevées & d'où les Assiegez tiroient, ce qui nous incommodoit fort. Le 15. on aperceut le Comte de Monterey, qui s'avançoit, mais son aproche ne diminua rien des soins que nostre General donna pour la continuation de ce siege, & comme il avoit preveu que les Ennemis devoient passer par des défilez, il avoit posté des Troupes par tous les endroits par où ils pouvoient venir à nous; Et enfin le 28. le Gouverneur demanda à capituler voyant qu'il ne pouvoit attendre de secours, & que l'on s'estoit saisi de tous les dehors & des défenses de sa Place.

La gloire de toutes les défaites des Imperiaux en plusieurs rencontres durant cette campagne est deüe au Mareschal de Crequy. Il les batit premierement prés de Grozinguen où le Prince de Bade qui estoit à la teste des Ennemis fut fort blessé avec quarante Officiers; Le Comte de Ligueville Aydé de Camp du Prince Charles de Lorraine y fut fait prisonnier avec plusieurs autres Officiers;

1678. on enleva aux Ennemis quelques étendarts, & on leur tua beaucoup de soldats : nostre General eut encore tout l'avantage possible sur eux en la plaine de Rheinsfeldt sur le Rhin au mois de Juillet : Le Comte de Schomberg Mareschal de Camp, le Marquis de Bouflers, le Comte de Choiseuil, & le sieur de Joyeuse, donnerent en cette occasion toutes les preuves que l'on peut souhaiter d'une valeur extraordinaire & peu commune. Il demeura du costé des Imperiaux plus de huit cens sur la Place, & le pont de Rheimsfeldt estoit si couvert de corps morts, que l'amas qui en fut fait nous servit comme de barriere, & nous empescha de pousser jusques à la porte de la Ville, & le Mareschal de Créquy continuant ses victoires défit encore sur la riviere de Kintz en Ortnau, six mille Chevaux ou Dragons de l'Armée de l'Empereur, commandez par le Prince Charles de Lorraine qu'il poussa jusques à un Village proche d'Offembourg avec tant de desordre & de confusion, que les nostres eurent tout le temps d'en tuer beaucoup, & de faire un grand nom-

Avantage remporté par le Mareschal de Crequy sur les Imperiaux.

bre de prisonniers : Nous perdîmes en 1678.
cette rencontre le Marquis de Rannes, dont la valeur avoit paru en tant d'endroits, qu'elle avoit excité l'admiration de tout le monde. L'on ne peut oublier la maniere courageuse avec laquelle le Comte de Schomberg, le Marquis de Boufflers, & les Comtes de Broglio freres se comporterent en ce combat, lequel fut suivi de la prise du Chasteau d'Ortambourg & du Fort du Kell que le Mareschal de Créquy fit raser ensuite, & brûler la meilleure partie du pont qui est sur le grand bras du Rhin, entre le Fort du Kell & celuy que les Habitans de Strasbourg avoient encore dans l'Isle. La prise de ces deux Places fortes ne borna point le cours des victoires de ce General : Il se saisit ensuite du Fort de Zolhaussen de l'Estoille, & ce fut en ce siege où le Marquis de Crequy qui estant entré des premiers à main armée dans ce Fort, receut un coup de mousquet qui luy perça sa chemise & luy frisa la peau. Enfin nostre General ayant appris que le Prince Charles de Lorraine faisoit travailler à un pont sur le Rhin prés de Lauter-

1678. bourg, détacha de la Cavalerie qui alla attaquer 1200. des Ennemis qui l'avoient déja passé à la veuë du Prince de Lorraine, & nous les chargeâmes si à propos que nous en tuâmes plus de 400. nous en fismes 300. prisonniers; & nous renversâmes le reste dans le Rhin.

Je ne puis me dispenser de parler de ce qui s'est passé en une occasion où 400. Chevaux & 150. Hommes de pied des Troupes du Roy, sous la conduite du Comte de Montal, & du Baron de Quincy Lieutenans Generaux, ont eu tout l'avantage sur 500. Chevaux & 1500. Fantassins de la Garnison de Mons au mois de Juillet. Et voicy succintement comme les choses se passerent. Le Comte de Montal ayant eu avis que les Espagnols desiroient faire entrer un grand Convoy de Munitions dans la ville de Mons, jugea à propos de les aller attaquer; & pour faire réüssir son dessein, il alla joindre le Baron de Quincy; mais comme les ennemis les eurent aperçû, ils resolurent de les combattre, par la confiance qu'ils avoient sur leur grand nombre qui surpassoit beaucoup celuy de nos Troupes

Troupes : Le Comte de Montal prit la droite, le Baron de Quincy la gauche, & le ſieur de Penſonnel le milieu, & en cét eſtat nous marchâmes droit aux Ennemis, ſans attendre qu'ils nous previnſſent, ce qui les étonna fort, & meſme deſeſperants du ſuccês de ce choc, ils ne ſongerent qu'à avancer du coſté de la Place, mais nous les pourſuiviſmes toûjours, & auſſi-toſt que nos Troupes furent arrivées dans un fond aſſez ſerré, nous attaquâmes les Ennemis avec tant de vigueur que nous les renverſâmes, & que nous les pouſſaſmes juſques aux portes de Mons avec une perte conſiderable. 1678.

Nous pourrions finir par cette belle & grande action, ſi une bataille gagnée prés de la meſme Ville de Mons par le Duc de Luxembourg, ſur les Eſpagnols, Hollandois & autres Alliez, ſous la conduite du Prince d'Orange peu de temps aprés, ne nous engageoit d'en faire voir l'importance qui ne peut eſtre qu'à la gloire de nôtre Nation, & à la confuſion des Ennemis. Auſſi-toſt que le Duc de Luxembourg eut eſté averti qu'ils paroiſ-

1678. soient sur la hauteur de l'Abaye de saint Denis il fit avancer ses Troupes vers le bois qui les separoit d'avec eux : à peine estons nous en bataille que nous nous vismes fort engagez avec les Ennemis dont les attaques d'abord furent si violentes, que nous nous trouvâmes obligez de reculer, aprés neanmoins avoir soustenu vigoureusement leurs efforts, & aprés avoir essuyé un feu continuel que faisoit leur batterie qui nous incommodoit fort. Le Prince d'Orange envoya promptement ordre de charger nostre Aile gauche, & les Ennemis s'emparerent du Chasteau de Castrau situé proche de ce bois, qui n'estoit gardé que par un petit nombre de Dragons : Le Regiment du Roy qui fermoit nostre Aile gauche se rendit aussi-tost où les Ennemis poussoient nos Dragons, nous les trouvasmes d'abord faisans une tres-grande resistance, & combattans avec une vigueur tres-considerable ; neanmoins nous les forçâmes de plier, & nous les contraignismes de se retirer à plus de mille pas du lieu où nous les avions chargez, aprés en avoir tué un tres-grand nombre. Le Regiment

Défaire des Ennemis prés de Mons.

des Gardes Françoiſes & Suiſſes, & le Regiment de Navarre qui ſe trouverent entre le Regiment de Feuquieres & le Regiment du Roy, pouſſerent les Ennemis qui reſiſtoient encore : le choc fut rude & opiniaſtré, & ces Regimens ſe comporterent en cette occaſion avec beaucoup de courage. Le Prince d'Orange qui vouloit ſe ſaiſir d'un paſſage qui eſtoit occupé par les Dragons fit une batterie, & il le fit attaquer par quatre Regimens d'Infanterie Angloiſe, mais ils y furent bien receus, & nos Troupes les repouſſerent vigoureuſement. Le Comte de Fimarcon, qui eſtoit à leur teſte, y receut un coup de mouſquet dont il mourut. Cette attaque fut auſſi-toſt ſoûtenuë par le Regiment de la Reine qui répondit bien à ce que l'on attendoit de luy : cependant le grand nombre des Ennemis fut cauſe qu'ils ſe rendirent maîtres de ce paſſage, mais nous le repriſmes auſſi-toſt ſur eux : Noſtre vigoureuſe attaque ralentit pour quelque temps la chaleur de nos Ennemis, & l'on croyoit meſme qu'elle eſtoit ceſſée, mais ils reprirent cœur & re- 1678.

1678. commencerent d'attaquer ce poſte ; ce qui nous anima davantage à le défendre. Le Comte d'Auvergne qui ſurvint, fit ſi à propos charger l'Aile droite des Ennemis, & avec tant de vigueur qu'il les obligea pour la derniere fois de repaſſer le défilé, au de là duquel ils furent pouſſez l'épée dans les reins plus de 500. pas : & enfin la nuit qui ſurprit les noſtres, favoriſa les Ennemis, empeſcha que leur défaite ne fuſt entiere, & que noſtre victoire ne fuſt parfaite. Cependant ils perdirent plus de 4000. Hommes ſans les priſonniers, & il ne reſta que cinquante Hommes des Regimens Anglois, qui eſtoient les meilleures Troupes des Ennemis.

Quoique la guerre continuât, & ſe fiſt avec toute la vigueur imaginable, l'on ne diſcontinuoit point les Conferences pour la Paix à Nimegue, & le Traité entre la France, & la Hollande fut publié à Paris le premier Octobre.

Paix faite avec la Hollande.

AN 1679. Le 10. Février, le Marquis d'Eſtrades apporta au Roy le Traité de Paix qui avoit eſté ſigné à Nimegue par les Ambaſſadeurs Plenipotentiaires de

Sa Majesté & par ceux de de l Empereur, laquelle Paix fut publiée le vingt-six Avril 1679.

Pour faire connoistre que la Paix étoit concluë entre la France & la Hollande, les Estats Generaux des Provinces-Unies envoyerent au mois de Mars des Ambassadeurs Extraordinaires au Roy, qui témoignerent que Sa Majesté avoit préferé le repos de l'Europe à la gloire que ses Armes victorieuses acqueroient tous les jours par de nouvelles conquestes, & que leurs Maistres ayant esté les premiers à ressentir les effets de cette genereuse vertu, ils avoient aussi voulu prevenir les autres pour en marquer leur reconnoissance en particulier à Sa Majesté, qui receut ces Ambassadeurs avec tout l'accueil possible, & leur assura qu'en toutes occasions elle donneroit des témoignages à leurs Maistres de son ancienne amitié.

Ambassadeurs Extraordinaires de Hollande envoyez au Roy.

Et pour marquer aussi que la France & l'Espagne estoient reconciliées, sa Majesté Catholique envoya à Sa Majesté Tres-Chrêtienne le Marquis de los Balbasez Ambassadeur Extraordinaire qui fit son entrée publique à Pa-

1679. ris le onziéme de Juin avec beaucoup de pompe & de magnificence, & il fut receu du Roy enſuite à ſon Audiance à S. Germain en Laye avec tout l'accueil qu'il pouvoit deſirer: mais le Mariage de Mademoiſelle avec Sa Majeſté Catholique devoit être comme le Sceau de cette Paix, & cette Princeſſe fut accordée à la demande que los Balbaſez en fit au Roy & à Monſieur, au nom du Roy d'Eſpagne ſon Maiſtre. Cette nouvelle ne fut pas plûtoſt portée à Madrid, que le Roy d'Eſpagne en témoigna une grande joye. Il donna ordre que l'on chantaſt le *Te Deum* pour remercier Dieu du ſuccês de ſa demande, & on fit des feux & des réjoüiſſances publiques dans toute la Ville. La ceremonie de ce Mariage ſe fit à Fontainebleau au mois d'Aouſt en preſence de los Balbaſez, en attendant qu'elle s'accomplît en la preſence du Roy d'Eſpagne, & depuis ce tems Mademoiſelle tint ſon rang à la Cour comme Reine d'Eſpagne, & en cette qualité elle receut les Complimens de l'Archeveſque de Paris à la teſte du Chapitre, elle les receut auſſi du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aydes, de

la Cour des Monnoyes, de l'Univer- 1679.
sité, des deux Chastelets & de l'Election, & ensuite du Grand Conseil & de l'Academie Françoise.

Afin que l'on sçache que nôtre Souverain est en état de faire tout ce qu'il desire; le sieur de Chauvigny son Resident à Genêve commença cette année à faire dire la Messe dans son Hostel par son Aumônier, ce qui ne s'estoit point fait depuis 1535. que la Religion Calviniste fut establie à Genêve par un Arrest du Senat.

Il y avoit déja long-temps que l'on projettoit le Mariage de Monseigneur le Dauphin avec la Princesse Anne Marie Victoire Sœur de l'Electeur de Baviere : mais le 15. Decembre le Roy, la Reine & Monseigneur envoyerent leurs procurations au sieur Colbert Secretaire d'Estat qui estoit à Munik pour signer les articles du Contrat de Mariage, & dés lors Sa Majesté nomma la plûpart des Officiers de la Maison de Madame la Dauphine qui devoient aller au devant de cette Princesse jusques à Scheleſtat. Mariage de Monseigneur avec la Princesse Anne de Baviere.

La Reine d'Espagne fut receuë à Ma- AN
drid le 18. Janvier avec toute la magni- 1680.

1680. ficence & la pompe qui estoient deües à une si grande Princesse, & elle y fit une tres-superbe entrée. Elle estoit precedée de Trompettes & de Timbales, les Alcades de Cour, beaucoup de Titrez, plusieurs Chevaliers des Ordres Militaires de S Jacques de Calatrava, & d'Alcantara marchoient auprés, les Gentilshommes de la bouche du Roy, les Majors-Domes de la Reine & des Grands d'Espagne suivoient: les Pages, les Escuyers de la Reine, les Menins ou Enfans d'honneur avoient l'avantage de marcher immediatement devant cette Princesse qui estoit suivie de plusieurs Dames de qualité. Dans les Places publiques on voyoit des Statuës & des devises en son honneur, avec les Armes où tous les Royaumes d'Espagne estoient dépeints. Les ruës par où la Reine passa estoient tenduës des plus riches tapisseries & elles estoient parées des meubles les plus precieux: cette Princesse trouva en divers endroits des Arcs de Triomphe; en un mot les Espagnols n'oublierent rien de ce qui pouvoit contribuer pour rendre tous les honneurs possibles à leur Souveraine.

Nous avons dit que les Articles du Contrat de Mariage de la Princesse Anne de Baviere avec Monseigneur le Dauphin avoient esté signez sur la fin de l'année derniere : mais le Roy partit de Versailles au commencement du mois de Mars pour aller au devant de cette Princesse, avec Monseigneur, & leur entreveüe se fit à Vitry le François, & aussi-tost que Madame la Dauphine apperceut le Roy qui avoit mis pied à terre un peu auparavant, elle descendit promptement du Carosse & se jetta à ses genoux ; mais nôtre Monarque la releva aussi-tost & l'embrassa tendrement, & aprés luy avoir en peu de paroles témoigné la joye qu'elle avoit de cette premiere veüe, il luy presenta Monseigneur le Dauphin qui donna aussi des marques de ce qui se passoit dans son cœur pour une Princesse qui a autant de merite, de naissance, d'esprit & de vertu, que possede Madame la Dauphine. 1680.

A l'égard de l'entreveüe de la Reine elle se fit proche de Chaalons, & cette Princesse fit aussi à Madame la Dauphine tous les accueils imaginables : La ceremonie des Fiançailles fut

Ceremonie du Mariage de Monseigneur le Dauphin.

1680. faite en cette Ville le 7 Mars par le Cardinal de Boüillon grand Aumônier de France dans la Chapelle du Palais Epiſcopal, & la ceremonie du Mariage fut faite le lendemain dans l'Egliſe Cathedrale par le meſme Cardinal de Boüillon, aſſiſté de l'Eveſque d'Orleans premier Aumônier du Roy, & de l'Eveſque de Condom premier Aumônier de Madame la Dauphine, en la preſence de leurs Majeſtez & de pluſieurs grands Seigneurs & Dames de la Cour. Il n'y avoit plus rien à ſouhaitter pour rendre la felicité du Roy parfaite, que la naiſſance de quelques Princes de cet heureux Mariage, afin que Sa Majeſté ſe viſt comme renaiſtre en leurs perſonnes, & que ſon Trône en fuſt pour ainſi dire, d'autant plus affermi, puis que pluſieurs guerres ſont arrivées à l'occaſion de ce que ceux qui pretendoient legitimement à la Couronne ſe trouvoient ſi éloignez, qu'il ſe rencontroit des Princes qui leur diſputoient leur droit, ce qui a cauſé du trouble dans le Royaume, mais Dieu y a ſi bien pourveu, que ce malheur n'eſt plus à preſent à craindre, & la Providence Divine

a beni le Mariage de Monſeigneur le 1680.
Dauphin.

Comme l'intention du Roy a toûjours eſté de détruire le Calviniſme, & de faire regner ſeule dans ſon Royaume la Religion Catholique, Sa Majeſté s'eſt ſervie en differens tems de toutes ſortes de moyens juſtes & legitimes pour faire réüſſir un ſi grand & ſi pieux deſſein, & dont l'execution a paru dans la ſuite fort difficile Elle fit le 10. Juin un Reglement par lequel la liberté d'entrer dans les Fermes & Sous-Fermes eſtoit interdite aux Religionnaires : Il ne leur eſtoit pas meſme permis d'y avoir aucune part ny aſſociation en quelque maniere que ce fuſt, & le Reglement défendoit auſſi aux Intereſſez & aux Directeurs de ſe ſervir de Commis pour la levée & perception de leurs droits, qui ne faiſoient pas profeſſion de la Religion Orthodoxe: Et ſa Majeſté dans ce meſme eſprit de réünir tous ſes Sujets dans le giron de l'Egliſe Romaine, ſur ce qu'elle avoit eſté informée que quelques Catholiques, ſoit par ſeduction, ou par des motifs d'intereſt humain quittoient leur Religion pour embraſſer la Pretenduë

1680. Reformée, elle fit une Declaration le six Juillet portant défences aux Catholiques d'abandonner leur Religion pour professer le Calvinisme sur peine d'amende honnorable & de bannissement perpetuel hors le Royaume, avec défences aux Ministres & Anciens de les recevoir dans leurs Assemblées, Consistoires & Temples, sur peine d'interdiction de leurs fonctions, & même d'exercer leur Religion dans le lieu où un Catholique par leur ministere auroit esté receu à abjurer sa Religion, pour embrasser la Pretenduë Reformée. Les Prelats ont secondé par leurs soins, les bonnes & pieuses intentions de Sa Majesté en envoyant des Missionnaires dans tous leurs Dioceses pour instruire ces gens aveugles, & pour les tirer de leur Erreur.

Comme le temps de la Paix donnoit quelque relâche à Sa Majesté elle voulut durant le mois de Juillet visiter la plus grande partie des Ports de mer de son Royaume, & mesmes les dernieres principales Places dont ce Prince s'estoit rendu Maistre, situées sur les bords de la mer, & principalement Dunkerque, Bergue, & Ypres; &

meſme Sa Majeſté pour connoiſtre ſi l'on faiſoit les Exercices auſſi regulierement ſur mer, que ſur terre, elle les fit faire en ſa preſence à la Rade de Dunkerque ſur un tres-grand Vaiſſeau appellé l'Entreprenant, & elle voulut avoir auſſi le plaiſir de voir combattre deux Fregates à la meſme Rade : & enſuite Sa Majeſté fut dans les Païs-Bas viſiter les Fortifications des principales Places, comme Valenciennes, Bouchain, Cambray, Philippeville, & pluſieurs autres où il donna ſes ordres. 1680.

Le Roy ne diſcontinua point ſes ſoins pour faire enſorte que tous ſes Sujets ne profeſſaſſent qu'une meſme Religion, ce qui eſtoit digne de la pieté d'un ſi grand Prince & du Fils Aiſné de l'Egliſe, & comme nous avons veu les meſures qu'il prit l'année derniere pour faire réüſſir ce deſſein : La ſuite nous apprendra celles que Sa Majeſté a pris enfin pour réünir les Provinces de ſon Royaume dans une meſme creance. Le 27. Février on publia dans Paris une Ordonnance du Lieutenant General de Police en execution d'une Declaration du Roy, portant que tous les Commiſſaires des AN 1681.

Declaration concernant les Religionnaires.

1681. Quartiers se transporteroient avec deux personnes Catholiques dans les Maisons où ils sçauroient qu'il y auroit des Religionnaires malades ou en danger de mourir, afin d'apprendre d'eux s'ils vouloient finir leurs vies dans leur Religion, & en cas qu'ils témoignassent desirer d'estre instruits dans la Religion Catholique, ils seroient tenus d'en avertir les Curez des Paroisses pour y pourvoir, ou faire venir les Ecclesiastiques que les malades auroient demandé pour estre consolez & pour estre instruits.

Le zele que nostre Souverain témoignoit pour l'accroissement de la veritable Religion produisoit toûjours de bons effets, car il se faisoit tous les jours des réünions si considerables, qu'il y avoit lieu de croire qu'enfin Sa Majesté feroit ensorte que l'on adoreroit Dieu dans tous les endroits de son Royaume dans la pureté de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, que le Calvinisme, qui avoit regné si longtemps, devoit estre abattu, & qu'enfin cette heresie seroit quelque jour entierement détruite & aneantie.

Quoique le Pape deuſt eſtre ſenſi- 1681.
blement touché du progrès que le grand zele de noſtre Prince faiſoit pour la deſtruction de l'Hereſie, puis que par ce moyen Sa Majeſté étendoit le Royaume de Jeſus-Chriſt, & la domination de Sa Sainteté: Cependant de Rome l'on fit paſſer en France trois Brefs dont on eut ſi peu de Sujet d'eſtre ſatisfait à la Cour, que le Roy au mois de Mars provoqua une Aſſemblée des Evêques qui étoient à Paris, dans le Palais Archiepiſcopal afin de connoiſtre l'importance des matieres qui eſtoient traittées dans ces Brefs, & comme l'on connut qu'ils contenoient des choſes qui eſtoient contraires aux deciſions des anciens Conciles, aux loix de ce Royaume, & aux libertez de l'Egliſe Gallicane, les Archeveſques de Rheims, d'Ambrun & d'Alby, & les Eveſques de la Rochelle, d'Autun, & de Troyes, furent nommez pour examiner ces Brefs: lequel examen ayant eſté fait ces Commiſſaires arreſterent que Sa Majeſté ſeroit tres-humblement ſuppliée de permettre qu'il fuſt convoqué un Concile National des Eveſques du Royaume, ou une Aſſem-

1681. blée generale de tout le Clergé, afin d'y prendre des resolutions convenables aux affaires importantes qui se presentoient, & les plus avantageuses pour la conservation des droits de l'Eglise Gallicane & de l'Estat : Et le 28. Juin Sa Majesté arresta, qu'il seroit convoqué à cet effet une Assemblée generale du Clergé de son Royaume : Laquelle Assemblée fut faite, & le droit de la Regale qui estoit disputé au Roy par le Pape, fut le principal chef sur lequel l'on délibera, quoique ce fust un droit attaché à la Couronne de France, duquel tous nos Rois ont continuellement joüi, sans qu'aucun Pape l'ait jamais contesté ny combattu.

Comme la Renommée a toûjours porté les grandes & heroïques actions de nostre Monarque dans tous les endroits du monde, les autres Souverains voulurent luy faire connoître la consideration singuliere qu'ils avoient pour ses éminentes vertus : Et le grand Duc de Moscovie dans ce dessein envoya cette année deux Ambassadeurs en France qui furent receus au commencement du mois de May à Versailles, & qui

qui eurent Audiance publique de Sa Majesté. 1681.

Le Roy en execution des Traitez de Munster & de Nimegue alla prendre possession de la Ville de Strasbourg. Il laissa le libre exercice de la Religion, & la possession de tous les biens Ecclesiastiques, & de toutes les Eglises, comme elle avoit esté auparavant, à la reserve du corps de l'Eglise Cathedralle de Nostre-Dame, qui fut rendu aux Catholiques. Ce Prince laissa encore aux Habitans tous les Privileges qu'ils pouvoient legitimement pretendre dans la dépendance de la Souveraineté, & il leur fut permis de bastir des casernes pour y loger les Troupes que Sa Majesté y envoyeroit en garnison. Sa Majesté prit en personne possession de cette Ville le 23. Octobre, où elle fut reçeüe avec toute la pompe & la magnificence deües à un si grand Prince: elle fut le mesme jour haranguée à la porte de l'Eglise Cathedrale par l'Evesque en habits Pontificaux, à la teste des Chanoines, revêtus de Chappes d'écarlatte, & assisté de tout le Clergé. Ce Prelat témoigna à Sa Majesté

Le Roy prend possession de Strasbourg en personne

1681. la ſatisfaction que luy en ſon particulier & tout le Clergé enſemble avoient que ce Temple qui avoit eſté depuis un tres-long-temps poſſedé par les Ennemis de l'Egliſe Romaine ſe trouvoit lors ſi heureuſement rétabli dans ſon premier eſtat, & remis entre les mains de ſes legitimes & naturels Poſſeſſeurs : Qu'il n'y avoit plus pour luy rien à ſouhaiter à preſent: Qu'aprés eſtre rentré dans la poſſeſſion de l'heritage qui appartenoit à l'Egliſe, Il ne craignoit plus les aproches de la mort : & qu'il attendroit avec patience, & meſme avec joye la fin de ſes jours, le reſte deſquels il employeroit à reconnoître l'obligation particuliere que cette Egliſe & ſon Clergé avoient à la liberalité & munificence Royalle de noſtre Prince. Que ſi cette Egliſe Cathedrale devoit ſes premiers établiſſemens aux Rois Clovis & Dagobert, Auguſtes Predeceſſeurs de Sa Majeſté : elle eſtoit redevable à ſa picté & à ſa puiſſance de ſon rétabliſſement, & ce Prelat conclut que l'avantage d'avoir affranchi, & ſouſtrait cette Egliſe à la domination des Heretiques, devoit donner plus de gloire à Noſtre Souverain,

que les Roys ſes Predeceſſeurs n'en avoient acquis d'en avoir eſté les Fondateurs. 1681.

Quoique les Enfans de France reçoivent la Croix de l'Ordre du ſaint Eſprit, & le Cordon Bleu dés leur naiſſance, & bien que les Officiers du meſme Ordre l'ayent aporté à Monſeigneur le Dauphin auſſi-toſt qu'il vint au monde ; Le Roy choiſit neanmoins le premier jour de Janvier de cette année, pour le faire Chevalier avec les Ceremonies ordinaires & accouſtumées. Sa Majeſté nomma Monſieur, & le Duc d'Enguien pour y accompagner Monſeigneur, ſelon ce qui eſt marqué par les Statuts de l'Ordre. Ce Prince avoit des chauſſes trouſſées de toile d'argent, un bas de ſoye de gris de perle, des eſcarpins de toile d'argent, avec la muſe de velours noir, une toque auſſi de velours noir dont le cordon eſtoit de diamans, le bord retrouſſé d'un gros bouquet de diamans qui attachoit des plumes blanches, avec une aigrette blanche : Il avoit un capot de velours noir doublé d'une toile d'argent trait, & bordé d'une dentelle d'argent, le

AN 1682.

Monſeigneur fait Chevalier de l'Ordre du ſaint Eſprit.

1682. colet couvert d'une grande quantité de diamans, & d'un prix ineſtimable. Le Preſident de Meſmes, Prevoſt & Grand Maiſtre des Ceremonies de l'Ordre fut prendre Monſeigneur dans ſon appartement, & le conduiſit dans la Chambre du Roy, & aprés Sa Majeſté fit entrer dans ſon cabinet les Chevaliers de l'Ordre pour tenir Chapitre, & en meſme temps il fut arreſté que Monſeigneur ſeroit reçeu Chevalier, en ſuite le Preſident de Meſmes conduiſit ce Prince dans le meſme endroit, qui s'eſtant mis à genoux, Sa Majeſté tira ſon épée & luy en donna un coup ſur chacune épaule, en prononçant ces paroles, *par ſaint Georges & par ſaint Michel je te fais Chevalier*, laquelle Ceremonie ſe fit au Chaſteau de ſaint Germain en Laye.

Comme le Roy vouloit que ſes Sujets jouiſſent tant ſur la mer que ſur la terre d'une paix profonde, il donna ordre au ſieur du Queſne Lieutenant General de ſes Armées navales, d'écouter les propoſitions de paix que feroient les Corſaires de Tripoli, & enfin elle fut concluë par l'entre-

Paix avec les Corſaires de Tripoli.

miſe du Capitan Pacha, & ratifiée par le Grand Seigneur : En conſequence duquel Traité ces Corſaires remirent entre les mains du ſieur du Queſne le Vaiſſeau du Capitaine Cuvillier avec ſes canons, ſes armes & tous ſes équipages, & grand nombre de Chrêtiens qui s'eſtoient trouvez ſur leurs Vaiſſeaux : & parce que les Corſaires en avoient ſouſtrait quelques-uns, le Capitaine Pacha s'obligea de les rendre auſſi-toſt que la commodité le permettroit. 1682.

Nous venons de voir que l'année derniere, le Roy à la ſollicitation des Prelats de ſon Royaume fit convoquer une aſſemblée Generale du Clergé de France : & le trois Février, il y fut arreſté que l'Aſſemblée iroit inceſſamment témoigner à Sa Majeſté la reconnoiſſance de l'obligation qu'elle luy avoit d'avoir en cette occaſion conſervé le droit & la juriſdiction des Eveſques & du Clergé de ſon Royaume ; Laquelle action eſtoit autant avantageuſe à l'Egliſe, qu'elle pouvoit eſtre glorieuſe aux Prelats, & ils devoient ſigner un Acte portant que l'intention de toute l'Aſſemblée eſtoit de

Arreſté de l'Aſſemblée du Clergé.

1682. donner son consentement à l'extention du droit de Regale, conformément à la Déclaration de 1673. & qu'elle recevroit avec soûmission la derniere Déclaration que Sa Majesté avoit faite à ce Sujet le 24. Janvier precedent, afin que chacun connût le droit qui appartenoit aux Rois de France au sujet de la Regale : & il fut encore arresté que l'Assemblée écriroit une Lettre au Pape au nom de tout le Clergé de France à cette occasion : lequel arresté eut son execution entiere, car le 13. Février suivant, l'Archevesque de Paris alla à S. Germain en Laye, & au nom de tout le Clergé de France, pour lequel il portoit la parole, aprés avoir remercié le Roy des obligations singulieres que tout le Clergé avoit à son zele & à sa pieté, il presenta à Sa Majesté l'Acte de l'Assemblée, signé de tous les Prelats qui y avoient esté presens, contenant son consentement à l'execution des dernieres Déclarations concernant le droit de la Regale, & la Lettre que ces mesmes Prelats avoient écrite au Pape, pour luy faire connoistre quelles estoient les intentions de Sa Majesté & les

sentimens du Clergé de France, & la 1682.
supplierent d'agréer que le Duc d'Estrées son Ambassadeur à Rome, la presentast à Sa Sainteté, ce que Sa Majesté luy accorda.

Le Traité de paix pour le commerce, entre la France & le Royaume de Maroc, ne fut pas plutost signé par l'Ambassadeur de Maroc, & les Commissaires que Sa Majesté avoit donnez pour écouter ses propositions, que cét Ambassadeur eut son Audiance de congé du Roy, auquel il témoigna qu'il avoit esté fort honoré d'arrester les Articles d'une paix, avec un si grand Prince qu'estoit Sa Majesté, dont la grandeur des actions & des vertus surpasse infiniment toute la renommée, & tout ce que l'on peut concevoir de plus illustre & de plus élevé, & que le Roy son maistre ne manqueroit pas de sa part de rendre tous les témoignages d'estime & de consideration qu'il devoit à un Monarque qui est l'asyle de ses Alliez, les délices de ses Peuples, & la terreur de ses Ennemis, & aussi d'élever l'avantage qu'il reçoit de la paix que Sa Majesté avoit bien voulu faire avec

Ambassadeur du Roy de Maroc envoyé en France.

1682. le Roy de Maroc ſon Maiſtre, & le Traité fut ratifié par ce Prince l'année ſuivante.

Les Aſſembleés du Clergé en attendant la réponſe du Pape ne laiſſoient point de continuer, l'on fit une formule, ſelon laquelle les Eveſques pouvoient admettre ou refuſer les Beneficiers qui eſtoient pourveus en Regale, & parce que l'on ſouhaitoit s'appliquer à trois choſes tres-importantes; la premiere à chercher les moyens d'obtenir la réünion des Religionnaires ſuivant le zele de Sa Majeſté, & la deuxiéme concernant la Morale ſelon les maximes preſcrites par l'Evangile, par les Conciles, & par les Peres de l'Egliſe, deſquelles regles beaucoup d'Eccleſiaſtiques s'eſtoient éloignez: & la troiſiéme, concernant la Diſcipline Eccleſiaſtique pour faire obſerver la ſubordination des Religieux Reguliers aux Eveſques, duquel reſpect quelques-uns s'eſtoient voulu ſouſtraire au prejudice des Loix de l'Egliſe & de ſes Canons: leſquels abus & relâchemens cauſoient du deſordre dans l'Ordre Eccleſiaſtique: l'on nomma des Commiſſaires

missaires de tout les Ordres, du nombre desquels estoient l'Archevesque de Rheims, & l'Evesque de Meaux qui furent priez de travailler à ce grand Ouvrage dont le succès répondit à ce que l'on s'estoit promis : Car quelques jours ensuite le Clergé s'estant assemblé & aprés avoir entendu les Commissaires sur les affaires sur lesquelles il convenoit de deliberer, & principalement sur les six propositions de la faculté de Theologie de Sorbonne presentées en 1663. L'on arresta premierement que ni le Pape ni l'Eglise mesme n'avoient aucun pouvoir en quelque maniere que ce fust sur le temporel des Rois, & qu'ils ne pouvoient estre dépossez, & que leurs Sujets ne pouvoient jamais pour quelque cause & pretexte que ce fust estre dispensez ny exemptez du serment de fidelité envers leurs legitimes Souverains. Secondement, que le Concile General estoit au dessus du Pape, suivant l'ancienne maxime de l'Eglise, & conformément à la Doctrine établie dans les sessions 4. & 5. du Concile de Constance qui a toujours esté receu & reconnu Orthodoxe, désa-

1682.

Continuation de l'Assemblée du Clergé.

1682. approuvant le ſentiment de ceux qui ſoûtiennent que cette maxime n'a eu lieu que dans les temps des Schiſmes. En troiſiéme lieu que la puiſſance du Pape devoit eſtre limitée par les Canons, & que Sa Sainteté ne pouvoit rien faire ny ſtatuer qui fuſt contraire aux maximes établies par les anciens Conciles, & par les anciens Canons, ny aux libertez de l'Egliſe Gallicane, qui ne ſont point des immunitez ny des privileges, mais qui ſont comme des barieres pour nous défendre, & nous garantir des mauvais Conſeils des Souverains Pontifes, & de l'abus qu'ils font de leur autorité au préjudice du droit commun qui eſt fondé ſur les anciennes Conſtitutions, & les anciens Conciles, dans lequel droit l'Egliſe Gallicane s'eſt toûjours conſervée; & elle à continuellement reſiſté aux atteintes que les Papes ont voulu donner ſoit à l'autorité de nos Rois, qui ne tiennent leurs Royaumes que de la main de Dieu, & indépendemment de toute puiſſance temporelle telle qu'elle ſoit, ſoit aux anciens uſages de l'Egliſe, & aux anciennes Con-

Deciſions importantes de l'Aſſemblée du Clergé.

ſtitutions. Et en quatriéme lieu il fut 1682.
arreſté que le Pape bien qu'il ait la principale autorité dans les choſes qui regardent la Foy, ſes deciſions neanmoins ne ſont pas authentiques ſans le conſentement univerſel de l'Egliſe : Ce qui marque que le Pape n'eſt point infaillible : Non pas meſme au Droit, à moins qu'il ne ſoit à la teſte d'un Concile, & c'eſt l'arreſté de ce Concile Oecumenique & Univerſel, qui repreſente toute l'Egliſe aſſiſtée du S. Eſprit qui decide & qui rend le Pape infaillible, quand il prononce conformément à l'arreſté, & à la déciſion de ce Concile legitimement aſſemblé. Et quoi que ce fuſſent là nos maximes & la veritable creance, cependant le Clergé de France crut qu'il eſtoit à propos d'en faire des déciſions, afin que les eſprits foibles ou ignorans des veritables maximes en fuſſent informez, & ne ſe laiſſaſſent point ſurprendre par une Doctrine contraire. Et Sa Majeſté fut ſuppliée d'envoyer une Déclaration par laquelle tous les Profeſſeurs en Theologie, & Droit Canon ſeroient obligez d'enſeigner le contenü en ces quatre Deci-

1682. sions comme estant la Doctrine ancienne de l'Eglise Gallicane, avec défences d'enseigner des propositions contraires : Ce qui fut fait, & Sa Majesté envoya au Parlement le 23. Mars une Déclaration qui en confirmant le Decret & l'arresté du Clergé, ordonna qu'il seroit enregistré dans tous les Parlemens, & dans toutes autres Cours & Jurisdictions du Royaume, dans les Universitez & Facultez de Theologie & de Droit Canon, avec défences à tous Sujets, Estrangers, Seculiers, & Réguliers d'enseigner aucune maxime contraire à ce qui estoit porté par cét arresté du Clergé, & encore à tous ceux qui voudroient estre admis & receus Licentiez ou Docteurs en Theologie ou Droit Canon, de soûtenir le contraire dans aucune de leurs Theses, & que tous les Professeurs & Lecteurs en Theologie seroient tenus non seulement de souscrire à cét arresté, mais aussi qu'ils seroient obligez d'enseigner la Doctrine y énoncée : & chacun connût par cette Déclaration que le resultat du Clergé estoit une maxime universellement approuvée par tous les Eves-

ques, & receuë sans contredit dans tout ce Royaume. 1682.

Quoique cette Déclaration fût assez connuë, & qu'elle ne contînt que des veritez conformes à l'ancienne Doctrine de l'Eglise, & de tout le Royaume : Cependant par un zele indiscret le Commissaire General des Carmes du grand Convent de Paris, ne laissa pas d'interdire le Pere Felix de Buhy, de ses fonctions de Lecteur en Theologie, parce qu'il avoit enseigné le contenu en l'arresté dernier du Clergé ; Ce qui obligea le Parlement de décerner un adjournement personnel contre le Prieur du mesme Convent, qui avoit obey à la Lettre du Commissaire General portant cette interdiction, sans en avertir ceux qui sont prépossez, & qui ont droit d'inspection sur ces matieres, & aussi pour rendre raison de sa conduite ; & il fut ordonné qu'il representeroit le Registre des affaires de son Convent, & la Lettre du Commissaire General : Ce qu'ayant esté fait ce Prieur en la presence des anciens Religieux du même Convent fut reprimendé d'avoir contrevenu aux ordres du Roy : & le Par-

1682. lement luy défendit de recidiver à peine de punition exemplaire, même d'executer l'ordre de son Commissaire General porté par sa Lettre : Il ordonna que le Pere Felix de Buhy seroit rétably dans l'exercice & fonction de Lecteur en Theologie, avec défences aux Religieux de l'y troubler, & que la copie de la Lettre de ce Commissaire General representée seroit supprimée, que celle inserée dans le Registre du Convent seroit rayée, & qu'à costé le present Arrest seroit transcrit, & signifié à tous les Provinciaux des Carmes qui sont en France.

Comme la Déclaration du Roy qui confirmoit le dernier arresté du Clergé devoit estre executée par toutes les Universitez du Royaume. Le Premier President du Parlement, & le Procureur General se trouverent avec quelques Conseillers de la Grand-Chambre, & le Greffier le 24. Avril, au Cloistre des Maturins de Paris, pour en ordonner l'enregistrement dans les Registres de l'Université : Ce qui fut fait avec le consentement de toutes les Facultez qui y estoient presentes, &

L'arresté du Clergé Enregistré dans toutes les Facultés.

le Recteur prenant la parole témoigna 1682.
que l'on obeïssoit d autant plus volontiers à cette Déclaration, & à cet Arrest qui en ordonnoit l'execution & l'enregistrement : que les maximes y contenuës n'estoient point nouvelles, mais qu'elles estoient conformes à ce qui avoit esté toujours enseigné dans l'Université. Pareille Ceremonie fut faite en Sorbonne, & en la Salle de la Faculté de Droit, & cette Déclaration fut aussi regîstrée dans les Regîstres des Facultez de Theologie, & de Droit Civil & Canonique.

Le Conseil du Pape qui sembloit n'être pas trop bien intentionné pour la France, envoyoit de temps en temps des Brefs en ce Royaume qui alloient à attaquer ou diminuer le droit de la Regale : Et aprés la mort de l'Evesque de Pamiers cette mauvaise intention éclata encore davantage. Le Bref mesme que Sa Sainteté envoya à l'occasion du Convent des Religieuses de Charonne, ne donna pas tous les sujets possibles à Sa Majesté d'en estre satisfaite. L'Archevesque de Paris pouveut à ce qu'il jugea necessaire en cette rencontre, & comme ce Prelat estoit

1682. bien aise que personne ne censurast sa conduite, les Commissaires du premier & du second Ordre du Clergé, bien loin de la blâmer, qu'au contraire ils soûtinrent que ce Prelat n'avoit rien fait à l'égard de cette Maison Religieuse qui surpassast son pouvoir, & la fonction & autorité des Ordinaires, & que comme cette Jurisdiction paroissoit avoir été blessée par quelques Brefs du Pape, ils furent d'avis que l'on en écriroit à Sa Saintetè pour s'en plaindre, & qu'il estoit même à propos de protester contre, afin qu'ils ne pussent estre tirez à consequence, & que la puissance des Ordinaires fût toujours conservée suivant les usages & maximes anciennes, & les libertez de l'Eglise Gallicane, ce qui fut executé.

L'affaire du Couvent de Charonne prés Paris.

Aussi-tost que le Roy fût informé que ses Sujets de la Religion Prenduë Réformée opiniastrez dans leur aveuglement, & resistants aux bonnes intentions que Sa Majesté avoit qu'ils fussent convertis, sortoient de France, Ile fit une Déclaration au mois de Juin, portant défences à toutes personnes domiciliées dans son Royaume d'en sortir pour aller s'éta-

blir dans des Païs Etrangers, sous peine des galeres à perpetuité, contre les Chefs de famille, & d'amende arbitraire contre ceux qui seroient convaincus d'avoir facilité leur évasion, & contribué à leur sortie. 1682.

Comme la profession des Armes est Noble, & mesme qu'il est difficile de s'y rendre tres-habile, le Roy fit publier que pour faciliter les moyens aux Gentilshommes de se perfectionner dans l'Art de la guerre, & d'estre capables de luy rendre service en faisant l'exercice des Armes, il feroit mettre sur pied deux Compagnies de Cadets, l'une dans la Citadelle de Tournay, & l'autre dans celle de Mets, dans lesquelles les jeunes Gentilshommes aprés avoir justifié de leur Noblesse, seroient mis aux dépens de Sa Majesté, afin qu'on leur enseignast les Fortifications, & les autres exercices Militaires : lequel établissement ne pouvoit estre que tres-avantageux aux Gentilshommes & tres glorieux à Sa Majesté, dont les soins s'estendent de maniere sur tous ses Sujets, que chacun en ressent abondamment les graces & les liberalitez.

Etablissement des Seminaires pour les Cadets.

1682. Comme l'intention du Roy estoit d'extirper entierement l'heresie de Calvin, Sa Majesté ne perdoit point d'occasion pour executer ce pieux dessein : Nous avons veu ses pemieres démarches les années precedentes, & cette année elle fit démolir tous les Temples que les Religionnaires avoient construits & élevez depuis l'Edit de Nantes & la suite de cette Histoire nous apprendra que Sa Majesté revoquera entierement cet Edit, & ostera aux Religionnaires toutes sortes de moyens de plus faire aucun exercice de leur fausse Religion. Ce fut encore dans ce mesme esprit que le Roy ordonna à tous les Seigneurs Hauts-Justiciers de la Religion Pretenduë Reformée de n'admettre dans les Charges de Judicature que ceux qui feroient profession de la Religion Catholique, & Sa Majesté declara les Offices vacans de ceux, qui professoient une Religion contraire. Le 29. Octobre intervint Arrest du Conseil d'Estat, qui enjoignoit à tous ceux qui possedoient des Offices de Prevosts, Lieutenans, Exempts, Vice-Seneschaux, Vice-Baillifs, & plusieurs autres des Cours & Sieges de ce

Démolition des Temples des Religionnaires.

Royaume, de s'en défaire dans trois mois entre les mains des Catholiques, sinon que leurs Charges seroient declarées impetrables, & Sa Majesté estant informée que bien que par sa Declaration de 1669. elle eust défendu à ses Sujets de la R. P. R. de se retirer dans les Païs étrangers, quelques-uns n'avoient pas laissé neanmoins de s'y établir, & pour cet effet avoient vendu tous les effets qu'ils pouvoient avoir dans ce Royaume : Pour obvier à ce desordre, il intervint une autre Declaration au mois de Juillet qui declaroit nuls tous les Contrats de vente, & les disposi-tions volontaires que les Religionnai-res pourroient faire de leurs immeu-bles un an avant leur sortie de ce Royaume à peine de confiscation. 1682.

Declara-tion con-tre les Devins & Devi-neresses.

Ce n'estoit pas assez que le zele de Sa Majesté donnast tous ses soins pour destruire l'heresie de Calvin qui avoit infecté la France depuis plus d'un siecle, il voulut encore pourvoir aux Impietez, Sortileges, Empoisonne-mens, & autres crimes énormes que commettoient certaines personnes qui faisoient profession de Magie, qui pas-soient pour Devins, & qui sous ce

1682. pretexte ſurprenoient la credulité de beaucoup de perſonnes par la fauſſeté de leurs impoſtures, & de leurs enchantemens, & pour cet effet par ſa Declaration du mois de Septembre Sa Majeſté ordonna, que tous les Devins & Devinereſſes ſortiroient inceſſamment de ſon Royaume à peine de punition corporelle. Que tous ceux qui auroient employé des termes de l'Ecriture ſainte, ou des prieres en faiſant des choſes qui n'ont aucun rapport aux cauſes naturelles, ſeroient punis exemplairement. Cette Declaration défendit auſſi l'uſage des poiſons, & ordonna que ceux qui pouvoient entrer dans des compoſitions neceſſaires pour le ſervice du corps humain, ne pourroient eſtre vendus qu'aux perſonnes qui ſont obligez par leur Art & profeſſion de les employer.

Sa Majeſté ayant receu quelque mécontentement des Algeriens donna ordre au ſieur du Queſne Lieutenant General de ſes Armées Navales, d'aller attaquer Alger, en execution duquel, au commencement du mois de Septembre, il fit jetter une ſi grande quantité de bombes dans la Ville,

On foudroye Alger à coups de bombes.

qu'elle ruina beaucoup de maisons, renversa une partie de la grande Mosquée, & tua un grand nombre de personnes, & par ce moyen le Roy châtia l'insolence des Algeriens. 1682.

Pour montrer que ceux qui se sont engagez dans le Calvinisme, ont suivi les opinions de gens qui estoient dans l'erreur, & que le pur motif du libertinage les avoit separez de l'Eglise Romaine: C'est que leurs Ministres mesmes aprés avoir permis qu'on leur eut dessillé les yeux, & qu'on les eust instruits de la veritable doctrine, l'avoient avoüé par des écrits publics: & nous avons veu que dans le Synode composé des Députez des Synodes des Provinces d'Anjou, de Touraine & du Maine qui se tint des Religionnaires, le 3. du mois de Juin, le sieur David Gilly Ministre de Baugé, & le sieur David Courdeth cy-devant Ministre du Château du Loir, & lors Ministre de Montrichard, declarerent que de bonne foy ils reconnoissoient que l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine estoit la seule & veritable Eglise, que c'estoit par erreur & faute de lumieres qu'ils avoient de. AN 1683.

1683. meuré si long-temps dans une opinion contraire, & que la force de la verité & la connoissance de nos Mysteres, les avoient obligez à retourner à la communion de l'Eglise Catholique. Et l'on peut dire que le nombre de tous les autres Ministres qui avoient abjuré leurs erreurs & leur fausse Religion avant eux, & de ceux qui les ont suivis, marque la fausseté de leur creance, & la verité de la Catholique.

Sur la fin de l'année derniere le sieur du Quesne alla bombarder Alger, & le feu que ces bombes firent fut si grand, qu'il abattit & ruina plusieurs maisons & fit une grande desolation. Cette année au mois de Juin, il alla encore insulter cette Place, & la battit avec nombre de bombes qui ne firent pas un moindre effet que les premieres : Ce qui consterna ces Barbares de maniere que le Babahussan envoya à nostre Lieutenant General un député pour demander la Paix au nom du Divan, auquel il répondit qu'il ne pouvoit écouter aucunes propositions qu'on ne luy eust renvoyé tous les Esclaves François, & mesme ceux des autres Nations qui avoient esté pris

Le sieur du Quesne foudroye encore Alger.

sous la Banniere de France : Ce qui fut 1683.
cause que quelques jours aprés ceux d'Alger amenerent cent quarante un Esclaves, & le lendemain cent quatre-vingt, & le premier Juillet cent cinquante-deux, & enfin ils rendirent au sieur du Quesne tous ceux qui pouvoient estre en leur possession : Aprés quoy le Marquis du Quesne les laissa en repos, & il fut fait avec eux un Traité de Paix qui fut ratifié par Sa Majesté en 1684. le quatriéme Juillet, le Divan d'Alger ayant envoyé à cet effet un Ambassadeur Extraordinaire en France qui fit excuse à Sa Majesté de la part du Divan son Maître, de tous les actes d'hostilité qui avoient esté commis contre ses Sujets. Il faut avoüer que cette action fut tres-glorieuse aux Armes du Roy, & tres-avantageuse aux Esclaves étrangers qui furent mis en liberté, parce qu'ils avoient esté pris sous la banniere de France : & cela fait connoistre que nostre Souverain étend ses victoires en tous endroits, & que tout cede à la force de ses Armes. L'insolence de ces Corsaires fut encore une fois abatuë, & il y a lieu de croire qu'ils

1683. ne s'exposeront plus à la colere de nostre Prince, & qu'ils ne voudront plus ressentir les effets de sa puissance.

Il semble que Dieu par un secret impenetrable de sa providence ne veüille jamais permettre que le bonheur des hommes, ny mesme des Souverains soit parfait, il leur envoye de rudes afflictions au milieu de leur plus grande joye : La mort de Marie Therese d'Autriche Reine de France & de Navarre, & Fille de Philippe IV. Roy d'Espagne, & d'Elizabeth de France sa premiere Espouse, qui arriva au mois de Juillet, ne diminua-t-elle pas la satisfaction que les victoires continuelles de nostre Prince luy devoient donner, & ne troubla-t-elle pas sa felicité que tant d'heroïques actions & de sujets de triomphes avoient si bien établis : Quelle douleur Sa Majesté ne conçût-elle pas à la perte de cette Princesse que la mort luy avoit ravie avant le temps ; & que de maux cette funeste desunion ne luy firent-elles point sentir ? Sa Majesté eut toute l'affection & toute l'estime possible pour cette auguste Reine : sa vie en effet fut

Mort de la Reine.

fut regardée de tous les Courtisans & de tous les Peuples, comme un modele parfait pour regler la conduite de toutes les personnes de son sexe, & cette Princesse brilloit moins par l'éclat de sa haute naissance & par l'élevation de son rang, que par le merite de ses vertus, & que par son zele & sa pieté pour la Religion, & son affection tendre & remplie d'estime pour Sa Majesté. Le Corps de cette Reine fut porté à Saint Denis avec toute la pompe & la magnificence possible: Les Parisiens sortirent en foule pour estre presens à cette lugubre ceremonie, & pour donner par leurs larmes des marques sensibles & publiques de leur tristesse universelle. Le 10. Aouſt, le Corps de cette Princesse qui estoit revestu de l'habit de S. François fut conduit du Chasteau de Versailles à S. Denis. Soixante six hommes vestus de drap gris tenans des flambeaux allumez commencerent la marche, ils estoient suivis par les deux Compagnies des Mousquetaires du Roy, par les Chevaux Legers de la Garde, & par tous les Officiers de la défunte. Les Herauts d'Armes suivoient à cheval, & aprés eux marchoient le 1683.

ceder à la place de ce grand Politique le ſieur le Pelletier Conſeiller d'Eſtat, qui avoit donné des preuves de ſa ſuffiſance dans le Conſeil : Il s'étoit acquitté avec eſtime de l'Employ de Prevoſt des Marchands, & il avoit exercé avec honneur & reputation les Charges de Conſeiller au Parlement & de Preſident des Enqueſtes. L'on connût deſlors que ce grand Magiſtrat rempliroit dignement la fonction de Controlleur general des Finances, & qu'il répondroit au choix qu'il avoit plû à ſa Majeſté faire de ſa perſonne. A l'égard de la Charge de Sur-Intendant des Baſtimens que le ſieur Colbert avoit auſſi exercée, Sa Majeſté la donna au Marquis de Louvois Secretaire d'Eſtat, qui ne rendra pas de moindres ſervices à l'Eſtat en cette fonction que dans les autres où il a donné des preuves de ſon zele & de ſa ſuffiſance. Le ſieur de Seignelay qui avoit fait la fonction de Secretaire d'Etat lors même que le ſieur Colbert ſon pere vivoit, la continuë avec la ſatisfaction de Sa Majeſté, qui pour reconnoiſtre ſes ſervices & ſa grande capacité, luy a donné le ſoin de tout ce qui concerne la Marine, & pluſieurs autres con- 1683.

1683. siderables Emplois dont il s'eſt dignement acquitté, comme la ſuite nous l'apprendra.

Auſſi-toſt que le Roy eut eſté informé que les Eſpagnols avoient commis quelques actes d'hoſtilité ſur ſes Sujets, le Mareſchal d'Humieres eut ordre d'aſſieger Courtray. Les Princes de Conty & de la Roche Sur-Yon, le Comte de Vermandois Amiral de France ſe trouverent à ce ſiege en qualité de Volontaires : La nuit du 3. au 4. Novembre on ouvrit la tranchée à la portée du mouſquet de la Place nonobſtant le grand feu que firent les Aſſiegez : durant le temps que l'on travailloit avec toute la vigueur poſſible pour ſe rendre maiſtre de la Ville, le Mareſchal d'Humieres donna ſes ordres pour attaquer la Citadelle, qui furent ſi bien executez, que le ſix le Gouverneur voyant que nos ouvrages eſtoient fort avancez & que noſtre Artillerie avoit preſque ruiné la demi-lune & les baſtions, demanda à capituler : Et le 7. le Marquis d'Uxelles entra dans la Place avec trois Regimens.

Priſe de Courtray par le Mareſchal d'Humieres.

Quoique les Eſpagnols n'euſſent aucune occaſion de ſe broüiller avec

nous „ soit parce que Sa Majesté n'en eust point donné de sujet, soit mesme parce que le peu de succès qu'ils avoient eu dans toutes leurs entreprises les devoient détourner entierement de cette pensée : Cependant sur la fin de cette année on eut avis que le Marquis de Grana Gouverneur des Païs-Bas Espagnols avoit fait publier à Bruxelles la declaration de la guerre : Ce qui engagea Sa Majesté Tres-Chrestienne d'envoyer ordre de faire des actes d'hostilité sur les terres de l'obeïssance du Roy d'Espagne : & le Mareschal de Créquy fit jetter dans Luxembourg trois mille bombes qui firent de si grands desordres, & causerent des pertes si considerables, qu'elles pouvoient bien reparer quelques actes d'hostilité que les Espagnols avoient fait sur nous. Et comme au commencement de l'année suivante Sa Majesté eut esté informée que les Ennemis avoient saisi dans quelques Villes d'Espagne plusieurs effets des Marchands François, elle ordonna aux Juges des costes maritimes de Bretagne, de saisir tous les Vaisseaux qui se trouveroient appartenir aux Sujets

1683.

Acte d'hostilité des Espagnols sur nous.

AN 1684.

1684. du Roy Carholique & aux Officiers de guerre, d'arreſter tous les Vaiſſeaux Eſpagnols qu'ils rencontreroient en mer, & de les conduire à nos Ports, afin de les confiſquer au profit de Sa Majeſté. Cette declaration de la guerre anima de maniere les François contre les Eſpagnols qu'ils les regarderent comme leurs Ennemis, & parce que l'on ne gardoit plus de meſures avec eux, l'on commit tous les actes d'hoſtilité poſſibles ſur les terres de la domination d'Eſpagne. Le Marquis de Bouflers en fit reſſentir les effets à pluſieurs Villages depuis le Fort de Sainte Marguerite juſques aux Portes de Mons, le Comte de Montal fit auſſi des executions militaires ſur quelques Villages au delà de Bruxelles, & il fit mettre le feu au Bourg d'Ixel qui eſt un des Fauxbourgs de cette Ville-là, ce qui y cauſa une grande conſternation.

Acte d'hoſtilité ſur les Eſpagnols.

Il y avoit long-temps que le Roy avoit deſſein de s'emparer de Luxembourg, comme ayant de juſtes droits de s'en rendre Maiſtre, outre que la reduction de cette Ville, mettroit à couvert toute la Champagne : C'eſt une Place tres-forte eſtant baſtie ſur un

Roc dont une partie eſt environnée 1684.
d'une petite riviere, & l'autre qui n'en
eſt pas entourée, eſt fortifiée de quatre baſtions taillez dans le roc, & défenduë par une friſe tres-profonde; & au devant de ces baſtions, il y a encore des demi-lunes & des Ravelins auſſi taillez dans le roc, enſorte qu'il n'y a qu'un petit endroit par où on peut attaquer cette Place: Et comme cette expedition eſtoit importante, Sa Majeſté y envoya une Armée ſous la conduite du Mareſchal de Créquy qui inveſtit cette Ville le 27. Avril: on y avoit fait venir 10000. pionniers de la Campagne, on avoit tiré quarante pieces d'Artillerie de la Citadelle de Mets avec une grande quantité de boulets, de bombes, de grenades & carcaſſes, & l'on fit deux Ponts l'un ſur l'Orn, & l'autre du coſté de Treves, & on ouvrit la tranchée le 8. May: Le Comte du Pleſſis, le ſieur de Joyeuſe, le Comte de Saint Geran, le Marquis du Lambert & le Marquis de Genlis eſtoient Lieutenans Generaux, le Marquis de Renty, le ſieur de Gournay, le Marquis d'Uxel, & le Chevalier de Tilladet eſtoient Mareſchaux de Camp. Le Prince de Conty, le

1684. Prince de la Roche Sur-Yon furent pre-
sens à ce siege en qualité de Volontai-
res, & ne perdirent aucune occasion
de se signaller, se trouvant en tous les
endroits les plus dangereux. Si la Place
Prise de Luxembourg. fut vigoureusement attaquée, elle fut
défenduë avec la mesme vigueur, &
les Assiegez n'obmirent rien pour leur
resistance, & pour faire ensorte que
leur Ville ne tombast point entre les
mains du Roy: mais aprés s'estre dé-
fendus depuis le 27. Avril jusques au 3.
Juin, ils se rendirent à composition.
Cette conqueste fut avantageuse à Sa
Majesté, mais elle coûta la vie de plu-
sieurs braves Officiers & de grand
nombre de soldats. Le Marquis d'Hu-
mieres Colonel d'Infanterie fils unique
du Mareschal d'Humieres, fut tué dés
le commencement du siege: ce fut une
perte-considerable, car ce Seigneur don-
noit de grandes esperances, & promettoit
de répondre aux actions illustres de ses
Ayeuls: sa mort causa un sensible déplai-
sir au Mareschal d'Humieres, parce
qu'elle lui ravissoit avant le tems ce qu'il
avoit de plus cher: mais ce luy fut
neanmoins une consolation que son fils
avoit perdu la vie au service de son
Prince.

L

Le Mareſchal de Bellefond ne ſoûtenoit pas moins la gloire de noſtre Nation en Catalogne, que les Mareſchaux de Crequy & d'Humieres, faiſoient en Flandre. La victoire qu'il gagna ſur les Eſpagnols au commencement du mois de May, proche du pont de Madigal, ſur la riviere du Ter, en eſt une marque certaine : le combat fut tres-opiniaſtré, & dura depuis ſept heures du ſoir juſques à onze ſans diſcontinuer : & bien que l'obſcurité de la nuit empêchaſt que l'on ne puſt exactement connoiſtre le nombre des ſoldats & Officiers, que nos Ennemis perdirent en cette occaſion, on pretend neanmoins qu'il y eut plus de 800. Hommes tuez de leur coſté. Le Duc de Bournonville qui commandoit l'Armée Ennemie ſe retira à Oſtelric dans un ſi grand deſordre qu'il laiſſa la pluſpart de ſon bagage en chemin : Le ſieur de la Mothe Lieutenant General du Mareſchal de Bellefond ſe ſignala en cette occaſion. 1684.

Défaite des Eſpagnols en Catalogne.

Le Roy qui avoit ſujet de n'eſtre pas ſatisfait de la Republique de Genes, & qui luy avoit donné des oc-

1684. casions de s'en plaindre, voulut reprimer & chastier son insolence, & Sa Majesté pour cet effet donna ordre au Marquis de Segnelay Secretaire d'Etat, de s'embarquer avec une Armée composée de 14. Vaisseaux de guerre, de 20. Galeres, 10. Galiotes, deux Brulots, de huit Flutes, de 29. Tartanes & de soixante dix petis Bastimens; & il arriva devant Genes le 17. May, & les Galiotes se posterent à la portée du canon: laquelle arrivée étonna de maniere le Senat que le lendemain matin il envoya six de son Corps vers le Marquis de Segnelay pour apprendre ce que Sa Majesté désiroit d'eux, & aprés qu'il leur eut fait entendre ses intentions, & que s'ils n'y satisfaisoient, il avoit ordre de leur faire sentir les effets de la colere du Roy son Maistre; Ces Députez demanderent quelques jours pour déliberer sur les propositions qu'on leur faisoit, & au lieu de rendre leurs réponses positivement dans le temps que le Marquis de Segnelay leur avoit prescrit, l'on tira de la Ville une décharge de canon sur nos Galiotes, dont elles ne receurent neanmoins aucun domma-

Genes bombardée par l'Armée du Roy.

ge : Ce qui couſta cher aux Genois 1684.
car nos Galiotes à Mortiers commençerent à jetter des Bombes en tres-grand nombre, & qui firent un ſi conſiderable effet que la Ville en parut embraſée en pluſieurs endroits : & comme nous reconnûmes que les Peuples ſe mettoient en eſtat de ſe défendre, on réſolut de mettre pied à terre, & d'attaquer la Ville du coſté du Fauxbourg S. Pierre d'Arena, ce qui fut executé d'une maniere fort prompte & fort vigoureuſe, durant lequel temps le Chevalier de Noailles Lieutenant General faiſoit joüer le canon de ſes Galeres afin de favoriſer noſtre entrepriſe. Les Ennemis qui juſques alors ne s'eſtoient preſque pas mis en défenſe, firent un grand feu ſur nous, eſtant à couvert derriere un retranchement qu'ils avoient fait, & de pluſieurs maiſons qu'ils avoient perçées : Cette reſiſtance neanmoins n'empêcha pas que le Duc de Mortemar, & le Chevalier de Tourville ne miſſent en bataille les Troupes à meſure qu'elles débarquoient, & que les noſtres animez par le deſir de vanger leur Prince ne forçaſſent les

1684. Ennemis dans leurs retranchemens, & ne s'avançaſſent en ſe rendant maiſtres des poſtes dont ils eſtoient chaſſez, & ils mirent le feu dans un Fauxbourg dont les maiſons furent preſque conſumées : & enſuite ſe retirerent ſur leurs bords. Depuis le 17. juſques au 24. on jetta 10000. bombes dans Genes qui firent toutes leur effet, & qui caûſerent une déſolation extrême. On ſcait qu'une bonne partie de la Ville fut brûlée, & que le Fauxbourg de S. Pierre d'Arena où il y avoit grand nombre de ſuperbes Palais fut ruïné. Le Duc de Mortemar ; les Chevaliers de Belſomas, de Tourville & de Lery, & le Marquis d'Amfreville Chefs d'Eſcadre, donnerent des marques de leur valeur & de leur prudence en cette occaſion. Ce chaſtiment ne ſatisfit point neanmoins entierement Sa Majeſté, & la ſuite nous apprendra les conditions qu'elle a impoſées à cette Republique, pour arreſter les effets de ſon reſſentiment. Cependant Sa Majeſté défendit toute continuation de commerce avec les Genois, tant dans la mer Mediterannée que dans l'Ocean, & enjoignit à tous les Of-

ficiers commandans les Vaiſſeaux de guerre, & à tous ſes Sujets de courre-ſus, & d'enlever par voye de force tous les Vaiſſeaux qui appartiendroient à ces Peuples, pour eſtre acquis & confiſquez au profit de Sa Majeſté. 1684.

La guerre que nous avions contre l'Eſpagne ne dura pas long-temps, car le vingt Septembre, le Roy ratifia le Traité de la Treve faite avec Sa Majeſté Catholique que le Comte de Croiſſy Plenipotentiaire de France, avoit arreſté à Ratisbonne au nom de Sa Majeſté, avec les Commiſſaires de l'Empereur au nom du Roy d'Eſpagne; lequel Traité concernoit auſſi l'Empereur, & il fut enſuite ratifié par luy, & par Sa Majeſté Catholique.

Nous avons veu que le grand Duc de Moſcovie, & le Roy de Maroc, avoient envoyé au Roy des Ambaſſadeurs les années dernieres, afin de témoigner à Sa Majeſté les empreſſemens qu'ils avoient de faire alliance avec elle, & de reconnoiſtre comme ils devoient la grandeur de ſes actions: en un mot pour rendre les Eloges

1684. convenables & proportionnez à cette haute reputation que toutes ſes victoires luy avoient acquiſes dans toutes les parties du monde. Cette année les Mandarins envoyez du Roy de Siam, dont le Royaume eſt ſitué preſque aux extremitez de la terre, arriverent en France pour s'acquitter des meſmes devoirs, pour demander la protection de noſtre Souverain, & établir un commerce entre ſes Sujets & ceux de leur Nation. Il témoignerent que le Roy leur Maiſtre avoit dépéché des Ambaſſadeurs Extraordinaires à cet effet, & qu'ils venoient toujours par avance aſſurer Sa Majeſté des ſentimens d'eſtime & de conſideration que leur Prince avoit pour ſes rares & éminentes vertus. Quelques efforts que les ennemis de la gloire de noſtre Souverain puiſſent faire pour la diminuer, ils ſeront contraints d'avoüer que le ſeul bruit de ſon nom, la proſperité de ſon Regne, & l'hûreux ſuccês de ſes Armes engagerent tous ces Souverains éloignez de venir luy témoigner la part qu'ils prenoient à ſes triomphes, & à demander du ſecours contre leurs ennemis. La maniere dont

Mandarins envoyez du Roy de Siam.

ces Mandarins approcherent du Roy 1684.
eſt ſi ſinguliere, qu'elle merite d'eſtre connuë : Auſſi-toſt que ces Envoyez eurent apperceu Sa Majeſté, ils ſe proſternerent le ventre contre terre, témoignant par là qu'ils n'eſtoient pas dignes de la regarder en face : & comme noſtre Prince vit qu'ils ne ſe levoient point, il en demanda la raiſon, & aprés qu'on luy eut témoigné qu'ils demeureroient en cette poſture, tant qu'ils ſeroient en ſa preſence, il leur fit demander s'ils avoient quelque choſe à dire, mais comme ils eurent répondu qu'ils ſe trouvoient trop honorez de ce qu'on leur avoit permis de ſaluer Sa Majeſté, elle donna ordre qu'on les fit relever, & de leur marquer qu'elle eſtoit tres-ſatisfaite de voir des Sujets d'un Prince pour qui elle avoit toute la conſideration poſſible.

En l'année 1686. les Ambaſſadeurs Extraordinaires du Roy de Siam arriverent en France, & ils eurent leur Audiance publique au mois de Juin, où ils aporterent au Roy une Lettre de leur Prince, gravée ſur une lame d'or, auſſi enfermée dans une boëte d'or,

1684. pour faire connoiſtre l'eſtime ſingulie-
re qu'il avoit pour les grandes & he-
roïques actions de noſtre Souverain.

Le ſieur Roüillé Seigneur du Coudray, qui avoit donné des témoignages de ſa grande integrité, & de ſa profonde doctrine dans l'Office de Conſeiller au Grand Conſeil, & grand Rapporteur de France durant pluſieurs années, fut choiſi par le Roy au mois d'Aouſt, pour exercer par commiſſion la fonction de ſon Procureur General en ſa Chambre des Comptes, à la place du ſieur Girard, & de laquelle Charge Sa Majeſté le pourveut deux années aprés. On peut dire que ce choix fut regardé comme un effet de la reconnoiſſance que Sa Majeſté eut non ſeulement des conſiderables ſervices que ce Magiſtrat avoit rendus auparavant au Grand Conſeil, où il s'eſtoit acquis beaucoup d'eſtime & de conſideration, mais encore de ceux que le ſieur Roüillé Maiſtre des Requeſtes pere avoit rendus, tant dans cette dignité que dans les grands emplois, & commiſſions d'Intendant de Juſtice en diverſes Provinces, dont il s'eſtoit toûjours acquité avec la ſa-

Le ſieur Roüillé du Coudray Procureur General de la Chambre des Comptes.

tisfaction de Sa Majesté, & de tous les Peuples : sans oublier les services signalez que rendent actuellement des personnes du mesme nom, & de la mesme famille dans le Conseil du Roy : & aussi on connoist la justice de ce choix par le religieux attachement que ce principal Officier témoigne pour les interests de Sa Majesté, & pour le bien public, & enfin par l'exactitude, & la vigueur avec laquelle il remplit tous les devoirs, & satisfait à toutes les obligations d'une si importante fonction. 1684.

Quoique le Roy eut envoyé l'année derniere le Marquis de Segnelay à Genes avec des Vaisseaux pour humilier cette Republique : Sa Majesté neanmoins ne fut point contente que le Doge qui en est le Souverain, ne fut luy mesme venu en France pour luy donner toute la satisfaction qu'elle desiroit : ce qui s'executa au mois de May, & il arriva en ce Royaume accompagné de quatre Senateurs, afin que la satisfaction parust plus solemnelle : & pour monstrer mesme la puissance de nostre Roy, les Genois furent obligez de conserver à ce Doge An 1685.

Le Doge de Genes vient en France.

1685. sa qualité, quoi que cela fust entierement contraire aux Statuts, & aux loix de leur Republique qui veulent qu'auſſi-toſt que le Doge eſt ſorti de Gennes il perde ſa qualité de Doge & de Souverain. Le Doge parla au Roy couvert, & les quatre Senateurs découverts, ils eſtoient tous reveſtus de leurs Robes de Ceremonie.

Pour marquer que la France joüiſſoit d'une paix entiere & profonde, & que la ceſſation de la guerre laiſſoit quelque repos à noſtre Souverain, & donnoit quelque relaſche à ſes ſoins & à ſes travaux pour procurer la tranquillité de ſon Royaume, Sa Majeſté permit que l'on fiſt les 4. & 5. Juin, à Verſailles un magnifique & ſuperbe Carouſel. Il y avoit huit Quadrilles, dont la premiere avoit pour Chef Monſeigneur le Dauphin; La deuxiéme eſtoit commandée par le Duc d'Enguien; Les autres eſtoient conduites par pluſieurs autres Seigneurs de la Cour. Le Prince Camille de Lorraine, un des fils du Comte d'Armagnac grand Eſcuyer, emporta le prix de la premiere journée, & le Marquis de Plemartin gagna celuy du ſecond jour

Carouſel à Verſailles.

Il y avoit déja quelque temps que l'on avoit sujet de n'estre pas content de la Ville de Tripoli ; & le Mareschal d'Estrée Vice-Amiral de France : le 22. Juillet y fit jetter onze cens Bombes, qui firent un si grand fracas que le Divan & la Milice furent contraints de luy demander la paix, qui leur fut accordée au nom du Roy à condition qu'ils rendroient tous les Esclaves François, & ceux mesmes qui avoient esté pris sous la Banniere de France, & outre ce qu'ils payeroient cinq cent mille livres pour les prises qu'ils avoient faites sur les Sujets de Sa Majesté. Lon doit regarder cette expedition comme tres-glorieuse pour nostre Prince, qui a forcé ces Corsaires de recevoir la paix aux conditions que nous avons marquées, estant sans exemple que les Turcs Corsaires ayent jamais demandé la paix aux Chrestiens. 1678.

On bombarde Tripoli.

Toutes les Déclarations que nous avons veu que le Roy avoit faites les années dernieres concernant les Religionnaires, n'avoient esté à autre dessein, qu'afin de les obliger insensiblement à quitter leur fausse creance, pour

1685. embraſſer la Religion Catholique : mais comme Sa Majeſté connut que la pluſpart d'eux demeuroient obſtinez dans leur erreur, ſe flattant toujours de la liberté de vivre dans leur aveuglement, elle ſe reſolut pour leur oſter toute ſorte d'eſperance de continuer dans le meſme exercice de leur Religion de revoquer entierement l'Edit de Nantes de 1598. & celuy de Niſmes de 1629. que les difficultez des temps avoient engagé nos Rois à leur accorder, & Sa Majeſté révoqua auſſi tous les autres Edits & Déclarations donnez en faveur de ceux de la Religion Pretendüe Reformée ; ce qui eſtoit le ſeul & le plus prompt moyen d'eſteindre cette Hereſie, & d'empêcher qu'elle ne regnaſt davantage ; & afin d'ôter toutes ſortes d'occaſions aux Religionnaires de ne plus faire aucun exercice de leur Religion, Sa Majeſté ordonna que tous leurs Temples ſeroient inceſſamment abattus & démolis, avec défenſes aux Miniſtres d'enſeigner cette Religion Heretique, & enjoint de ſortir du Royaume dans 15. jours ſous peine des galeres, & à tous Religionnaires

Revocation de l'Edit de Nantes.

de s'assembler en aucun lieu de quelque qualité qu'il fust, & en quelque maniere que ce pust-estre pour y faire des exercices de leur Religion. La revocation de l'Edit de Nantes, & de celuy de Nismes, fut comme un coup de foudre pour ceux de la R. P. R. car il leur estoit resté toujours jusques alors quelque esperance qu'un temps viendroit favorable pour les maintenir dans la profession de leur fausse Religion : & ils ne pouvoient se persuader que l'on couperoit tout d'un coup racine à une Heresie qui pululloit depuis plus d'un siecle, & du poison de laquelle tant d'ames avoient esté infectées, de maniere que l'on n'avoit pû jusques alors en arrester entierement le cours. La Déclaration concernant la revocation de l'Edit de Nantes contenoit encore plusieurs autres articles qui tendoient toûjours à ruïner & à aneantir cette Religion contraire à celle du Prince, & sous le prerexte de laquelle l'on avoit formé tant d'entrepriſes, & tant de desseins pour troubler la tranquillité de l'Estat, & le repos des particuliers. Il estoit des maximes de la politique ainsi que de la 1685

1685. Religion d'aneantir le Calviniſme, mais la gloire de cét ouvrage n'eſtoit reſervée qu'à noſtre Roy. Dieu favoriſa entierement en cette occaſion les loüables & les pieux deſſeins de noſtre Souverain, & la Providence Divine les ſeconda de telle ſorte qu'ils eurent leur execution entiere, & que ce qui avoit eſté jugé par les plus ſçavans dans la politique, comme une choſe impoſſible, & qui ſera un ſujet d'admiration à tous les ſiecles, s'eſt trouvé heureuſement achevé ſous le Regne de Sa Majeſté.

Cette Déclaration fut la derniere que Meſſire Michel le Tellier Chancellier ſcella; & il ſemble que la pieté de ce ſage Magiſtrat fut en ce monde recompenſée par cette derniere action, puis qu'il mourut quelques jours aprés. L'on peut dire que la joye que ce grand politique eut de voir l'extinction entiere du Calviniſme, par la revocation de l'Edit de Nantes, le tranſporta de telle ſorte, que ſon ame fut ſeparée de ſon corps: Ce Magiſtrat crut qu'il ne devoit plus ſouhaiter l'execution d'aucun deſſein aprés la reünion de tous les Sujets du Roy au ſein de

Mort du Chancelier le Tellier.

l'Egliſe Romaine, à l'exemple du Patriarche Simeon, lequel quand il vit que la Religion des Juifs, & leurs Ceremonies eſtoient entierement abolies, par l'établiſſement de la Religion de Jeſus-Chriſt, fut tranſporté d'une joye ſi exceſſive, qu'il s'écria : *Ie conſens, Seigneur, de partir à preſent de ce monde, puiſque j'ay veu le principal Miſtere de ma Religion accompli en la perſonne de mon Dieu & de mon Sauveur. Ce qui doit faire eſperer à ceux qui embraſſeront la foy de cet Homme-Dieu, que cette ſouffrance ſeule peut produire & operer leur ſalut.* Le Sieur le Tellier avoit toujours rendu à l'Etat de ſi grands ſervices, qu'il ſe monſtra digne de tous les plus conſiderables emplois. En 1640. il fut en qualité de Maiſtre des Requeſtes, Intendant en Italie, & en 1643. le feu Roy de glorieuſe memoire, peu de temps avant ſa mort, le fit Secretaire d'Eſtat : & enfin aprés avoir exercé cette Charge avec tout le zele, la capacité & la fidelité poſſibles durant 35. ans. Noſtre Souverain l'honora de la dignité de Chancelier, & Garde des Sceaux en 1677. de laquelle il s'eſt

1685.

1685. acquitté avec toute la satisfaction de Sa Majesté, & l'admiration de tous les Peuples. Ce premier Magistrat a rempli tous les devoirs & les obligations de cette Charge avec tant de prudence, d'integrité, de force d'esprit, & de courage, qu'il a merité l'Eloge du plus sage des politiques, & d'un des plus grands Chanceliers de France. Le sieur Boucherat Conseiller d'Estat, qui avoit donné en plusieurs occasions des preuves de sa probité & de son experience dans le Conseil, a succedé au sieur le Tellier dans cette Charge tres-importante, & la premiere dans l'ordre de la Magistrature, & ses actions ont déja fait voir qu'il répondoit avantageusement aux choix que Sa Majesté avoit fait de sa personne.

Messire Louïs Boucherat fait Chancelier de France.

Quoique la Declaration de la revocation de l'Edit de Nantes dût faire assez connoître à ceux de la R. P. R. quels estoient les sentimens du Roy, & que par tous les articles de cette Declaration il sembloit qu'il n'y eût plus lieu de se promettre de se maintenir dans l'exercice de leur fausse créance; neanmoins elle ne pourvoyoit pas si bien à

1686. NV

tout,

tout, que la malice & l'artifice des Heretiques ne trouvaſſent des moyens pour l'interpreter : en ſorte que Sa Majeſté ſur la fin du mois de Janvier fit publier une nouvelle Declaration, portant qu'un mois aprés ſa publication, les femmes des Religionnaires nouvellement convertis qui refuſeroient de faire la meſme abjuration que leurs maris avoient faite, ou les Veuves qui continueroient dans l'exercice de leur Religion, ſeroient décheües de la liberté de diſpoſer de leurs biens par donation entre-vifs, alienation, par teſtament ou autrement, de leurs droits & autres avantages à elles accordez en faveur de mariage, leſquels appartiendroient à leurs enfans Catholiques, ou à leur défaut aux Hoſpitaux des Villes. 1686.

Declaration qui ajoûte à la revocation de l'Edit de Nantes.

Le Roy dont les ſoins s'étendent univerſellement ſur tous les Eſtats, & ſur les ordres de ſon Royaume, voulut pourvoir à la ſubſiſtance des Curez & des Vicaires perpetuels, afin qu'ils n'euſſent point d'occaſion legitime de ne point ſatisfaire à leur devoir, & de ne point s'acquitter dignement des obligations auſquelles leur miniſtere &

1686. leur fonction les engagent, & principalement dans un temps où leurs soins doivent estre augmentez à l'occasion de la conversion continuelle des Religionnaires, qui ne sont pas si bien réünis dans la creance universelle de l'Eglise Romaine, qu'ils n'ayent besoin de secours pour y estre confirmez : & dans cet esprit Sa Majesté fit publier le onze Février deux Declarations : Par la premiere, les Portions congruës que les gros Decimateurs sont obligez de payer aux Curez ou Vicaires perpetuels, demeureront à l'avenir fixées dans toute l'étenduë du Royaume à la somme de trois cent livres : Et par la seconde, les Cures qui sont unies à des Chapitres ou autres Communautez Ecclesiastiques, & celles où il y a des Curez primitifs, seront desservies par des Curez ou Vicaires perpetuels qui seront pourveus en titre, sans qu'à l'avenir on les puisse dépoſer pour mettre des Prestres amobiles sous quelque sujet & pretexte que ce soit.

Declaration touchant les portions congruës

Les Eglises ont toûjours esté regardées comme des lieux Saints, & dans lesquels on doit estre dans un extrême respect, soit parce que l'on considere

que Dieu y habite plus particuliere- 1686.
ment que dans aucun autre endroit, ſoit
que le manque de modeſtie & de retenuë
donne du ſcandale, & principalement
à ceux qui eſtant nouvellement con-
vertis ne ſont pas ſi confirmez ny ſi
fortifiez dans leur creance : Et c'eſt ce
qui donna lieu à l'Archeveſque de
Paris par l'ordre du Roy de faire pu-
blier & afficher dans les Egliſes de ſon
Dioceſe, un Mandement qui ordonne
à tous les Curez, Vicaires & Supe-
rieurs d'établir dans leurs Egliſes des
Eccleſiaſtiques qui empeſchent que l'on
y parle, & que l'on n'y ſoit autrement
que deſire la reverence de ces lieux,
& d'en dreſſer des procês verbaux conte-
nans les noms des perſonnes qui contre-
viendront à cette Ordonnance, afin
que Sa Majeſté en ſoit informée.
Precaution digne d'un Prince ſi zelé,
& d'un Prelat auſſi regulier & auſſi
pieux qu'eſt l'Archeveſque de Pa-
ris.

Ordonnance de l'Archevêque de Paris pour le reſpect que l'on doit avoir dans les Egliſes.

Le Roy s'eſtoit trouvé durant quel-
que temps indiſpoſé, mais la ferveur
des vœux & des prieres de ſes Sujets,
obtint bien-toſt du Ciel ſa parfaite
ſanté : Sa Majeſté connut par là que

1686. ſes Sujets n'avoient rien de plus cher, ny de plus en recommandation que la bonne & ſaine diſpoſition de leur Prince, & que rien n'eſtoit plus capable de les affliger que d'apprendre ſa maladie. La joye univerſellement répanduë dans l'ame de ces Peuples, lorſque leur crainte fut diſſipée par l'entiere convaleſcence de Sa Majeſté, & les prieres qu'ils ont fait à Dieu dans toutes les Egliſes du Royaume, pour le recouvrement de la ſanté de Sa Majeſté, ont fait voir à tous les Roys de la terre, que leur affection & leur tendreſſe envers leur Souverain, ſurpaſſe infiniment la tendreſſe & l'amour de toutes les autres Nations, & que par ce moyen ces Peuples ſe ſont efforcez de donner des marques de leur reconnoiſſance des ſoins paternels que Sa Majeſté prend continuellement pour leurs intereſts particuliers, pour la gloire de la Nation Françoiſe, & pour l'augmentation, & l'étenduë des bornes de ce Royaume.

Maladie du Roy bien-toſt ceſſée.

Le Mareſchal Duc de la Feuillade, dont la haute naiſſance, & les grandes actions qu'il a faites en diverſes

occasions sont universellement connuës, pour marquer l'estime singuliere qu'il avoit pour les vertus heroïques de nostre Roy, & pour faire connoistre à la posterité par un monument superbe & d'une éternelle durée les grandes obligations qu'il avoit à Sa Majesté, qui avoit en tant de rencontres distingué son merite singulier, luy fit faire une Statuë pedestre en bronze, élevée sur un haut piedestail, ayant derriere la Renommée qui luy met sur la teste une Couronne de laurier, & à ses côtez, quatre Esclaves qui marquent les differens Peuples dont Sa Majesté a triomphé. Cette Statuë fut posée à Paris dans un lieu que l'on a appellé depuis la Place des Victoires, & elle fut découverte le 28. Mars avec toute la magnificence possible : la Ville s'y rendit en Corps & Monseigneur le Dauphin s'y trouva avec Monsieur & Madame pour rendre la ceremonie plus auguste; le soir on tira un beau feu d'artifice devant l'Hostel de Ville, & l'on fit des feux de joye dans toutes les ruës. L'année suivante dans la nouvelle France l'Intendant de Justice pour Sa Majesté, y fit élever dans la principale Ville sa

1686.

Statuë du Roy élevée à la Place des Victoires.

1686. Statuë en buſte, ſur un piedeſtail orné de pluſieurs Inſcriptions qui marquoient toutes les Victoires que nôtre Souverain avoit remportées ſur ſes Ennemis.

Juſques alors l'on n'avoit point veu de Carouſels où les Dames de la Cour euſſent eſté de partie avec les Chevaliers, mais il ſe fit un Carouſel les 28. & 29. May à Verſailles où il y avoit deux Quadrilles compoſées chacune de quinze Chevaliers & de quinze Dames tous magnifiquement veſtus : les Dames eſtoient couvertes de pierreries, la premiere Quadrille eſtoit commandée par Monſeigneur le Dauphin, & le Duc de Bourbon eſtoit Chef de l'autre : Pour les Quadrilles des Dames, la Ducheſſe de Bourbon eſtoit à la teſte de la premiere, & Mademoiſelle de Bourbon conduiſoit la deuxiéme qui firent voir qu'elles ne cedoient point aux Chevaliers dans l'adreſſe de manier leurs chevaux, & toutes les Dames y parurent comme des Heroïnes dont la bonne grace & la douce fierté les rendoient plus agreables & relevoient beaucoup l'éclat de leur beauté.

Carouſel des Chevaliers & des Dames.

On ne peut aſſez s'étonner de l'opiniâtreté avec laquelle ceux de la R.P.R.

demeuroient attachez à leur fausse doctrine, même aprés la revocation de l'Edit de Nantes, & cet entestement obligea le Roy le 24. Juin de faire une Declaration portant que le procès seroit fait aux nouveaux convertis, qui refuseroient de recevoir les Sacremens dans leurs maladies, & qui declareroient vouloir mourir dans leur premiere Religion : mais Sa Majesté voulant user de douceur plûtost que de severité avec eux, consentit que cette Declaration ne fust point executée avec toute la rigueur possible. J'obmets quantité d'autres Declarations intervenuës depuis en explication de la revocation de l'Edit de Nantes parce qu'elles n'ont esté faites pour autre sujet, que pour venir plus facilement à bout d'éteindre le Calvinisme & d'obliger ses Sectateurs de quitter leur Religion pour embrasser la Catholique. 1686.

Loüis de Bourbon Prince de Condé Premier Prince du Sang, mourut à Fontainebleau aprés avoir donné des marques d'un veritable Chrestien, & entierement resigné à la volonté de Dieu. Les heroïques actions de ce Prince dans la guerre l'avoient fait meriter Mort du Prince de Condé.

1686. le titre d'un des plus grands Capitaines
de ſon temps : La grandeur d'ame de
ce Prince a principalement éclatté, lors
qu'il avoit plus d'Ennemis à combat-
tre, & ſes retraites ne luy acquirent pas
moins de gloire qu'aux autres le gain
des Batailles : Ce que l'on a admiré
davantage en ſa perſonne, a eſté de con-
ſerver un ſens toûjours raſſis & un eſprit
tranquile au milieu de la chaleur du
combat, & dans un temps où les au-
tres Generaux ſe ſeroient trouvez fort
embarraſſez. Ce Prince portoit toûjours
ſon Conſeil avec luy, & l'élevation de
ſon genie le mettoit au deſſus de tout
ce qui luy pouvoit arriver de plus fâ-
cheux, & même quelquefois contraire
à ſes projets. La mort ne l'a jamais in-
timidé, & ſon intrepidité l'a conduit
ſouvent dans des occaſions tres-dange-
reuſes. Dieu n'a pas permis que ce
Prince y ſoit peri, & il a voulu qu'il euſt
le loiſir de ſonger à luy-meſme, & de
faire une reveuë exacte ſur toute ſa
conduite : en un mot la Providence
Divine avoit determiné & reſolu que
ſi la vie de ce Prince avoit brillé par
tant d'actions courageuſes qu'il avoit
faites comme General d'Armée pour le
ſervice

service de son Roy, sa mort ne fut pas moins brillante par les exercices de la pieté & par toutes les choses qu'il a faites avant que de mourir pour son salut, comme un veritable Chrestien. Eloge qui convient bien à un Prince de la Maison de Bourbon. 1686.

Messire Aymart Nicolaï dont l'éloquence avoit paru durant plusieurs années dans la fonction d'Avocat General en la Chambre des Comptes, & dont le merite, distingué, & les grandes dispositions qu'il avoit de succeder à ses Ancestres estoient connus, fut agreé par le Roy, pour remplir la place de Messire Nicolas Nicolaï son pere, en la Charge de Premier Président en cette Compagnie, dans laquelle depuis 1653. qu'il en avoit esté pourveu, il avoit donné des preuves continuelles d'un zele ardent pour le service du Roy, d'une tres grande capacité dans les Finances, & d'une connoissance profonde dans toutes sortes de sciences. La Cour a souvent admiré la force & les charmes de son éloquence, & Sa Majesté qui a un tres-juste discernement des choses, luy a donné les éloges qui luy estoient si legitimement

Messire Aymart Nicolaï Premier Président en la Chambre des Comptes

1686. dûs. Il faut avoüer que l'éloquence eſt un talent ordinaire aux Nicolaï, & qu'elle eſt née avec eux. Celuy qui poſſede preſentement cette éminente Charge de chef de la ſeconde Compagnie du Royaume comme le ſeptiéme de ſa race, ne cede point aux excellentes qualitez, & aux rares vertus de ſes Ayeuls, & marchant ſur leurs traces, il répond avantageuſement aux eſperances de noſtre Invincible Monarque, & remplit entierement les vœux de ſes Sujets.

AN 1687. Les Pariſiens, qui avoient durant la maladie du Roy fait tant de prieres à Dieu pour le recouvrement de ſa ſanté, & qui aprés ſa convaleſcence en avoit fait encore davantage en action de graces de leur avoir conſervé un Souverain dont la vie leur doit eſtre ſi chere & ſi precieuſe, ſouhaitterent pour marquer leur joye entiere, avoir l'honneur de le recevoir en l'hôtel de Ville & de luy donner à dîner & à toute ſa Cour, ce que Sa Majeſté par une bonté extraordinaire accorda, & aprés qu'elle eut eſté rendre graces à Dieu de ſa gueriſon parfaite dans l'Egliſe de Noſtre-Dame, elle vint à l'Hoſtel de Ville, & elle

Reception du Roy à l'Hoſtel de Ville de Paris.

fut reçeüë par le Preſident de Fourcy Prevoſt des Marchands, & par les Eſchevins en robes de Ceremonie, & enſuite la table de Sa Majeſté fut magnifiquement ſervie. Elle eſtoit de cinquante cinq couverts, & ſervie à trois ſervices de cent plats chacun : L'affluence du Peuple qui ſe trouva dans la Place de la Greve, & meſme dans toute la marche du Roy depuis Verſailles juſques en cette Ville, pour avoir la ſatisfaction de voir leur Monarque, fut un des plus agreables ornemens de cette Ceremonie, & ce qui plût davantage à Sa Majeſté. 1687.

Les Jeux de hazard dans un Royaume bien policé ont toujours eſté regardez comme des occaſions pernicieuſes pour les Peuples & principalement durant la paix, parce que comme l'on n'eſt point occupé dans ce tems-là, on ne s'eſtudie qu'à chercher toutes ſortes de moyens pour ſe divertir, & ordinairement les Jeux de hazard ſont les plaiſirs que tous les gens ſans employ prennent, ce qui les débauche, & leur fournit meſme ſouvent des occaſions de tromper dans l'eſperance du gain. Cette conſideration obligea

1687. noſtre ſage Monarque en renouvellant les anciennes Ordonnances, de faire rendre un Arreſt en ſon Conſeil le 18. Juillet portant défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient de donner á joüer dans leurs maiſons, & principalement aux jeux de Hoca, de la Baſſette & du Lanſquenet ſous peine de 3000. d'amende, & de plus grande en cas de recidive.

Jeux de hazard defendus

Les Algeriens avoient fait quelques courſes ſur les Vaiſſeaux François, au prejudice du Traité de paix, mais nous les puniſmes bien de cette infraction, car ſur la fin de Septembre leur Vaiſſeau Viceamiral, armé de 40. pieces de canon fut coulé à fond prés de Ciuta, aprés un rude combat, on fit priſonniers 98. Pyrates qui le montoient, & il en fut tué plus de trente, ſans les bleſſez. Sur la fin de l'année, le Marquis d'Amfreville, Chef d'Eſcadre eut encore avantage ſur les Algeriens ayant obligé de faire échoüer vers la coſte de Sardaigne un de leurs Vaiſſeaux monté de 36. pieces de canon nous fiſmes priſonniers 80. Turcs.

Avantage remporté ſur les Algeriens.

Le Marquis de Denonville Gou

verneur de la Nouvelle France pour le Roy ayant connu que les Iroquois par leurs courses continuelles empêchoient nostre commerce, & mesme qu'ils exerçoient de continuelles hostilitez contre les Sauvages qui estoient sous la protection de France, se resolut de leur faire la guerre, ce qu'il executa fort heureusement, & les Iroquois ayant esté battus en quelque rencontres, furent obligez d'abandonner le Païs. 1688.

Le Cardinal Odescalchy natif de Come dans le Milanois, fut éleu Pape en 1676. aprés la mort de Clement dix, sous le titre d'Innocent onze, mais il ne fut pas long-temps élevé à cette dignité qu'il fit connoistre, comme nous avons veu, qu'il n'estoit pas fort bien intentionné pour la France, quoique le Roy luy eût fait marquer par son Ambassadeur toute la joye qu'il avoit eu de son élevation : Ce Souverain Pontife commença par disputer à Sa Majesté le droit de Regale, qui est un droit ancien attaché à la Couronne, & dont nos Rois ont toûjours joüy sans qu'aucun Pape ait songé à le contester ; & comme Sa Sain- AN 1688.

1688. teté connut que ce droit estoit si bien
——— établi qu'il estoit injuste d'y donner atteinte, elle voulut ôter aux Ambassadeur de France les Immunitez, & Franchises dont ils ont toujours esté en possession sans aucun trouble, & même durant le Pontificat d'Innocent X. Alexandre VII. Clement IX. & Clement X. auquel Innocent XI. avoit succedé. & Sa Sainteté pour cet effet fit publier une Bulle au mois de May dernier, portant qu'elle ne vouloit plus qu'aucun Ambassadeur joüit des Franchises, & des Immunitez dans leurs quatiers à Rome ny mesme dans leurs Hostels sous quelque pretexte que ce fust sur peine d'excommunication. Comme les Rois de France ont des raisons particulieres qui leur donnent & à leurs Ambassadeurs qui representent leurs Personnes à Rome, le droit de joüir de ces Immunitez & Franchises, & que cette possession est établie depuis plusieurs siecles, Sa Majesté ne crût pas que cette Bulle pût s'étendre sur la personne de son Ambassadeur: Ce qui fut cause que cette Ordonnance ne fut pas lors relevée, & on attendoit mesme de la Cour de

Affaires de Rome

Rome, qu'elle feroit une distinction particuliere de nostre Ambassadeur, & que Sa Sainteté ne le troubleroit pas dans la possession de ce droit. Aprés la mort du Duc d'Estrée le Roy se voyant obligé de nommer une autre personne qui remplit à Rome la place de cet Ambassadeur y envoya le Marquis de Lavardin comme Ambassadeur Extraordinaire, pour conferer avec le Pape de plusieurs sujets & matieres dont ledit sieur de Lavardin estoit chargé. Cet Ambassadeur aprés avoir fait son entrée à Rome au mois de Novembre en cette qualité, fit sçavoir à Sa Sainteté qu'il estoit envoyé auprés d'elle de la part de Sa Majesté Tres-Chrestienne comme Ambassadeur Extraordinaire, & qu'il la supplioit de vouloir luy accorder une Audiance pour s'acquitter de sa Commission : mais bien loin que le Pape satisfist à ce que nostre Ambassadeur desiroit, qu'au contraire le lendemain de Noë. par les mauvais conseils de quelques Cardinaux que l'on sçait n'estre pas bien affectionnez pour ce Royaume, pour des raisons particulieres ; il donna ordre à son Vicaire General de faire publier & afficher 1688.

1688. dans Rome un Bref qui portoit interdiction de l'Egliſe Saint Loüis, qui eſt la Parroiſſe ordinaire des François & des Ambaſſadeurs de France, parce que le Curé avoit adminiſtré les Sacremens à la Meſſe de Minuit, jour de Noël au ſieur Marquis de Lavardin, attendu qu'il eſtoit notoirement excommunié, c'eſtoit à dire par la Bulle du mois de May, qui indiſtinctement & ſans nommer perſonne avoit prononcé excommunication contre tous les Ambaſſadeurs qui pretendoient ſe maintenir dans la joüiſſance des Franchiſes, ce qui obligea noſtre Ambaſſadeur qui voyoit le droit des gens violé en ſa perſonne, & l'honneur que l'on doit porter à un Ambaſſadeur d'un Roy Très-Chrêtien, & du Fils Aîné de l'Egliſe bleſſé, de faire afficher auſſi dans Rome des Proteſtations contre cette entrepriſe faite contre toutes ſortes de regles & de loys : mais parce que ſi l'on en eſtoit demeuré à de ſimples proteſtations, on auroit en quelque maniere approuvé la Bulle du mois de May, & le Bref du 16. Decembre dernier, & autoriſé les entrepriſes qui pourroient eſtre faites par le Saint

Siege contre nos Rois, ce qui eſt ab- 1688.
ſolument contraire aux anciennes Conſtitutions & aux deciſions des anciens Conciles, aux regles & maximes de ce Royaume & aux libertez de l'Egliſe Gallicane : Le Procureur General du Roy du Parlement, jugea à propos de s'en plaindre, afin que comme l'injure avoit eſté faite publiquement à l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté, la reparation fuſt connüe de tout le monde, & il interjetta appel comme d'abus de la Bulle du mois de May dernier, en ce qu'elle n'avoit point eſté connüe audit ſieur Marquis de Lavardin : Qu'elle ne le comprenoit point nommément: Qu'elle n'avoit point de force en France, n'ayant point eſté ny publiée en ce Royaume, en un mot parce que l'on n'avoit point en cette occaſion obſervé toutes les formalitez requiſes & neceſſaires : Joint qu'aucun Sujet du Roy de France n'eſt point ſoûmis aux cenſures de Rome, qu'elles n'ayent eſté fulminées par l'ordre & le commandement des Eveſques, & qu'elles n'ayent eſté publiées ; & encore moins un Ambaſſadeur de France qui repreſente la Perſonne du Roy, & pour

1688. qui l'on doit avoir toutes sortes de considerations & de respect, & qui par consequent ne peut jamais estre exposé à aucune censure: & à l'égard du Bref du 26. Decembre dernier, comme le Pape s'estoit servi en cette occasion de la puissance spirituelle pour un fait purement temporel, & qui ne regardoit ny la Religion ny la discipline Ecclesiastique, qui estoit un desordre auquel il estoit juste de remedier, afin que la puissance de nos Rois n'en fust aucunement diminuée: Ce qui ne se peut faire que par un Concile, le Procureur General en interjetta un appel simple au futur premier Concile qui seroit Oecumenique & legitimément assemblé, & le Parlement aprés avoir veu cet Acte d'appel, & aprés avoir entendu le sieur Talon Avocat General qui y porta la parole, & qui par un discours plein de doctrine & soûtenu par la force d'une éloquence admirable, & qui luy est ordinaire & naturelle, fit voir les nullitez & les abus qu'il y avoit dans cette Bulle & dans ce Bref, receut le Procureur General du Roy Appellant comme d'abus de cette Bulle, & mesme de l'Ordonnance ou Bref

decerné en conſequence le 26. Decembre dernier ; faiſant droit ſur cet appel, les a declaré nulles & abuſives, & ordonné que l'Acte d'appel interjetté au futur Concile ſeroit enregiſtré au Greffe de la Cour, & que le Roy ſeroit tres-humblement ſupplié d'employer la puiſſance que Dieu luy a mis entre les mains pour maintenir & conſerver les Immunitez & Franchiſes du quartier de ſes Ambaſſadeurs à Rome, dans toute l'étenduë qu'elles ont eu juſques à preſent, & que cet Arreſt ſeroit publié & affiché aux lieux publics de Paris & par tout où beſoin ſeroit. 1688.

Puis que la matiere qui ſe preſente m'engage à faire connoiſtre que le droit des Franchiſes & des Immunitez que nos Rois pretendent avoir à Rome dans les Quartiers de leurs Ambaſſadeurs peut avoir un raiſonnable fondement, il eſt bon que chacun ſçache les obligations particulieres que le Saint Siege a aux Rois de France, & que c'eſt avec juſte titre que les Souverains Pontifes leur ont donné la qualité de Rois Tres-Chreſtiens & de Fils Aînez de l'Egliſe, & qu'il y a des raiſons

1688. pour lesquelles leurs Ambassadeurs peuvent avoir des prerogatives à Rome, que les Ambassadeurs des autres Souverains ne sçauroient pretendre. Sous le Gouvernement de Charles Martel c'est-à-dire dans le septiéme siecle, le Pape Gregoire III. se voyant attaqué par Luitprand Roy des Lombards, parce qu'il avoit pris en sa protection Trasimond son Ennemy, eut recours à Charles Martel pour obliger le Lombard de sortir du Territoire de Ravenne que l'on avoit donné au Pape pour l'entretien & la nourriture des pauvres, dans lequel cet Ennemi commettoit plusieurs actes d'hostilitez. Comme Charles Martel avoit depuis peu fait Alliance avec Luitprand, il fut quelque-temps sans écouter le Pape, ce qui l'obligea de luy envoyer plusieurs Ambassadeurs avec des Lettres fort touchantes, pour engager ce Prince a le tirer de la domination des Lombards, dans la subscription desquelles il l'appelloit son tres-excellent Fils, & dans le corps il l'honoroit du titre de Tres-Chrestien: Comme son mal estoit pressant, ses prieres estoient instantes. Ce Pape n'avoit osé s'a-

dreſſer à l'Empereur Conſtantin Co- 1688.
pronime, parce qu'il craignoit qu'il ne fuſt Ennemi de la Cour de Rome à cauſe de ſes fauſſes & heretiques opinions, joint meſme qu'il n'eſtoit point en eſtat de le ſecourir ; & enfin Charles Martel preſſé par les fortes ſollicitations de Gregoire III. fit enſorte qu'il obligea Luitprand de ſortir du Territoire de Ravenne & meſme des terres de Rome, & d'arreſter ſes progrês.

Sous le Regne de Pepin la condition du Pape ne ſe trouva pas plus heureuſe qu'elle avoit eſté ſous celuy de ſon Predeceſſeur, Aſtolfe Roy des Lombards, aprés avoir augmenté ſon Eſtat de tout ce que l'Empereur poſſedoit auparavant en Italie, voulut encore uſurper par force les Terres de l'Egliſe. Eſtienne III. qui avoit ſuccedé à Eſtienne II. envoya Paul ſon frere à Aſtolfe avec des preſens pour le fléchir. Ce Prince luy accorda une Tréve de quarante ans, mais par une perfidie ſans exemple, il ne fut pas long-tems ſans la violer ; & pour pouſſer ſa violence plus loin, il menaça de détruire a Ville de Rome, ſi chaque Romain

1688. ne luy payoit par teſte un écu ſol par maniere de contribution. Ce fut en vain que ce Pape employa les voyes de douceur pour détourner l'orage qui le menaçoit, & le voyage qu'il fit luy-meſme proche d'Aſtolfe fut inutile, puis qu'il n'en receut que de tres-mauvaiſes paroles : Ce qui l'obligea d'implorer la protection de Pepin, & de venir en France, eſtant perſuadé que ſes prieres auroient effet. Noſtre Prince voulant témoigner l'affection que les Rois ſes Predeceſſeurs & luy, avoient toûjours eu pour le Saint Siege, entreprit le voyage d'Italie à la teſte d'une puiſſante Armée pour faire la guerre à Aſtolfe, qui eut un tel ſuceês qu'aprés avoir défait les Lombards dans une grande Bataille, il aſſiegea leur Roy dans Pavie, ce qui l'obligea pour ne pas tomber entre les mains de Pepin, de demander la Paix à telles conditions qu'il luy plût luy impoſer, & noſtre Prince reprit le chemin de ſon Royaume aprés avoir laiſſé Garnier qui eſtoit un des plus grands Capitaines de ſon temps, pour l'execution de ce Traité de Paix, & auſſi aprés que le Pape luy eut témoigné toute la re-

connoissance possible du grand secours qu'il venoit de recevoir dans une tres-urgente necessité, luy marquant que le Saint Siege se souviendroit toûjours d'une protection si signalée, & que son rétablissement estoit une marque de la puissance de nostre Roy, & de son affection tout ensemble au Saint Siege. 1688.

Astolfe ne se vit pas plûtost délivré du pouvoir des Armes de Pepin par son absence, qu'il ne voulut plus executer le Traité qu'il avoit fait, & aprés avoir amassé des Troupes, il entra à main armée dans le Patrimoine de l'Eglise, pillant & desolant tous les lieux par où il passoit, & pour se vanger de l'injure qu'il pretendoit avoir soufferte par le Traité que nostre Souverain l'avoit forcé de signer à telles conditions qu'il avoit voulu: il mit le siege devant la Ville de Rome, menaçant de mettre tout à feu & à sang, ce qui obligea encore le Pape d'avoir recours à Pepin & de luy écrire en ces termes. Je vous demande, ô Roy Tres-Chrê- « tien, & mon cher Fils, & vous conju- « re comme si j'estois present devant le « Dieu vivant & le Prince des Apô- « Lettre du Pape Estienne III. à Pepin.

1688. „ tres, que vous nous protegiez prom-
„ ptement, afin que nous ne periſſions
„ point. Prevenez le comble de noſtre
„ malheur, & ſecourez nous avant que
„ nos Ennemis ſe ſoient rendus Maiſtres
„ de Rome, & de peur que leur glaive ne
„ perce nos cœurs : Sauvez-nous avant
„ que nous periſſions. Conſiderez mon
„ cher Fils, qu'aprés Dieu les vies des
„ Romains dépendent de vous, & que
„ leur ſalut eſt entre vos mains. Si tous
„ les Peuples voiſins qui ont eu recours
„ à cette noble & genereuſe Nation
„ Françoiſe, & à la protection de ſes
„ Rois, en ont toûjours receu un ſecours
„ favorable, & s'ils ont eſté ſauvez par
„ la force de leurs armes, que ne doit
„ point attendre l'Egliſe de Dieu & ſon
„ Peuple ? Enſorte que l'on voit qu'aprés
Dieu, le Pape n'eſperoit de ſecours
que de Pepin. Ce genereux Prince vou-
lut encore une fois rétablir le Pape
dans ſon Siege, le garantir des inſul-
tes & des attaques de ſes Ennemis, le
délivrer de la tyrannie d'Aſtolfe, &
remettre le Souverain Pontife en poſ-
ſeſſion paiſible & tranquille de toutes
les terres que les Lombards luy avoient
uſurpées par force & par violence, &

il

il se resolut de passer encore une fois les Alpes avec une tres-puissante Armée, ce qui ne se pouvoit pas faire sans des frais fort considerables. 1688.

Les Ambassadeurs mesme que Constantin envoya au Roy lors qu'il alla en Italie, luy marquerent que leur Maistre ne pouvoit point donner de secours à l'Eglise Romaine; que comme il n'y avoit que nostre Souverain qui fust en cet estat: L'Empereur joignit ses prieres à celles d'Estienne III. pour engager nostre Monarque de ne pas permettre que ce Barbare joüist plus long-temps des Terres de l'Eglise, & qu'il les confondist avec les siennes, & de faire ensorte que l'on conservât à l'Empereur son Maistre, ce qui luy pouvoit appartenir, que l'on rétablist le Pape dans la possession des Terres de l'Eglise, & qu'on le tirât des mains Barbares & cruelles de cet Ennemi capital du Saint Siege: Mais comme Pepin ne vouloit pas employer la force de son bras & la puissance de ses Armes pour favoriser un Empereur qu'il regardoit comme un heretique estant Iconoclaste, il répondit seulement à ces Ambassadeurs, que lors qu'il seroit en

1688 Italie il feroit toutes choſes avec meure deliberation, & ſelon ce qu'il jugeroit juſte & raiſonnable.

L'arrivée des François en Italie obligea Aſtolfe de lever le ſiege de Rome & de venir au devant dans la Lombardie: mais Pepin avoit déja mis le ſiege devant Pavie qu'il preſſoit avec une vigueur incroyable: ce qui obligea ſon Ennemi qui ſe voyoit hors d'eſtat de reſiſter, de ſe ſoumettre entierement à ſa diſcretion, & Pepin ordonna que le premier Traité ſeroit executé & qu'Aſtolfe remettroit inceſſamment dans la puiſſance du Pape l'Exarcat de Ravenne, Pentapole avec Comachio, & le Roy avant que de partir d'Italie laiſſa l'Abbé Fultad qui mit Eſtienne III. en poſſeſſion de toutes les Places, Villes & terres compriſes tant dans le premier Traité que dans le dernier. Si nous en voulons croire Anaſtaſe le Bibliotequaire, la Romagne, l'Exarcat de Ravenne, le Pentapole, depuis appellé Romandiole ou petite Romagne furent donnez liberalement par Pepin au Saint Siege: ſi nous ſuivons ce qui eſt écrit par Pierre auſſi Bibliotecaire, & Leon d'Oſtie,

outre ces Provinces ils y ajoûtent encore les Duchez de Spolette & de Benevent, les Provinces d'Istrie, l'Isle de Corse, Verceille, Rege & plusieurs autres : mais il y a plus d'apparence que ces donations furent faites par Charlemagne, & par Loüis le Debonnaire son Fils. Ainsi il ne faut pas s'étonner si nos Rois pretendent que leurs Ambassadeurs doivent joüir à Rome des Franchises & Immunitez dans leurs Quartiers, puis qu'ils en ont esté les Liberateurs, qu'ils ont affranchi le Saint Siege, de la tyrannique & cruelle domination des Lombards, & qu'ils ont conquis par la force des Armes toutes les Terres & Provinces dont joüissent les Papes : Ensorte que l'on peut dire que ce fut alors que le Pape devint Maistre & Seigneur absolu du temporel de l'Eglise Romaine, par la liberalité de Pepin, lequel en estant possesseur legitime l'ayant conquis par la force des Armes sur Astolfe qui s'en estoit emparé, le donna genereusement au Saint Siege, & laquelle liberalité fut amplifiée par Charlemagne, Loüis le Debonnaire, & plusieurs autres Rois ses Successeurs. 1688.

1688. Je n'ay point fait mention par le détail dans cette Hiſtoire de toutes les Ordonnances & Edits que le Roy juſques à preſent a faits pour remedier aux grands abus qui s'eſtoient gliſſez, tant dans la diſtribution de la Juſtice entre ſes Sujets, que dans l'adminiſtration des Finances, puis que ces excellens & avantageux Reglemens ſont connus de toute l'Europe, & chacun des François en reſſent en particulier des ſoulagemens ſi conſiderables, & des effets ſi puiſſans, qu'il en donne des éloges continuels à la prudence & aux ſoins de Sa Majeſté: En effet ces ſages Ordonnances ont ſi bien rétabli l'ordre dans la Juſtice, que les peuples ne ſont plus expoſez aux artifices, & aux tromperies malicieuſes de leurs adverſaires: L'on eſt à preſent à couvert des inſultes de cette malheureuſe chicanne qui ruinoit les maiſons les plus anciennes, & qui troubloit le repos des familles les mieux établies. Ces prevoyans Edits ont donné des regles ſi certaines pour la direction des Finances, & qui ſont ſi religieuſement obſervez, qu'il n'y a plus lieu de craindre ces diſſipations ſi frequentes & ſi

ordinaires qui divertissoient & alte- 1638.
roient par leurs méchans usages, les fonds les plus assurez, & les plus solides pour la conservation de l'Estat, & l'avantage des particuliers, & auxquels desordres jusques alors, les Ministres les plus éclairez, & les Officiers les plus zelez n'avoient pû pourvoir par toute leur exactitude & leur application. On peut dire enfin que chacun est obligé en quelque condition qu'il se trouve, de satisfaire à son devoir. Les Prelats secondans les pieuses intentions de leur Prince, ont fait des constitutions Canoniques pour rétablir la reglè & la discipline parmi ceux qui s'engagent dans l'état Ecclesiastique, afin qu'ils rempliſſent leurs obligations, & que leurs actions & leurs vies servent d'exemple à tous les fideles, & confirment les réünis à la foy Orthodoxe, & les reconciliez à l'Eglise dans leurs bons & religieux sentimens. Les Magistrats ont leurs routes marquées par la sageſſe de nostre Souverain, pour marcher toûjours d'un pas égal, & d'une conduite uniforme dans l'administration de la justice. Ceux qui font profession des Armes, ont leurs Ordon-

1688. nances & leurs Reglemens particuliers si conformes aux preceptes & aux maximes de la Religion, qu'il n'échape rien aux gens de guerre qui y soit contraire, qu'à mesme temps ils n'en soient severement punis. Les Particuliers par tant d'exemples & de considerations se trouvent agreablement obligez de vivre dans l'observance étroite des lois qui leur sont imposées par un Monarque qui fait gloire de s'y soûmettre le premier, afin que personne n'en soit dispensé, & qui fait connoistre à tout l'Univers que son Regne est le plus florissant, & le plus heureux de tous ceux qui l'ont precedé, & pour la durée duquel chacun est obligé de faire des vœux continuels.

FIN.

TABLE

Des Matieres contenuës en ce ſecond Volume.

A

LEvée du ſiege d'Arras par les Eſpagnols, page 14
Alexandre VII. éleu Pape, page 34
Traité d'Alliance entre la France & l'Angleterre, 36
Levée du ſiege d'Ardres par les Ennemis, 53
Ambaſſadeurs de France envoyez à Francfort, 55
Ambaſſadeur d'Eſpagne, diſpute à la Haye inutilement le pas à celuy de France, 56
Querelle des Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne, 117
Inſulte faite à Rome à l'Ambaſſadeur de France, 144
Victoires ſur les Algeriens, 155. 171.
Avignon rangé ſous l'obeïſſance du Roy, page 156.

Mort d'Anne d'Autriche, page 176
Guerre contre les Anglois, 179
Paix avec l'Angleterre, 191
Paix avec les Algeriens, 206
Ambaſſadeur de Guinée en France, page 210.
Reception de noſtre Ambaſſadeur à Conſtantinople, 211
On foudroye Alger à coup de bombes, page 396. page 398.
Aſſemblée du Clergé & ſon arreſté, page 385. Ses deciſions, page 386
Ambaſſadeurs Extraordinaires de Hollande en France, 365

B

PRiſe de Betfort, page 8
Batailles des Dunes, 67
Priſe de Bergue, 70
Revolte dans le Boulonnois, 153
Balet des Amans déguiſez, 159
Balet de la naiſſance de Venus, 169
Bataille gagnée ſur mer, 175
Balet des Muſes à S. Germain, 181
Priſe de Bergue, 184
Priſe de Bezançon, 192
Priſe de Bodengrave, 242
Bataille de Zaintzain, 271

Bataille

Bataille de Senef, page 278
Bataille de Neuhausem, 291
Prise de Bellegarde dans le Roussillon, page 306.
Prise de Bouchain, 317
Bataille de Mont-cassel, 331

C

LE Parlement fait le procès au Prince de Condé, page 9
Prise de Clermont, 22
Prise de la Ville basse du Catelet, page 26.
Combat Naval entre le Chevalier de Valbelle & les Anglois, 27
Prise de Condé, 31
Prise du Cap-de-Quiers, & de Castillon, 33
La Capelle fut reprise sur l'Espagne, page 45.
Course de Bague en 1656. 48
Prise de Condé par les Ennemis, 49
Tentative par les Ennemis sur Calais inutile, 52
Guerre dans la Catalogne, 60
Prise du Chasteau de Comines, 79
Mort de Cromwel, 112
Charles II. rétably en Angleterre, 122

Le sieur Colbert assiste aux Conseils du Roy, page 117
Establissement de la Chambre de Justice, 122. Sa suppression, 203
Nouvelle Creation des Chevaliers de l'Ordre & leur premiere Institution, page 125.
Carousel, 153
Commerce dans les Indes Orientales établi, 163
Le Cardinal Chigy vient en France, page 164.
Canonisation de S. François de Sales, page 173.
Prise de Courtray, 188
Clement IX. succede à Alexandre VII. page 192.
Candie secouruë par les François, 199
Régal de Chantilly, 214
Levée du siege de Charleroy, 241
Affaires de Catalogne, 291. 298
Action genereuse de Chamilly, 294
Descente de la Chasse de Sainte Geneviéve, 301
Combat Naval entre le sieur du Quesne & l'Amiral Ruiter, 313
Prise de Condé, 316
Combat Naval en Sicile, 319
Prise de Cambray, 325

Etabliſſement des Seminaires pour les Cadets, 393
Mort du ſieur Colbert Controlleur general des Finances, 401
Priſe de Courtray, 404
Victoire ſur les Eſpagnols en Catalogne, 340
Levée du ſiege de Charleroy par le Prince d'Orange, 343
L'affaire du Convent de Charonne, page 392.

D

PRiſe de Dunquerque, 64
Naiſſance de Monſeigneur le Dauphin, 121
Son Bapteſme, 195
Dunquerque rendu par l'Anglois, 152
Priſe de Doüay, 187
Priſe de Dole, 193. 265
Reduction du Chaſteau de Dinan, 295
Declaration contre les Devins & Devineresſes, 395

E

EDit contre les Blaſphemateurs & les Duelliſtes, 35
Ennemis battus devant Bruges, 73. 78

Le Roy d'Eſpagne fait faire ſatisfaction au Roy de ce qui eſtoit arrivé à Londres, 140
Mort du Roy d'Eſpagne, 175
L'Empereur fait enlever le Plenipotentiaire de l'Electeur de Cologne, 175
Défaite des Ennemis prés de Mons, page 362.

F

LE ſieur Fouquet Sur-Intendant des Finances arreſté, 116
Ordonnance pour les Feſtes, 181
Priſe de Furnes, 185
Mort du Chevalier de Fourille, 280
Eloge du Mareſchal de la Feüillade au paſſage du Raab, 167
Priſe de Fribourg, 345

G

NOuveau voyage du Duc de Guiſe à Naple, 24
Priſe de Saint Guillain, 31
Repriſe de Saint Guillain ſur Nous, 49
Priſe de Graveline, 75
Siege de Groeninghen, 237
Priſe de Gray, 256

Prise de Grave sur nous, 285
Prise de S. Guillain, 349
Prise de Gand, 351

H

LE Comte d'Harcourt se retire en Alsace, 10
Le Roy entre dans le Haynaut, 30
Eloge du Comte d'Harcourt, 180
Guerre de Hollande, 216 *& suivante.*
Défaite de la Flotte des Hollandois, page 220.
Prise de plusieurs Villes de Hollande, 221. *& suivante.*
Bataille sur mer gagnée sur les Hollandois, 255
Prise de Huys, 295
Défaite des Ennemis en Hongrie, 167. 348.
Paix avec la Hollande, 364

I

AFfaires des Jansenistes, 169. 172.
Grands Jours de Clermont, 174.
Victoire sur les Iroquois, 183
Prise de l'Isle, 188.
Avantage remporté sur les Imperiaux, page 358.

L

Prise de Landrecy, 29
Le Duc de Lorraine se range du costé de la France, 32
Le Duc de Lorraine transporte au Roy ses Duchez, 132
Expedition en Lorraine, 209
Mort du sieur de Luzancy Capitaine aux Gardes, 282
Prise de Limbourg, 297
Le sieur le Pelletier Controlleur general des Finances, 401
Prise de Luxembourg, 408

M

Le Duc de Modene se range du côté de la France, 32
Prise de Mont-midy, 50
Prise du Fort de Mardik, 54
Prise de la Mothe aux Bois, 58
Guerre dans le Milanez, 59
Affaires dans le Milanez, 81
Prise de Mortare, 84
Mort du Cardinal Mazarin, 115
Marsal rendu au Roy, 155
Défaite du Comte de Marsin, 190

Voyage de Madame en Angleterre & sa mort, 208
Mariage de Monsieur avec la Princesse Palatine, 216
Prise de Mastrix, 247
Expedition de Messine, 199
Levée du siege de Mastrix par les Ennemis, 321
Mariage de Monseigneur avec la Princesse Anne de Baviere, 367.

O

PRise d'Oudenarde, 98
Le siege d'Oudenarde levé par les Ennemis, 286
Ordre du S. Esprit donné au Roy de Pologne, 322.
Siege & prise de S. Omer. 331.

P

POurparler de Paix, 62. & 88
Paix verifiée au Parlement, 97.
Prise de Puicerda, 23
Le Roy de Pologne vient en France, page 204.
Lettre de l'Electeur Palatin au Vicomte du Turenne, 275

Prise de Philisbourg sur Nous, 312
Prise de Puicerda, 355

Q

PRise du Quesnoy, 22

R

DEfaite de la Garnison de Rocroy, page 55.
Guerre dans le Roussillon, 60
Maladie du Roy à Calais, 71
Voyage du Roy à Lyon, 80
Contrat de Mariage du Roy verifié au Parlement, 97
Voyage du Roy à Marseille, 98
Ceremonie du Mariage du Roy à Saint Jean de Luz, 101
Entrée de la Reine dans Paris, 102
Le Roy pourvoit à la disette des vivres de son Royaume, 139
Victoire des François au passage de Raab, 166
Passage du Rhin, 224
Mort de l'Amiral Ruiter, 314
Trahison du Chevalier de Rohan, 258
Démolition des Temples des Religionnaires, 324

Mort de la Reine Marie Thereſe d'Autriche, 400
Declaration concernant les Religionnaires, 373

S

SAcre du Roy à Rheims, 4
Priſe de Stenay, 11
Entrée de la Reine de Suede dans Paris, 46
Suiſſes renouvellent Alliance avec la France, 157
Peſte de Soiſſons, 198
Tremblement de terre en Sicile, 202
Envoyé du Grand Seigneur au Roy, page 203.
Execution du Sacrilegue de Sarrazin, page 208.
Pont de Strasbourg brûlé, 240
Sedition en Bretagne & en Guyenne, page 309.

T

PRiſe de Tournay, page 185
Mort du Vicomte de Turenne, 301
Priſe de Treve par les Confederez, 307
Priſe de la Ville de Thuyn, 310
Défaite des Hollandois à Tabaco, 316

V

Siege de Valancienne ſans effet, 37
Priſe de Valance, 42
Entrepriſe ſur Valance par les Ennemis ſans effet, 86
Priſe de Vezoul, 256
Priſe de Valencienne, 323

Y

Priſe d'Ypres, page 355

Fin de la Table.

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR grace & Privilege du Roy, donné à Verſailles le douziéme jour de Mars 1688. Signé par le Roy en ſon Conſeil GAMART, & ſcellé, il eſt permis au ſieur DE RIENCOURT, Correcteur en la Chambre des Comptes à Paris, de faire imprimer, vendre & debiter un Livre par luy compoſé intitulé : *Hiſtoire de la Monarchie Françoiſe, contenant tout ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable en ce Royaume depuis 1643. juſques en 1688.* & ce pendant le temps & eſpace de douze années entieres & conſecutives, à compter du jour que ledit Livre ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Pendant lequel temps Sa Majeſté fait tres-expreſſes inhibitions & deffences à toutes perſonnes de quelque condition qu'elles ſoient de contrefaire ou faire contrefaire ledit Livre, à peine de trois mille livres d'amande, confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & intereſts, ainſi qu'il eſt plus au long porté audit Privilege.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 12. jour de Iuin 1688. ſuivant l'Arreſt du Parlement du 8. Avril 1653. celuy du Conſeil Privé du Roy du 27. Février 1665. & l'Edit de Sa Majeſté donné à Verſailles au mois d'Aouſt 1686. le preſent enregiſtrement fait à la charge que le debit dudit Livre ſe fera par un Imprimeur ou Libraire, ſuivant l'Edit, Statuts & Reglemens.

J. B. COIGNARD, Syndic.

Et ledit ſieur DE RIENCOURT a cedé ſon droit de Privilege à CLAUDE BARBIN Marchand Libraire à Paris, pour en joüir ſuivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 31. Aouſt 1088.

Aos 2473178

文 11 .

G. 112.